This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le frança̧is, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

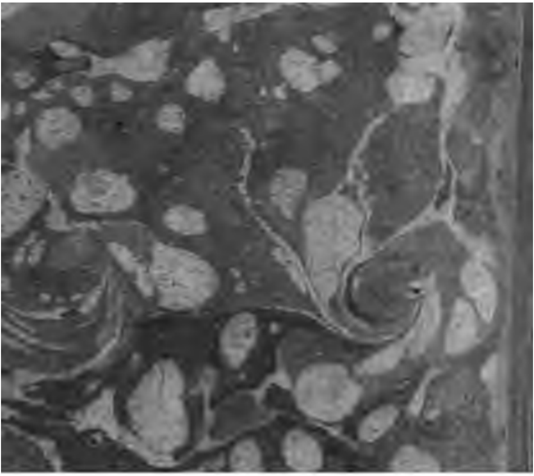

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Juillet 1717.

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc, & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.
——	1716.	12. v.
——	1717.	7. v.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Juillet 1717.

EX LIB. CAR. MAR. DE LA CONDAMINE

A TREVOUX,
Chez ETIENNE GANEAU, Libraire de Paris, & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCXVII.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Juillet 1717.

ARTICLE LXXIII.

REGLES POUR L'INTELLIGENCE des Ecritures Saintes. A Paris, chez Jacques Etienne ruë S. Jacques, M D.... *In* 12. *pages* 372. *sans la table.*

JESUS-CHRIST est prédit & figuré dans tout l'ancien Testament, les Saints Peres l'ont reconnu, & un Chrétien ne peut en douter, puisque JESUS-CHRIST lui-même l'assure. On n'entend donc rien dans l'Ecriture, quand on ne trouve pas le Sauveur dans cette partie des Livres sa-

crez,& l'Auteur a raison de regarder comme une erreur d'une très-dangereuse consequence, le sentiment temeraire de quelques Interpretes modernes, que l'application que Saint Paul & les Apôtres font à JESUS-CHRIST de plusieurs passages de l'ancien Testament n'est pas conforme au sens veritable de ces passages; mais qu'elle n'est qu'une simple convenance semblable à peu près à des citations tirées des Auteurs profanes, qui ont des objets très-differens dans le premier usage, qui est le naturel, & dans le second, qui est étranger, inconnu à l'Auteur, & de l'invention de celui qui s'en sert, à cause de quelque allusion, de quelque ressemblance des mots, ou des choses signifiées avec ce qu'il veut dire.

Si cela est, dit l'Auteur, & il faut en convenir, si cela est vrai, Saint Paül n'a pas entendu le vrai sens de l'Ecriture; ses preuves n'ont rien de solide; il attribuë au Saint Esprit, qui a parlé par les Prophetes, une intention qu'il n'a point eûë; Saint Paul a vû JESUS CHRIST où il n'étoit point; il nous trompe

en nous citant des témoins qui disent tout autre chose ; il abuse des Ecritures en les détournant à des sens arbitraires, & il nous apprend par son exemple à la tourner comme il nous plait, sans nous mettre en peine, non plus que lui, si nous allons jusqu'à la verité, ou si nous sommes seulement éblouïs par l'apparence, ou par la seule conformité des expressions ; ces consequences font fremir ; mais l'horreur qu'on en conçoit doit passer jusqu'au principe, & en découvrir le venin & la fausseté, & faire reconnoitre que l'on ne peut douter de la justesse des explications que S. Paul donne aux passages de l'Ancien Testament qu'il cite, sans renverser les fondemens de la religion. Cependant si l'on considere plusieurs des preuves & des citations de l'Apôtre, elles paroissent dans les lieux d'où il les tire avoir un autre sens plus simple, plus naturel, plus lié avec ce qui précede & ce qui suit. Ceux qui parlent ainsi, s'écrie l'Auteur, sont ils Prophetes ? sont-ils Apôtres ? au lieu de conclure temerairement que le sens

attribué par S. Paul, ou par quelque autre Ecrivain ſacré du nouveau Teſtament, à des paſſages de l'ancien, n'eſt pas le vrai, parcequ'il paroit moins ſimple & moins naturel qu'un autre. On devroit au contraire tirer cette conſequence, que le ſens qui s'offre d'abord à l'eſprit, & qui paroit conforme à la lettre, n'eſt ni le plus vrai, ni le plus important, puiſque ces Ecrivains inſpirez en découvrent un autre plus ſublime, plus conforme au deſſein de Dieu, plus eſſentiel à l'Ecriture, plus certainement compris dans la revelation.

Rien ne doit rendre un Théologien plus reſervé dans les endroits même qui paroiſſent n'être ſuſceptibles que d'un ſens hiſtorique & purement litteral, que de voir pluſieurs endroits ſemblables pleins de myſteres, lorſque S. Paul les explique par une lumiere divine. Qui de nous, par exemple, eût ſongé qu'il y a autant de myſtere dans le ſilence de Moyſe ſur la genealogie de Melchiſedech, & dans la maniere imprévûë dont il l'introduit & le fait biétôt diſparoitre, qu'il y eût, diſ-

en tout cela si simple en apparence, autant des mysteres que S. Paul en a remarqué ? Quand il a dessillé les yeux, on voit que rien n'étoit plus propre à servir de figure au fils Eternel du Pere Eternel, qui n'a ni commencement ni fin, & dont le Sacerdoce est unique, perpetuel, immuable, sans successeurs, indépendant de la loi de Moyse, superieur au ministere de Levi qui benit le fidelle Abraham, qui est en même tems le Prêtre du très-Haut, & le Roi de justice & de paix, qui regne par son Sacerdoce, & qui est Prêtre par le même titre par lequel il est Roi.

Selon nôtre sagesse, remarque judicieusement l'Auteur, c'étoit une faute contre l'histoire d'avoir omis des circonstances qui paroissent essentielles, mais cette omission inspirée est un trait de la sagesse divine.

Voulez-vous, dira-t-on, qu'on compte pour rien le sens litteral, qu'on reçoive sans distinction les allegories les plus forcées, sous prétexte qu'il faut trouver JESUS-CHRIST dans toute l'Ecriture ?

L'Auteur est fort éloigné d'admet-

tre une conſéquence ſi fauſſe, JESUS-CHRIST eſt par tout dans l'ancien Teſtament, mais tout le monde n'a pas aſſez de lumiere pour l'y voir : les amis de l'Epoux ne méconnoiſſent pas l'Epoux, mais les particuliers peuvent ſi meprendre, ne le pas voir où il eſt, le voir où il n'eſt pas ; il ne faut pas qu'un Interprete donne ſes conjectures pour des veritez certaines, à moins qu'il ne les établiſſe ſur des preuves ſolides ; il doit toujours commencer par fixer le ſens litteral, en donner une explication ſuivie, éclaircir les difficultez qui l'embaraſſent, & ne paſſer à un autre ſens plus ſpirituel & plus élevé, qu'après lui avoir préparé dans le ſens litteral le fondement qui le doit ſoutenir. L'Auteur croit que l'un & l'autre ſens pouvant être litteral, il faut les diſtinguer en appellant immédiat le ſens qui ſe préſente d'abord, en appellant Prophetique le ſens caché & myſterieux : le ſecond eſt preſque toujours plus litteral que le premier, parceque c'eſt celui que l'Eſprit Saint & l'Ecrivain inſpiré ont eû principalement en vûë, & par rap-

port auquel ils ont mesuré & concerté toutes les expressions ; lorsqu'un Interprete est exact, il ne fait point un mélange du sens immédiat & du sens prophetique ; mais le travail est grand quand on ne veut point suppléer à ce qui manque à l'un des sens ; la difficulté de réüssir dans une explication parfaite, détermine quelques Interpretes à suivre l'allegorie, en negligeant absolument l'histoire ; d'autres réduisent l'Ecriture à la simple histoire, & aux seules Propheties temporelles, pour ne point interrompre l'explication qu'ils en donnent par une autre plus spirituelle dont ils ne voyent pas la suite, & qui ne brille que comme un éclair au milieu de la nuit, sans qu'on puisse appercevoir ses liaisons, ni avec ce qui suit, ni avec ce qui précede. Les premiers Interpretes accoutument les lecteurs à ne faire usage que de leur imagination dans la lecture des livres Saints ; ces Interpretes allégoriques sont aujourd'hui fort méprisez ; les autres Interpretes sont plus estimez, ils montrent une grande connoissance des langues, des anciens usages, de

l'histoire ; mais ils flattent la curiosité plus qu'ils ne nourrissent la pieté, & ils deviennent très-dangereux à ceux qui les lisent sans précaution, & sans être bien instruits de tout ce qui est essentiel à la religion & à la vertu, ils cachent Jesus-Christ, ils affoiblissent les propheties, ils inspirent insensiblement du mépris pour les Saints Peres, en détournant le texte des sens que ces Docteurs lui ont donnez ; ils ne respectent pas même les applications que les Apôtres ont faites de divers passages de l'ancien Testament, ils avertissent froidement après leur avoir donné un sens tout contraire, qu'elles peuvent en avoir un autre, qu'ils appellent mystique, ou secret, mais qu'ils n'expliquent jamais ; & après s'être mis à couvert par cétte legere précaution, contre le juste reproche qu'on pourroit leur faire, de n'être ni de fidelles Interpretes de l'Ecriture, ni de zelez Disciples de Jesus-Christ, ils continuent éffrontément d'armer l'impieté, & de sapper le fondement de la religion.

Ces interpretes peu Chrétiens ont

ébloüi le dernier siécle, & contribué au progrez de l'incrédulité, plus que les ennemis declarez de la foi. Pour remedier au mal dont ils sont la cause, il faudroit des explications de l'Ecriture qui tinssent un juste milieu entre Grotius & Coccéïus, deux fameux Protestans, entre l'interpretation purement grammaticale & l'allegorie outrée, qui fit servir l'érudition à justifier les sens que les Peres instruits par la tradition ont donnez aux livres sacrez, qui découvrît JESUS-CHRIST & son Eglise par tout où ils sont, & qui ne fit point de vains efforts pour les mettre où ils ne sont pas : car enfin ils ne sont pas pourtant dans les Prophetes même ; il y a des propheties temporelles mêlées à celles qui les regardent, & que Dieu a voulu qui y fussent mêlées, pour que l'accomplissement sensible des unes répondit de l'accomplissement des autres.

Mais comment discerner les endroits où il est permis d'aller au delà de la lettre pour y découvrir JESUS-CHRIST ? Par quelles regles peut on connoitre si la surface le cache, ou si

elle eſt ſans myſtere & ſans profondeur ? Sur quels principes peut-on juger de la ſolidité des conjectures ou des interprétations ſpirituelles, pour ne point admettre celles qui ne ſont pas aſſez fondées ? L'Auteur propoſe ces regles, & il les propoſe avec une modeſtie qui prévient & qui diſpoſe à les recevoir.

Premiere Regle.

Il faut voir Jeſus-Chriſt par tout où les Apôtres l'ont vû.

II.

Regarder Jeſus-Chriſt comme viſible, lorſque certains caracteres qui ne conviennent qu'à lui le déſignent.

III.

Lorſque les expreſſions de l'Ecriture ſont trop magnifiques pour le ſujet qu'elles paroiſſent regarder, c'eſt une preuve qu'elles ont un objet le plus auguſte.

L'idée qu'on doit avoir de la parole de Dieu, ſuffit pour démontrer

cette regle : le langage du S. Esprit ne peut être outré; les comparaisons les plus riches, l'élocution la plus brillante, les images les plus sublimes, ont peine à répondre à l'excellence des biens spirituels; ainsi quand la prophetie semble exagerer, ce ne sont pas des biens temporels qu'ils prédisent, la parole de Dieu est la parole de la verité; dès qu'on croit y voir de l'excez, on ne l'entènd pas : l'usage de cette regle est d'une très-grande étenduë.

IV.

Il y a des endroits dont le sens prophétique est seul l'immédiat & le litteral.

J'ai fait remarquer plus haut ce que l'Auteur entend par le sens immédiat : cette regle est une suite de la précedente ; on ne peut, par exemple, imaginer un double sens dans certains Pseaumes, le XLIV. par éxemple; dans le Cantique des Cantiques, dans plusieurs plusieurs Propheties, les expressions sont trop magnifiques pour convenir à Salomon, à David, au peuple Juif à la

lettre, on ne peut expliquer le texte de ſuite ſans interruption, ſans ſuppoſer des hiperboles, que de JESUS-CHRIST & de ſon Egliſe.

V.

Les promeſſes qui n'ont pour objet qu'une félicité temporelle, ne doivent être regardez que comme des images des biens ſpirituels.

L'Auteur, qui juge cette regle importante, l'appuye ſur douze principes; on peut les réduire à ce raiſonnement. La verité de l'Ecriture doit être exacte & ſenſible, ſur tout dans les promeſſes; elle ne paroitroit pas dans les promeſſes faites aux juſtes d'un bonheur temporel, s'il falloit les entendre à la lettre; il faut donc ne regarder les biens temporels promis en apparence que comme des figures de biens ſpirituels promis en effet. Dieu promettoit au peuple Juif les biens temporels pour les attacher à la Loi & à l'Ecriture; mais ſous ce voile il offroit les biens ſpirituels & aux Chrétiens, & aux juſtes de l'ancienne loi, qui penetroient le *ſens* caché de la parole divine.

VI.

Lorsqu'il y a dans l'Ecriture des choses qui par le simple récit ne conviennent pas à nôtre foible raison, ou à l'idée que nous avons des personnes qui les ont faites, c'est une marque qu'elles cachent quelque mystere.

La preuve de cette regle, tirée des avantures d'Agar & de Cethura, est un des plus beaux endroits du livre, un de ceux qui fait mieux sentir combien la méthode de l'Auteur est lumineuse.

VII.

Il y a dans l'Ecriture des choses si surprenantes, & si visiblement mysterieuses, qu'elles avertissent d'elles mémes de ne se pas contenter du simple sens historique.

L'histoire de Jacob est l'exemple que l'Auteur apporte ; il en découvre les mysteres avec beaucoup d'intelligence.

VIII.

Il y a des histoires dont les circonstances ont un rapport si visible à Jesus-Christ

qu'on ne peut douter qu'elles ne le repré-sentent.

L'hiſtoire de Joſeph, l'agneau Paſchal, le peuple Hebreu dans le deſert, ſont les exemples que l'Auteur a choiſis.

IX.

La Loi, le tabernacle, les ſacrifices le Sacerdoce, les ceremonies Judaïques figuroient Jeſus-Chriſt.

X.

C'eſt un préjugé favorable pour l'application d'une hiſtoire, ou d'une prophetie à Jeſus-Chriſt, lorſqu'elle eſt ſimple, naturelle, aiſée, que toutes les parties en ſont liées & réünies en un ſeul point de vûë.

L'Auteur, pour enſeigner l'uſage de cette regle, montre que l'arche de Noé a été une figure exacte de l'Egliſe.

XI.

Les endroits de l'Ecriture, où la circoncision, la Loi, le temple, les ſacrifices, les ceremonies, les privileges d'é

ne de la race d'Abraham, d'habiter dans la terre promise, & de demeurer à Jerusalem, sont regardez comme inutiles & insuffisans, decouvrent certainement Jesus-Christ, & la justice de l'Evangile.

XII.

Il y a certaines prédictions des Prophetes qui sous les mêmes termes embrassent des évenemens très-differens & très éloignez les uns des autres.

C'est ainsi, dit l'Auteur, que les mêmes Propheties annoncent le premier & le second avenement du fils de Dieu; la fin de la captivité de Babylone & la fin des persécutions.

Ces regles contiennent assurément une excellente méthode d'expliquer l'Ecriture : il étoit necessaire de les publier dans ces tems malheureux, où tant d'Interpretes Protestans, ne renfermant dans aucunes bornes leurs conjectures, ont presque rendu tout problématique dans l'Ecriture; ils n'ont pas été contens d'exposer à la dérision qu'ils meritent ces Interpretes secs, faussement subtils, & dépourvûs de toutes les connoiss-

ſances neceſſaires pour entendre l'Ecriture, ces Allegoriſtes perpetuels que l'Ecole & les ſiecles d'ignorance ont produits, ces Interpretes qui dans leurs vaſtes commentaires myſtiques, moraux, font perdre de vûë le texte ſacré, moins ſoigneux de le faire entendre, que de faire parade d'une érudition inutile, ou d'une morale confuſe & mal digerée. Les Interpretes Proteſtans ont été plus loin, ils ont oſé deprimer ce que l'antiquité Chrétienne a de plus venerable, les Saints Docteurs de l'Egliſe; ils ont autant qu'il a été en eux, détruit ces ſacrez canaux de la tradition.

Les derniers ſiecles ont porté deux autres eſpeces d'Interpretes egalement dangereux; des Chrétiens qui oubliant leur profeſſion & ſes avantages, deſerteurs de l'Evangile, ont été chez les Juifs chercher des lumieres que l'obſtination leur a fait perdre, leur demander l'intelligence des Ecritures qu'ils n'ont plus, que JESUS-CHRIST & les Apôtres ont déclaré leur avoir été ôtée : ces Interpretes aveugles, conduits par

d'autres aveugles, s'égarent, & ne peuvent qu'égarer ceux qui les suivent. D'autres ont pour les Historiens, les Philosophes, les Poëtes payens, l'entêtement que les précedens ont pour les Juifs : accoutumez à une critique audacieuse ; pleins d'idées profanes, & mal instruits des principes & des preuves de la foi, ils en éloignent leurs lecteurs, ils l'amusent à deviner les rapports des propheties, à l'histoire du tems où les Prophetes ont vécu. D'autres par un excez contraire, trouvent & veulent qu'on trouve tout mysterieux & énigmatique dans la Bible. Ils font soupçonner les figures les plus sensible, par la temerité avec laquelle ils en proposent une infinité de bizarres. D'autres enfin, ennemis secrets du Christianisme, publient sous le titre de Commentaires des Critiques de l'Ecriture, la combattent au lieu de l'éclaircir.

Plusieurs de ces dangereux Interpretes ont un grand nom dans la République des Lettres, & ne se sont acquis que trop de crédit, même parmi les fidelles.

Pour ramener la jeuneſſe Chrétienne à la veritable intelligence de l'Ecriture, dont ils ſont écartez, on avoit beſoin des regles que propoſe ici Mr. l'Abbé D'Asfeld; la netteté, l'elegance, les graces naturelles de ſon ſtile, ſont utilement employées dans cette occaſion. Le ſçavant Jeſuite, Joſeph Acoſta, fit paroître dans le 16^e^ ſiécle un traité de JESUS-CHRIST revelé dans les Ecritures, *De Chriſto in Scripturis revelato.* Cet ouvrage, accompli en ſon genre, étoit devenu très rare, il va reparoitre dans la nouvelle édition de Menochius faite à Paris. Au reſte, Mr. l'Abbé D'Asfeld n'en a point profité; ſon livre & celui du Jeſuite Eſpagnol ne ſe reſſemblent que par la ſolidité des reflexions, la juſteſſe des regles, la beauté du ſtile.

Extrait de l'application des regles au retour des Juifs.

Le rappel des Juifs à la Foi, dont Mr. l'Abbé D'Asfeld a cru voir dans l'Ecriture des prédictions auſſi claires que magnifiques, lui a ſemblé

propre à montrer l'usage des regles précedentes.

Il n'est pas le premier qui ait flaté la nation Juifve de ce bonheur : les Millenaires soutinrent cette opinion avec si peu de ménagement, & tant d'indulgence pour les préjugez des Juifs, qu'ils furent condamnez par l'Eglise, pour avoir cru que la Loi & les sacrifices seroient rétablis, avec Jerusalem & le temple ; de nos jours elle a été deffenduë sans cette addition heretique par La Peirere, dans un petit écrit intitulé *Le rapel des Juifs*, & par Charpy de Sainte Croix, *dans l'ancienne nouveauté de l'Ecriture Sainte*. Le Port-Royal s'éleva contre ce dernier ; Mr. Arnaud le refuta ; le Ministre Jurieu a depuis embrassé le même sentiment, & il n'a rien omis pour le faire recevoir.

Ces Auteurs ne m'avoient pas persuadé, & quelque tour que Mr. l'Abbé D'Asfeld ait sçû donner à leurs preuves, il ne les a pas renduës plus fortes ; je crois même que les regles si sages qu'il a posées détruisent son sentiment, au lieu de l'établir. L'Auteur se fonde sur les propheties

où pluſieurs Interpretes n'aperçoivent que des promeſſes du retour de Babylone, ou de l'état floriſſant où la Judée fut ſous le regne de Jean Hircan & de ſes enfans. Les expreſſions qu'ont employé les Prophetes dans ces endroits ſont, dit Mr. l'Abbé D'Asfeld, trop magnifiques pour ne ſignifier que cela. Dieu promet le retour de toute la maiſon de Jacob, & il ne revient que peu de Juifs. Dieu prédit qu'ils le ſerviront avec une fidelité commune à tout le peuple, & conſtante; & les Prophetes reprochent de grands déſordres aux Juifs revenus de Babylone. On peut répondre, que ſi toute la nation ne quitta pas les païs où les Iſraëlites captifs avoient été diſperſez, il en revint de tous les païs dans la Judée, qu'il en revint de toutes les Tributs, & que ceux même qui demeurerent dans le lieu de leur exil, s'unirent avec les habitans de la Judée par les nœuds de la religion & de la ſocieté civile, qu'ainſi toute la maiſon de Jacob fut en un vrai ſens rejointe & raſſemblée. On peut encore répondre que depuis la captivi-

té de Babylone, le peuple ne tomba plus dans l'idolatrie, & accomplit ainsi les prédictions dont Mr. l'Abbé D'Asfeld veut reculer l'effet jusqu'à des siecles futurs.

Enfin, s'il reste dans ces propheties des promesses trop grandes pour ne convenir qu'aux Juifs revenus de Babylone, comme il y en a certainement, Mr. l'Abbé D'Asfeld devoit, selon une des regles qu'il nous donne, y voir la figure de l'Eglise naissante au sein de la Judée ; j'ose assurer qu'en suivant cette idée on aura une explication suivie & complete des propheties qu'il croit ne pouvoir s'entendre que du rappel entier de la nation Juifve au Christianisme.

Mais, dit-il, comment expliquer des promesses faites aux Juifs posterieures à la vocation des Gentils, posterieures à la conversion de toute la terre ? On devroit les expliquer, comme lui, s'il étoit évident que les promesses qu'elles contiennent regardassent les derniers tems ; rien de semblable ne paroit dans les deux qu'il cite d'Isaïe chap. 11e. & d'Ezechiel chap. 37e. Au contraire,

Iſaïe dit expreſſément que ce qu'il promet aux Juifs arrivera *dans le jour où les nations commenceront d'eſperer dans le rejeton de Jeſſé.* Pour le Prophete Ezechiel, rien n'empêche de l'entendre de l'éloignement conſtant pour l'idolatrie, que le peuple Juif a fait paroitre depuis le retour de Babylone, oppoſé à ce penchant furieux pour les cultes étrangers, qui l'a rendu tant de fois infidelle avant la captivité. Les termes *d'ordures*, *d'immondices*, ſont uſitez dans l'Ecriture, pour ſignifier les idoles & l'idolatrie, quand Dieu dit qu'il lavera ſon peuple, c'eſt-à dire, que la grace divine le préſervera de l'idolatrie. Dieu appelle ſon peuple de differens païs, parcequ'il avoit été tranſporté, vendu dans ces diverſes contrées. Je le repete, toute cette Prophetie s'explique aiſément des Juifs retournez dans la Terre Sainte, leur délivrance, leur retour, la paix dont ils jouirent, les victoires des Machabées ; le regne heureux des premiers Princes Aſmonéens, firent reverer ce peuple par les peuples Gentils & par leurs Rois, attirerent

à Jérusalem un grand nombre de Proselites. Voilà le triomphe & la gloire promise par le Prophete aux Hebreux : c'est ainsi que les nations ont reconnu Dieu *pour le sanctificateur d'Israël.*

Qu'on ne soit point arrêté par les promesses d'un amour perpetuel pour les Juifs, de leur sejour immuable dans la Terre sainte. N'est il pas certain qu'il y a dans l'Ecriture des promesses conditionnelles? Dieu auroit executé ce qu'il faisoit esperer aux Juifs, s'ils avoient reçu le Messie.

Voici la preuve la plus ingénieuse, le plus spécieux de tous les argumens qui appuyent le systeme de Mr. D'Asfeld : Nous avons, dit il, un moyen sûr de distinguer les promesses qui regardent les Juifs qui ont fondé l'Eglise naissante, & celle de leur rappel à la foi : dans les premieres les Prophetes se recrient sur le petit nombre de ceux qui en ressentiront l'effet : ils disent dans les autres que toute la nation y aura part également. Appliquons une des regles de l'Auteur ; & cette preuve si

brillante ſe diſſipera. L'Egliſe eſt le veritable Iſraël, la vraye poſterité d'Abraham & de Jacob ; expliquons de l'Egliſe, les promeſſes d'une alliance éternelle, d'une protection inſurmontable, d'une lumiere infaillible d'une loi, d'un culte qui ne ſera plus ſujet au changement ; ces promeſſes conviennent à toute la nation Sainte, à tout le vrai Iſraël, *c'eſt lui qu'on crée de nouveau*, c'eſt *pour lui qu'on crée une nouvelle terre* purgée de l'idolatrie, *un nouveau ciel* acceſſible aux Juſtes.

Iſaïe, Michée, joignent ces promeſſes à celles que Dieu fait au petit nombre de convertis par la prédication des Apôtres, en doit-on être ſurpris ? Ces evenemens liez dans l'execution ont dû, ont pû au moins l'être dans la prophetie. L'Auteur fait grand fonds ſur la prophetie de Zacharie chap. 12. Pour moi, je n'y vois qu'une figure dont S. Jean nous donne l'intelligence, les larmes du peuple cauſées par la lecture de la loi que leur fit Eſdras, & par le ſouvenir de leurs infidelitez, ſymbole prophetique des pleurs que

les Juifs convertis versent à la vûë de JESUS-CHRIST crucifié. Le détail des familles pleurantes ne convient qu'au tems d'Esdras ; il n'est plus de famille de David, de Nathan ; il ne s'agit donc point d'une conversion future du peuple Juif.

J'avouë que les derniers chapitres d'Ezechiel sont favorables aux idées de l'Auteur. Cette nouvelle distribution de la terre, le temple bâti sur des mesures qu'on a de la peine à faire quadrer avec ce qu'on sçait du temple de Zorobabel, sont propres à persuader un retour futur des Juifs dans leur ancienne patrie : cependant de très sçavans Interpretes expliquent ces chapitres de l'état des Juifs après la captivité; les autres désesperent d'éclaircir les épaisses tenebres dont ces chapitres sont couverts, & c'est un foible fondement pour le nouveau systeme, que des propheties d'une obscurité generalement reconnuë.

Mr. l'Abbé D'Asfeld attribuë aux Juifs convertis la conversion de tous les peuples du monde qui n'auront pas encore reçu la Loi Chrétienne ;

il se sert pour le persuader d'un grand nombre de propheties, dont la plus grande partie a paru aux Peres, & à de fameux Interpretes, assurer ce glorieux avantage au vrai Israël, à la veritable posterité de Jacob, aux Chrétiens. Beaucoup de ces propheties qu'il detourne au sens du rapel de toute la nation Juifve à la Foi ne peuvent s'y rapporter; il convient qu'alors la Loi sera abolie, & ces propheties assurent que ceux, que les Juifs ameneront à la connoissance du vrai Dieu, celebreront la Fête des Tabernacles & celles des nouvelles lunes, qu'ils garderont le Sabbat; il faut donc les entendre des Prosélites, & il ne reste à l'Auteur aucun passage de l'Ecriture, où la promesse qu'il fait aux Juifs soit si clairement énoncée, qu'on n'ait pas de grandes raisons d'en douter. Et pourquoi n'a-t-il pas prévenu une objection facile à prévoir, difficile à résoudre, tirée de ce que Daniel dit formellement, que la désolation du peuple Juif qui suivra & qui vengera la mort du Messie, durera jusqu'à la fin & n'aura point de bornes?

eflexions qui suivent n'atta-
qu'une partie du sentiment
l'Abbé D'Asfeld ; l'Auteur
esque comme lui sur la con-
des Juifs, il ne le contredit
le tems de cette conversion.
ant Auteur me paroit trop
sur la partie du sentiment
D'Asfeld qu'il n'attaque pas:
iture, ni la tradition, n'obli-
croire la conversion de toute
esque toute la nation Juifve
certain tems. Il s'en conver-
icoup par la predication d'E-
re davantage, c'est dire ce
e sçait pas.

TICLE LXXIV.

ULTEZ DU P. ATHANASE,
ent de l'Ordre de Saint François,
sentiment de Monsieur l'Abbé
feld, touchant la conversion des

ONSIEUR,

Fideles croyent comme une
onstante & attestée, tant par

l'Ecriture Sainte que par la tradition, que les Juifs reviendront un jour de leurs erreurs, & se convertiront presque entierement avant la consommation des siécles; mais Mr. l'Abbé D'Asfeld encherissant sur cette croyance, prétend * que les Juifs convertis formeront une societé sainte, heureuse, pacifique, d'une durée assez étenduë, laquelle passant des peres aux enfans, surmontant de puissans obstacles, conservera le dépôt de la foi jusqu'à la fin; & cela Mr. comme il l'avouë lui-même avec autant de droiture que d'ingénuité, contre le sentiment presque unanime des Anciens, c'est-à dire, de ceux qui sont reconnus pour les dépositaires de la tradition, les disciples des Apôtres, les Peres de l'Eglise, les maîtres des fidelles, & les oracles de la religion.

Si Mr. D'Asfeld fait fond sur des passages de l'Ecriture, qui lui paroissent précis, & formels en sa faveur; nous devons être persuadez que les Peres les avoient devant les yeux, aussi bien que ce Sçavant moderne:

* xi. *verité.*

ils en avoient d'autres qui leur ont paru encore plus positifs, qui les ont engagez à se former un systeme contraire, & à y ramener par des interprétations également judicieuses & favorables les endroits de l'Ecriture qui sembloient leur être opposez. Que ce Sçavant fasse donc à l'égard des preuves de ces anciens, ce que ceux-ci ont fait à l'endroit des siennes ; & si balançant les raisons de part & d'autre, sans entêtement, sans partialité & sans préoccupation, je trouve dans son parti plus de solidité, ou de vraisemblance, je n'hésiterai point un moment à me déclarer, & je serai tout des premiers à embrasser sa doctrine.

C'est ainsi, Monsieur, que je propose ma premiere difficulté. Il me paroît bien fondé dans la sainte Ecriture que la nation des Juifs ne reviendra de ses préventions chimeriques, & n'accomplira sa pleine & entiere conversion, que vers le second avenement du Fils de Dieu. Or il est indubitable que ce Verbe Divin ne reviendra que pour prononcer un arrêt souverain & irrevoca-

ble contre toutes les nations de l'univers, pour faire le dénoüement de tous les siécles, & nous faire passer du tems à l'éternité. La mineure de cet argument ne souffrant aucune difficulté, il suffit d'insister simplement sur la majeure. On trouvera cette proposition établie avec autant d'évidence que de solidité, pour peu que l'on fasse de réflexion sur ces paroles de J. C. à ses Apôtres [a], Vous n'acheverez, vous ne consommerez, ou selon le texte Grec, vous ne finirez pas les citez d'Israël, ὐ μὴ τελέσητε, jusqu'à ce que le fils de l'Homme soit sur son retour. Ce Verbe divin, dit S. Hilaire [b], faisant entendre que les nations se convertiroient à la prédication des Apôtres, assûre que la conversion entiere de la maison d'Israël sera un fruit tardif, & sera reservée pour son second avenement.

Je ne disconviens pas, Monsieur, qu'on n'ait donné differentes explications à ce passage, mais celle de S. Hilaire, selon l'observation judicieuse d'un sçavant Jesuite [c], paroît la

[a] *Matt.* 10. *v.* 23. [b] *Hilar. Can.* 10.
[c] *Maldonat.*

plus raisonnable, la plus naturelle, & la mieux liée avec ce qui précede & ce qui suit; car le Fils de Dieu défendant d'abord à ses disciples d'exercer leur ministére, & d'annoncer l'Evangile ailleurs que dans les villes de la Judée [a], ils pouvoient se flatter que cette maison étoit mûre, que ce champ étoit prêt, & qu'ils alloient y faire des merveilles. Mais J. C. voulant les détromper de cette pensée vaine & flatteuse, les avertit [b] qu'ils ne mettront pas la derniere main à cette importante affaire avant son second avenement: & pour les consoler ensuite de leur peu de succès, & de la stérilité de cette entreprise, il leur remet devant les yeux [c] que le sort du Disciple ne doit point être superieur à celui de son Maître, & que si les Juifs ont fait refus de se rendre à ses prédications, on ne peut point être surpris s'ils font difficulté de déférer à celles de ses Apôtres.

Je passe, Monsieur, à ma 2[e] difficulté. Il paroit assez évident, suivant le rapport du texte sacré, que la con-

[a] *Matt.* 10. *v.* 5. [b] *V.* 23. [c] *V.* 25.

version entiere & universelle de la nation des Juifs, ne s'accomplira qu'après que toutes les autres nations se seront soûmises au joug de l'Evangile; & que d'ailleurs cette conquête parfaite & entiere de tous les peuples de l'univers ne sera à sa derniere perfection que très-peu avant la consommation de tous les siécles. La premiere de ces propositions est fondée sur ces paroles de S. Paul[a]: Une partie des enfans d'Israël est envelopée de tenebres, & persiste dans son aveuglement; jusqu'à ce que la plénitude des Gentils se soit rangée dans le bercail de J. C. & soit entrée dans l'Eglise. Mais après la consommation de cet important ouvrage, les enfans d'Israël seront sauvez, selon les promesses inviolables qui en ont été faites à leurs peres. Je voudrois bien, Monsieur, qu'on me découvrît le secret de concilier cette doctrine de l'Apôtre avec celle de Mr. D'Asfeld; car ce Sçavant prétend[b] que les Juifs porteront la lumiere qu'ils auront reçûë chez les nations qui seront encore ensevelies

a. *Rom.* 11. *v.* 25. b XIII. *Verité.*

dans les ténébres. Et cet Apôtre au contraire enseigne que les Juifs persisteront dans leur aveuglement, jusqu'à ce que toutes les autres nations ayent été parfaitement éclairées des lumieres de l'Evangile. Je tombe d'accord que les Juifs convertis seront animez d'un zele Apostolique, & qu'ils auront beaucoup de part dans la conversion des impies ; puisque ce grand Apôtre nous assure *, que si la diminution ou la ruine des Juifs a procuré les richesses des nations, leur plénitude à plus forte raison aura le même sort, & produira le même avantage. Mais il veut dire seulement que les Juifs éclairez par les prédications & les miracles d'Elie agiront de concert avec les Chrétiens, qui auront échapé aux persecutions de l'Antechrist, & que réünissant leur zele & leurs travaux, ils éclaireront, ils convertiront & rameneront une grande partie de ceux qui s'étant laissé malheureusement pervertir, se trouveront engagez ou dans les erreurs de l'hérésie, ou dans les superstitions de l'idolatrie. Ainsi

* *Rom.* 11. v. 12.

il reste toûjours indubitable, selon la parole de l'Apôtre, & l'interprétation de S. Hilaire *, que ce ne sera qu'après que la plénitude des Gentils sera entrée dans l'Eglise, que J. C. y fera entrer les Juifs à leur tour, qu'il les réduira par les splendeurs de son avenement, & qu'il s'en servira pour remplir le nombre des Saints & des prédestinez.

Quant à la 2^e^ proposition que j'ai avancée touchant la conversion des Gentils, qu'elle ne sera consommée que vers la fin des siécles, qui pourroit la revoquer en doute après le témoignage formel & positif du Sauveur ? Les Apôtres demandant à ce fils de Dieu en quel tems s'executeroient les choses dont il venoit de les entretenir, quel signe ils pourroient avoir de son retour, quel seroit le pronostic fatal de la destruction de tout l'univers, ce Sauveur répond, que l'Evangile du Royaume des Cieux seroit annoncé par toute la terre, & que pour lors viendra la consommation, *Et tunc veniet consummatio*. On ne peut pas discon-

* *Hilar. c.* 10.

venir que ce ne soit la fin du monde, que J. C. a voulu indiquer par ces paroles ; tant parceque c'étoit celle-là sur laquelle il avoit été interrogé par ses Apôtres, que parceque dans le Grec on lit l'article devant le terme fin καὶ τότε ἥξει τὸ τέλος, ce qui désigne une fin principale & absolue ; aussi S. Jerôme comptant sur une réponse si claire, si précise, & si formelle du Sauveur, prend cette prédication pour un signe certain du retour prochain de ce divin Maître.

Il est vrai que S. Augustin *, donnant en apparence un tour different à ces paroles du Fils de Dieu, semble croire qu'elles signifient seulement que J. C. ne reviendra pas avant que cette prédication soit achevée, & soûtient qu'il est impossible de conjecturer, de combien de tems ce retour sera posterieur à cet accomplissement des travaux Apostoliques. Mais si nous prenions trop à la lettre cette interprétation de S. Augustin, elle paroîtroit peu conforme à la pensée du Fils de Dieu, & peu con-

* *Aug. ep. c.* 19.

venable aux paroles de l'Evangile ; car il n'est pas seulement dit que la fin du monde ne précedera pas l'accomplissement de la prédication, mais que cet accomplissement sera suivi immédiatement de la fin du monde, *καὶ τότε ἥξει τὸ τέλος.* Il est donc àpropos, suivant la judicieuse remarque d'un sçavant Interprete *, de concilier ces deux Docteurs, disant que quand S. Jérôme soûtient que l'accomplissement de la prédication sera un signe immanquable de la venuë de J. C. il entend seulement que pour lors on pourra conjecturer à coup sûr, que ce Sauveur sera assez proche, & lorsque S. Augustin assure qu'on ne peut pas sçavoir combien le retour du Fils de Dieu tardera après cette prédication, il veut dire seulement qu'on ne peut pas le fixer au juste, le déterminer avec précision, & le marquer, si non à peu près.

Qu'on ne mette pas ceci au rang de ces distinctions frivoles que l'on invente par fois pour se mettre au large, pour se tirer d'intrigue &

* *Cornelius à Lapide.*

pour se concilier des Docteurs qu'on est bien aise d'avoir favorables. C'est la pensée même de Saint Augustin que ce grand Docteur nous expose dans une de ses épitres. Si l'on sçavoit, dit-il *, combien il reste de nations, qui n'ont point encore été éclairées des lumieres de l'Evangile, on pourroit conjecturer à peu près, combien il reste de tems jusqu'à la la venuë de J. C. & si l'on apprenoit avec certitude & conviction, que l'Evangile eût été prêché par toute la terre, encore qu'on ne pût pas déterminer précisément combien il y auroit de tems jusqu'à la la fin des siécles, on pourroit pourtant avancer avec justice & fondement qu'elle seroit très proche, *Sed magis magisque propinquare meritò diceremus.*

Quand même on supposeroit un espace assez étendu, entre l'accomplissement de la prédication, & la consommation des siécles, il n'accommoderoit point Monsieur l'Abbé D'Asfeld, & ne s'ajusteroit nullement avec son hypothese; car ce

* *Aug. ep. 79.*

ſçavant Abbé fait une peinture ſi belle, ſi accomplie, ſi charmante de l'Egliſe que les Juifs convertis établiront par tout l'univers, qu'elle ne peut pas convenir à celle des derniers tems du monde. Il prétend [a] que dans cette ſocieté, toutes les corruptions ſeront ôtées, que la terre deviendra pure, que les ſcandales publics ſeront abolis, qu'il y aura des ſurveillans attentifs a prévenir ou a réformer les abus, que les paſteurs ſeront éclairez & pleins de zele, que la diſcipline ſera en vigueur, & que le vice devenu rare, & par conſequent honteux, attirera une note d'infamie ſur ceux qui le commettront, & une derniere punition, s'ils demeurent incorrigibles.

N'avoüera-t on pas que cette peinture a bien peu de rapport avec celle que S. Paul nous fait des derniers jours du monde ? Car cet Apôtre prétend [b] que pour lors les hommes ſeront pleins d'amour propre, avares, préſomptueux, ſuperbes ; blaſphémateurs, rebelles à leurs ſuperieurs, ingrats, ſcélérats, ſans concorde,

a XIV. *verité.* b 2. *Timot.* 3. *v.* 1.

sans charité fraternelle ; qu'ils seront, poursuit il, calomniateurs, incontinens, sans douceur, sans clemence, perfides, impudens, vains, plus attachez à leurs molles voluptez qu'à Dieu, & que se contentant de sauver simplement les dehors de la religion, ils n'auront aucun sentiment de piété & de vertu ; encore qu'il n'y ait, selon la remarque de S. Augustin [a], aucun tems auquel on ne puisse rencontrer des hommes de ce caractére, l'Apôtre a pourtant raison d'assurer qu'ils se trouveront aux derniers jours, parcequ'on en appercevra d'autant plus, que l'on sera plus près de la fin, *Quia tanto plures erunt, quanto magis propinquabunt ad finem.*

Saint Pierre [b] ne ménage pas plus ces derniers tems que S. Paul, S. Jude [c] ne leur est pas plus favorable que ces deux autres Apôtres ; & Jésus-Christ parlant lui même de son second avenement, s'écrie [d], Quand le fils de l'homme viendra, croyez-vous qu'il trouve

[a] *Aug. ep.* 80. [b] *Pet.* 3. *v.* 3. [c] *Jud. v.* 18. [d] *Luc.* 18. *v.* 8.

de la foi sur la terre? Et bien que cela ne doive point s'entendre d'une foi spéculative, de la croyance des mystéres & des veritez catholiques, lesquelles, selon les promesses de JESUS-CHRIST, persévéreront toûjours dans ceux qui seront unis avec la chaire de S. Pierre, cela signifie au moins que la foi vive, animée, operante par la charité, sera extrémement rare, parceque l'iniquité, comme dit le même Fils de Dieu*, se répandant avec surabondance, la charité d'un très-grand nombre de fidelles se refroidira.

Tous ces passages ont déterminé beaucoup de Sçavans, tant anciens que modernes, à croire que les prophéties dont se sert M. D'Affeld, regardent bien plûtôt l'état florissant de l'Église dans ses commencemens, que celui dans lequel elle se trouvera aux derniers tems, & qu'elles désignent plûtôt ces siecles heureux qui ont suivi immédiatement le prémier avénement du Verbe incarné, que ceux qui précéderont immédiatement son retour. Car en-

* *Matt.* 24. *v.*12.

core que les Juifs convertis par le ministére d'Elie doivent embrasser un jour la foi de JESUS-CHRIST, que les Gentils émus par les prédications d'Enoch doivent concevoir des sentimens de conversion & de pénitence, & que toutes les nations intimidées, comme parle S. Jean dans son Apocalypse, par la ruine & les supplices des fameux impies, doivent rendre gloire à Dieu, ce tems sera si abregé, si court, si précipité, qu'il n'est point censé une portion du dernier âge du monde, mais une péparation immédiate pour le jugement: & c'est l'idée que l'esprit de Dieu nous en donne, lorsqu'il nous annonce * qu'Elie viendra rétablir toutes choses, de peur que le Seigneur venant pour décider de la destinée de tous les hommes, ne les enveloppe tous dans une pareille condamnation.

Je passe à ma troisiéme difficulté, que je propose de cette sorte. Il me paroît évident par les saintes Ecritures, 1°. Que la conversion entiere & absoluë des Juifs est réservée à

* *Malach.* 4. *v.* 5.

Elie & Enoch, à ces deux illustres témoins dont il est parlé dans l'Apocalypse; & 2°. Que les prédications, les miracles, la mort, la resurrection, l'assomption, & toutes les merveilles de ces grands hommes, précéderont de fort peu la fin du monde, & le jour du jugement dernier. La premiere de ces propositions est si claire, si manifeste, & si bien fondée sur les saintes Ecritures, qu'un Orthodoxe n'en sçauroit disconvenir; car Dieu nous voulant insinuer cette verité, s'explique de cette sorte chez le Prophéte Malachie [a] : Je vous enverrai Elie avant le jour grand & terrible du Seigneur, & ce ministre fidelle tournera le cœur des peres vers leurs enfans, & celui des enfans vers leurs peres.

Saint Augustin dévelopant le mystére caché sous ces paroles avec autant de délicatesse que de solidité [b], nous annonce que Dieu prévoyant la méprise pernicieuse & fatale des Juifs, sçachant qu'ils perdroient de vûë les mysteres de la loi, qu'ils l'en-

[a] *Malach.* 4. *v.* 5. [b] *Aug. l.* 20. *de Civit. c.* 29.

tendroient d'une maniere grossiere & charnelle, qu'ils en ignoreroient le sens spirituel ; leur annonce qu'il leur enverra Elie le Thesbite, avant le jour grand, formidable & horrible du Seigneur ; pour lever le voile qui sera devant leurs yeux, & réformer une bevûë de si pernicieuse conséquence : d'où ce S. Docteur infére comme une verité également certaine & commune dans la bouche & dans le cœur de tous les Chrétiens, que les Juifs recueilleront l'explication veritable & legitime de la loi par le ministére de ce Prophéte, à la faveur de laquelle ils abjureront leurs erreurs, ils detesteront leur aveuglement, ils embrasseront la foi de JESUS-CHRIST, & le reconnoîtront pour le veritable Messie.

N'est-ce pas ce qui nous est encore notifié par un passage clair & formel de l'Ecclesiastique *, où il est déclaré qu'Elie viendra au tems déterminé par le decret immuable de Dieu, qu'il appaisera la colere du Seigneur, qu'il reconciliera les peres avec les enfans ; & que par ces heu-

* *Eccl.* 48. *v.* 10.

reux exploits il retablira les Tribus d'Iſraël ; & le fils de Dieu venant lui même à l'appui de cette verité, nous aſſure [a] qu'Elie paroîtra certainement , & qu'il réparera toutes choſes. Ces expreſſions ſans doute dénotent d'une maniere très-préciſe & très-poſitive , que la converſion entiere de la nation des Juifs , ſera le chef d'œuvre du zele & des travaux de ce Prophete : ainſi il ſeroit aſſez inutile d'apporter les autoritez des Peres , qui dépoſent tous d'un conſentement unanime pour cette verité , & qui attribuent tous de concert cette interprétation à ces paſſages de l'Ecriture.

Quant à la 2e. propoſition que nous avons avancée, que les merveilles d'Elie ne précederont que de très-peu le jour du jugement dernier, elle me paroît inconteſtable par les termes expreſſifs dont Dieu ſe ſert chez le Prophéte Malachie [b]. J'enverrai Elie avant le jour grand & horrible du Seigneur, de peur que venant en ce jour je ne me voye obligé à frapper d'anathéme toute la terre.

Pour

a *Matt.* 17. *v.* 11. b *Malach.* 4. *v.* 5.

Pour sentir toute la force de ces paroles, il est expédient d'observer deux choses. 1°. Qu'il y a dans l'Hébreu, J'enverrai devant la face du Seigneur, qui viendra au jour terrible; ou pour le prendre plus litteralement, devant la face du jour terrible du Seigneur qui viendra *liphnebo*, laquelle expression ne sçauroit designer qu'un avantcoureur, qui marche immédiatement devant, qui précede de très peu, & qui désigne comme avec le doigt celui qu'il annonce.

Il n'est peut être pas hors de propos de remarquer qu'on employe la même façon de parler, pour exprimer la mission de Jean Baptiste & celle d'Elie; car lorsqu'il s'agit du premier au ch. 3. selon l'interpretation de JESUS CHRIST [a], il est dit, Voilà que j'envoye mon Ange qui préparera la voye devant ma face, *liphnay*, & quand il est question du 2^e^. au ch. 4. il est dit [b], J'enverrai Elie devant la face du Seigneur qui viendra *liphnebo*. D'où l'on peut inférer, selon la pensée de

a *Mat.* 3. *v.* 11. b *Ib. c.* 4.

Saint Jean Chrysostome [a], qu'Elie sera le précurseur du second avenement du Fils de Dieu, comme Jean B. l'a été du premier; qu'ainsi comme celui-là n'a paru que six mois avant ce divin Sauveur, celui-ci ne précedera que d'un intervalle à peu près pareil la venuë de ce souverain juge, d'où vient que Saint Augustin [b] met la mission d'Elie au nombre de ces evenemens qui arriveront au dernier jugement, ou devers ce tems-là. Il n'est point encore indifférent d'approfondir ces paroles du Seigneur, de peur que venant je ne me voye obligé à frapper d'anathéme toute la terre: car on lit dans l'Hébreu *cherem*, qui signifie une ruine compléte, & dans le Grec ἄρδην, qui veut dire, selon S. Jérôme, entierement ou subitement: ce qui nous insinuë qu'Elie ne viendra que pour préparer les hommes, les mettre en état de paroitre devant J. C. de peur que s'ils étoient surpris par sa présence inopinée, après avoir essuyé les persecutions de l'Antechrist, ils ne se trou-

a *Chrysost. hom.* 48. *in Matt.* b *Aug. L.* 20. *de Civit. c.* 30.

vassent dans l'impuissance de soutenir un examen si rigoureux, d'échaper à un juge si exact, & d'éviter une condamnation si inexorable. Aussi S. Jean ayant rapporté dans son Apocalypse les prédications & les miracles d'Elie & d'Enoch, la mort, la resurrection, & l'assomption dans le ciel de ces grands hommes, la ruine également horrible & merveilleuse de leurs adversaires, & la conversion des nations intimidées par les châtimens exemplaires de ces fameux impies, passe aussitôt à la prédiction du jugement dernier, & en décrit l'appareil formidable. Telles sont les inductions ...ides que les anciens ont tirées, suiant le rapport de S. Augustin [a], il ...sse, dit-il, pour avéré parmi tous ...s Chrétiens, que les Juifs se conrtiront par le ministere d'Elie, & ...a immédiatement avant le der...r jugement, *ultimo tempore ante ...cium*. Il passe pour certain, di...S. Irenée longtems auparavant [b], ...: les Prêtres qui ont été les dis-

a *...ug. l. 2. de Civit. c. 29.* b *Iren. l. 5.*

ciples des Apôtres, qu'Elie & Enoch ont été tranſportez dans le paradis, qu'ils y ſont comme en dépôt ; & qu'ils y demeureront juſqu'à la fin des ſiécles. Je tombe d'accord que ce S. Docteur a été ſaiſi par les paſſages qui ont fait impreſſion ſur l'eſprit de Mr. l'Abbé d'Asfeld, qu'il a cru auſſi bien que ce Sçavant moderne qu'ils déſignoient une ſocieté de longue durée, qui n'ayant point encore paru ſur la terre ſe formeroit immanquablement dans les ſiécles avenir. Mais n'oſant donner atteinte à la tradition, qui ſuppoſe très-peu d'intervalle entre les prédications d'Elie & le retour de J. C. il a jugé plus à propos de placer cette ſocieté entre le jour du jugement, & l'entrée des élûs dans la gloire, qu'entre la mort de ce Prophete, & le jour du dernier jugement ; & a mieux aimé adherer au ſentiment qu'on a appellé depuis l'erreur des Millenaires, qu'à l'opinion paradoxe de ceux qui different de beaucoup la fin monde après le regne de l'Antechriſt. C'eſt donc ainſi, Mr. que je paſſe à ma quatriéme & derniere

difficulté. Il paroit d'un côté incontestable que les Juifs ne seront point entré dans le bercail de J. C. lorsque l'homme d'iniquité viendra établir sa domination sur la terre, & d'autre côté que cet empire superbe & tyrannique précedera de fort peu le jour du jugement. La premiere de ces propositions se démontre, par ce reproche que Jesus-Christ addresse aux Juifs *. Je suis venu au nom de mon pere, & vous n'avez pas daigné me recevoir, il en viendra un autre en son propre nom, & vous le recevrez avec beaucoup d'ardeur & de déference. Il n'y a pas d'apparence que M. l'Abbé D'Asfeld veüille s'écarter du sentiment commun des Peres pour adopter l'interpretation particuliere de Calvin & de Martorat ; & qu'au lieu d'entendre l'Antechrist, par celui qui viendra en son nom, il voye que cette expression marque en general tous les faux Prophetes. Or si les Juifs adhérent à la doctrine de l'Antechrist, après avoir fermé les yeux aux lumieres de l'Evangile, il est incontestable

* *Jo* 5. *v.* 3.

qu'ils seront encore envelopez dans leurs ténébres, lorsque cet homme d'iniquité viendra pour les seduire, & pour établir sur la terre sa superbe & son injuste domination.

N'est-ce point aussi ce que Saint Paul nous fait entendre avec beaucoup d'évidence & de netteté, lorsqu'il nous annonce que ce fameux impie séduira ceux qui s'opiniâtrent invinciblement à se vouloir perdre, & que comme ils ont bouché leurs oreilles aux veritez salutaires que l'on a eû la charité de leur proposer, Dieu les abandonnera à la seduction, & les laissera donner dans le mensonge ? Car il est très à propos de remarquer, qu'il n'y avoit alors que les Juifs qui eussent bouché les oreilles à la prédication de l'Evangile, & qu'il avoit été reçu jusqu'alors par les Gentils avec beaucoup de docilité & de zele. D'où il est aisé d'inférer que Saint Paul faisant mention de ceux qui se laisseroient seduire par l'Antechrist, n'avoit en vûë que les Israëlites, & ne pensoit aucunement aux autres nations. Telle a été l'interprétation

que S. Jérôme a donnée à ces paroles de l'Apôtre, comme il paroît de ce qu'il enseigne dans une de ses épîtres [a]. *L'Antechrist*, dit-il, *opérera beaucoup de prodiges seduisans & specieux en presence des Juifs, afin que ces réprouvez soient livrez à l'erreur & au mensonge, en punition de ce qu'ils n'ont pas voulu ouvrir les yeux à la verité.*

Saint Hilaire [b] expliquant ces paroles de J. C. *lorsqu'on verra l'abomination de désolation se placer dans le temple, que ceux qui seront dans la Judée prennent le large,* cherchent leur sûreté, & ayent le soin de s'enfuir vers les montagnes, nous assure que c'est l'Antechrist qui est désigné dans cet endroit, qu'il est appellé abomination, parce qu'il aura l'impudence de s'élever au dessus de Dieu ; qu'il est nommé désolation, parce qu'il remplira tout l'univers de guerres & de carnage ; ajoutant qu'un messie si accommodé au goût, & si conforme au genie des Juifs, qui ne respirent que le faste

a *Hieronym. ep. ad Algasiam.* b *Hilar. can.* 25.

& la grandeur, sera reçu par cette nation reprouvée, & s'asseoira dans le lieu de sainteté, & comme ce sera, continue ce Pere, l'erreur, l'entêtement propre & specifique des Juifs, J. C. prend la sage précaution de nous avertir de faire bande à part, & de quitter la Judée.

Quant à la 2^e^. proposition que nous avons passée, que la ruine de l'Antechrist sera presque immédiatement devant le jugement, elle me paroît évidente & incontestable; car Daniel ayant prédit * que le regne de l'homme d'iniquité durera 1290 jours, ajoute, Heureux celui qui persévére & parvient jusqu'à 1335 jours. Saint Jérôme nous servant de guide pour percer dans le mystere de cette prophetie, remarque que l'Antechrist ne regnant que 1290 jours, celui qui persévérera jusqu'à 1335, survivra ce fameux impie de 45 jours, & qu'il sera heureux, c'est à dire, comblé de gloire & de félicité, pourveu qu'il persiste pendant cet intervalle avec fidelité pieté & vigilance, d'autant que pou

* *Dan.* 12. *v.* 11.

lors le Seigneur & Sauveur reviendra ſur la terre, & paroîtra ſur un thrône de gloire & de majeſté.

J'avoüe que certains Interprétes abandonnant la penſée de ce Saint Docteur, donnent un autre tour aux paroles de ce Prophete, prétendant qu'elles inſinuent ſeulement, qu'après ces 45 jours la perſecution prendra fin, les fidelles joüiront d'un parfait repos, & le calme ſera remis dans l'Egliſe : mais ſi l'on veut lire ce chapitre de Daniel ſans entêtement, ſans prévention, & avec une attention ſerieuſe, l'on avoüera que cette derniere explication paroîtra peu naturelle, & peu liée avec ce qui eſt rapporté auparavant : car il eſt dit que le Prophete * apprenant que ſon peuple ſeroit ſauvé, que ce bonheur ſeroit communiqué à quiconque ſeroit écrit dans le livre de vie, qu'un grand nombre de ceux qui ſont morts s'éveilleroient, que les uns ſeroient deſtinez pour la vie éternelle, & les autres pour un opprobre qui ne finira jamais; que ceux qui ſont dociles à écouter les veri-

* v. 1.

tez du ſalut brilleront comme le firmament, & que ceux qui auront du zele pour les debiter, ſeront comme des étoiles ; ce Prophete, dis-je, apprenant tous ces myſteres, demande quand ils ſeront accomplis ; & on lui répond qu'après un tems, deux tems & un demi, la perſecution prendra fin, & toutes ces choſes ſe trouveront executées.

Le Prophete n'entrant point encore parfaitement dans cette penſée, & demandant à l'eſprit qui lui manifeſtoit ces merveilles un nouvel éclairciſſement, cet eſprit deſcend dans un nouveau détail, marque le tems avec plus de préciſion, découvre qu'après le parfait établiſſement du regne de l'Antechriſt, il y auroit 1290 jours, leſquels font trois cens & demi, ſelon le calcul des Juifs, & par conſéquent ces trois tems & demi, dont il avoit fait mention auparavant ; & ajoûtant qu'après 1335 celui qui perſévérera ſera heureux, il eſt reputé marquer au juſte le tems de la reſurrection, du jugement dernier, de la gloire de ceux qui ſeront écrits au livre de vie, du

le son peuple, & pour tout
n peu de mots, de toutes ces
; sur lesquelles Daniel venoit
terroger.
quand le moment de l'accom-
nent de ces merveilles ne se-
s marqué avec autant de pré-
que le prétend S. Jérôme, &
m'imagine le trouver dans
l, Mr. D'Asfeld ne seroit pas
ble à placer sa societé de lon-
irée entre la ruine de l'Ante-
, & la derniere consommation
it l'univers; car l'Eglise mili-
doit sans doute prendre fin,
'elle n'aura plus son ennemi en
Or S. Jean nous assure que cet
ii, qui est le Démon, sera pré-
dans un étang de feu & de sou-
dès que la bête, c'est à dire,
christ, y aura été jettée, auf-
Disciple bien aimé ajoute im-
tement après, qu'il a vû un
des morts comparoissans de-
des livres sur le rapport des-
on leur a fait leur procès, &
ir a prononcé leur sentence,
un détail circonstancié du

dernier jugement, & de la souveraine équité de J. C.

S. Paul nous a mis au fait de toutes ces veritez avec autant de clarté que S. Jean, lorsqu'il nous assure [a] que J. C. détruira cet homme d'iniquité par la splendeur de son avenement, *Illustratione adventus sui*, c'est à dire, que comme le soleil remontant sur nôtre horizon chasse la nuit par ses premiers rayons qui brillent dans l'aurore, de même J. C. venant sur la terre exterminera ce fameux impie par la splendeur qui précedera son avenement. Mais sans tant de recherches & de conjectures, nous trouvons une preuve sans réplique dans les paroles de J. C. car ce Fils de Dieu ayant fait une peinture vive, & une prédiction détaillée de la persecution de l'Antechrist [b], certifie qu'immédiatement après cette tribulation, *statim post tribulationem dierum illorum*, le soleil sera obscurci, la lune ne répandra plus de lumiere, le signe du fils de l'homme paroîtra, toutes les nations déploreront leur

[a] *Thessal.* 2. *v.* 8. [b] *Matt.* 24. *v.* 29.

fatale destinée, & ce Seigneur viendra brillant de gloire & de majesté. Nous pouvons encore conclure que l'Antechrist ne sera pas éloigné de la fin des siécles, d'un passage de la premiere épitre de S. Jean. Mes petits enfans, dit ce Disciple bien-aimé *, voilà présentement la derniere heure du monde; car comme vous avez entendu dire que l'Antechrist viendra, & qu'on apperçoit déja un nombre d'Antechrists, nous pouvons sans hésiter prononcer & juger que nous sommes à la derniere heure. Pour mettre ce raisonnement dans son jour, & le réduire en forme, c'est ainsi qu'il convient de l'arranger: l'Antechrist viendra à la fin du monde, comme vous l'avez appris des Disciples de J. C. Or nous appercevons dès à present plusieurs Antechrists, comme de fatals avant-coureurs de ce fameux impie. Donc nous pouvons sans balancer & sans apprehender de nous méprendre, assurer que nous sommes déja à la derniere heure. Qui est ce qui ne sent pas que l'argument de S. Jean

* 1. *Jo.* 2. *v.* 18.

porteroit à faux, qu'il seroit frivole défectueux, & même ridicule si l'Antechrist devoit préceder de beaucoup la décadence de tout l'univers, & n'être pas placé immédiatement à la fin de tous les siecles ?

Je ne disconviens pas, que la derniere heure ne puisse avoir de l'étenduë, comme il paroît même dans le passage dont nous faisons la discussion ; car on y appelle la derniere heure du monde, l'espace qu'il y a depuis S. Jean jusqu'à la fin des siécles. Mais si l'on est en droit d'appeller la derniere heure de l'univers le tems qui dispose à l'événement par lequel sa consommation est déja désignée, on ne seroit pas recevable à assigner à cet évenement même une grande étenduë, encore moins à le faire suivre par un espace indéfini anterieur à cette consommation ; par éxemple, on appelle le dernier âge de l'homme, la vieillesse qui commence dès 60 ans, quoiqu'elle aille, selon la pensée du Prophete jusqu'à 70, qu'elle pousse dans les plus vigoureux jusqu'à 80. & qu'on en voye même dans les

quels elle persiste encore au delà. Nous sommes en droit, dis-je, de l'appeller la derniere heure de nôtre vie, parcequ'elle commence à nous disposer à cette défaillance entiere & absoluë qui la doit terminer : mais si cette défaillance entiere pouvoit durer longtems, ou être suivie d'un rétablissement d'une durée indéfinie, il faudroit changer de langage, & cesser d'appeller la vieillesse nôtre dernier âge.

On passe donc volontiers à Saint Jean d'avoir regardé comme le dernier âge, ou la derniere heure du monde, tout le tems qui restoit depuis le moment auquel il écrivoit son Epitre jusqu'au jour du jugement, parce qu'on commençoit dès son tems à entrevoir des Antechrists, que ces impies étoient des dispositions, des préludes, & des avantcoureurs de cet homme d'iniquité qui devoit désigner la fin du du monde. Mais si le regne de cet Antechrist devoit fournir un fort grand nombre d'années, ou s'il devoit être suivi par une societé pacifique, sainte, & d'une durée indé-

finie, S. Jean n'auroit été nulleme
en droit d'appeller la derniere he
re du monde, le tems auquel on coı
mençoit à appercevoir quelque
uns des précurseurs de cet homı
d'iniquité.

Voilà les difficultez qui m'arrêter
qui me rallentissent, & me fo
hésiter, & qui formant des nuag
dans mon esprit, m'empêchent
donner dans la pensée de Mr. D'A
feld. Je n'entreprends pas d'infirm
les raisonnemens qu'il établit, &
detourner dans un autre sens les pa
sages sur lesquels il les fonde; c
bien loin de vouloir renverser so
sentiment, je n'ai pas même env
de lui donner aucune atteinte;
souhaiterois seulement obtenir p
vôtre moyen une réponse claire, so
lide, capable de lever mes doute
ou de guerir mes anxietez; tout pr
à me rendre de bon cœur, & à ado
ter son systeme, s'il daigne bie
prendre la peine de la faire. Je su
en l'attendant avec toute l'estim
possible, MONSIEUR,

Juillet 1717.

ARTICLE LXXV.

DISSERTATION SUR LES WHIGS & les Torys. Par Mr. Thoyras Rapin. A la Haye, chez Charles Le Vier, Libraire dans le Spuistraet, 1717. *in 12. pag.* 162.

MOnsieur Rapin est plus propre qu'un autre à donner des éclaircissemens sur les affaires d'Angleterre, il sçait parfaitement la langue ; il a étudié avec soin les loix & l'histoire de ce Royaume, & Milord-Portland, qui lui avoit confié le soin de ses enfans, lui a donné les moyens de s'instruire à fond de ce qu'il vouloit sçavoir. Les Anglois, persuadez qu'il pouvoit donner une histoire d'Angleterre plus exacte que celles qui ont paru, l'en ont pressé, & il y travaille. Il doit se souvenir que l'impartialité est la qualité la plus essentielle à un Historien, qu'il ne sçauroit être trop en garde contre les préventions, & plus encore contre ses propres inclinations ; qu'enfin il faut qu'il soit moins Whig

en écrivant l'hiſtoire, qu'il ne le [
roit dans ſa diſſertation.

Le Gouvernement d'Angleter[
dit nôtre Auteur, ne reſſemble à [
cun autre ; il eſt particulier à [
Etat, il n'eſt ni Républicain, [
Monarchique ; le peuple n'y peut f[
re de loi ſans le concours de l'auto[
té Royale ; le Roi n'en peut fa[
ſans le concours du peuple ; les p[
rogatives de la Couronne, & la [
berté du peuple, ſubſiſtent ſans [
détruire. Les Anglois Saxons d'o[
gine porterent cette forme de Go[
vernement dans la Grande Bretag[
qu'ils conquirent; mais ce qu'on a[
pelle aujourd'hui Parlement, n'ét[
qu'une aſſemblée des Notables, il [
paroit pas que les Communes y [
traſſent. Guillaume Premier en [
ſelon ſon nom, en Conquerant. Gu[
laume II. & Henri I. ſes fils, Etie[
ne, Henri II, Richard I, promire[
de rétablir l'ancien gouverneme[
& ne le retablirent pas. Jean S[
Terre fut contraint d'accorder a[
Seigneurs les privileges dont ils jou[
ſent par un titre qu'on appelle [
Grande Chartre : il retracta bien[

ce qu'il avoit fait par contrainte, ses sujets le déposerent, & choisirent Loüis fils de Philippe Auguste Roi de France pour Roi, ils se reconcilierent avec Henri III, fils de Jean Sans Terre : ce Prince devenu majeur voulut regner absolument, sans égard à la grande chartre ; les Seigneurs ayant à leur tête Simon de Montfort Comte de Leicestre, beau-frere du Roi, prirent les armes ; & le Roi vaincu & prisonnier confirma les privileges des Seigneurs, qui appellerent les Communes à leurs assemblées : dèslors elles furent partagées en deux chambres. Les Rois successeurs d'Henri III. firent divers efforts pour secoüer le joug que la grande Chartre leur imposoit, mais leurs entreprises contre l'autorité des Parlements furent toujours malheureuses; plusieurs perdirent la couronne ; au contraire les regnes d'Edouard III, d'Henri V, d'Henri VII, qui ne chercherent point à y donner atteinte, ont été glorieux & fortunez. Henri VIII. & Elizabeth ont suivi la vraye politique que doit suivre un Roi d'Angleterre : ils n'ont

point été occupez à diminuer l'autorité des Parlemens : ils ont travaillé à faire enſorte, en gagnant les Députez, qu'elle concourût avec l'autorité Royale & qu'elle l'affermît ; l'un & l'autre a fait ce qu'il a voulu ; plus abſolus, lorſqu'ils affectoient de paroitre plus dépendans. Le Duc de Buckingham avoit engagé Jacques I. dans des maximes contraires. Charles I. les ſuivit : on ſçait les malheurs qu'il s'attira.

Ce fut, ſi l'on en croit Mr. Rapin, ſous le Parlement rebelle & parricide, que commencerent les deux partis qui diviſent encore aujourd'hui l'Angleterre ; les partiſans du Roi furent nommez *Cavaliers*, & les partiſans du Parlement furent nommez *têtes rondes* ; ces noms changerent bientôt, on appella *Torys* les partiſans du Roi, & *Whigs* les Parlamentaires. L'Auteur fait connoître la veritable origine de ces noms. *Torys* étoit le nom de ces voleurs qui infectoient l'Irlande, qu'on nomme aujourd'hui *rapperies*. Le Parlement accuſoit le Roi de fomenter les troubles qu'ils excitoient : les Brigans qui faiſoient

en Ecosse autant de ravages que les Torys en Irlande, étoient appellez *Whigs*, & les Royalistes pour rendre la pareille au Parlement, qui étoit d'intelligence avec les rebelles d'Ecosse, donnerent le nom de Whigs à ses ennemis de la Royauté. Les anciens noms des deux partis ne s'abolirent pas d'abord, & les nouveaux noms de Torys & de Vhigs n'ont pris le dessus qu'après le rétablissement de Charles II.

Le parti de Charle I. renfermoit deux especes de personnes, les Royalistes, & les Episcopaux, c'est à-dire, ceux qui croyoient qu'il ne falloit donner aucune atteinte aux prérogatives de la Royauté, & ceux qui étoient attachez au gouvernement établi dans l'Eglise Anglicane. Le Parlement attaquoit l'Eglise Anglicane & le Roi : il vouloit rendre l'Angleterre Republicaine & Presbiterienne ; chaque parti avoit des esprits violens, rigides, & des esprits moderez, ils subsistent encore dans le même état ; les Republicains & Presbiteriens sont Whigs, les Episcopaux & les Royalistes sont To-

rys; il y a des Torys rigides, & i en a de moderez : il y a des Wh rigides & des Whigs moderez.

Charle II, ce sont les propres p roles de l'Auteur, Charle II, reg d'abord paisiblement ; c'étoit Prince qui ne manquoit pas d'esp & de penetration ; mais il étoit p resseux, & addonné à ses plaisi son intention étoit de vivre tranqu lement, & d'éviter toutes les occ sions de brouillerie entre lui & s sujets ; il étoit trop las d'un long ex pendant lequel il avoit souvent ma qué des choses les plus necessair pour vouloir risquer de se retrouv dans le même état : d'un autre côt c'est toujours l'Auteur qui parle, l Anglois avoient eû le tems de se de siller les yeux, & de connoitre qu sous le prétexte de maintenir leur l berté, on les avoit engagez dans servitude. Car on peut assurer qu l'Angleterre n'a jamais été moins l bre que sous le gouvernement d Parlement, & ensuite sous la dom nation de Cromvel.

Si on en croit l'Auteur, Charl II. ne fut pas ferme dans ses maxime

trop aux Torys ſur la fin de
:. Tout ce que l'Auteur dit de
II. ne merite aucune croyan-
.apin en parle comme Milord
favori du Prince d'Orange.
e d'Orange voulut, dit Mr.
ünir les partis oppoſez : ceux
nieux connu le genie de cè
& qui ont parlé plus ſincere-
es deſſeins, avoüent qu'il s'eſt
à les entretenir pour s'en
)n, imprima une ſatyre vive
euſe contre cet habile Poli-
qui a pour titre, *L'Art de
par Partis.* Il eſt vrai qu'il
u miniſtere les plus empor-
Vhigs & des Torys : mais il
également les Torys & les
noderez, & il profitoit de
iſion pour faire tourner les
ns du Parlement ſelon ſes
Reine Anne, élevée dans
ipes des Torys rigides, fut
e les abandonner par l'union
ys & des Whigs moderez,
par les Milords Godolphin
boroug. La Reine fatiguée
ritude où ces deux Miniſtres
reduite, changea le miniſ-

tere, & les Torys s'étant réünis, dominerent : on leur attribuë ici le dessein d'avoir voulu établir le Prétendant, ils ne l'ont pas eû, puisqu'ils ne l'ont pas executé ; on sçait assez que les Whigs ont été le parti dominant depuis la mort de la Reine Anne.

Mr. Rapin a crû devoir commencer sa dissertation par cette histoire abregée des deux partis ; ensuite il en explique les desseins & les forces. On voit assez que les vûës des Torys & des Whigs outrez ne sont pas les mêmes querelles des Torys & des Whigs moderez. Les Torys outrez, qui ont ordinairement à leur tête les Ministres & les favoris, ne donnent point de bornes à la puissance royale ; les Whigs outrez, sont des restes du Parlement sanguinaire, dont ils conservent l'esprit ; mais les Whigs & les Torys moderez ne cherchent qu'à concilier les prérogatives de la Couronne avec la liberté du peuple, d'accord ensemble, si les Whigs moderez ne craignoient pas trop que l'autorité du Roi ne l'emportât, & si les Torys moderez ne

ignoient pas trop qu'on y donnât
:inte. On peut encore diviser avec
iteur les Torys en Torys politi-
s & en Torys Ecclésiastiques : les
miers ne sont occupez que des in-
êts du Roi, les seconds ne sont ze-
que pour l'Eglise Anglicane ;
mme leurs ennemis sont liez par
nour de l'indépendance, ils sont
: par l'amour de l'ordre & de la
ordination : il est faux que la dif-
ence de la Religion cause l'oppo-
on des Parties, tous les Torys ne
t pas Episcopaux, & tous les
sbyteriens ne sont pas Whigs : il
des Ministres Presbyteriens qui
Torys politiques, il y a des
jues qui sont Whigs politiques.
entimens contraires sur les bor-
le la puissance royale font la
ction des Partis, la Religion
est pas le premier mobile ;
ie ordinairement les Torys
liez avec les zelez de l'Eglise
ine, & qu'ils en maintien-
hierarchie & la discipline, &
ntraire les Whigs favorisent
toujours les sectes séparées
se Anglicane. De tout ce

qu'on vient de remarquer, il s'ensuit que les noms de Torys & de Whigs ne forment que des idées assez confuses, qu'il faut déveloper avec soin, que les diverses especes de Torys & de Whigs ont des intentions diverses, & comme les interêts de la religion & de la Royauté peuvent être contraires, qu'à un Roi Episcopal il en peut succeder un Tolerant, ou Presbyterien, un Torys peut devenir Whigs, un Whigs devenir Torys sans changer de maximes ; quelques Seigneurs sont demeurez neutres ; mais le nombre en est très-petit.

L'Auteur vient à l'examen des forces des deux partis ; les Torys l'emportent par le nombre, & les Whigs, quelque crédit qu'ils ayent, ne peuvent sans péril en venir à quelque violence contre eux, ni attaquer l'Eglise Anglicane : ils doivent au contraire persuader les Ecclesiastiques qu'ils n'en veulent pas à la Religion établie par les loix, afin de diminuer le nombre de leurs adversaires en séparant les Torys Ecclésiastiques des Torys politiques.

Juillet 1717.

'Egard des Whigs, Mr. Ra-
rétend que les Republicains
. sont plus rares en Angleterre
ne le croit. Les Whigs mode-
it en grand nombre, & riches :
aissent jamais aux Torys mo-
,. ils donneront la loi à toute la
; mais les Ecclesiastiques An-
s. d'un côté, & les Ministres
teriens de l'autre, empêchent
mion.
Whigs Ecclésiastiques se divi-
mme les Torys Ecclesiastiques
x branches ; les Presbyteriens
s ; & les Presbyteriens mitigez.
sbyteriens rigides rejettent ab-
ent non seulement la hierar-
nais encore toutes les ceremo-
l'Eglise Anglicane ; ils sont as-
nbreux en Angleterre, mais ce
rend plus considerables, c'est
ont toute l'Ecosse pour eux ;
ur les regarde comme des gens
eux, qui tendent à une revo-
qui rende leur Religion do-
te : les Presbyteriens mitigez,
scrupuleux, moins fougueux,
opiniâtres que les rigides, ne
as difficulté d'assister aux as-

ſemblées de l'Egliſe Anglicane, & même d'y communier, quand leur interêt le demande : s'il étoit à leur choix, ils voudroient que le Presbyteraniſme dominât, cependant ils ſont convaincus qu'il n'eſt pas de la prudence de travailler à l'abbaiſſement de l'Egliſe Anglicane que par des voyes ſecrettes, détournées; allumer le Clergé, c'eſt le moyen d'unir les Torys entre eux, l'interêt eſſentiel des Whigs eſt de les diviſer.

Mr. Rapin explique nettement ce que c'eſt que conformité occaſionnelle & obéïſſance paſſive. L'obeïſſance paſſive eſt la ſoumiſſion des ſujets à l'autorité Royale, ſoumiſſion qui doit aller juſqu'à tout ſouffrir plûtôt que de ſe revolter. Les Torys, ſur tout les Eccléſiaſtiques, ſoutiennent ce dogme avec beaucoup de chaleur ; ce ſont eux qui ont fait paſſer l'acte *contre la conformité occaſioncllc.*

Sous Charles II. le Parlement paſſa un acte appellé acte de conformité, pour obliger tous ceux qui entroient dans quelque emploi de re-

auparavant la communion
inistre Episcopal : les Whigs
z ne firent aucune difficulté
à cette loi : les Torys furent
z dans leur attente, car ils
prétendu par cet acte exclu-
resbyteriens de tous les em-
es Torys après plusieurs ten-
inutiles sous Jacques II. &
ime, réüssirent sous la Reine
faire expliquer l'acte de con-
par un autre qui déclaroit ex-
s Emplois ceux qui ne com-
ent point de la main d'un Mi-
piscopal, que dans l'occasion
e d'entrer dans les Emplois ;
qu'on appelle *la conformité oc-
lle.*

Rapin remarque en passant
bus des Parlemens, & il finit
lques reflexions, dont le but
tacher aux Whigs tous les
e l'Europe. Je n'ai point co-
rès lui les portraits des To-
es Whigs ; ils ne sont pas fi-
à ce que des Anglois distin-
r leur naissance & par leur
n'ont assuré.

ARTICLE LXXVI.

CRITIQUE ABREGE'E D ouvrages des Auteurs Ecclésiastiq par J. G. Docteur en Théologie de Faculté de Paris, 1716. A Par chez le Conte quay des Aug tins. *Deux tomes* in 12. *Tome* p*mier pages* 526. *Tome second pa* 660.

PErsonne ne doute qu'il ne soit la derniere importance à t ceux qui enseignent, ou qui étudi la Religion, de connoître les Sai Peres, & les Ecrivains Ecclesiasi ques de chaque siecle, du moins plus celebres, & de pouvoir disc ner leurs ouvrages legitimes des c vrages qui portent faussement le nom : puisqu'ils sont les témoins la tradition de leur tems, on ne p ignorer leur caractere, leur auto té, les monumens qu'ils ont laisse sans ignorer la tradition, ou moins sans être hors d'état de la sc tenir. Le Pape Gelase dans son meux Decret, eut en vûë de dist

guer les Fidelles témoins de l'ancienne foi, des témoins supposez, ou corrompus. C'est dans la même vûë que S. Jerôme nous a donné un Catalogue des Ecrivains Ecclésiastiques, ouvrage si generalement estimé, que Sophronius le traduisit en Grec sitôt qu'il parut : Gennade, S. Isidore, Bede, ont travaillé sur le même plan; Honoré d'Autun abregea & continua leurs ouvrages, & le sien a été continué par Sigebert de Gemblours & par Trithême. Le Cardinal Bellarmin a donné au commencement du siecle passé un Catalogue des Ecrivains Ecclésiastiques plus ample que les précedens, & l'édition que le Pere Labbe en a procurée, augmentée sur les Memoires du Pere Sirmond, est encore estimée, après que tant d'autres ouvrages du même genre ont paru ; il faut y joindre le supplément du Pere Oudin, aujourd'hui Protestant, dont on imprime à Lipsic une *Bibliotheque Ecclésiastique.* L'abregé que le même Pere Labbe en a donné sous le titre de *Bibliotheca chronologica in* 24. à Paris 1652. meriteroit une nouvelle édition.

Sans parler de la Bibliotehque Ecclésiastique de M. Dupin, ouvrage si fameux, plusieurs heretiques ont publié des livres pareils. On méprise le Critique de Rivet, *Criticus sacer*; la Bibliotheque d'Olearius, *Bibliotheca scriptorum Ecclesiasticorum in* 4°. à Iena en 1711. est commode, aussi bien que l'abregé de Cave, *Chartophilax Ecclesiasticus*, à Londres en 1685, *in* 8. Le grand ouvrage de Cave s'est fait estimer, même des Catholiques, cependant il est toujours dangereux de ne juger des Docteurs de l'Eglise que sur le rapport des heretiques, ses ennemis; on prend insensiblement leurs préjugez, on perd beaucoup de la veneration qu'on doit avoir pour les maîtres de la foi, on se laisse imposer par une critique artificieuse que l'interêt de parti a dictée: n'avouera t-on pas qu'il est difficile de trouver la verité dans le sein de l'erreur, & de ne pas se tromper quand on écoute ceux qui sont assis dans la chaire de mensonge? On peut, il est vrai, profiter des travaux, des talens, des recherches des heretiques, comme on peut tirer des

poiſons même un remede contre le poiſon ; mais il eſt permis à peu de perſonnes de rendre à l'Egliſe un ſervice ſi perilleux pour celui qui le rend.

Revenons au livre qui fait le ſujet de cet article. Monſieur Grancolas a voulu renfermer dans deux petits volumes toute la critique des ouvrages des Saints Peres, pour ſubvenir aux beſoins de ceux qui n'ont pas eû le tems ou les moyens de conſulter les grands ouvrages. L'impreſſion du ſien n'a pas été aſſez correcte, un errata ample & exact ſeroit neceſſaire.

Pour donner quelque idée de la critique & du ſtile de l'Auteur, nous rapporterons ce qu'il dit du ſymbole des Apôtres.

De tous les ouvrages des Apôtres le plus en uſage eſt le ſymbole qu'on leur attribuë ; Rufin croit qu'ils le composerent après la deſcente du S. Eſprit. Iſidore de Seville *lib.* 2. *de Offic.* c. 22. a été auſſi du même ſentiment. D'autres ſe ſont perſuadez qu'ils ne le composerent qu'un peu avant que de ſe ſéparer. On ne convient pas plus de la maniere qu'ils l'ont dreſſé.

L'Auteur du Sermon 115 *de Tempore* attribué à S. Augustin, S. Leon *Ep.* 13. & quelques autres se sont imaginez, que chaque Apôtre prononça son article, & qu'il fut dit le symbole des Apôtres, comme contenant les sentences des douze Apôtres. D'autres ont crû qu'ils avoient conferé tous ensemble, & qu'ils dresserent comme un abregé de la Foi de Jesus-Christ, qui fût aisé à entendre & à retenir. Ils l'appellerent symbole, comme la marque par laquelle on discerneroit les Chrétiens ; mais tout cela n'est pas sans difficulté ; les Latins seuls, dit-on, ont rapporté cette histoire, les Grecs n'en ont point parlé ; quoiqu'on puisse, dit-on encore, appeller ce symbole le symbole des Apôtres, parcequ'il contient la doctrine enseignée par les Apôtres, on ne sçauroit dire précisément s'ils l'ont composé tous ensemble, ni mot à mot comme nous l'avons. S. Luc n'en a rien dit dans les Actes, & on n'en a point parlé avant le cinquiéme siecle. Les Auteurs des trois premiers siecles ne l'ont point cité dans les disputes qu'ils

avoient contre les Heretiques. On trouve même que ce symbole n'étoit pas le même dans toutes les Eglises. S. Irenée rapporte un symbole au livre premier ch. 2. & un autre liv. 3. ch. 1. Tertulien s'est servi de trois différens symboles. *Libr. de præscript. lib. contra Praxeam, & lib. de velandis virginibus.* Origene *lib.* 1. *Periarchon*, & Saint Optat *l.* 1. parlant du symbole le rapporte autrement ; aussi distingue-t on quatre sortes de symbole, le vulgaire, l'oriental, le Romain, & celui d'Aquilée. Ces differences sont pourtant très-petites; car, par exemple, les Grecs disoient *Credo in Deum Patrem omnipotentem, invisibilem & impassibilem*, & l'article dernier qui est la vie eternelle, *vitam æternam*, n'est point dans Rufin, ni dans les Peres Grecs, ni dans le symbole Romain, & d'autres ne contiennent point la Communion des Saints, & la descente aux Enfers n'est point dans deux de ces symboles.

On répond que puis qu'on trouve dans S. Irenee, dans Origene & dans Tertulien, qu'il est fait mention de

ſymbole, & qu'il y eſt rapporté, quoi qu'avec quelques petites différences, on doit conclure qu'il y en avoit un dès ce tems là, & qui ſans doute avoit été dreſſé dès le tems des Apôtres, & apparemment par eux-mêmes. S. Cyprien Ep. 45. s'eſt ſervi du mot de ſymbole, pour ſignifier l'abregé de la foi des Chrétiens. Rufin, Prêtre d'Aquilée au quatriéme ſiecle, expliquant le ſymbole, parle de trois ſymboles qu'il compare enſemble; ſçavoir, celui de l'Egliſe d'Aquilée, celui de Rome, & celui des Egliſes d'Orient; la différence de quelques termes, ne permet pas de dire qu'ils fûſſent differens. S. Cyrille de Jeruſalem au quatriéme ſiecle, en rapporte un dans ſes Catecheſes, & on le faiſoit apprendre aux Catécumenes. Il n'y a que l'article de la vie éternelle que l'Auteur du Sermon 119. de S. Auguſtin, que S. Maxime & S. Chryſologue n'ont point rapportée dans l'explication du ſymbole, non plus que S. Jerôme dans ſa Lettre à Pammaque, qui dit que le ſymbole finit à ces mots, *la reſurrection de la chair.*

Il y avoit donc des formules de foi dressées par les Chrétiens contenant le sommaire de la doctrine de Jesus-Christ prêchée par les Apôtres, & cette formule s'appelloit symbole des Apôtres ; ou, comme parle S. Irenée & Tertullien, c'étoit la regle de la foi que l'Eglise a reçûë des Apôtres ; ainsi il est sûrement des Apôtres quant au fond, quoique peut-être il ne soit pas d'eux quant aux termes. Rufin est le premier qui ait dit que les Apôtres l'avoient composé, & c'est après lui que Saint Léon, S. Maxime, Fortunat, & l'Auteur du Sermon 115. *de Tempore* dans S. Augustin l'ont dit ; & encore Rufin rapportant cette opinion dit, qu'elle n'étoit appuyée que sur une tradition populaire.

S. Ambroise, quand il dit, *Ep.* 7. *lib.* 1. que le symbole a été conservé dans sa pureté par l'Eglise Romaine, veut peut-être faire entendre seulement que la doctrine contenuë dans le symbole s'est conservée pure dans l'Eglise Romaine. S. Jerôme en disant que la foi du symbole est de tradition Apostolique, a peut-être

des Apôtres, *supereſt, ut demonſt*
mus an hæc noſtra doctrina cujus regul
ſupra edidimus de Apoſtolorum traditi
cenſeatur. Puis il prouve que cette r
gle de foi vient des Apôtres, parc
qu'elle eſt enſeignée dans toutes
Egliſes Apoſtoliques, *& lib. con*
Praxeam, il diſtingue cette regle
foi, de la foi même, en établiſſant
Trinité des Perſonnes; car ap
avoir rapporté le ſymbole, qu'il a
pelle regle de la foi, il ajoute q
ce qui ſurprend les Fidelles lorſqu'
leur parle de Trinité en Dieu, c'
qu'ils croyent qu'on va contre la r
gle de la foi, qui n'enſeigne qu'
ſeul Dieu; ne comprenant pas q
lorſque la regle de la foi ne pa
que d'un ſeul Dieu, elle entend
comprendre toute l'œconomie de
ſainte divinité, qui ſont les trois p
ſonnes. Lucifer de Cagliari *lib. de r*
conveniendo cum hæreticis, rappor
nôtre ſymbole comme étant c
Apôtres, *Cum videamus Apoſtolos c*
didiſſe in unum Deum Patrem omni
tentem: verum Patrem & in unicum
lium ejus Jeſum Chriſtum, & in Sancti
Paracletum verum Dei Spiritum; S.

rôme *ad Pammach. in symbolo fidei & spei nostræ quod ab Apostolis traditum post confessionem Trinitatis & unitatem Ecclesiæ, omne Christiani dogmatis sacramentum carnis resurrectione concluditur.* Voilà le symbole bien marqué, *ab Apostolis traditum*, venu des Apôtres. S. Ambroise dans sa lettre au Pape Sirice, *credatur symbolo Apostolorum quod Ecclesia Romana semper intemeratum custodit & servat.* S. Maxime de Turin, *serm. de Jejun. Eliæ, Ista clavis quam fidem dicimus solida est, arbitror illam duodecim conflatam operatione, artificum duodecim enim Apostolorum symbolo fides sancta concepta est.* Le Pape Celestin Ep. 5. *ad Nestorium, symbolo ab Apostolis tradita plangimus hæc verba fuisse sublata. Symb. Apostoli mysterium symboli tradiderunt.* Cassien *lib.* 6. *de Incarnat. cap.* 3. 7. & S. Pierre Chrysologue *serm.* 62. *in symb. Apost.* S. Leon *serm.* 11. *de Pass. ipsa Catholici symboli brevis & perfecta confessio quæ duodecim Apostolorum totidem est eliquata sententiis.*

Les Tables sont la partie la plus utile de l'ouvrage. L'Auteur a suivi l'ordre Chronologique, & dans le

livre & dans la premiere table de chaque volume. La seconde contient les noms des Ecrivains Ecclésiasti-ques rangez selon l'ordre alphabé-tique, avec des marques du temps où chacun a vécu, & de la page du livre où il en est parlé. La troisiéme table est un catalogue alphabétique des Conciles ; la quatriéme, dont on ne peut trop loüer le dessein ni trop recommander l'usage, est une table des matieres. Nous en allons donner quelques extraits, qui feront con-noître l'avantage qu'on en peut ti-rer pour faciliter l'étude des sciences Ecclésiastiques. Afin que ces tables soient aussi utiles qu'elles le peuvent être, il faudra dans une seconde édition joindre dans une seule table les deux tables alphabetiques des deux volumes, & ne faire pareil-lement qu'une table des deux tables des matieres.

Articles tirez de la table des matieres du premier Tome.

Dieu. S. Justin de la Monarchie de Dieu, S. Gregoire de Nazianz

ur les attributs de Dieu, Evagre du Pont, Traité des noms de Dieu, S. Chrysostome sur la Providence & la vision de Dieu, S. Augustin dans ses Confessions, ses Soliloques & autres traitez. Synesius deux livres de la Providence, Theodoret & Salvien sur la Providence.

Du second Tome.

Dieu. Boëce de l'unité de Dieu, Alcuin question sur les perfections de Dieu. S. Anselme sur l'existence de Dieu, & un Traité des membres & des actions attribuées à Dieu. Tritheme & Seyssel, traitez de la Providence de Dieu; les Théologiens, traité de Dieu.

Du premier Tome.

Incarnation. Que JESUS CHRIST est une Personne distincte du Pere, defini par deux Conciles tenus en Arabie sous l'Empereur Gordien contre Basile Evêque de Boitres, les deux Conciles d'Antioche contre Paul de Samosathe, qui nioit que

le Verbe fût une perſonne diſtincte du Pere, & que le Verbe ſe fût uni veritablement à l'humanité dans l'Incarnation. Tertullien le Livre de la chair de JESUS-CHRIST; S. Athanaſe Traité de l'Incarnation, & de l'union de la nature humaine avec le Verbe, avec deux Traitez contre Apollinaire; S. Gregoire de Nazianze diſcours 46. & les Lettres à Cledonius; S. Gregoire de Nyſſe, deux Traitez contre Apollinaire, & un ſermon ſur la Nativité; S. Ambroiſe, Traité de l'Incarnation, S. Baſile Homelie 21. & autres Lettres; la Lettre de S. Chryſoſtome à Cæſarius & contre les Apollinariſtes, pluſieurs Lettres d'Iſidore de Damiette; Caſſien, ſept livres ſur l'Incarnation; la plûpart des œuvres de S. Cyrille d'Alexandrie, & des Lettres de S. Leon, & ſur tout celle à Flavien; les ſermons de Procle de Conſtantinople, le Traité de Capreolus, les Actes des Conciles d'Epheſe & de Calcedoine, Marius Mercator, les cinq livres de Vigile de Tapſe contre Eutyche, le Traité de Gelaſe contre Neſtorius & Eutyche.

Juillet 1717.

Du second Tome.

Incarnation. Auteurs qui en ont écrit. Les Lettres d'Avitus, Ennodius contre les hérétiques d'Orient, les lettres d'Hormiſdas, celles des Moines de Scythie ſur cette propoſition, *un de la Trinité a ſouffert*, & la Réponſe de S. Fulgence & des Evêques d'Afrique, le Diacre Ferrand, Jean Maxence, Trifolius, Traité des deux Natures de Boëce, Jobius, Ruſtique contre les Acephales, Leonce, Anaſtaſe Sinaïte, la Lettre d'Honorius à Sergius, & celle de Sophronius ſur les deux volontez de JESUS-CHRIST, Traitez de S. Maxime, les Lettres d'Agathon, de Léon II. de Benoiſt II. Traitez de S. Jean Damaſcene, les Actes des Conciles de Latran, de Conſtantinople, de Tolede; les Lettres de Charlemagne contre l'erreur de Felix d'Urgel, ſept livres d'Alcuin contre le même, deux livres d'Etherius, Paulin d'Aquilée, Agobard, le Concil de Francfort, Paſcaſe, Ratramne Photius, Guitmond, Pſellus, Sain

Anselme, pourquoi Dieu s'est fait homme, Guillaume de Paris, Gerson, S. Thomas, & les Theologiens, au traité de l'Incarnation.

Du premier Tome.

Abstinence, Jeûne. Traité de Tertullien des Jeûnes, Traité des viandes Juives de Novatien, Traité du Jeûne & d'Elie par S. Ambroise, plusieurs Homelies de S. Basile, des sermons de S. Chrysostome. Timothée d'Alexandrie can. 8. exempte du jeûne du carême les femmes nouvellement accouchées & les personnes malades, leur permettant de manger de l'huile pendant ce tems ; on anathematisera ceux qui jeûnent le Dimanche sous prétexte de mener une vie plus austere. Le Concile de Gangres Can. 18. & ceux qui rompent les jeûnes de l'Eglise sans necessité, & par mépris, le même Concile Can. 19.

Du second Tome.

Abstinence, Jeûne. Voyez entre Juillet 1717.

urs Erasme, Traité de l'absti-
:e ; Alphonse de Pise ; Vincent
:ardi du choix ancien des vian-
dans le jeûne, & principalement
le Carême, par Jean de Lau-
; Traité du jeûne & de l'absti-
:e Chrétienne par Jean Nicolai;
ité des jeûnes par le Pere Tho-
sin.

ARTICLE LXXVII.

ONSE DU PERE AUBERT, une difficulté proposée contre le syſteme de Descartes sur le flux & le reflux de la Mer.

E systeme de Mr. Descartes sur le flux & le reflux de la mer est ingénieux & si vraisemblable, on doit souhaiter qu'il soit entierent vrai. Il n'est pas possible d'exuer avec plus de justesse & de eté le retardement des marées au retardement du passage de la par le méridien, les grandes ées des équinoxes, des nouvel- & des pleines lunes, & la lonır, pour ainsi dire, du flux & du

reflux dans les quadratures de cet astre. Certainement quand il n'y auroit point d'autres preuves de la bonté de ce systeme que cet amas de circonstances si bien expliquées, il formeroit une espéce de demonstration en sa faveur, que ne pourroient pas détruire une ou deux difficultez auxquelles on ne trouveroit pas de réponse. C'est en effet un axiome reçu dans toutes les sciences, qu'il ne faut pas abandonner une opinion bien établie, pour quelques objections dont nous ne voyons pas le dénoüement. Telle a paru jusques à present celle que je vais mettre en son jour, & qui, je pense, a été proposée il y a quelques années dans les Journaux de Hollande. La voici.

Quand on demande aux Cartesiens pourquoi le flux ne se fait presque point sentir au delà des côtes septentrionales de l'Irlande, ils répondent que la matiere étherée qui passant avec vitesse entre le corps de la lune & l'endroit de la terre qui lui répond, refoule les mers, & les pousse vers les deux poles, ne les

 presse

presse point assez longtems pour qu'elles puissent arriver jusqu'au 57e. d. de latitude ; la pression, disent-ils, a cessé, la revolution journaliere de la terre presente à la lune des mers plus occidentales, & les eaux n'étant plus pressées, retournent des poles vers l'équateur parallelement aux meridiens. Ainsi la lune, poursuivent-ils, étant supposée dans le tropique du Cancre, la matiere celeste qui circule autour de la terre redoublant sa vitesse, selon les loix du mouvement, entre le corps de la lune & l'endroit du globe terrestre qui lui est opposé, chasse les eaux vers les poles ; mais ces eaux ne se refoulant que par un mouvement successif, à peine sont arrivées vers le 57^{d}. que la cause qui les poussoit venant à cesser, leur poids les fait retomber vers le lieu d'où elles étoient parties. Ainsi les mers ne peuvent être poussées à plus de 670 lieües du lieu d'où elles ont été chassées, c'est à dire, au delà de 33^{d}. 30'. pris sur le meridien où la pression s'étoit faite.

Cette réponse satisferoit sans doute l'esprit, s'il ne se présentoit auſ-

si tôt une nouvelle objection qui forme la difficulté dont je parle. La Voici. Si les eaux ne peuvent s'éloigner du lieu de la pression de plus de 33^d. 30' ou 670 lieües avant que cette pression cesse, comment est-ce donc que la lune étant dans le tropique du capricorne le reflux parvient jusqu'au même 57^d. de latitude septentrionale, qui est éloigné alors du lieu de la pression de 80^d. 30'. pris sur le meridien, & ce qui est encore plus surprenant, comment y parvient il, à la même heure avant ou après le passage de la lune par le meridien ? Certainement les eaux font alors 1610 lieües au lieu de 670, & parcourent des espaces si inégaux dans des tems égaux. Voilà les deux choses qui rendent la difficulté jusques ici sans réponse, car je ne crois pas qu'un bon Physicien puisse être content de celle qu'on trouve dans l'usage des globes de Mr. Bion pag. 130. Edit. de 1710.

Je crois cette objection si forte, que si on l'eût proposée à Mr. Descartes lui même, je ne doute pas que ce Grand Philosophe n'eût été obligé de changer quelque chose à son sys-

teme, ou de recourir à l'explication que je vais donner ; après que j'aurai à la maniere des Geometres avancé quelques propositions.

Premiere proposition. Quand on a troublé l'équilibre dans des liqueurs, l'équilibre se rétablit, si la cause qui l'avoit troublé cesse, & les parties du liquide retournent à leur place naturelle. Si on agite l'eau d'un vase, elle se tranquilise, & se remet de niveau dès qu'on cesse de la remuer. Cette proposition n'a pas besoin de preuves.

Seconde proposition. L'équilibre troublé dans les liqueurs ne se rétablit pas tout à coup. Les parties du liquide chassées du centre d'une surface vers la circonference le long des rayons, retournent vers le centre le long de ces mêmes rayons, & la vitesse qu'elles acquierent en retombant les pousseroit au delà du centre si elles ne s'y rencontroient de toutes parts avec des mouvemens opposez, ainsi elles s'amoncélent vers le centre, & comme leurs mouvemens opposez sont égaux, elles luttent avec des forces égales & for-

ment là une eſpece de petite montagne. Elle eſt de peu de durée, parceque les mouvemens oppoſez étant bientôt détruits, les parties de l'eau pouſſées en bas par leur peſanteur gliſſent du haut de cette montagne ſur les parties de deſſous comme ſur des plans inclinez, & en deſcendant ainſi elles acquierent une viteſſe qui les pouſſe du centre à la circonference, d'où elles reviennent encore par des mouvemens alternatifs, juſqu'à ce que leurs vibrations qui vont toujours en diminuant ayent enfin tout à fait ceſſé. C'eſt ce qu'on peut voir dans un vaſe plein d'eau, lorſqu'on laiſſe tomber au milieu quelque choſe de peſant. L'eau pouſſée par ce corps auquel elle eſt obligée de ceder, formera par ſon retour une petite montàgne liquide dans l'endroit même où le corps eſt tombé, & les vibrations dureront quelque tems; cette experience aura plus de rapport au ſujet dont il s'agit ici, ſi au lieu de laiſſer tomber un corps peſant dans le vaſe, on ſouffle tout à coup avec un peu de force perpendiculairement à la ſurface de l'eau.

Troiſiéme propoſition. Les vibrations du liquide durent plus ou moins de tems, & ſont plus ou moins fortes, ſelon la force qu'a employé la cauſe qui a troublé l'équilibre, & ſelon l'étenduë du liquide même. En effet, dans un petit vaſe, l'équilibre eſt bientôt rétabli, & même dans un grand

vase l'eau se remet bientôt de niveau, quand elle n'a été que légérement émüe. Les preuves de toutes ces veritez seroient trop longues, & peutêtre inutiles à exposer. Ces propositions une fois bien comprises, soit dans la fig. suivante.

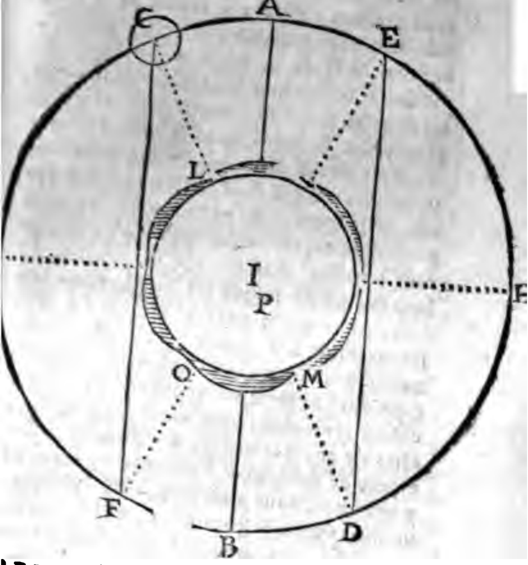

IEH DB FGC. Le plan d'un meridien celeste répondant au plan d'un méridien terrestre L N M O. Le plan de l'équateur

Juillet 1717. EEe iij

A B. C F & E D, les plans des tropiques. G H, les deux poles, & G I H, si l'on veut l'horison.

Si on suppose la lune à quelqu'un des tropiques au point C, il est évident que la pression se fera à l'endroit de la terre L sur les mers qui se trouveront là. Et comme cette pression obligera le centre de la terre I de descendre quelque peu vers le point P, le canal M D de la matiere subtile s'étrécissant, il se fera une semblable pression sur les mers au point M diametralement opposé au point L. Ainsi dans le même instant les mers de ces deux points des deux tropiques seront poussées partie vers les poles de la terre, & partie vers les deux points diametralement opposez de l'équateur terrestre pendant un peu plus de six heures, aprés lesquelles la pression cessant, parce que la terre ne présente plus le même point L à la lune, les eaux retourneront pendant un tems égal vers le point L d'où elles avoient été poussées. Or comme elles y reviennent avec des forces égales, elles s'y amonceleront, & y formeront une espece de hauteur & d'élevation, ces eaux y lutteront, pour ainsi dire, avec des mouvemens égaux & contraires, qui se detruisant enfin, les mers par un balancement naturel seront encore poussées du même point vers les poles & vers l'équateur; en sorte qu'une seule pression de la lune pourroit suffire à plusieurs balancemens, ou

plûtôt à plusieurs flux & reflux, dont les derniers seroient à la verité moindres que les premiers.

Or ce que je viens de dire des élevations & des abaissemens des eaux qui se doivent faire en conséquence d'une pression de la lune au point L, doit s'appliquer au point M diametralement opposé, puisque les eaux en ont été chassées au même instant vers le pole H, & vers l'équateur, par l'étrécissement du canal M D. mais aprés douze heures & quelques minutes, la lune se trouvant vers le point F du même tropique, la pression se doit faire sur les eaux au point O, qui lui est exposé, & au point N diametralement opposé, comme elle s'étoit faite douze heures quelques minutes auparavant au point L & au point N. En sorte que tout ce que nous avons dit du balancement des eaux, de leur pression & de leur retour à ces deux points, doit être transporté au point O & au point N.

Ainsi lorsque la lune aprés une revolution de 24 heures 48 minutes est encore à plomb sur le point de la terre L, elle donne par la pression de la matiere etherée une nouvelle impulsion aux eaux vers le pole G, & vers l'équateur; impulsion qui favorise le mouvement qu'avoient déja les mers par le balancement acquis par la premiere pression.

On voit par là que dans le même instant il y a deux pressions sur les mers, l'une fut

le point L du tropique terrestre, qui est sous la lune en C; l'autre au point M de l'autre tropique diametralement opposé, & deux elevations des eaux; sçavoir au point O & au point N des deux tropiques, par le retour des eaux qui en avoient été chassées lorsque la lune étoit en F 12 heures 24′ auparavant.

Il est aisé de conclure que dans ce systeme 1°. lorsque la lune, par exemple, est dans le tropique du Cancre, les eaux partent toujours au même instant des deux tropiques pour se repandre vers les poles & vers l'équateur. Deux de ces écoulemens des eaux viennent de la pression de la lune au point L & au point M : les deux autres viennent de ce que les eaux chassées 12 h, 24′. auparavant du point O & du point N, y sont retournées, & y ont formé une bosse, ou tumeur, d'où elles retombent par leur balancement vers les poles voisins & vers l'équateur. 2°. Entre les deux tropiques il doit y avoir une grande agitation de la mer, parceque les eaux sont poussées des deux tropiques vers l'équateur, & c'est aussi ce que l'on y remarque. 3°. Les eaux qui se répandent sur la zone temperée septentrionale ne viennent jamais de la pression qui se fait dans la partie meridionale, ni les marées dans la bande du sud ne viennent point du nord. 4°. Les marées doivent arriver aux mêmes heures de la nouvelle ou pleine lune dans les mêmes ports,

ſoit que la lune ſoit dans le tropique du Cancre, ou du Capricorne, parceque les eaux employent des tems égaux à parcourir des eſpaces egaux, ſoit qu'elles ſoient pouſſées par la preſſion de la lune, ou qu'elles retombent par leur propre poids des endroits où elles s'étoient accumulées. 5°. Les eaux ne doivent pas être pouſſées en ſi grande quantité vers l'équateur que vers les poles, parce qu'elles trouvent plus de réſiſtance de ce côté-là, & qu'elles ont vers les poles plus d'eſpace & moins d'oppoſition, auſſi n'y a-t-il point d'élevation fort ſenſible des eaux dans la Zone torride, mais ſeulement beaucoup d'agitation des flots, qui luttent les uns contre les autres. 6°. De deux flux il y en a toujours un qui eſt cauſé par la preſſion de la matiere etherée ſur les mers, & l'autre par le ſeul balancement des eaux, qui chaſſées 12h. 24' auparavant de nôtre tropique par la matiere etherée, s'y ſont accumulées en y retournant, & reviennent ſur nos rivages par la ſeule viteſſe qu'elles acquierent en retombant par leur propre poids.

Juſqu'à preſent nous n'avons conſideré la lune que lors qu'elle eſt dans l'un ou l'autre tropique; mais il eſt aiſé de conclure qu'à proportion que la lune par ſon mouvement dans l'écliptique s'approche de l'équateur, les preſſions ſur les mers & les élevations d'eaux qui leur ſuccedent au même endroit, s'approchent auſſi de l'équa-

teur terrestre : enfin, lorsque la lune sera dans l'equateur, elle chassera les eaux par deux pressions diametralement opposées de l'équateur terrestre, & les forcera de se repandre vers les poles.

Il est vrai qu'alors les mers qui viendront frapper nos rivages partiront de l'équateur, & non pas du tropique du Cancre, & il semble que venant alors de bien plus loin, les marées ne devroient pas être si fortes, ni venir à la même heure de la nouvelle lune, ce qui est contre l'experience : mais cette difficulté s'evanoüira, si on considere 1°. Que la lune dans l'équateur presse à plomb, & par conséquent avec bien plus de force sur les mers, 2°. Que les balancemens des eaux sont plus grands : or ces deux causes peuvent remplacer à l'égard de nos rivages ce qui manque alors à la proximité du lieu de la pression. Comme on voit un pendule mis en mouvement parcourir dans des tems sensiblement égaux des arcs de cercle de 10 & de 25 degrez, parceque dans les plus grandes vibrations la vitesse augmente presque à proportion de l'espace.

On voit par là que les eaux ne viennent jamais sur nos côtes de plus loin que l'équateur ; ce qui arrive lorsque la lune est dans le cercle équinoctial, & qu'elles partent de nôtre tropique lorsque la lune est dans l'un ou l'autre. Quand je dis que les mers viennent sur nos rivages du tropique,

ou de la ligne, je ne prétends pas que les eaux en viennent par un veritable transport, mais seulement que le lieu de la pression est l'équateur, ou le tropique ; & que le refoulement successif des eaux les fait monter dans nos ports & le long de nos côtes.

Ce systeme est si conforme aux loix de la communication des mouvemens, & à l'équilibre des liqueurs, que plus on le considere, plus on conçoit qu'il doit être le systême de la nature. Il répond, comme on l'a pû voir, d'une maniere également aisée & invincible à la grande difficulté que j'ai proposée au commencement.

Comme la lune a un mouvement propre qui lui fait parcourir environ 13 degrez tous les jours dans l'écliptique, il arrive qu'elle ne demeure pas longtems près de l'équateur, mais qu'elle est presque toujours vers l'un ou l'autre tropique ; ainsi les pressions & les élevations des eaux se font ordinairement vers les tropiques de la terre ; d'où les mers poussées viennent se repandre sur nos rivages. Or le diametre de la lune étant d'environ 716 lieuës, c'est-à-dire, sousquadruple du diametre de la terre, la pression qui se fait sur les mers occupe un espace qui peut avoir cinq ou six cents lieuës de diametre, & environ 1800 lieuës de tour ; or quand les eaux dans un pareil espace ne baisseroient que de quelques pouces, cela suffiroit pour produire

le flux & le reflux, tel que nous le voyons sur nos côtes.

Ce balancement des eaux qui les fait retourner au lieu d'où elles ont été chassées par la matiere celeste pour s'y amonceler, & qui les en fait encore partir, peut suffire tout seul, comme nous l'avons vû, à plusieurs flux & reflux. C'est là qu'il faut chercher encore la solution d'une nouvelle difficulté: car les eaux de la mer Atlantique sont poussées vers nos rivages pendant le tems même que la lune ne passe encore que sur les terres de la Zone torride dans l'Afrique. Or cela ne peut être attribué à une pression actuelle de la lune, puisqu'elle ne passe pas encore sur les mers, mais au balancement des eaux que la lune qui ne tarde pas à passer perpendiculairement sur la mer Atlantique, ne manque pas d'entretenir par une nouvelle impulsion qui le favorise.

Pour ce qui est de l'inégalité du flux & du reflux à l'égard des differens rivages, & de l'établissement des marées dans les divers ports, les observations exactes peuvent l'apprendre, & la diverse exposition des ports peut conduire l'esprit à en expliquer la cause.

ARTICLE LXXVIII.

DISCOURS PRONONCEZ DANS l'Academie Françoise le 23e Juin 1717. à la reception de Mr. De Fleury ancien Evêque de Frejus, Precepteur du Roi. A Paris, chez Jean Baptiste Coignard ruë S. Jacques 1717. *in 4°. pages* 32.

IL y a longtems que Mr. De Fleury auroit eû une place dans l'Academie, si l'attachement à son Diocese ne l'avoit empéché de la souhaiter; le glorieux emploi dont il est chargé lui a imposé une espece d'obligation d'entrer dans un corps destiné à former le goût des François, & à conserver dans la nation la pureté de la langue & l'amour des belles Lettres; depuis son institution tous les Précepteurs des Rois & des fils des Rois ont été Académiciens: l'Academie voit avec plaisir Mr. De Fleury remplacer dans son Corps ses illustres Prédecesseurs, les Bossuets & les Fenelons; sa modestie le trompe cependant, l'Academie quand elle l'a choisi par des suffrages unanimes, n'a vû dans lui que son merite; ce n'est pas *le choix de Louis le Grand, son auguste protecteur*, qu'elle a voulu honorer, elle n'a voulu que faire estimer son propre choix; c'est la personne, & non la dignité, qu'elle a choisie. Si ce choix avoit eû besoin d'être justifié, l'éloquent Prélat l'au-

„ toujours acceſſible, doux, tranquille,
„ comme dans ſes plus éclatantes proſpe-
„ ritez, ſon courage intrepide nous raſſu-
„ roit, & nous faiſoit eſperer des reſſources
„ que nous ne pouvions ni prevoir, ni ima-
„ giner.

„ Mais ce n'étoit pas encore aſſez pour
„ nous faire connoitre le cœur de LOUIS;
„ une plus grande épreuve lui étoit reſer-
„ vée. Frappé par les évenemens les plus
„ malheureux, il avoit au moins la conſo-
„ lation de ſe voir entouré d'une nombreu-
„ ſe famille, d'enfans ſoumis comme les
„ moindres de ſes ſujets, & qui l'aimoient
„ comme le plus tendre des peres, d'un
„ Prince l'amour des peuples & ſelon le
„ Cœur de Dieu, d'une Princeſſe formée
„ par les Graces..... Quelles larmes une
„ famille ſi aimable n'auroit-elle pas eſ-
„ ſuyées, & quelle amertume n'eût-elle pas
„ adoucie! La France oublioit preſque ſes
„ malheurs à la vûë d'une ſi floriſſante
„ poſterité. La Maiſon Royale, pour me
„ ſervir de l'expreſſion du Prophete, étoit
„ comme un grand arbre chargé de bran-
„ ches fortes & verdoyantes dont l'ombre
„ bienfaiſante ſervoit d'azile aux oiſeaux
„ du Ciel, & dont la hauteur ſembloit bra-
„ ver les plus affreuſes tempêtes: mais
„ qui pourroit exprimer nôtre conſterna-
„ tion, lorſque cette eſperance même nous
„ fut ravie en un inſtant?

„ Ne crûmes nous pas alors entendre cet

„ arrêt foudroyant, qui fait encore trem-
„ bler, quand on lut dans le même Pro-
„ phete, Abbatez cet arbre par le pied,
„ coupez-en toutes les branches, dépouil-
„ lez-le de ses feuilles & de ses fruits : sen-
„ tence terrible, dont l'effet ne fut que
„ trop prompt. Quel cœur ne fut pas pene-
„ tré de la plus vive douleur, en voyant
„ moissonner avant le tems les plus augus-
„ tes têtes, & nos ennemis même n'en fû-
„ rent-ils pas émûs de pitié ?

„ LOUIS se soutient au milieu des coups
„ les plus accablans ; il sçait qu'il se doit
„ tout entier à son Royaume, & déchiré
„ au dedans par la plus cruelle douleur, il
„ épargne à ses sujets celle de les voir suc-
„ comber : la religion qu'il avoit toujours
„ si constamment deffenduë lui donne des
„ forces, & sa foi merite enfin d'entendre
„ la voye consolante de l'Ange qui crie aux
„ ministres des vengeances divines, Epar-
„ gnez le germe de cet arbre, & n'en dé-
„ truisez pas les racines. Un precieux en-
„ fant, seul rejetton de ceux de LOUIS,
„ nous est conservé, il est arraché des bras
„ de la mort par un miracle inesperé, & il
„ fait aujourd'hui nôtre esperance.

„ Quelle joye pour nous, après tant de
„ malheurs, de voir déja briller sur son
„ front les traits de ses augustes ayeux, un
„ port majestueux accompagné de toutes
„ les graces de sa mere, un esprit au dessus
„ de son âge, nulle inclination qui ne

„ marque d'heureuses dispositions à la v
„ tu, une douceur & une bonté qui ch
„ ment tous ceux qui l'approchent,
„ cœur déja sensible pour ce qu'il doit
„ mer! Avec quel plaisir n'avons nous
„ vû couler de ses yeux ces précieuses l
„ mes qu'il répandit en se séparant de l
„ lustre & respectable Gouvernante à qui
„ depôt de son enfance avoit été confi
„ Quelle ressource ne nous promette
„ elles pas un jour pour les malheureu
„ Quelle esperance pour les peuples qui
„ sont soumis, & quelle consolation p
„ tous ceux qui ont l'honneur de le s
„ vir!

„ Que ne doit-on pas attendre d'un si
„ che naturel, cultivé par des mains e
„ lement fidelles & habiles! LOUIS c
„ ne pouvoir mieux assurer le bonheur d
„ France, qu'en confiant son petit fils à
„ Prince formé par ses soins, digne ob
„ de sa tendresse, & à un Maréchal s
„ d'une maison née pour élever les Ro
„ nourri auprès de lui, & dont il av
„ éprouvé dès l'enfance la sagesse, le z
„ & l'attachement: esprit, Religion, p
„ bité, vertus civiles & militaires, tou
„ trouve réüni dans ces deux gardiens
„ nôtre jeune Roi, sur l'exemple desquel
„ se formera encore mieux que par les p
„ ceptes.

„ Puisse t-il n'oublier jamais les dern
„ res paroles de son Bisayeul, & les gra

„ dans ſon cœur, comme elles ſont gra-
„ vées dans un tableau qu'il a voulu avoir
„ toujours preſent à ſes yeux.

„ LOUIS ſentant approcher la mort,
„ fait venir ſon petit fils, il l'embraſſe ten-
„ drement, il lui parle en Roi, en pere,
„ en Chrétien : il ne craint point d'avoüer
„ ſes propres défauts, pour l'exhorter à les
„ éviter. Cet aimable enfant fond en larmes
„ entre les bras de ſon biſayeul mourant;
„ il ſent déja la perte qu'il va faire. LOUIS
„ ſent auſſi chanceler ſon courage, & s'ar-
„ rache d'un objet qui mettoit ſa fermeté
„ à une trop rude épreuve.

„ Quel ſpectacle plus grand, Meſſieurs,
„ que de voir ce Héros aux priſes avec la
„ mort ſans en être ébranlé ! Et n'eſt-ce pas
„ le plus beau & le plus glorieux de ſes
„ triomphes ? Il la voit venir, il la reçoit
„ avec cette double douceur que rien ne
„ pouvoit alterer. Raſſaſié de jours & de
„ gloire il la craint moins qu'il ne la déſire :
„ il connoit l'inutilité des remedes, mais
„ il les ſouffre par ſoumiſſion à la providen-
„ ce. Une ſimplicité héroïque, une par-
„ faite tranquillité d'ame, ſe montrent
„ dans toutes ſes actions : il fait ſans trou-
„ bler tout ce qu'il doit faire, il ne dit que
„ ce qu'il faut dire, il ne cherche aucun
„ ſoutien, comme le commun des hom-
„ mes, dans les objets qui l'entourent :
„ nul faſte, nulle affectation, il ſe montre
„ tel qu'il eſt ; on n'apperçoit en lui qu'u-

„ ne verité, une douceur, un courage &
„ une bonté admirables ; sources éternelles
„ de sa gloire, aussi bien que de nos re-
„ grets.

„ Qui l'eût pû croire, Messieurs, & qui
„ eût osé esperer que la mort d'un Prince
„ si absolu & si respecté, fût suivie d'un
„ calme aussi prompt que celui qui rassura
„ la France dans le moment même de sa
„ perte ? Les Loix du Royaume & de la na-
„ ture montrerent d'abord celui à qui nous
„ devions obéïr : tout se soumit à lui avec
„ joye, avec empressement. L'autorité du
„ Regent prit la place de celle de LOUIS ;
„ elle ne reçut de bornes que celles que
„ Philippe voulut bien y mettre lui-même.
„ S'il ne secha pas entierement nos larmes,
„ du moins dissipa-t-il nos craintes.

„ Aussi réünit-il en lui les veritables prin-
„ cipes de l'autorité, une affabilité & une
„ douceur qui font qu'on aime à lui obéïr,
„ un cœur compatissant, qui voudroit,
„ s'il étoit possible, qu'il n'y eût point de
„ malheureux, fidelle dans ses amitiez,
„ un desinteressement qui n'a point d'exem-
„ ple, un esprit penetrant & éclairé, sans
„ humeur, sans fiel, une clemence supé-
„ rieure aux injures.

„ L'obéïssance peut-elle coûter sous un
„ Prince qui ne fait sentir qu'il est le maître
„ que par les graces qu'il répand avec abon-
„ dance, & qui rassemble tant d'aimables
„ qualitez ?

„ Puiſſe-t-il les inſpirer au jeune Roi au „ nom duquel il gouverne, & lui apprendre par ſon exemple que la valeur & les „ vertus guerrieres qu'il poſſede dans le „ plus haut degré, ne doivent ſervir qu'à la „ ſureté publique, à deffendre ſes ſujets, & „ que la clemence, l'humanité & la juſtice, „ ſont le plus beau & le plus ſolide ſoûtien „ de la Royauté ! Puiſſe-t-il faire oublier à „ la France tous les malheurs qui l'avoient „ ſi fort defigurée, la retablir dans cet état „ floriſſant dont les longues guerres l'avoient dépouillé ! Puiſſe-t-il enfin conduire nôtre jeune Prince juſqu'à ce que „ l'âge ait achevé de développer les ſemences des inclinations Royales qu'on admire déja en lui, & remettre entre ſes mains, „ après une glorieuſe Regence, une autorité dont il aura fait un ſi noble uſage !

Ne doutons point que le Roi ſous de tels maîtres ne rempliſſe les vœux de l'illuſtre Prélat, & qu'il ne réponde à toute nôtre attente, les larmes qu'il a verſé en liſant dans ce diſcours les dernieres paroles de ſon Biſayeul en ſont un préſage infaillible.

Réponſe de Monſieur De Vallincourt.

La réponſe de Monſieur de Vallincourt eſt digne de l'Academie, de l'Auteur, & du ſujet parlant au Précepteur du jeune Roi, parlant au nom d'un Corps établi

pour la conſervation des beaux Arts. Le ſoin d'inſpirer au Prince leur amour lui a paru un devoir qu'il ne pouvoit trop recommander au nouvel Académicien. C'eſt le but de ſon diſcours, & ſans s'en écarter il a ſçu y faire entrer des éloges vrais & delicats des perſonnes qu'il devoit loüer.

„ Nous eſperons auſſi, Monſieur, qu'é-„ tant admis dans le ſanctuaire des Muſes, „ vous ferez entendre au Roi, qu'elles at-„ tendent de lui la même protection, dont „ à l'exemple de Charlemagne, & de Fran-„ çois premier, ſon auguſte Biſayeul les „ a toujours honorées.

„ Si les Muſes ont beſoin de la protec-„ tion des Rois, les plus grands Rois ne „ laiſſent pas de devoir quelque choſe aux „ Muſes. Ce ſont elles qui ont jetté les „ fondemens de la ſocieté civile, & qui ont „ appris aux premiers hommes à reſpecter „ les premiers Rois.

„ Il ne faut point pour cela les chercher „ ſur le Parnaſſe, ni en faire des Déeſſes: „ les Muſes en effet ne ſont autre choſe, „ que les differens moyens dont la raiſon „ s'eſt toujours ſervie pour s'inſinuer dans „ l'eſprit des hommes, tantôt par la ſim-„ plicité du diſcours, ou par la majeſté de „ l'éloquence, tantôt par la ſublimité de „ la poëſie, ou par les charmes de la Mu-„ ſique.

„ Mais ſans rappeller ici les merveilles „ d'Amphion, & d'Orphée, ni tant d'au-

„ tres fictions ingénieuses si cheres aux „ Grecs, qui ont toujours été des enfans, „ comme un Prêtre d'Egypte le reprochoit „ à Solon ; ne sont-ce pas les Poëtes qui „ ont appris les premiers aux peuples, „ qu'ils doivent regarder les Rois comme „ des images vivantes de la divinité, & „ aux Rois qu'ils doivent se regarder eux-„ mêmes moins comme les maîtres, que „ comme les Peres, & les Pasteurs des peu-„ ples. Ce sont les Poëtes qui ont dit les „ premiers que chaque particulier doit tou-„ jours être prêt à se dévoüer pour le Pu-„ blic, & que l'obligation de mourir pour „ sa patrie est le seul oracle qu'il faille con-„ sulter. Ce sont eux enfin, qui les pre-„ miers ont excité les hommes aux actions „ genereuses de la guerre, & aux travaux „ pénibles de l'agriculture, dont même „ ils ont donné d'utiles préceptes. Et les „ Historiens marquant avec soin l'origine „ & l'établissement des loix, & des Coutu-„ mes de châque païs, & tenant un registre „ fidelle des actions bonnes, ou mauvai-„ ses, qui meritoient d'être transmises à la „ postérité, donnerent lieu aux Philoso-„ phes de déterminer les bornes du juste & „ de l'injuste, & de faire voir en quoi con-„ siste la difformité du vice, & la beauté de „ la vertu.

„ Les Orateurs, & les hommes d'Etat, „ instruits par les Philosophes & par les „ Historiens, commencerent ensuite à join-

„ dre les regles de la morale aux rafine-
„ mens de la politique, & dans le Cabinet
„ des Rois, ou dans les assemblées des peu-
„ ples, ils sçurent par des raisons solides
„ appuyer des conseils salutaires, & mon-
„ trer les differens avantages & les droits
„ differens de la paix & de la guerre.

„ Voilà ce qu'a produit parmi les hom-
„ mes le commerce des Muses, ou pour
„ parler plus exactement, l'étude des bon-
„ nes Lettres. Voilà ce que les Rois ont
„ tant d'interêt de proteger & de faire fleu-
„ rir dans leurs Etats, s'ils sont touchez du
„ bonheur de leurs sujets, & sensibles au-
„ tant qu'ils le doivent être à l'interêt de
„ leur propre gloire.

„ Pour un simple particulier c'est une
„ vertu que de mepriser la gloire, & d'ai-
„ mer à être ignoré des hommes, dans le
„ tems même où il fait les actions les plus
„ dignes de leurs loüanges. Mais les Rois
„ continuellement exposez aux yeux & au
„ jugement de tout l'univers, sont à cet
„ égard dans une obligation bien differen-
„ te; & c'est un devoir pour eux que d'agir
„ toujours d'une maniere propre à s'attirer
„ de la gloire & des loüanges, quoiqu'il
„ ne leur soit jamais permis d'en faire le
„ motif, ni la recompense de leurs ac-
„ tions. Dès que la providence choisit un
„ homme pour commander aux autres, &
„ qu'elle met entre ses mains le bonheur
„ ou le malheur de ceux qu'elle a soumis à

„ ſes ordres, il devient dans ce moment
„ reſponſable de ſes actions, de ſes penſées,
„ de ſes paroles ; en un mot, de toute ſa
„ reputation, non ſeulement à tous les
„ hommes de ſon ſiecle, mais aux hom-
„ mes de tous les ſiecles à venir.

„ Dès-lors il doit ſonger à ſe faire des
„ témoins reſpectables & dignes de foi qui
„ puiſſent inſtruire la poſterité de ſa juſti-
„ ce, de ſon courage, de ſon amour pour
„ ſes peuples, & de l'uſage qu'il aura fait
„ de l'autorité qui lui a été confiée. Car
„ c'eſt dans ces témoignages éternels &
„ non ſuſpects, & non pas dans de fades &
„ de frivoles éloges, que conſiſte la verita-
„ ble gloire des Rois. Et par où peuvent-
„ ils ſe les aſſurer après les avoir meritez,
„ ſi ce n'eſt par le ſoin qu'ils prennent de
„ faire fleurir les Lettres dans leurs Etats ?

„ Quel interêt n'a donc point nôtre Mo-
„ narque, de leur donner de bonne heure
„ des marques de ſa protection, lui qui
„ doit fournir un jour à leurs nobles tra-
„ vaux une ſi glorieuſe matiere ! Nous ad-
„ mirons déja dans ſes moindres actions
„ des graces pleines de majeſté, & un
„ amour pour la juſtice, qui eſt le principe
de toutes les autres vertus. Quels ſenti-
mens d'humanité ! Quelles larmes pré-
cieuſes, quand il a fallu marquer ſa ten-
dreſſe & ſa reconnoiſſance ! Quel plaiſir
à faire du bien ! Et quelle crainte ne té-
moigna-t-il pas d'en perdre une occa-

„ sion le jour qu'on lui dit que sa presence
„ alloit sauver la vie à un homme condam-
„ né à la mort ?
„ Déja comme le jeune Alexandre, il a
„ charmé par sa sagesse, non pas les Am-
„ bassadeurs d'un grand Roi ; mais un
„ grand Roi lui même, qui après s'être
„ instruit, comme Ulisse, des mœurs &
„ des coutumes de tant de peuples diffe-
„ rens, est venu rendre un juste hommage
„ au merite naissant du jeune Loüis.

„ Heureuses donc les Lettres, à qui nô-
„ tre Prince offre déja tant de vertus à ce-
„ lebrer, mais qu'il me soit permis de le
„ dire, heureux le Prince, qui prend pos-
„ session d'un grand Empire dans un tems
„ où les Lettres sont si florissantes.

„ Que la stupide ignorance, qui s'ap-
„ proche si hardiment du Thrône des Rois,
„ ne dise plus que les Lettres & les Scien-
„ ces ne sont bonnes dans un Etat qu'à
„ fournir aux gens oisifs d'inutiles amuse-
„ mens. Elles sont devenuës agissantes, &
„ laborieuses dans nôtre siecle, & n'y sont
„ estimées qu'autant qu'elles rendent les
„ hommes, ou plus vertueux, ou plus ca-
„ pables de remplir leurs devoirs dans tou-
„ tes sortes d'états & de conditions.

„ Le soin que vous avez pris, Messieurs,
„ de porter nôtre langue à sa perfection,
„ en a fait la langue universelle de tous les
„ siecles, de tous les païs, de toutes les
„ Sciences, & de tous les Arts.

„ L'éloquence de la Chaire, & celle du „ Barreau, ne parle plus que pour persuader, & pour instruire des Auditeurs, qui „ ne se laissent plus éblouïr par de vaines „ paroles, & qui n'ont plus d'attention „ que pour les choses qui peuvent les rendre ou plus sages, ou plus heureux.

„ La Poësie reprenant des sentimens „ dignes de sa premiere origine, entreprend aujourd'hui de confondre l'impieté d'Epicure par les mêmes armes dont „ on avoit abusé pour l'établir, & dans les „ miracles de la nature qu'elle explique „ avec des graces nouvelles, fait voir toute la sagesse & toute la majesté de celui „ qui en est l'Auteur. Elle nous a donné des „ Odes où la noblesse du style se joint à la „ pureté de la morale, des satyres qui vengent le bon sens outragé dans des ouvrages ridicules; des tragedies égales ou „ superieures à celles d'Euripide, ou de Sophocle, où la verité triomphe, où le vice est condamné, & dont quelques-unes „ ne sont pas indignes de la majesté de l'Ecriture, qui en a fourni les sujets.

„ Que si nous n'avons pas été plus heureux pour le poëme épique, que les Romains pour la tragedie, nous avons du moins le plaisir de voir Homere devenu François, parler nôtre langue comme s'il avoit été élevé à l'Academie, & par là se reconcilier avec des personnes de grand merite, qui n'avoient d'autres défauts à

„ lui reprocher, que d'avoir écrit tant de „ merveilles dans une langue qui n'étoit „ pas la nôtre.

„ L'histoire offre tous les jours des se- „ cours nouveaux à ceux qui veulent s'y „ instruire par rapport à la guerre, à la po- „ litique, aux Loix & aux Coutumes de „ l'Etat, & aux veritez mêmes les plus im- „ portantes de la religion. L'histoire Eccle- „ siastique n'a plus rien d'obscur, & la tra- „ dition des Eglises Orientales jusqu'à pre- „ sent inconnuë aux plus sçavans hommes, „ nous est aussi familiere que celles de nos „ propres Eglises. La Medecine, l'Anato- „ mie, & la Chymie, font tous les jours de „ nouvelles découvertes, qui sont aussitôt „ renduës utiles à tous les hommes dans „ cette histoire, qu'on peut appeller l'his- „ toire de la nature, & qui fait tant d'hon- „ neur à nôtre nation & à nôtre siecle.

„ L'Algebre même & la Géometrie du „ haut de leurs spéculations les plus abs- „ traites sont descenduës dans les bouti- „ ques & dans les ateliers ; elles y diri- „ gent les Arts utiles à la vie, elles mon- „ tent sur les vaisseaux dont elles ont dé- „ terminé la construction ; elles en calcu- „ lent la route, elles vont aux extremitez „ du monde perfectionner l'Astronomie & „ la Géographie, & ouvrir de toutes parts „ de nouveaux chemins au commerce.

„ Voilà, Monsieur, l'état où se trou- „ voient les Lettres lorsque le Roi est par-

.lles sont sous la direction du Chef de
ustice, qui leur rend aujourd'hui avec
re tout l'honneur qu'elles lui ont fait
s sa jeunesse, & de qui l'on peut dire,
nme du vieux Caton, qu'il n'auroit
iais aimé les belles Lettres avec tant
:deur, s'il n'eût reconnu que pour
x qui en sçavent faire un bon usage,
u,de des Lettres est l'étude de la vertu
me.

Que n'ont elles point à esperer de ce
.nd Prince, que sa naissance, les Loix
Royaume, & le consentement unani-
de la nation, rendent le legitime dé-
itaire de l'autorité Royale, & qui
nt chargé du poids de toutes les affai-
du Royaume, a voulu se reserver en-
e le soin particulier d'une de nos Aca-
mies?

es Muses n'ont pas attendu qu'il fût

„ aux Sciences & aux beaux Arts, & qui
„ lui en ont acquis une connoiſſance ſi ſur-
„ prenante.

„ Mais ce qui a rempli toute l'Europe
„ d'une juſte admiration, c'eſt un change-
„ ment bien different de celui que Ciceron
„ admiroit dans cet illuſtre Senateur, qui
„ n'étant jamais ſorti de Rome, où il avoit
„ été élevé dans l'embarras des affaires ci-
„ viles, devint un grand Capitaine à force
„ de lecture, & de reflexion, durant la na-
„ vigation qu'il fit pour aller joindre ſon
„ armée.

„ Le Prince dont je parle n'a pas même
„ eû le loiſir de la reflexion, ayant donné
„ toute ſon application à la guerre, qui
„ lui a acquis tant de reputation & de gloi-
„ re, n'ayant jamais pû donner aux affaires
„ aucun de ces momens ſi glorieuſement
„ employez ailleurs : à peine s'en trouve-
„ t-il chargé pour le bien du Royaume, que
„ dans l'inſtant même il les penetre avec
„ autant de facilité, que s'il les avoit gou-
„ vernées toute ſa vie. Rien n'eſt obſcur
„ pour lui, rien n'échape à ſa prévoyance,
„ & à ſon exactitude. Puiſſe t-il pour re-
„ compenſe de ſes nobles travaux avoir la
„ juſte ſatisfaction de faire tout le bien qu'il
„ déſire ; & puiſſent les malheurs de l'Etat,
„ ſuite neceſſaire des longues guerres, ne
„ mettre pas encore longtems des obſta-
„ cles inſurmontables aux ſages projets
„ qu'il forme pour le bonheur des peuples.

„ Les Lettres ne trouvent pas deux pro-
„ tecteurs moins favorables dans ce grand
„ Prince, & dans cet illustre Maréchal, qui
„ sont auprès de la sacrée personne du Roi,
„ ils sçavent combien elles sont nécessaires
„ aujourd'hui pour son éducation, & com-
„ bien elles seront un jour utiles pour sa
„ gloire.

„ Le premier, instruit lui-même sous les
„ yeux du grand Roi qui lui a transmis
„ avec son sang l'amour de la justice & de
„ la vertu, formé par ses préceptes, hono-
„ ré de sa confiance & de sa tendresse, joint
„ à de si grands avantages un esprit orné
„ de toutes les connoissances convenables
„ à son rang, & un cœur rempli de senti-
„ mens les plus respectables.

„ L'autre, ayant été élevé avec son Maî-
„ tre, toujours tendrement attaché à sa
„ personne, & dont on peut dire comme
„ d'Ephestion, qu'il aimoit Alexandre, &
„ que les autres aimoient le Roi ; il a vieil-
„ li dans les périls, & dans les honneurs
„ de la guerre : il sçait jusqu'où va l'amour
„ des François pour leur Prince, & dans le
„ récit qu'il fera au Roi de tant de services
„ importans, que de si fidelles sujets ont
„ rendus à l'Etat aux dépens de leurs biens,
„ de leur sang & de leur vie, il lui appren-
„ dra la plus belle partie de nôtre histoire.

„ Pour vous, Monsieur, qui avez tou-
„ jours aimé les Lettres, il seroit inutile de
„ chercher à vous mettre dans leur interêt,

„ vous leur devez cet agrément, & cette
„ politesse, qui joint à la douceur naturel-
„ le de vôtre esprit, vous gagnerent le
„ cœur de tout le monde dès que vous pa-
„ rûtes à la Cour.

„ Elles ont été vos compagnes fidelles
„ dans cette extremité du Royaume, qui,
„ étant devenuë l'objet de vos devoirs,
„ devint bientôt celui de vôtre tendresse;
„ elles vous ont servi à rendre sensibles &
„ touchantes les instructions que vous y
„ donniez à ces peuples, que vous regar-
„ dez encore comme vos enfans, & qui
„ vous regarderont toujours comme leur
„ pere.

„ Ils n'oublieront jamais ces jours mal-
„ heureux, où ils se virent livrez à la dis-
„ cretion d'un ennemi, à qui ils n'avoient
„ voulu opposer que leurs larmes, & la
„ charité de leur Evêque. Vôtre presen-
„ ce les rassura, vôtre zele, & le talent
„ que vous aviez de persuader, inspirerent
„ la douceur à celui qui avoit les armes à
„ la main, & vos liberalitez reparerent
„ abondamment les désordres que cause
„ toujours le passage d'une armée qui ne
„ trouve point d'obstacle. Faites donc en-
„ tendre au grand Prince que vous instrui-
„ sez, que les Lettres ne sont pas un sim-
„ ple ornement de l'esprit, qu'elles sont
„ encore plus necessaires à un Roi pour
„ sçavoir commander, qu'à ses sujets pour
„ sçavoir obéïr.

Juillet 1717.

„ Dans un Etat bien policé chaque par-
„ ticulier est suffisamment instruit de ses
„ devoirs ; ses amis, ses ennemis, les loix,
„ les Magistrats, ne lui permettent pas de
„ les oublier, ni de rien entreprendre qui
„ y soit contraire. Les Rois seuls sont pri-
„ vez de ces utiles secours. Dès que l'âge
„ prescrit par les loix les met en posses-
„ sion du pouvoir souverain, les conseils,
„ les remontrances, la justice, la raison
„ même, n'ont plus sur eux d'autre pou-
„ voir, que celui qu'ils veulent bien leur
„ donner : comme il est plus utile de cher-
„ cher à leur plaire que de les instruire,
„ les Courtisans moins attentifs à les servir
„ qu'à se servir d'eux, applaudissent à tout
„ ce qu'ils disent, trouvent juste tout ce
„ qu'ils veulent, la triste verité disparoit,
„ par le soin continuel qu'on a de l'éloi-
„ gner, & le Prince à qui elle est chere ne
„ sçauroit plus la retrouver, que dans les
„ livres, où il a appris à la chercher du-
„ rant sa jeunesse ; seul azile dont elle ne
„ peut être chassée par l'imposture, & où
„ la flaterie ne sçauroit la déguiser.

„ Que les bons livres soient donc chers
„ à nôtre Prince, puisqu'ils doivent un
„ jour lui être si necessaires, qu'il s'accou-
„ tume de bonne heure à les regarder com-
„ me de sages Conseillers, & comme ses
„ amis les plus fidelles.

„ Qu'il se souvienne que son auguste
„ bisayeul, si liberalement pourvû par la

„ nature de tous les talens qu'elle peut „ donner à un homme né pour comman- „ der aux autres, a pourtant senti plus d'u- „ ne fois qu'il manquoit de ceux qui ne „ sçauroient être acquis que par l'étude.

„ Alexandre au milieu de sa gloire se „ plaignoit de n'avoir pas appris à passer „ un fleuve à la nage. Loüis au milieu de „ la sienne a regretté de n'avoir pas appris „ la langue Latine, & a fait des efforts „ loüables, mais toûjours inutiles, à un „ certain âge, pour reparer cette perte.

„ C'est à vous, Monsieur, que la Fran- „ ce sera un jour redevable d'avoir rempli „ l'esprit du Roi de toutes les connoissan- „ ces qui lui sont necessaires, & qui con- „ tribueront à le rendre suivant nos vœux „ le modele des bons Rois, le pere de ses „ peuples, & l'objet éternel de leur amour.

Un homme qui connoit, qui explique si bien les avantages & la perfection des beaux Arts, les auroit fait servir mieux qu'un autre à la felicité publique, si des occupations importantes lui avoient laissé le tems de s'y donner tout entier. Les ouvrages qui lui sont échapé ont fait naître un désir empressé de voir l'histoire du feu Roi, à laquelle il travaille. Quand il nous sera permis de communiquer à nos Lecteurs les avis sages & ingénieux qu'il a donnez à l'Academie sur ses travaux, on sçaura combien il juge sainement des belles Lettres. En attendant, son discours

suffit pour montrer que le veritable genre d'éloquence, est celui qui plaît à l'Academie, celui qu'on apprend dans les modeles que la Grece & Rome ont admirez ; éloquence qui ne consiste pas dans un bizarre assemblage de mots, qui ne donnent que des idées mal assorties, qui éblouissent les genies superficiels, & qui ne peuvent soutenir l'examen d'un Critique sensé, qui ne cachent que des pensées fausses : l'éloquence de Monsieur de Vallincour est le langage de l'esprit conduit par la raison ; langage très-different des transports d'une imagination échauffée ; son éloquence plaira à tous ceux qui préferent la paix du cours tranquille & majestueux d'un fleuve clair & pur, aux sauts d'un torrent bourbeux ; & la lumiere d'un jour serein à des éclairs subits qui percent des nuages obscurs.

ARTICLE LXXIX.

HISTOIRE DE L'ETABLISSEMENT, des progrès, & de la decadence du Christianisme dans l'Empire du Japon, où l'on voit les differentes révolutions qui ont agité cet Empire pendant plus d'un siécle. Par le R. P. De Charlevoix, de la Compagnie de JESUS. A Roüen, chez Jacques Joseph le Boullenger 1715, *in* 12. *Trois tomes. Tome premier pages* 337. *Tome second pages* 398. *Tome troisiéme pages* 460. *sans les tables.*

L'Empressement avec lequel on demandoit il y a cinq ans une nouvelle édition de l'histoire du Japon composée par le feu Pere Grasset, fit naître au Pere De Charlevoix l'idée d'en faire un abregé. La curiosité le porta à lire les autres Historiens du Japon, & il perdit la pensée de ne donner qu'un abregé. Il se flata de pouvoir tirer des sources qu'il avoit consultées, comme par hazard, une histoire de l'Eglise du Japon plus complete que celle dont le public souhaittoit si ardemment la nouvelle édition. Il avoüe cependant, que cet ouvrage merite l'estime qu'on en fait, malgré quelques legers défauts d'exactitude, & quelques faits omis. Voici une précaution qu'il a prise pour être plus exact.

La coutume où sont les Japonois de changer de noms jette une grande confusion dans les relations & les histoires du Japon, le Pere De Charlevoix n'a donné qu'un nom à chaque personne; & s'il est quelquefois obligé de parler de la même personne, sous differens noms, il en avertit, & a soin d'ôter toute ambiguité.

Le nouvel Historien du Japon parle avec le mépris qu'il doit d'une relation faussement attribuée à feu Mr. Tavernier. Le Fourbe, qui a voulu produire ses calomnies sous un nom si celebre, étoit un fourbe grossier, & qui n'avoit qu'une connoissance fort confuse de l'histoire du Japon, des évenemens même dont il a fait le sujet de sa fable. Il feint que la revolte d'Arima, arrivée en 1638. a été la principale cause de la persecution de l'Eglise du Japon, commencée plus de vingt ans auparavant, l'an mil six cent quatorze: il défigure cette révolte dans ses principales circonstances, & presque tous les articles de sa relation sont autant de mensonges. On n'a pas eu de peine à justifier Mr. Caron, principal objet de ses calomnies.

La meprise des Auteurs du Dictionnaire historique n'est pas si criminelle; elle n'est que ridicule: ils y ont inseré une description d'Iedo, ville aujourd'hui capitale de l'Empire Japonois, faite par le Pere Frejus Jesuite. Si on les en croit, ce qu'ils nous donnent sous ce nom dans la derniere édi-

tion du Dictionnaire, est une partie de la description faite dans le seiziéme siécle par le Pere Louïs Froes, de la ville de Meaco, qui étoit alors la capitale du Japon.

Le Pere de Charlevoix a poussé son histoire jusqu'à ce tems, & il rend compte dans la préface, des dernieres tentatives faites par des Missionnaires pour entrer dans le Japon. Il donne un détail exact de l'entrée de Mr. l'Abbé Sidotti au Japon. Il indique seulement, que d'autres Missionnaires l'ont suivi, & que la mort du dernier Empereur, attentif à fermer l'entrée de son Etat aux Prédicateurs de l'Evangile, donne quelque esperance de rétablir cette Eglise. Le Prince qui lui a succedé s'éloigne en tout de sa conduite. En effet, si l'on en croit des lettres venues des Philippines, Mr. Sidotti a obtenu du nouvel Empereur la permission de rester au Japon, & deux Jesuites qui y sont entrez aprés lui ont trouvé un grand nombre de Chrétiens. Cette Eglise fournira apparemment au nouvel Historien la matiere d'un quatriéme tome, il lui donnera une forme agréable, le Pere de Charlevoix a le talent de narrer si essentiel à l'Historien; son stile est vif, son expression nette, & correcte: il interesse, il inspire de l'admiration, de l'horreur, de la pitié, de la dévotion, parcequ'il en est plein.

Il m'a prié de corriger ici quelques fautes omises dans l'errata de son livre.

Tome 2. Page 129. chtcfor, *lisez* Héros.

Page 160. Ormanicent, *lisez* Canonique.

Page 368. serieux, *lisez* serbis.

Tome 3. Page 586. on vient lui dire, *lisez* on vient pour lui dire.

ARTICLE LXXX.

RELACION DE LA POMPA *funeral, que por el muy alto, y muy poderoso Señor el señor* LUIS XIV. *el grande, Christianissimo Rey de Francia, consagro à la immortal memoria de tan Augusto, y Esclarecido Monarca, en el Real Convento de el Serafico Padre San Francisco de la muy Noble, y muy leal Ciudad de Sevilla, su siempre amante reconocida nacion Francesa, residente en dicha Ciudad.* C'est à dire, *Relation de la pompe funebre consacrée dans l'Eglise du Convent Royal de S. François, de la Noble & très fidelle Cité de Seville, à l'immortelle memoire de très haut, & très-puissant Seigneur, Loüis XIV. le Grand, Roi de France très Chrétien, Prince si Auguste & si celebre, par la nation Françoise établie à Seville, penetrée de reconnoissance pour les marques d'une affection constante qu'il lui a donnée.* A Seville, chez Jean François De Blas, *in* 4°.

CE bel ouvrage fait honneur à l'esprit des Espagnols, ... *Juillet* 1717.

çois établis à Seville, & sur tout au sieur Pierre del Prado, natif de Lescar en Bearn, un des plus fameux Banquiers de Seville. Le dessein de la pompe funebre est ingénieux & magnifique; les devises ont la plûpart le soleil & les lis pour corps. Les emblêmes ne sont que trop subtils; la principale inscription a cette noble simplicité qui fait la beauté de cette sorte d'ouvrages; ses poësies Espagnoles & Latines sont plus naturelles que celles qu'on admiroit en Espagne il y a quelques années. Il faut convaincre le Lecteur de la verité de ce que j'avance, en rapportant l'inscription principale, & quelqu'une des poësies, dont le recueil est plein.

INSCRIPTION.

Æ. S.

Ludovico XIV. Magno,
Galliæ, & Navarræ Regi Christianissimo,
religione, animi magnitudine prudentiâ,
militari gloriâ, omnibusque regnandi
artibus,
regni splendore, quem mirabiliter auxit,
scientiarum, artiumque incrementis, quas
incredibiliter illustravit,
verè maximo.
Bello pacique inclito
triumphatori, ad summum honoris verticem,

tam innumeris victoriis, quam animi moderatione

semper evecto;

hereticorum, quos in suo regno (velut Ecclesia perduelles) vivere passus non est, hosti infensissimo.

Qui sine exemplo in Gallia Regibus,
Cum LXXI. annos regnasset, LXXVI. M. XI. D. XXVII. vixisset, ad æternitatem translatus est

Kal. Sep.

anni M.D.CCXV.

La glose est une espece de poësie Espagnolle, dont je ne connois d'exemple en François, que la fameuse glose de Sarrazin sur le sonnet de Benserade, *Job de mille tourmens atteint.*

Todo el ambito del mundo,
Dira que es justo el dolor;
Que es hijo de nuestro amor;
Y uno y otro es sin segundo.

GLOSSA.

Muriò y à el grande LUIS,
Aliende, repara, mira,
Que assi lo dize esta pira,
Y assi lo llorò Paris;
Mira en esta Regia liz.
Con desengaño profundo,
Lo que es este mundo immundo.

Pues en polvo vès des hecho
Un Rey, a quien se era estrecho
Todo el ambito de el mundo.

Siente con gran vehementia,
El pecho de pena lleno,
Puel llego en el Catorçeno,
A lo summo la dolencia.
No se glosse, no, à imprudencia,
Que nuestro leal amor,
Se aya rendido à el rigor
De pena tan singular;
Pues qui en sabe que es amar,
Dirà: que es justo el dolor.

Sabe bien el orbe todo,
Que en la perdida de un Rey,
No siente segun la ley,
El que no siente sin modo
Este es evidente a podo
De nuestro immortal dolor,
Que lo puede ser mayòr;
Para que con evidencia
Infieras por consequencia,
Que es hijo de nuestro amor.

Fue atrevimiento inhumano,
Parca a leve, el que tuviste,
Quando à llegar te atreviste,
Hasta lo mas soberano,
Mas, que con zenno tirano,
Nos dexasses en el mundo,
Embueltos en el profundo

Lo tengo de esta afliccion,
Dos [illegible] sin;
y uno [illegible] fecundo.

Je rapporterai un distique Latin, & quelques devises.

Præsentes, fidei tantum dimittit in orbem
Aureus ut fuerit spargere sol radios.

DEVISES.

Le soleil couchant, dont le disque paroit alors plus grand, *in magnus*, *major apparet*. Toujours grand ; il paroit plus grand dans ses dernieres heures. On a exprimé l'aversion de ce Prince pour les heretiques par le soleil levant, qui fait rentrer les animaux nuisibles dans leurs antres. *Ortus est sol & in cubilibus suis collocabuntur.*

L'oraison funebre prononcée par le Reverend P. Blas Antonio Alvarés de l'Ordre de S. François, fameux Theologien, & fameux Predicateur, a pour texte, *Dedit Deus Caleb fortitudinem, & usque in senectutem permansit illi virtus, ut ascenderet in excelsum terræ locum, & semen ipsius obtinuit hæreditatem.* L'Orateur applique au feu Roi les trois avantages que le texte attribue à Caleb, une force, un courage heroïque, égal à une longue vie ; le bonheur d'avoir regné dans une des plus belles con-

trées de l'univers sur un peuple qui ne le cede à aucun autre ; la gloire d'avoir laissé sa posterité sur deux des premiers trônes du monde.

Il y a dans le compliment à la nation Françoise une allusion fort heureuse de l'Espagne pleurant Loüis le Grand, à l'Egypte partageant la douleur de Joseph à la mort de Jacob.

Les approbations sont autant de panegiriques éloquens du feu Roi, sur tout celle du Seigneur Dom Florien De Torrés fils de Dom Manuel De Torrés Regent de l'Audiance Royale de Seville. La multitude de citations choisies fait voir que son érudition égale son éloquence.

ARTICLE LXXXI.

LAURENTII HEISTER MÆNO-Francofurtensis Med. Doct. Anatomiæ & Chirurgiæ Professoris Publici Altersini de cataractâ, glaucomate & amaurosi Tractatio. C'est-à-dire, *Traité de la cataracte, du glaucome & de la goute sereine. Par Laurent Heister de Francfort sur Mein, Docteur en Medecine, & Professeur d'Anatomie & de Chirurgie dans l'Université d'Altorf.* A Altorf, de l'imprimerie de Ko MDCCXIII. *in* 8°. *pages* 368.

NOus avons parlé de l'opinion de Messieurs Brisseau & Maître Jean sur la

cataracte & le glaucome, dans nos Memoires au mois de Decembre 1706. & au mois d'Août 1711. l'un & l'autre s'écartant des sentimens communs, quoiqu'ils ne soient pas tout-à-fait d'accord entre eux, ils conviennent dans ce point, que la cataracte n'est point, comme on l'a cru, un corps étranger à l'oeil, une fluxion épaissie, une pellicule; que c'est le cristallin même alteré, durci, & que le glaucome est l'humeur vitrée devenuë solide & opaque. Mr. Heister a entrepris de renfermer dans son livre l'histoire de cette nouvelle découverte, & des disputes qu'elle a excitées, dans lesquelles il a pris le parti des Modernes contre l'ancienne opinion. Il faut avoüer qu'on est fort porté à recevoir la nouvelle découverte, après tant d'experiences qui la confirment, faites par des Chirurgiens, par des Medecins, d'une capacité, d'une bonne foi generalement reconnuë en France, par l'illustre Monsieur Marechal premier Chirurgien du Roi, Mr. Petit, par Mr. Mery, prévenu pour l'ancienne opinion, en présence de l'Academie Royale des Sciences; en Flandres par Messieurs Brisseau, Rauffin, Petit; en Hollande par Mr. Boerhaave; en Allemagne par Messieurs Rolfincius, Heister. Dans toutes ces experiences en ouvrant après la mort les yeux de personnes qui avoient des cataractes pendant leur vie, on n'a point trouvé de pellicule, mais seulement le

criſtallin épaiſſi, dur & friable : Meſſi
Briſſeau, & Maître Jean, ne ſont pa
premiers qui ayent reconnu la nature
cataracte, Gaſſendi, Rohaut, Mari
l'ont connuë ; ils avoient pû l'appre
de Laſnier, Chirurgien de Paris, q
ſoutenoit il y a quarante ans ; Rolfin
l'a enſeignée en Allemagne il y a plu
ſoixante ans, & cite un François Med
de Paris, nommé Quarré, comme l
teur de cette découverte. Borel pourro
diſputer à Quarré ; il dit nettement,
ſes obſervations imprimées à Paris en 1
que la cataracte n'eſt point une petite p
mais le criſtallin épaiſſi : on compte
core Mr. de Blegny parmi les défenſ
de cette opinion plus anciens que Mr.
ſeau, à qui cependant on ne doit pa
jugement de Mr. Heiſter, refuſer la gl
de l'invention. Il eſt preſque certain
n'a eû aucune connoiſſance de ceux qu
voient prevenu de cette découverte.

Mr. Heiſter paſſe de l'hiſtoire de la
couverte aux preuves qui l'appuyent
montre que dans ce ſyſteme, il eſt plu
cile d'expliquer les cauſes de la catara
on convient qu'une grande inflamma
de l'œil eſt ſuivie aſſez ſouvent de la for
tion d'une cataracte ; de l'eau bouill
jettée dans l'œil, des éclairs frappan
yeux, en ont fait naître fort prompten
L'experience convainc que le criſtalli
l'œil d'un animal mis dans de l'eau b

ance y durcit d'abord, des coups reçus dans l'œil, de violentes convulsions, produisent la cataracte, en rompant les petits vaisseaux qui attachent le cristallin à l'iris, le lui ôtent la nourriture, il se desséche & devient opaque; les vieillards sont plus sujets à cette infirmité que les autres, parceque leur sang est plus épais & plus acide: Mr. [illegible] a reconnu que les liqueurs acides congelent le cristallin; Mr. Heister tire d'autres preuves de la situation du cristallin, des signes de la cataracte, des observations qu'ont coutume de faire les Oculistes les plus habiles, avant que de se déterminer à l'operation, des circonstances de l'operation, & des accidens qui la suivent. Il propose sur tout cela un systeme dont les consequences naissent de son principe, & qui sans doute est plausible.

L'Auteur loin de dissimuler les objections qu'on a opposées à la nouvelle opinion, s'en fait qu'aucun de ses adversaires proposées. La principale, c'est que le cristallin est necessaire à la vision; il fait par des argumens tirez de l'Optique, que la machine du celebre Huyguens, perfectionnée par Mr. Muller, Professeur orf, a rendus sensibles, que l'on peut sans cristallin. Pour moi, je crois n'en faut point chercher d'autres es, que plusieurs personnes à qui on é après leur mort le cristallin abbatu cé par l'operation, & qui certaine

ment voyoient depuis l'operation, quoique plus foiblement. Mr. Heister se sert des réponses de Mr. Brisseau pour repousser les autres objections ; il donne aussi de nouvelles réponses, où il fait remarquer les contradictions de ses adversaires : voici la difficulté qui lui paroit la plus importante. Il est certain que le cristallin & l'humeur vitrée communiquent à des vaisseaux sanguins, est-il possible que l'un & l'autre changent de place? Qu'on abbate le cristallin, que l'humeur vitrée lui succede, & prenne une vouvelle situation, sans que ces vaisseaux auxquels ils sont attachez se rompent, & que l'effusion du sang trouble les humeurs, & ôte pour toujours la vûë. Mr. Heister convient de la rupture des vaisseaux nutritifs ; cette rupture est cause que le cristallin diminuë, & séche de plus en plus ; mais ces vaisseaux sont si petits, qu'ils ne contiennent point de sang; ils portent seulement la partie sereuse de cette liqueur ; l'effusion de cette serosité analogue à l'humeur vitrée ne la trouble pas. Les vaisseaux qui nourrissent l'humeur vitrée sont un peu plus larges, & portent de vrai sang ; mais comme elle souffre un moindre effort dans le changement qui lui arrive, ils ne se rompent pas ordinairement. Après tout, cet accident peut arriver, & arrive en effet quelquefois dans les operations longues & difficiles. A l'égard de certaines experiences, ou tirées des Me-

 decins

decins plus anciens que la nouvelle découverte, ou faites de nos jours, Mr. Heister s'en débarrasse, en montrant qu'elles ne sont ni aussi certaines, ni aussi exactes que les experiences qui favorisent la nouvelle opinion, & que dans deux ou trois de ces experiences la maladie n'étoit point une cataracte.

Ensuite nôtre Auteur montre l'usage qu'on peut faire de la nouvelle opinion, pour mieux connoitre les pronostiques de cette maladie de l'œil, & les remedes qui lui conviennent. Il entre sur ces remedes dans un détail fort instructif. L'operation est le seul remede de la cataracte formée : mais il rapporte plusieurs exemples de cataractes naissantes gueries par l'usage des remedes ordinaires, la saignée, les purgations, les ventouses, les cauteres : il en raporte de cataractes gueries par le suc de mille pieds pris dans du vin blanc, ou dans de forte biere, en prenant d'abord le suc d'un ou deux mille pieds broyez, & augmentant la dose jusqu'à cinquante ; il conseille la racine de fenouil cuite dans le vin, & appliquée à l'œil malade. Galien, & de fameux Medecins, ont reconnu combien le fiel des animaux, & sur tout du brochet, étoit salutaire dans les infirmitez de la vûë, & même contre les cataractes. L'Auteur enseigne encore d'autres médicamens composez ; il prétend que le mercure peut être employé avec succès ; il prescrit la die-

ce qu'il faut observer dans la cure de cette maladie : mais comme le succès de ces remedes est rare & incertain, & qu'il faut ordinairement en venir à l'operation, l'Auteur ne laisse rien à desirer sur la maniere de la faire surement, & sur les précautions qu'il faut prendre pour qu'elle soit heureuse : elle n'est pas une invention des derniers siecles : Celse l'a décrite, & les Egyptiens la pratiquoient, à ce que l'Auteur conjecture, plusieurs siecles avant l'empire de Tibere, sous lequel Celse a écrit. Il est surprenant que dans un tems où l'Anatomie étoit si peu connuë, on ait osé percer l'œil, & y porter l'aiguille. Une connoissance plus parfaite de la structure de l'œil nous a convaincus que cette operation est moins perilleuse que la saignée, & Mr. Brisseau a inventé une aiguille qui la rend plus aisée ; on en voit ici la figure. Mr. Heister finit cette partie de son ouvrage par une exposition nette & précise de tous les avantages qu'apporte la nouvelle opinion. Elle fait mieux connoitre la cataracte : elle apprend à la guerir plus sûrement : elle empêche qu'on ne croye incurables des cataractes qui ne le sont pas : les adversaires même de l'Auteur ne nieront pas qu'il n'ait de la méthode & de la clarté, qu'il n'ait approfondi la question, & mis dans un plein jour tout ce qu'on a écrit en faveur de la nouvelle opinion, sans avoir dissimulé les objections qui la combattent. On peut, ce

me semble, terminer la dispute sans multiplier les livres : Mr. Brisseau & ses partisans soutiennent que la cataracte n'est autre chose que le cristallin épaissi ; ils le prouvent principalement, parce qu'ayant ouvert des yeux affectez de cataractes, après la mort des malades, ils n'y ont point trouvé de pellicule, mais seulement le cristallin dur & opaque ; & quand on avoit fait l'operation, le cristallin déplacé. Pour refuter cette preuve décisive, il faut que dans la dissection d'yeux affectez de cataractes on trouve le cristallin entier & sain, & que dans les yeux qui ont souffert l'operation, on trouve le cristallin à sa place.

Extrait de la Dissertation sur la goute sereine.

L'heureux succès qu'ont eû les remedes prescrits par Mr. Heister à une femme qui avoit perdu la vûë peu à peu en quatre ou cinq heures, est l'occasion de cette dissertation. L'Auteur jugea que le mal étoit celui qu'on appelle goute sereine, & il explique ici fort nettement la nature, les causes, & la cure de cette maladie. On a tort, selon lui, de dire que dans cet accident il ne se fait dans les yeux aucun changement apparent : il assure que la prunelle est deux fois plus grande & immobile, on croit communément que la partie affectée dans ce mal est le nerf optique. Mr. Heister

n'en convient pas, il soutient avec beaucoup de probabilité que l'embarras des autres nerfs qui contribuent à la vision, le défaut d'esprit, ou leur circulation empêchée, l'obstruction ou l'alteration de la substance du cerveau; enfin, la retine mal affectée, peuvent causer la goute sereine: les causes éloignées sont tout ce qui peut alterer considerablement ces parties. Zacuf parle d'une goute sereine causée par un soufflet; un sudorifique trop violent a eû quelquefois ce mauvais effet; une purgation ordonnée à contre-tems fit perdre la vûë subitement à feu Mr. De Monthelon, Premier Président de Normandie; l'usage indiscret des remedes volatils a été aussi funeste en certaines occasions, une forte yvresse, de frequens & violens éternumens, l'excès du tabac, ont été quelquefois suivis de la goute sereine; les fractures du crâne, les hémoragies, des fluxions arrêtées, la gale guerie avec trop de précipitation, sont des causes plus ordinaires de cette triste maladie.

L'Auteur, persuadé que celle qu'il avoit entrepris de traiter venoit d'une obstruction de nerfs produite par la matiere des catharres auxquels la maladie étoit sujette, eut recours au mercure, que divers Medecins conseillent dans ces accidents. Il marque fort exactement la maniere dont il s'en servit, & qui fut suivie de l'entiere guerison d'un mal qui passe pour incurable.

ARTICLE LXXXII.

LAURENTII HEISTERI APOLOGIA & uberior illustratio systematis sui de cataracta, glaucomate & amaurosi, contra Volhusii Ocularii Parisiensis cavillationes & objectiones, itemque Parisiensis Eruditorum Diarii iniquam censuram. C'est à-dire, *Apologie de Monsieur Heister contre Mr. de Voolhouse, Oculiste de Paris, & les Auteurs du Journal des Sçavans, où il explique plus amplement son systeme sur la cataracte, le glaucome, & la goute sereine.* A Altorf, chez Kohles, MDCCXVII. *in* 12. *pages* 301.

L'Apologie de Mr. Heister est divisée en trois parties. Dans la premiere il répond aux lettres que Mr. Voolhouse lui a écrites, & à celle que cet habile Oculiste a écrite à Mr. Palfin Chirurgien de Gand. Il refute dans la seconde l'extrait de son livre que les Journalistes de Paris ont donné au mois de Mai de l'an passé. Il revient à Mr. Voolhouse dans la troisieme partie, & il y combat les objections que son adversaire a publiées dans le Mercure Galant. L'Apologie finit par un abregé de toute la dispute.

Il y a bien du personel & de la vivacité dans cet ouvrage. Je blâme, & tout le

monde blamera avec moi la maniere dont Mr. Heiſter traite ſes adverſaires : ſi les lettres de Mr. Voolhouſe ſont trop peu meſurées, on peut ſe donner plus de liberté dans des lettres ſecretes que dans des écrits publics.

Au reſte, un Journaliſte doit s'arrêter uniquement au fond de la diſpute, & ne faire que peu d'attention aux incidens perſonels : je me reduis donc à ce que Mr. Heiſter repond aux objections de Mr. De Voolhouſe : elles ne le regardent pas, au moins la plûpart, dit il ; elles ne touchent pas les queſtions agitées entre lui & Mr. De Voolhouſe. Il ne s'agit pas, ſi Mr. Briſſeau eſt l'inventeur de la nouvelle opinion, ſi les anciens ont cru que la cataracte étoit une membrane ou quelque autre corps étranger, s'il ſe peut former des membranes dans l'humeur aqueuſe ; l'acide des humeurs eſt la cauſe ordinaire des cataractes. Mr. Heiſter ne s'amuſe point à ces diſcuſſions ; il s'attache à la principale queſtion, ſi le mal connu ſous le nom de cataracte, & qu'on guerit par l'operation ordinaire en abbatant le corps qui empêche de voir, eſt le criſtallin durci & devenu opaque, ou une membrane formée dans l'humeur aqueuſe. Meſſieurs Briſſeau, Heiſter, & leurs partiſans, prouvent que c'eſt le criſtallin, parceque dans les yeux d'hommes gueris de la cataracte par l'operation, ils ont trouvé le criſtallin durci

& déplacé, & n'ont point trouvé de membrane : ils demandent qu'on fasse la même experience, & qu'on y trouve des membranes, ils se rendront, pourveu que les experiences soient faites avec les précautions qu'ils ont observées, c'est-à-dire, qu'on soit assuré que la personne, dont on disseque l'œil après la mort, avoit une veritable cataracte, que la dissection se fasse en public, & devant des témoins d'aussi grand poids & aussi surs que ceux qui ont été presens aux experiences faites par Messieurs Brisseau, Petit & Marechal ; c'est là le seul moyen de refuter la nouvelle opinion, les experiences contraires tirées d'Auteurs anciens pleins des préjugez de la vieille opinion, & quelques faits rapportez par Mr. De Voolhouse, n'ont pas les conditions que demande Mr. Heister dans les experiences auxquelles il promet de se rendre.

Mr. De Voolhouse prétend que tous ceux qui ont été le sujet des experiences raportées par Mr. Heister, avoient des glaucomes, & non des cataractes. Mr. Heister répond, qu'il suivroit qu'on s'est trompé jusqu'ici sur ces deux maladies, qu'on a crû le glaucome incurable, & qu'on pouvoit guerir la cataracte ; qu'on a cru le glaucome assez rare, & la cataracte un mal fort commun ; que dans l'idée de Mr. de Voolhouse il faut dire tout le contraire, & démentir les Medecins & les Chirurgiens

de tous les siecles sur deux points d'une pratique ordinaire & qu'ils n'ont pu ignorer.

ARTICLE LXXXIII.

DISSERTATIONS SCAVANTES & critiques de Mr. De Voolhouse, Gentilhomme Anglois & Medecin Oculiste du Feu Roi d'Angleterre, sur la cataracte & le glaucome de quelques Modernes, & principalement de Messieurs Brisseau, Antoine, Heister, avec une juste & energique réponse à l'Apologie du dernier imprimée à Altorf l'an 1717. *tirées des manuscrits de l'Auteur, & mises au jour par Mr. Christophle le Cerf, Docteur en Medecine à Francfort sur le Mein.* 1717. A Offembach, sur le Mein, chez Bonaventure de Launay, aux dépens de l'Éditeur, *in* 12. *pag.* 363.

LEs epithetes ont mauvaise grace dans un titre ; elles étoient inutiles dans celui-ci. Le nom de l'Auteur suffisoit pour faire rechercher l'ouvrage. Mr. de Voolhouse est connu dans toute l'Europe, jusques dans la Moscovie, pour un des premiers Oculistes de nôtre siecle. Il ne s'est pas borné à l'operation, il peut prendre place parmi les Sçavans, & il n'y a point d'Auteurs de quelque merite dans la Physique & dans la Medecine, qu'il n'ait lû &

qu'il ne possede. La nouvelle opinion sur la cataracte n'a point d'adversaire plus obstiné, elle n'en peut avoir de plus redoutable, & s'il ne la détruit pas, personne ne la détruira.

Mr. Le Cerf a sans doute bien servi le public, en rassemblant dans un seul volume tout ce que Mr. De Voolhouse a écrit contre Messieurs Brisseau, Antoine Maitre Jean, & Heister. Ce recueil contient I°. deux lettres au R. P. Le Brun Prêtre de l'Oratoire. II°. Des reflexions sur la cataracte & le glaucome imprimées dans le Mercure Galant. III°. La suite de ces reflexions. IV°. La Critique du livre de Mr. Heister. V°. L'Extrait de ce livre tiré du Journal des Sçavans. VI°. La lettre de Mr. De Voolhouse à Mr. Palfin. VII°. Une lettre du même à Mr. Le Cerf sur quelques erreurs de Mr. Mery touchant la cataracte. VIII°. Des vers Latins de Mr. De Voolhouse à la loüange de Mr. Houvius, Oculiste à Utrecht, & de Mr. Du Vernay. IX°. Un avertissement de l'Editeur. X°. La conclusion où il est parlé de l'Apologie de Mr. Heister.

Les deux lettres au R. P. Le Brun sont une Critique du premier ouvrage de Mr. Brisseau. Son adversaire y fait paroitre une connoissance singuliere des maladies des yeux, & une grande lecture : il releve trois ou quatre meprises du Medecin de Tournay, dont quelques-unes ne sont apparem-

ment que des fautes d'impreſſion ; il prouve que Mr. Briſſeau n'eſt pas l'inventeur de la nouvelle opinion , Mr. Briſſeau en convient ; il cite d'habiles Medecins , de fameux Oculiſtes , qui ont cru que la cataracte eſt une pellicule formée dans l'humeur aqueuſe , on ne peut le nier. A l'égard du point principal de la diſpute , il ſemble que Mr. De Voolhouſe en fait une queſtion de nom : il convient que le criſtallin ſe durcit , devient opaque , que cette alteration du criſtallin fait perdre la vûë , qu'on peut y remédier , en abbatant le criſtallin ; mais il veut que cette maladie s'appelle glaucome , & qu'on ne donne le nom de cataracte qu'à des corps membraneux engendrez de l'alteration de l'humeur aqueuſe ; il appuye ſon ſentiment ſur quelques experiences : il garde , dit-il , un œil d'un homme auquel il avoit fait l'operation de la cataracte : le criſtallin de cet œil eſt ſain , & l'on y voit une membrane. Cette experience ſeroit concluante , ſi elle avoit été faite avec les précautions que Mr. Heiſter demande. Mr. De Voolhouſe parle de certaines perſonnes dans l'œil deſquelles on voyoit deux & trois cataractes , comme d'une preuve déciſive pour l'ancienne opinion ; mais ſes adverſaires répondent que le criſtallin durci ſe briſe en deux & quelquefois en pluſieurs morceaux , qu'il ne s'épaiſſit pas également dans toutes ſes parties en même tems ; voilà , diſent-ils , ce

qui fait paroitre deux & trois cataractes dans quelques yeux malades. Mr. De Voolhouse leur fournit lui même une autre réponse à son objection ; il assure que le mercure peut s'insinuer dans les yeux de ceux qui travaillent sur ce dangereux mineral, de ceux qui en ont pris par la bouche, ou qui en ont été frottez, des Dames qui se servent d'un fard où il entre ; le mercure ayant penetré les yeux, y forme des boules qui peuvent grossir, & être prises pour de petites cataractes.

Les reflexions qui suivent les lettres renferment encore plus d'érudition. On a vû dans l'extrait précedent que Mr. Heister se plaint qu'elles ne touchent que fort peu au fond la question.

Le livre de Mr. Antoine Maitre Jean y est severement critiqué ; mais son opinion n'est pas discutée. Mr. De Voolhouse se reserve à l'attaquer plus directement. *Il me reste*, dit-il, *en finissant à prouver la verité de l'hypothese des Anciens touchant la cataracte, tant par les raisons de convenance, que je n'ai pas encore produites, que par des faits & des observations irreprochables. Mais nous remettons tout cela à nôtre Bibliotheque Ophtalmique, qui sera publiée aussi-tôt que les Sçavans de l'Europe m'auront fait trouver une vingtaine d'Auteurs, tant Anciens que Modernes, qui ont écrit sur ce sujet, & dont nous donnerons l'analyse précise dans cette Bibliotheque* ; c'est toujours lui qui parle.

Les courtes observations sur le livre de Mr. Heister ressemblent fort aux reflexions. Il y paroit de la lecture & de l'habileté, le livre de Mr. Heister y est critiqué aussi rudement que celui de Mr. Maitre Jean dans les reflexions, & que le premier de Mr. Brisseau dans les deux lettres au R. P. Le Brun. On y attaque Mr. Heister sur des citations que Mr. De Voolhouse prétend que Monsieur Heister a prises dans ses reflexions. On reproche au Professeur Alleman des contradictions, on l'accuse de n'avoir point parlé du livre de Mr. Houvius, *De circulari motu humorum in oculo*; & d'une these soutenue à Amsterdam par Mr. Chapureau, l'un & l'autre de ces Auteurs a fait des découvertes sur la cataracte, & ils sont dans l'ancien sentiment; mais on n'enfonce pas beaucoup la question principale.

La Lettre à Mr. Palfin est une relation fort abregée de la dispute. Mr. De Voolhouse conteste dans cette relation, la certitude des experiences qui lui sont contraires, & il en allegue de favorables à son sentiment que ses adversaires contestent: la dispute, je l'ai déja dit, ne finira que par des experiences publiques & réïterées, où en ouvrant après la mort les yeux de personnes à qui l'operation de la cataracte ait été faite & ait réüssi, on voye si le cristallin est sain & dans sa situation ordinaire, & si la cataracte abbatuë est une pellicule.

L'Elegie à Mr. Houvius meritoit de paroitre ; les vers en sont passables , & elle contient beaucoup de particularitez curieuses sur plus de soixante Ecrivains qui ont traité de l'œil, & sur les decouvertes qu'ils y ont faites : les notes éclaircissent ces particularitez. Mr. Anel ne sera pas content de ce qu'on dit de lui , l'équité veut qu'on attende ce qu'il répondra.

Aprés l'élègie on trouve un catalogue des écrits de Mr. De Voolhouse, ce qu'on appelle conclusion & réponse énergique à l'Apologie de Mr. Heister n'est pas de Mr. De Voolhouse , & consiste en trois pages d'injures. C'est repondre à l'Apologiste sur le ton qu'il a pris, mais il ne falloit pas suivre un si mauvais exemple. Monsieur De Voolhouse a souhaité que j'avertisse d'une omission considerable qu'il faut restituer à la fin de la page cinquante neuviéme , derniere ligne. Je la mets ici.

„ Liqueur blanche & chyleuse enfermée „ dans une espece de Kiste. Nous l'appel„ lons en Anglois *bagg-cataracte* , c'est à„ dire , cataracte à sac , ou à poche , dont „ il y a deux sortes differentes & distinc„ tes ; une qui est une espece de vraye suffusion ou cataracte des anciens , pareille à celle de l'invalide mentionnée à la page 24e.

„ L'autre sorte provient soit d'une indigestion, soit d'une colliquation , ou fonte dissolution entiere de l'humeur crys-

„ talline, qu'on range parmi les vrais
„ glaucomes, & on distingue parfaitement
„ bien ces crystallins fondus d'avec les
„ vrayes cataractes *à poche* par des petites
„ rayes de vaisseaux sanguins, qui ram-
„ pent sur la surface de l'humeur crystal-
„ line mal digerée & imparfaite, ou fon-
„ duë. Les chiens & les veaux sont fort
„ sujets à cette indisposition particuliere
„ de l'œil; j'ai toujours trouvé certains
„ vaisseaux capillaires sur la surface ante-
„ rieure de leurs crystallins laiteux; ce
„ qui me fait croire premierement, que ce
„ mal du crystallin provient de quelques
„ coups ou autres violences & forces ex-
„ ternes faites sur l'œil. En second lieu
„ cela me persuade qu'il n'est pas impossi-
„ ble qu'en picquant ces poches, & en lais-
„ sant ainsi sortir sa liqueur laiteuse, ou
„ chyleuse, l'humeur crystalline naturelle
„ se peut r'engendrer, se reparer, & se re-
„ produire par la reprise & guerison faite
„ par la membrane, qui recouvre le crys-
„ tallin. Mais ce rétablissement de la vûë
„ n'a plus de lieu au crystallin endurci
„ dans des glaucomes communs, qu'on
„ auroit decharonnez du sinus de l'hu-
„ meur vitrée, comme on fait ordinaire-
„ ment aux cataractes mûres. Tout cela
„ fait voir aisément &c. comme à la page
60. ligne 4e.

ARTICLE LXXXIV.

*REMARQUES SUR LE NOM de la mer Noire, à Monsieur *.*

VOus avez lû, Monsieur, dans nos Géographes Modernes, que cette partie de la mer Mediterrannée, engagée dans les terres entre l'Europe & l'Asie, s'appelloit autrefois Pont Euxin, & qu'elle porte aujourd'hui le nom de mer Majeure, & celui de mer Noire. Tout cela est vrai en un sens; mais pour parler exactement il faut distinguer deux parties dans cette mer; l'une commence au Bosphore de Thrace, & finit au Bosphore Cimmérien, c'est à dire, aux côtes de la Crimée: l'autre partie commence au Bosphore Cimmérien. C'est cette partie seule à qui le nom de mer Noire convient proprement, non tant parceque les tempêtes y sont fréquentes, & que d'épais nuages y couvrent presque toujours le Ciel, que parceque le nom de mer Noire est une prétenduë explication du nom de mer Cimmérienne qu'elle portoit autrefois. On l'appelloit ainsi à cause des Cimmériens, qui habitoient ces rivages, peuples farouches & barbares. Le nom de mer Cimmérienne, comme on le voit assez, ne pouvoit convenir proprement qu'à celle qui commence au Bosphore Cimmérien; c'est là proprement la mer Noire: elle portoit encor le nom de mer Cimmérienne sous Theodose le jeune. Les Gram-

mairiens longtems auparavant avoient cru, que ce nom signifioit mer tenebreuse, mer noire; Lucien donne lieu de le conjecturer. Quand on s'en tiendroit à cette fausse origine du nom de mer Noire, ce nom seroit encor propre de la partie de la mer Majeure la plus avancée dans les terres, de celle qui commence au Bosphore Cimmérien; c'est de cette partie que Valerius Flaccus après Apollonius dit, *Illic umbrosa semper stant æquore nubes.* C'est cette partie à qui Mela donne l'épithete de nébuleuse : elle est en effet beaucoup plus orageuse que l'autre.

Le nom de Pont Euxin convient proprement à la premiere partie de la mer Majeure, qui commence au Bosphore de Thrace. Voici l'origine de ce nom. Les mœurs feroces des habitans des rivages du Bosphore Cimmérien, & de la mer Ulterieure, lui firent donner le nom de *Mer sans hospitalité*, *Pontus Axenus*; ils immoloient les étrangers.

Les Bizantins, les peuples de l'Asie mineure; les Misiens, nations plus humaines, habitoient la côte de la mer qui s'étend depuis le Bosphore de Thrace jusqu'au Bosphore Cimmérien, on lui donna par opposition à l'autre partie de cette mer le nom de mer *où on trouve de l'hospitalité*, & toute cette mer n'a point porté successivement le nom de *Pontus Axenus*, & de *Pontus Euxinus*.

Juillet 1717.

Qui jamais se seroit avisé d'appeller mer *où l'on trouve de l'hospitalité*, celle qui portoit aux Cimmériens, aux Sarmates, à la Chersonese Taurique, à Colchos. Il faut donc parler exactement, ne pas confondre les noms de Pont Euxin, & de mer Noire, n'appeller Pont Euxin, que celle qui coule entre le Bosphore de Thrace, & le Bosphore Cimmérien, & n'appeller mer Noire, que celle qui coule par de là le Bosphore Cimmérien.

ARTICLE LXXXV.

DIFFICULTEZ SUR L'EXPLICATION d'un passage d'Ausone, fournie par le Reverend Pere Oudin Jesuite, & inserée dans les Memoires de Trevoux au mois de Mars 1714. *page* 469.

LE sçavant Jesuite déploye sur l'endroit d'Ausone une érudition également profonde & modeste, ne rejettant point avec un air décisif les pensées que d'autres pourroient avoir & proposer en concurrence. Des manieres si accessibles me mettent à couvert du soupçon de temerité, comme si j'osois me mesurer contre un Critique de cette trempe. Je ne dois donc pas craindre de hazarder une conjecture qui me paroit simple & naturelle. Cet habile Interprete demeurant d'accord que les anciennes éditions portent,

Fulmineos Semele decepta puerpera partus
Deflet & ambustas latera per inania cunas
Ventilat, ignavum simulati fulminis ignem.

J'espere qu'il conviendra aussi qu'en general les anciennes éditions sont tellement respectables, qu'on ne peut être assez reservé quand il est question d'en changer quelques termes ; la moindre liberté en cette occasion pouvant dégénérer en un abus qui feroit dire aux Auteurs une infinité de choses auxquelles ils n'auroient jamais pensé. Les Interpretes sont donc obligez de pousser le scrupule aussi loin qu'il puisse aller ; c'est à dire, jusqu'à ce qu'on désespere entierement de trouver du sens ou de la construction dans un passage, à moins qu'on n'y change quelque terme. Ce désespoir ne paroit pas ici beaucoup pressant, l'endroit d'Ausone examiné avec un peu d'attention se trouvant plausible, sans qu'il soit besoin d'y rien changer. On en pourra juger par la tradition que j'en vais donner, dans laquelle je négligerai les épithetes, qui ne contribuant en rien à la construction Latine, ne pourroient au contraire que détourner l'application requise pour trouver cette même construction.

Je crois donc qu'il faut ainsi traduire le passage. *Semelé est dans la douleur de ce que le tonnerre dont elle est frappée, avance*

le terme de son enfantement. Elle agite de tous côtez les draps enflammez de son lit, où l'enfant vient de naître, & cette agitation excite le feu du tonnerre attaché à ces draps.

Cette traduction doit passer pour fidelle, ne faisant point perdre de vûë, ni la signification des mots Latins, ni l'arrangement d'où depend leur construction : ce que je ne puis mieux faire sentir qu'en commençant par tâcher de lever quelques inconveniens qu'oppose d'abord nôtre docte Critique, avant qu'il établisse son sentiment particulier. Il est vrai qu'il n'a pas eû dessein de renverser mon explication non prevûë, mais cependant il ne laisse pas de lui donner des atteintes plus qu'indirectes.

Comment doit on entendre, dit-il, *Ambustas cunas*, des langes demi brûlez ? Quels langes ? Quel berceau ? Semelé ne devoit alors avoir préparé ni berceau, ni langes.

℟. Ausone appelle *cunas* le lit même de la Princesse, par rapport à *puerpera* & à *partus*; c'est à dire, l'enfant qui venoit d'y naître. *Cuna*, dit Calepin, ou les Sçavans Grammairiens qui l'ont augmenté, *sunt lectuli in quibus infantes solent jacere, vel loci in quibus nascuntur*. En vain donc demande-t-on, quels langes ? Quel berceau ? puisque le lit même de Semelé tenoit lieu de tout cela à l'enfant qui y naissoit.

Un Grammairien sans gout , continue le docte Critique , peut s'imaginer entendre les deux premiers vers ; mais je l'attens au troisiéme, qui n'ayant point de conjonction, fait partie du sens commencé dans le second.

℟. Je consens que le reproche de Grammairien sans goût tombe sur moi, & dût-on y ajouter celui de temeraire , je ne tarderai pas à me trouver au rendez vous du troisiéme vers où l'on m'attend , *veniam quòcumque vocaris.*

La Phrase doit être construite de cette sorte. C'est le R. P. qui parle.

> . . . *Ambustas latera per inania cunas*
> *Ventilat , ignavum simulati fulminis*
> *ignem.*

Ensuite il demande , cette construction est-elle Latine ? Et moi je réponds, pourquoi non ? Voilà bien du bruit pour une petite particule conjonctive sousentenduë après le verbe *ventilat.* Le Poëte ne pouvant plus à propos exprimer que par cette omission comment Semelé agitant les draps enflammez , agitoit aussi le feu du tonnerre qui y étoit attaché. Le calme succedera incontinent , si on veut me permettre , sans préjudice de la mesure poëtique , d'ajouter un *&* après le premier mot du troisiéme vers, en lisant

. . . . *Ambustas latera per inania cunas*
Ventilat, & ignavum simulati fulminis ignem.

Ce seroit être bien rigide que de refuser à un Poëte la liberté de sous entendre un *&*, liberté si legere qu'à peine en merite-t-elle le nom. Cependant quelque peine que je me donne pour rendre à ce passage sa clarté naturelle offusquée par trop de lumieres étrangeres, j'aurois bien la mine de n'y pas réüssir, si je ne me proposois enfin un autre moyen qui me paroit plus sûr, sçavoir, d'éloigner tout préjugé conçu à l'occasion de ces vers, & même de negliger les exemples qu'on pourroit trouver ailleurs chez les Poëtes, pour éviter toute contestation sur la ressemblance. Parlons donc prose.

Je dis de certains Religieux, *Majorem Dei gloriam quærunt, populorum salutem.* Peut-on sans une espece d'injustice chicaner sur la construction Latine de cette phrase? Mais je retourne à celle d'Ausone. Differe-t-elle en rien de cette derniere? La clusion est facile à tirer.

Je n'ai donc garde de convenir si bonnement avec le docte Critique, ni avec celui dont il veut bien emprunter les termes, que tous les Interpretes se soient apperçus que les mots, *latera per inania cunas*, ne forment aucun sens. Il est vrai que Vinet se

contente de dire que *latera* pourroit bien avoir été mis en la place de quelque autre mot, & qu'il passe son chemin; mais je conclus de là qu'il ne passe son chemin que parcequ'il ne trouve rien qui l'arrête dans la suite du passage, sur tout ayant fait une protestation dans sa préface sur Ausone, où parlant des endroits difficiles de cet Auteur il s'énonce ainsi: *Quorum nonnulla, si tam tenebricosa etiam fuerunt ut in iis nihil prorsus viderim, indicare non sum veritus.* Après tout il ne court pas si vîte qu'il ne s'amuse à expliquer ici *ignavum ignem & simulatum fulgur.* Je range avec Vinet celui qui dans les leçons Ausoniennes juge à propos d'ajouter *hac* après *latera*, l'un & l'autre ne cherchant qu'à rétablir la mesure des vers dont la construction Latine leur paroissoit claire. Il ne faut pas non plus séparer Barthius de ces deux Interpretes, puisqu'apparemment il ne differe de celui-ci qu'à l'égard de la signification du mot *cunas*, qu'il prend pour le corps même de Semelé, en quoi je ne trouverois pas un grand inconvenient, une telle metaphore n'ayant rien que d'aisé, & le Chevalier Barthius ne se seroit pas peutêtre fait scrupule de raporter pour la défendre l'exemple d'un hymne où coup sur coup les mots *cubile* ou *thalamus* sont attribuez au sein des meres, par rapport aux enfans qui y étoient enfermez. Ceci auroit arrêté des gens à breviaire. A l'égard du changement

que fait cet Auteur du mot *latera* en *laterum*, j'y donne les mains pour l'honneur purement poëtique d'Ausone, peu délicat d'ailleurs sur l'article de la quantité.

L'ouverture que j'ai tâché de donner à l'intelligence du passage en question pourra faire dire à d'autres, ou que le verbe *ventilat* repeté est sousentendu, ou que *fulminis ignem* est mis là par maniere d'épithete à *ambustas cunas*, ou enfin que c'est un pleonasme, n'y ayant pas plus de difference entre des draps brûlez par le feu du tonnerre, & le feu du tonnerre, qu'il y en a entre un flambeau allumé & le feu qui le consume. Je m'accommoderai volontiers de toutes ces explications, qui n'étant point contraires à la mienne, ne font que la confirmer davantage, en excluant toutes ensemble la necessité de changer dans les vers d'Ausone les termes *latera* & *cunas*, avec le Reverend Pere Oudin, qui prétend qu'il faut lire

Fulmineas Semele decepta puerpera partus
Deflet, & ambustos lacerans per inania crines,
Ventilat, ignavum simulati fulminis ignem.

Une explication, ou restitution de ce genre, outre qu'elle paroit inutile, ne semble pas naturelle, puisque la raison même qu'on apporte pour la soutenir se sent de la

gêne qu'on s'eſt donné pour la trouver. Semelé *paroit*, dit-on, *s'arrachant les cheveux*, *auſſi eſt-elle dans la douleur*, *Deſlet.* Voilà la premiere raiſon, que j'examine uniquement, comme étant la principale, & le fondement des deux autres qui ſuivent. Je demande donc s'il eſt vraiſemblable qu'une perſonne couchée dans ſon lit, & frappée du tonnerre, penſe à s'arracher les cheveux par deſeſpoir, ce qui ſuppoſe une reflexion, prevenuë à coup ſûr, & empêchée par un mouvement ſubit, & purement machinal, qui lanceroit tout le corps vers l'eſpace vuide ou praticable à l'entour, *Latera per inania* : car c'eſt ainſi que j'entends ces derniers mots, ſans préjudice néanmoins du ſentiment de Barthius, qui veut peutêtre avec autant de raiſon, qu'ils ſignifient le flanc de la mere, délivrée de ſon poids, *per latera ipſa ſpoliata pondere ſuo.* Tout m'eſt indifferent pourveu qu'on reconnoiſſe que ces vers d'Auſone ne manquent pas de conſtruction. Du reſte je trouverois toujours aſſez d'eſpace dans l'alcove de Semelé pour y faire évanoüir la raiſon par laquelle le ſçavant Jeſuite donne un peu trop de loiſir à cette Princeſſe entourée de flammes pour s'arracher les cheveux.

Ravion Des Varennes A. a. P.

ARTICLE LXXXVI.

REPONSE AUX DIFFICULTEZ.

LA politesse de Monsieur Ravion de Va-lennes ne me laisse pas la liberté de me taire sur les difficultez que l'on vient de li-re. Je sens que je ne me suis pas suffisam-ment expliqué dans ma Dissertation impri-mée en 1714. je ne touchois le passage d'Ausone que par occasion ; je vais tâcher de mettre la pensée du Poëte & ma conjec-ture dans un plus grand jour. La matiere est peu interessante : j'épargnerai à ceux qui liront cet écrit, la peine de faire les reflexions.

1. Ausone, dans l'Idyle d'où est tiré le passage dont il s'agit *, décrit en assez beaux vers une peinture qu'il avoit vûë à Treves, chez un Eolus, ou Zoilus; les Critiques sont partagez sur la maniere de lire ce nom propre. La scene du tableau est aux champs Elisées. *Les bonnes Dames du tems passé*, comme parle l'Auteur de la Bibliotheque choisie : y étoient representées faisant une espece de fête, *Orgia ducebant Heroides.* Le Peintre intelligent, pour les distinguer, leur avoit donné à chacune des symboles propres à les faire reconnoitre; *Sua quæque, ut quondam occiderant, leth*

* Cupido cruci adfixus.

argumenta gerebant. Tandis qu'elles se divertissent a se rappeller leurs anciennes avantures, *Dulcibus ac mœstis referens tormenta querelis*, le fils de Venus, en vrai étourdi, vient se jetter dans le cercle. Elles le saisissent, & se mettent en devoir de lui faire porter la peine de leurs fautes. Sémélé est à la tête de la troupe, comme elle est la premiere en date dans l'histoire fabuleuse.

2. Il ne s'agit donc point d'*alcove*, ni de lit : ce n'est pas Sémélé mourante, que l'on représente ici : le Peintre ne l'a pas saisie au moment de la naissance de Bacchus : c'est l'ombre de Sémélé dans les champs Elisées, vengeant sa mort sur celui qu'elle en croit l'auteur.

3. Il ne faut donc point traduire, *Fulmineos Semele decepta puerpera partus deflet : Sémélé est dans la douleur de ce que le tonnerre, dont elle est frappée, avance le terme de son enfantement.* 1. L'expression Latine, *Fulmineos partus*, est suspenduë, & la traduction la restreint au tems present. Il n'y a rien dans le Latin qui reponde à ces mots François, le tonnerre *dont elle est frappée* ; Ausone ne dit rien de pareil. Sémélé, selon l'opinion commune des Mythologistes *, fut d'abord étouffée par l'impression soudaine des éclairs & des feux qui l'enve-

* *Ovid. Metam. l.* 3. *v.* 308. *Hygin. fab.* 179.

loperent. On pourroit peutêtre traduire ainsi, *Sémélé décrit d'une maniere touchante le malheur de son enfantement précipité, & avancé par la presence de Jupiter armé de son tonnerre.*

4. Ces mots, *Ambustas latera per inania cunas ventilat*, ne signifient pas, *elle agite de tous côtez les draps enflammez de son lit, où l'enfant vient de naître.* Prenons une situation; choisissez: Semelé est elle où la place Ausone, dans ces champs aëriens? *Aëris in campis.* Entrant avec les autres Heroïnes dans le dessein de cette fête? *Orgia ducebant Heroïdes.* Errant dans cette forêt de Myrte? *Errantes sylva in magna.* Ne lui donnez donc point de draps à remuer dans un lit où un enfant vienne de naître: ne placez point une *alcove* dans une forêt.

5. Mettez vous Semelé à Thebes dans son *alcove*, & sur un lit où Bacchus vienne de naître? Dans cette situation là même vous ne pouvez lui donner des draps à agiter. La raison en est évidente: ce ne fut qu'après la mort de la mere que l'enfant fut tiré de son sein *.

6. On me demande, *s'il est vraisemblable qu'une personne, couchée sur un lit, & frappée du tonnerre, pense à s'arracher les cheveux.* On juge aisément par ce que je viens de dire que je n'aurai pas de peine

* *Ovid. l. c. v.* 309.

à répondre ; non, cela n'eſt pas vraiſemblable. A mon tour je demande, eſt-il vraiſemblable qu'une perſonne *frappée du tonnerre*, & bien morte, avant qu'on tirât l'enfant de ſon ſein, *agite de tous côtez les draps enflammez du lit où l'enfant vient de naître ?*

7. Si par *cunas* on ne peut entendre ni un berceau, ni un lit, ni des draps, ce mot peut-il ſignifier le corps même de Semelé. Barthius le prétend * : ſuppoſons pour un moment qu'il a raiſon ; mettons ſon explication à la place des termes qu'il explique, *ventilat corpus ambuſtum per latera ſpoliata pondere ſuo, ignem fulminis.* Je me ſçai bon gré de n'avoir pas aſſez d'eſprit pour trouver là du ſens. D'ailleurs pour l'interêt de la verité, je ne dois point paſſer, que par *cunas ambuſtas* on puiſſe entendre le corps même de Semelé. Mr. Ravion de Varennes me permettra de penſer, qu'il ne veut pas être crû, quand il dit que la métaphore n'a rien que d'aiſé. Si quelque *Chevalier Barthius* citoit les mots *cubile* & *thalamus*, *qui, dans une hymne, ſont attribuez au ſein des meres, par rapport aux enfans qui y ſont renfermez* ; *des gens à bréviaire* lui diroient peutêtre ſans façon, vous ne prenez pas garde que vôtre inſtance porte avec elle ſa ſolution : vous la trouverez dans vos trois dernieres paroles. Le

* *Adverſ. l.* 12. *c.* 7.

ſein de la mere eſt comme le lit & le berceau de l'enfant qui *y eſt renfermé* ; mais de vôtre aveu, l'enfant n'eſt plus dans le ſein de Semelé. De plus liſez cet endroit de l'hymne que vous citez, *ventris obſtruſo recubans cubili.* Voyez que le premier mot détermine le dernier, & ôte toute ambiguïté. Montrez dans l'expreſſion d'Auſone quelque déterminatif ſemblable.

8. On ne peut donc pas dire qu'Auſone ait écrit *cunas ambuſtas*, puiſque ces mots ne ſont ſuſceptibles d'aucun ſens, & qu'il n'eſt point acquis qu'Auſone ait écrit en inſenſé.

9. On ne doit pas dire non plus qu'il ait mis dans ſon vers, *latera* ; comme portent les anciennes éditions : il n'y a, dit-on, aucun inconvenient ; Auſone, *peu délicat ſur l'article de la quantité*, ne ſe ſera pas fait un ſcrupule de ce paſſedroit. Je ne voudrois pas dire en général, qu'Auſone eſt peu exact ſur l'article de la quantité. Un contradicteur un peu vif m'embaraſſeroit, s'il s'aviſoit de me venir preſſer ſur la preuve. Je n'ai pas remarqué en liſant cet Auteur, qu'il péche contre la quantité des ſyllabes & la meſure des vers. S'il n'a pas donné à ſes Iambiques la meſure exacte qu'Horace preſcrit, il a ſuivi en cela le goût des Comiques & de Phedre.

10. On me dira, ſoit ; Auſone n'a point peché contre les regles de la quantité : il a ſeulement allongé une ſyllabe bréve, par

le privilege que donne la césure : Virgile le fait si souvent. Il est vrai, Virgile le fait ; mais c'est un reste du goût antique, dont on ne retrouve plus guere de traces dans les Poëtes des âges suivans. On ne doit pas dire qu'Ausone ait affecté l'archaïsme dans cet endroit, qui étant unique & contesté, ne peut faire preuve.

11. Ces raisons me font croire que *latera* est un mot corrompu. Si Vinet ne s'est pas détourné pour chercher le mot déplacé par ce *latera* ; il a senti du moins que ce mot n'est pas là dans sa place. S'il ne s'est pas arrêté à expliquer ce vers, ce n'est pas une raison de conclure qu'il n'y a aucune difficulté : une conclusion contradictoire à celle-là, seroit peutêtre celle qu'il faudroit tirer. Scaliger, qui avoit bien étudié Ausone, comme il paroit par ses *Leçons Ausoniennes*, a senti la difficulté de ce passage ; les Interpretes qui sont venus depuis l'ont sentie, & les reflexions que je viens de faire peuvent contribuer à justifier leur sentiment.

12. La conjecture que je donne fait évanouir la difficulté, & présente un sens fort beau, & qui revient au but de l'Auteur que j'explique.

Fulmineos Semele decepta puerpera partus
Deflet, & ambustos lacerans, per inania, crines,
Ventilat ignavum simulati fulguris ignem.

Voilà Semelé dans la situation où Ausone la représente, & celle que le Peintre a dû la faire paroître dans le vuide des champs Elisées, *per inania*. Pour symbole, *lecti argumenta*, une flamme de tonnerre voltige autour de ses longs cheveux; la figure est animée; Semelé porte les mains à ses cheveux : vous diriez qu'elle se les arrache : si ce n'est pas de douleur, comme je l'ai dit autrefois, c'est pour en détacher la flamme, *ambustos lacerans.. crines*. Les mouvemens qu'elle se donne produisent un effet tout contraire, & la flamme en devient plus vive, *ventilat ignem*, mais le feu ne gâte ni ne consume rien : c'est un feu & un éclair en peinture, *ignavum simulati fulguris ignem*.

13. Je me figure ici Semelé à peu-près dans la même situation où Virgile représente la Princesse Lavinie *.

Praeterea castis adolet dum altaria taedis,
Et juxta genitorem adstat Lavinia virgo,
Visa (nefas) longis comprendere crinibus ignem,
Atque omnem ornatum flamma crepitante cremari :
Regalesque accensa comas, accensa coronam
Insignem gemmis : tum fumida lumine fulvo
Involvi.

* Æneid. l. 7. v. 7.

On peut bien croire, qu'elle porta les mains à ses cheveux, & que les assistans firent alors tout ce qu'en pareille occasion avoient fait les parens du jeune Ascagne [a].

Nos pavidi trepidare metu, crinemque flagrantem
Excutere.

Peutêtre que ces deux endroits de Virgile serviront à éclaircir celui d'Ausone.

14. Pour peu qu'on ait ou le loisir ou la commodité de manier quelques manuscrits anciens, on ne sera pas scandalisé du leger changement que je fais ici de *cunas* en *crines*: je suppose que ce dernier mot est celui d'Ausone: on conçoit aisément qu'un copiste à pû prendre *ri* pour *u* si l'on se figure les traits supérieurs de l'*r* effacez, & ces deux lettres unies par enbas. On sçait que dans Festus [b] on trouve *nec erim* pour *nec eum*. On rencontre ailleurs, *dumo*, *Andua*, *cuminum*, pour *Drimo* [c], *Andria*, *criminum*: il est si aisé de s'y méprendre, qu'il est malaisé de ne s'y méprendre pas dans certains manuscrits. Cela fait, tout est fait: qui voit *cunes* n'hésite pas à lire & écrire *cunas*, & l'adjectif suit naturellement le substantif. Ainsi au lieu de *crines ambustos*, comme Ausone avoit écrit, on a *cunes ambustas*.

[a] L. 3. v. 685. [b] Passer. l. 1. de lit. cogn. *p.* 136. [c] Drymo.

15. Nous serions heureux si les Imprimeurs n'avoient jamais fait de fautes plus considerables. Par exemple, dans la belle édition de cette Idyle, à la Haye 1712. on trouve vers 37. *Parte alia truces*, au lieu de *Parte truces aliâ*, qui est la vraye leçon. Dans l'*Ætna* de Corneille Severe, édition d'Amsterdam 1703. vers 97. on lit, *inque animantis per tota errantes percurrunt corpore vena*; pour *utque*... vers 319. *Pugnantes & suffocat intus*.. au lieu de *pugnantes suffocat & intus*. Ces fautes, direz-vous, ne sont pas de l'Imprimeur : Mr. Le Clerc, sous le nom de Théodore Goral, se fait même h nneur de la troisiéme. *Transposuimus conjunctionem, ut staret versus*; & il pourroit bien être aussi l'Anonyme qui a fait mettre, *Parte alia truces* : qui peut faire un dactyle de *suffocat*; peut bien prendre *truces* pour un spondée. Quoiqu'il en soit je conclus que les Copistes peuvent faire des fautes. On peut aussi conclure, qu'il seroit bon que les Editeurs des Poëtes fussent un peu Poëtes eux-mêmes : il faudroit du moins qu'ils sçussent assez de prosodie, pour ne pas gâter un bon vers.

16. Le changement de *latera* en *lacerans* * est plus fort : mais il n'est pas sur mon compte ; il vient originairement de J. Scaliger. J'ai trouvé cette leçon établie, & je m'y suis tenu. Le fameux Saumaise

* *Auson. lect. l. 2. c. 18.*

n'approuvoit pas cette restitution ; aussi ne l'avoit-il pas faite.

17. Si l'on aime mieux la leçon de Saumaise, je lirai ainsi les deux derniers vers,

Ambustos, latè per inania, crines
Ventilat ignavo simulati fulguris igne.

Je ne tenterai point une seconde explication mécanique, pour rendre sensible le changement de *latè*, mot fort poëtique, en *latera*, & d'*ignavo igne* en *ignavum ignem*. Une rechute dans ces minuties sentiroit trop son Mathanasius. La construction est nette : *ventilat latè per inania crines ambustos igne fulguris*. Je de conserve pas *ignem*, parceque je persiste à croire que cette construction ne peut se passer de la particule conjonctive. On peut avec grace supprimer la conjonction ; mais ce n'est que dans les endroits où le discours déja échauffé demande de la rapidité & du mouvement ; je ne vois pas que cela convienne à l'endroit d'Ausone.

18. Je voudrois que Mr. Ravion de Varennes pût faire passer son avis sur la suppression de cette particule ; il serviroit à expliquer les deux vers qui précedent ceux qui font le sujet de cette dispute. Voici l'endroit,

Omnia quæ lacrymis & amoribus anxia mæstis

Exercent memores obitâ jam morte dolores,
Rursus in amissum revocant Heroïdas ævum.

Sur quoi J. F. Gronovius, Critique exact & judicieux fait cette remarque, *His* (à la fin du second vers) *latere vitium vix persuadebo; ita bene sonant hæc verba, ipsa si consideres: sin jungas versui sequenti,* (c'est le troisiéme) *apparet hiatus indecorus, neque à syndeti specie excusandus.* On voit que je ne suis pas le seul qui fasse *du bruit, pour une petite particule conjonctive sous-entenduë.*

Voilà ce que j'ai crû devoir répondre aux difficultez. Je souhaite que Monsieur Ravion de Varennes soit content de mes réponses : en tous cas je serois très-fâché qu'il fût mécontent de mes manieres.

A Dijon le 15[e] *Janvier* 1717. OUDIN.

ARTICLE LXXXVII.

NOUVELLES LITERAIRES.

DE MOSCOU.

LEs Proteſtans ont hazardé la traduction Ruſſienne de quelques livres propres à inſpirer leurs erreurs aux Moſcovites ; ils ont ſur tout eſperé que la verſion *des colloques d'Eraſme* auroit le même ſuccès qu'eut l'original ; on ſçait que ces dialogues impies firent plus d'heretiques que les écrits théologiques de Luther & de Calvin. La dévotion à la Sainte Vierge, aux Saints, le culte des reliques, des images, les vœux de religion, la vie monaſtique, les jeûnes, les pelerinages pratiquez toujours, authoriſez par l'Egliſe Catholique, retenus ſoigneuſement par l'Egliſe Moſcovite, tournez en dériſion dans ce livre, ont animé le zele des Evêques ; le livre a été condamné, & la condamnation fort applaudie. On a traduit l'*introduction à l'hiſtoire des Etats de l'Europe par Pufendorf* ; il auroit fallu en ôter un grand nombre de fautes aſſez groſſieres.

DE PRUGE.

On a imprimé *in folio* les éloges des Saints dont les ſtatuës ornent le pont de

cette ville, *Marmor loquens, seu Sanctorum quorum sculpta imagines in Ponte Pragensi visuntur, elogia & expressi ex eorum ore & habitu pietatis & religionis sensus fol. Praga & Marienb. apud Joh. Fried. Rudiger.*

DE COLOGNE.

La nouvelle édition de la version Latine de l'histoire du Concile de Trente par le Cardinal Palavicin se vend chez Metternich.

Vera Oecumenici Concilii Tridentini sub Pontificibus Paulo III°. anno 1545 *incepti, à Julio III°.* 1551, *continuati, sub Pio IV°.* 1563. *in sessione* 25. *absoluti, & ab eodem Pontifice* 1564. *ut legitimum confirmati; à tot Cæsarum, Regum & Principum Legatis, tot Episcoporum, Cardinalium, Abbatum manu subscripti historia, contra hæreses necnon varias universæ Reip. Christianæ revolutiones &c. & falsam Petri Suavis Pauli narrationem scripta & fideliter asserta à P. Sfortia Pallavicino S. J. postea S. R. E. Cardinale tribus tomis comprehensa. Coloniæ, apud Franciscum Metternich, in fol.*

Le même Libraire a fait une cinquiéme édition *de la Theologie du Pere Viva* Jesuite Napolitain, en 8. tomes *in* 8°.

R. P. Dominici Viva S. J. Cursus Theolog. ad usum tyronum elucubratus ibid. apud eund. 8°. *tomuli* 8.

On nous promet bien-tôt les œuvres

Posthumes du Pere Casimir Sarbieuski, qui a fait voir qu'un Sarmate pouvoit approcher d'Horace & egaler Catulle, plus chaste & aussi delicat que le dernier, aussi sublime, un peu moins clair que le premier. Les ouvrages qu'on nous donne sont des vers & des traittez de Poëtique.

R. P. Sarbievii S. J. opera posthuma artem poëticam conternentia in tres partes divisa operâ & curis R. P. Joan. Mich. Von der Ketten Ord. S. Salvatoris vulgò S. Brigittæ Monast. Coloniens. in quo opere præmittitur vita illustris viri hujus & occasio librorum collectorum quorum in parte 1a. novem agunt de perfectione poësios & maximè carminis epici. Liber unus de virtutibus & vitiis carminis Elegiaci: denique liber unus de arguto & acuto. Libri tres de Caractere carminis Lyrici. Pars II. de Diis gentium deque scientiis artibusque præcipuis ex tabula Theologia Ethica erutis. Partem III. dabunt carmina ipsius posthuma editis hùc usque præstantiora; annectetur denique ejusd. author. Liber unus de figuris sententiarum Poëta non minus quam Rhetori per utilis. Opus item posthumum.

Noethen a imprimé une table alphabetique de tous les cas de Conscience decidez dans l'abregé de Theologie du P. Busembaum, Jesuite, augmenté par le P. la Croix, de la même Compagnie.

Index locupletissimus Resolutionum omnium quæ continentur tam in medulla R. P.

Hermanni Busenbaum, S. J. quam in omnibus ad illam à Reverendo & eximio P. Claud. la Croix ejusd. Societ. J. SS. Theologiæ in Universitate Coloniensi Doctore & Professore, factis additamentis, secundum ordinem alphabeti digestus. Coloniæ & Francofurti ap. Servatium Noethen, cum privilegio.

DE FRANCFORT.

Mr. Eggs, qui nous a donné l'histoire des Cardinaux sçavans, vient de nous donner l'histoire des Papes sçavans.

Pontificium Doctum, seu vita, res gesta, obitus, aliaque scitu ac memoratu digna summorum Pontif. Roman. eorum præcipuè qui ingenio, doctrinâ, eruditione, scriptis, libris editis, & lucubrationibus quibuscumque hactenus visis aut editis, ab initio nascentis Ecclesiæ, id est à S. Petro Romanorum Pontif. 1°, usque ad Clementem XI. hodie feliciter regnantem, orbi Christiano inclaruere: desumptum ex variis iisque probatissimis, tum veteribus, tum recentioribus, sacra, profanaque historia Scriptoribus, genealogiis, chronicis, manuscriptis, epitaphiis, inscriptionibus & monumentis variis &c. cum uberrimis notis marginalibus & indicibus locupletissimis personarum ac rerum, in unum volumen digestum, in lucem editum per Georg. Eggs. SS. Th. Doctorem, Cæsareo Archiducalis collegiatæ Ecclesiæ ad S. Martinum Rheinfeldæ Custodem & Canonicum se-

niorem. fol. Coloniæ cum approb. & permissu Superiorum. Prostant & vaneunt Basileæ apud Davidem Riter & Francofurti ad manum apud Frideric. Wilh. Farster.

DE LIPSIC.

On imprime ici la refutation *des Memoires* qui ont paru sous le nom de Mr. De Brazey, ils ont pour titre *Memoires politiques & amusans*; la pudeur y est aussi blessée que la verité.

D'ITALIE, DE ROME.

La seconde partie du *Latium vetus* del Eminentissime Corradini paroit, on ne peut rien ajouter à l'exactitude des recherches de cet illustre Auteur, sur cette partie de l'Italie : il en éclaircit parfaitement les antiquitez sacrées & profanes : *Vetus Latium profanum, & sacrum, Autore Petro Marcello Corradino, tomus secundus in quo agitur de Latio gentili.*

L'Abbé Crescimbeni a composé par ordre de sa Sainteté l'histoire de l'Eglise de Saint Jean à la porte Latine. *L'historia dell' antichissima chiesa de S. Giovanni avanti Porta Latina di Roma, tetolo Cardinalizio, divisa in cinque libri, escritta da Gio Maria Crescimbeni, Canonico di S. Maria in Cosmedin, nella quale oltre a utto ciò, che s'appartiene a deta chiesa, al martirio di S.*

Giouanni Evangelista, che fu cagione delle fondazione di essa, e diverse inscrizione antiche ivi esistenti, e à Cardinali suoi titolari, si portano molti antichi, e non più stampati documenti dello sacrosancta Basilica Lateranense, alla quale detta chiesa e unisa e s'inser iscono moltissime notizie anche di essa basilica, e seguatamente le vitte di tutti i Cardinali Arcipreti Lateranensi; e cì sono molte figure in vame d'ottimo intaglio, alla santità di N. S. Papa Clemens XI. in Roma 1716. *in* 4°.

D'ANGLETERRE, DE LONDRES.

Mr. Vilkins s'est donné tout entier à la langue Copte, il va nous donner une *traduction Latine des Pseaumes sur la version Copte*, une *grammaire & un Dictionnaire de cette langue.*

Mr. Chamberlaine prépare une troisiéme édition de *l'oraison dominicale en plusieurs langues*, elle sera augmentée de plusiers versions.

D'HOLLANDE, D'AMSTERDAM.

La mort de Mr. Olearius avoit fait perdre l'esperance d'une édition de Joseph que les Libraires de Lipsic vouloient entreprendre; on attend beaucoup des soins de Mr. Hudson, qui a fort avancé celle d'Angleterre, elle finira dans l'année,

Juillet 1717.

cependant les Connoisseurs ont reçu avec plaisir les engagemens que Mr. Reland a pris avec le public, de lui en donner une, personne n'est plus capable de nous en procurer une à laquelle il n'y ait rien à désirer.

Il vient de nous donner une dissertation curieuse sur les dépoüilles du temple de Jerusalem, dont le tems a respecté les figures dans l'arc de triomphe de Titus qui est à Rome ; il est presentement occupé à diriger une édition du Commentaire de Menson Alting sur la Carte ancienne qui porte le nom de Peutinger qui l'a publiée, le premier Alting étoit un sçavant Geographe, il a fort éclairci ce que cette Carte ancienne a d'obscur ; Mr. Reland y joindra les anciens Itineraires.

Itinerarium Antonini cum notis Hieronimi Surita.

Itinerarium Burdigalense seu Hierosolimitanum.

Tabula Peutengeriana cum commentariis Altingii.

Fragmenta tabulæ alterius.

Itin rarium Antonini Martyris.

Itinerarium Adamanni.

Itinerarium Willibaldi,

Itinerarium Joannis Phocæ ; omnia ex editione & cum notis Adriani.

DE PARIS.

Cavelier va faire paroitre une *Histoire*

des Souverains du monde, l'état present de tous les Etats y est marqué avec la derniere exactitude ; toutes les genealogies y sont conduites jusqu'à cette année ; il y a fait travailler des personnes de differens païs fort instruites des matieres qu'ils ont traitées.

Mariette donnera avant la fin de l'année une édition des dixneuf tomes de l'histoire de Mr. l'Abbé De Fleury, en autant de tomes *in* 12. d'un beau caractere ; l'édition sera correcte, & ne coûtera que quarante cinq francs.

Mr. Debosc fera paroitre avant la fin de l'année deux tomes *de l'histoire de l'Academie des belles Lettres* conduite jusqu'en 1710. Le bon goût de Mr. Debosc répond qu'il n'y fera rien entrer qui ne merite l'attention du public, & l'on peut s'assurer que la forme qu'il donnera à sa matiere en rehaussera le prix.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Juillet 1717.

ART. LXXIII. REgles pour l'intelligence des Ecritures Saintes. Page 1025

ART. LXXIV. *Difficultez du P. Athanaſe, Penitent de l'Ordre de S. François, ſur le ſentiment de Mr. l'Abbé d'Asfeld touchant la converſion des Juifs.* p. 1051

ART. LXXV. *Diſſertation ſur les Whigs & les Torys. Par Mr. Thoiras Rapin.* page 1085

ART. LXXVI. *Critique abregée des ouvrages des Auteurs Eccleſiaſtiques par J. G. Docteur en Theologie de la Faculté de Paris.* p. 1098

ART. LXXVII. *Réponſe du Pere Aubert à une difficulté propoſée contre le ſyſteme de Deſcartes ſur le flux & le reflux de la mer.* p. 1115

ART. LXXVIII. *Diſcours prononcez dans l'Academie Françoiſe le 23. Juin 1717. à la reception de Mr. De Fleury, ancien Evêque de Fréjus, Précepteur du Roi.* page 1129

ART. LXXIX. *Hiſtoire de l'établiſſement, des progrès & de la décadence du Chriſtianiſme dans l'Empire du Japon, où l'on voit les differentes revolutions qui*

ont agité cet Empire pendant plus d'un siecle. Par le R. P. de Charlevoix de la Compagnie de Jesus. p. 1152

ART. LXXX. Relacion de la Pompa funeral, &c. *Relation de la pompe funebre consacrée dans l'Eglise du Couvent Royal de S. François de Seville, à l'immortelle mémoire de Loüis XIV. Roi de France, par la Nation Françoise établie à Seville.* p. 1155

ART. LXXXI. Laurentii Heister de cataractâ, glaucomate & amaurosi Tractatio. *Traité de la cataracte, du glaucome & de la goute sereine, de Mr. Heister Docteur en Medecine, & Professeur d'Anatomie & de Chirurgie dans l'Université d'Altorf.* p. 1160

ART. LXXXII. Laurentii Heisteri apologia &c. *Apologie de Mr. Heister contre Mr. de Voolhouse, où il explique plus amplement son systême sur la cataracte, le glaucome, & la goute sereine.* p. 1169

ART. LXXXIII. *Dissertations sçavantes & critiques de Mr. de Voolhouse sur la cataracte & le glaucome de quelques modernes.* p. 1172

ART. LXXXIV. *Remarques sur le nom de la mer Noire, à Monsieur *.* p. 1179

ART. LXXXV. *Difficultez sur l'explication d'un passage d'Ausone, fournie par le P. Oudin.* p. 1181

ART. LXXXVI. *Reponse aux difficultez.*

ART. LXXXVII. *Nouvelles Litteraires.*

De Moscou. p. 1200
De Pruge. idid.
De Cologne. p. 1201
De Francfort. p. 1203
De Lipsic. p. 1204
D'Italie, de Rome. ibid.
D'Angleterre, de Londres. p. 1205
D'Hollande, d'Amsterdam. ibid.
De Paris. p. 1206

Fin de la Table.

Errata du mois de Juin 1717.

PAge 847 l. 7 dominaines *lisez* domaines

l. 10 *lisez* de leur histoire

p. 850 l. 26 *lisez* des

p. 852 l. 19 il dit *lisez* dit

p. 860 l. 12 *lisez* exposées

p. 863. l. 18 *lisez* & les divers

p. 865 l. 2 *lisez* six au sept

p. 871 l. 23 *lisez* qui s'accordent

l. 25 *lisez* utile

p. 875 l. 2. *lisez* de le

p. 876 l. 1 *lisez* c'est sur ce plan

l. 10 ils ont tout rapporté.

p. 878 l. 4 *lisez* ce qui y est marqué

p. 879 l. 16 *lisez* d'aller à la maison du Seigneur.

p. 880 l. 9 *lisez* furent autrefois deux mouchoirs

p. 881 l. 3 *lisez* au vostre}

p. 884 l. 8 *lisez* l'Illyric

p. 889 l. 15 *lisez* comme nous disons.

p. 898 l. 11 *lisez* *victor*

l. 20 *lisez* longs ouvrages

p 900 l. 8 *lisez* immediatement après mais la notice

p. 904 l. 14 après *Carcon* ôtez la virgule

p. 908 l. 15 *lisez* & de l'histoire

p. 916 l. 12 *lisez* pourroit

l. 13 *lisez* si on ne le suit pas

p. 917 l. 23 *lisez* qui le parle

p. 922. l. penultiéme *lisez* honorable à cet-

re valeureuse nation.

p. 925 l. 27 *lisez* bien secs & *ôtez* plus.

p. 933 l. 13 *lisez* les bibliotheques

p. 935 l. 14 *lisez* la vaine

p. 940 l. 10 *lisez* de Louïs XI.

p. 944 l. 21 *lisez* permettre

p. 945 l. 8 *lisez* Daubigné

l. 25 après herissez mettez un point.

p. 947 l. 24 *lisez* & dans

p. 954 l. 22 *lisez* du Connetable

p. 956 l. 16 *lisez* l'Amiral de *Chatillon* Gaspard de *Coligny*

p. 958 l. 2 *lisez* *Ceriziers*

p. 964 l. 2 *lisez* dans le quatriéme titre

p. 965 l. 11 après *militare* mettez une virgule

p. 969 l. 14 après terminie *ajoutez* que

p. 971 l. 6 & 9 *lisez* marr

p. 987 l. 13 *lisez* le moyen le plus seur

p. 992 l. 22 *lisez* sagacité admirable

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Août. 1717.

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc, & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.
——	1716.	12. v.
——	1717.	8. v.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Août 1717.

A TREVOUX,
Chez ETIENNE GANEAU,
Libraire de Paris, & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCC XVII.
Avec Privilege & Approbation.

A

Libraire

l'Imprimeur

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Septembre 1717.

ARTICLE C.

L'HERESIE DES PROTESTANS, & la verité de l'Eglise Catholique mise en évidence; ouvrage addressé à Monsieur Benedict Pictet, Ministre & Professeur en Théologie à Geneve, par Claude Andry Ecclesiastique. A Lyon chez la veuve & fils Viret 1713. *in* 12. *deux tomes, Tome premier pages* 363. *Tome second pag,* 270.

MONSIEUR Andry, frere de Mr. Andry, Medecin connu & estimé dans toute l'Europe, ne s'est pas contenté d'édifier l'Eglise par une

pieté constante, exacte, humble, désinteressée, severe pour lui-même, douce & patiente pour les autres. Son zele l'a porté à défendre l'Eglise. Voisin de Geneve aprés avoir pleuré sur cette ville, à la verité, il a voulu lui proposer dans un jour nouveau la verité qu'elle a rejettée, & combattre l'erreur dans son fort; c'est à un des plus habiles Ministre de cette ville pervertie par Calvin, à un Professeur de Théologie distingué par son érudition & par sa probité, que Mr. Andry addresse ce nouveau cour de Controverse, qui renferme tout ce que les Docteurs Catholiques ont opposé aux calomnies & aux sophismes des Protestans, disposé avec beaucoup d'ordre, & traitté d'une maniere solide, claire & persuasive.

L'Auteur montre d'abord qu'il faut qu'il y ait des hérésies: l'orgueil naturel à l'homme est trop gêné par la foi, sa curiosité qui est trop bornée par une autorité qui oblige à ne point rechercher la maniere des mysteres, pour que la soumission de l'esprit humain aux véritez révélées

ſoit générale & conſtante ; il y aura toûjours des hommes ſuperbes, temeraires, obſtinez ; il y aura donc toujours des hereſies ; Dieu pourroit l'empêcher ; les moyens ne manquent pas à ſa toute-puiſſance ; mais ſa ſageſſe ne veut pas qu'il s'en ſerve, & d'accord avec ſa bonté & avec ſa juſtice, elle permet les déſordres que cauſent les hereſies, pour punir l'orgueil des heretiques, & pour éprouver la fermeté des fidelles : d'un ſi grand mal Dieu ſçait tirer de grands biens, il ne paroît jamais plus admirable que quand on le conſidere, executant en Dieu la promeſſe qu'il a faite à l'Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine, de la conſerver juſqu'à la fin des ſiécles. Puiſſamment & conſtamment attaquée par ſes propres enfans, par ſes Miniſtres par toutes les forces du ſiécle, par tous les artifices de l'eſprit humain, par les fantômes ſeduiſans des vertus, preſque toujours mal deffenduë, toujours plus foible que ſes ennemis, & toujours victorieuſe, elle a vû les hereſies les plus formidables s'élever, & s'abîmer com-

me des flots repoussez par un rocher immobile.

Il n'est donc pas surprenant qu'il y ait des heresies & des schismes ; il seroit surprenant qu'il n'y en eût point ; mais comment les distinguer de la veritable Eglise. Le sçavant Auteur enseigne deux moyens de ne se point tromper dans un discernement si necessaire pour le salut ; l'Eglise de JESUS-CHRIST, dit il, établie par lui même, a précedé toutes les sectes ; c'est de son sein qu'elles sortent. Examinons donc quelles sont les sectes qui se sont séparées du Corps des Chrétiens, auquel leurs Auteurs ont été quelque tems unis : toutes ces sectes portent leur condamnation dans leurs noms, qui nous apprennent leur séparation, elles ne sont point l'Eglise, puisqu'elles sont sorties de l'Eglise. La veritable Eglise est celle qui subsiste au milieu de tant de sectes qui l'ont abandonnée ; c'est celle qu'aucune Eglise n'a précedé, qui ne connoit d'Auteurs que JESUS-CHRIST & ses Apôtres ; les Apôtres, dis-je, si ennemis du schisme, & qui ont tant re-

commandé à leurs Disciples de l'éviter. Il est donc clair que l'Eglise, dont les Protestans sont sortis, est la vraye Eglise, dont tous les autres heretiques s'étoient séparez avant eux, & comme eux. A cette marque qui ne reconnoit l'Eglise Romaine? Qui ne reconnoit la pressante obligation où sont les Protestans d'y rentrer? Il suit encore de ce principe que la veritable Eglise est infaillible dans ses décisions; car si elle pouvoit se tromper, il seroit permis de la contredire, & si elle persistoit dans l'erreur, on devroit s'en séparer; les Apôtres assurent qu'en aucun cas on ne doit s'en séparer; les passages citez par l'Auteur sont formels; l'Eglise est donc infaillible dans ses jugemens, & les Protestans sont bien condamnez.

On ne seroit pas étonné de voir cette verité appuyée du témoignage des saints Docteurs; mais verra-t-on sans surprise, que les plus, fameux Ecrivains des sectes Protestantes, leurs Ministres en corps, les Auteurs de leurs sectes forcez par l'évidence, confirment le principe

de l'Auteur, & s'expliquent sur un point de si grande importance, presqu'aussi fortement que les Docteurs Catholiques.

L'Eglise Anglicane dans le Parlement de 1605. déclare par la bouche de son Roi, & de son chef Jacques Premier, qu'on n'accusera pas d'avoir ignoré la doctrine de sa secte, elle déclare que *l'Eglise Romaine est la mere des Eglises; que la cruauté des Puritains Calvinistes, qui enseignent qu'on ne peut se sauver dans l'Eglise Romaine, est une étrange inhumanité, qui mérite le feu.* Daillé dans *l'Apologie de l'union avec les Lutheriens* tentée par les Calvinistes de France, Amyraut dans le livre *de la vocation des Pasteurs*, reconnoissent au nom des Eglises de France, *que l'Eglise Romaine croit tous les articles capitaux; qu'elle a retenu les fondemens de la foi, & tout ce qui est necessaire à salut.* Monsieur Claude assure comme eux, dans *la défense de la reformation, que le fonds, & l'essence du Christianisme sont demeurez entiers dans l'Eglise Romaine, & qu'on y peut trouver son salut.* Luther,

O iij Luther assure dans ses *notes*

sur le premier chapitre de la Genese, qu'il ne faut point douter qu'on ne se sauve dans la Papauté: il dit aux Anabaptistes, *qu'on trouve dans la Papauté tout le bien du Christianisme, le cœur de la Chrétienté. J'approuve fort*, dit ailleurs cet Héréſiarque *, *ce qu'on dit, que la foi de tous doit être reglée par la foi de l'Eglise Romaine, & lui doit être conforme, & je rends grace à Jesus-Christ de ce que par un grand miracle il conserve tellement cette seule Eglise, que jamais par aucun de ses decrets elle ne s'est écartée de la foi.* Calvin la reconnoit pour mere de toutes les Eglises; & pourquoi donc Luther & Calvin se sont-ils séparez d'elle? Leur séparation les condamne. C'est la mere des Eglises, qu'ils ont quittée; ceux qui les suivent dans le schisme ne peuvent former une Eglise veritable: la vraye Eglise est la mere des Eglises. L'Auteur cite encore une foule de Docteurs Protestans qui se sont condamnez sans y penser: il rapporte la réponse des Théologiens d'Helmstad à la quest-

* *Repons.* ad sylvestrum *tome prem. de l'édition d'Iena.*

tion que l'Imperatrice regnante leur fit proposer avant sa conversion. On sçait qu'après avoir employé l'autorité des puissances Protestantes, & sur tout de l'Angleterrre, pour faire retracter ceux qui avoient fait cette réponse, après avoir extorqué d'eux des justifications équivoques; après avoir fait retracter l'Université, qui n'avoit pas même été consultée. On s'est cru en droit de traiter cette réponse de supposée. Pourquoi un si grand éclat? La décision de la Faculté d'Helmstad, *qu'on peut se sauver dans l'Eglise Romaine*, est une doctrine commune parmi les Protestans. On a en Latin, en François, en Anglois, en Alleman, grand nombre de livres où cette verité est etablie sur le témoignage de plus de cent Docteurs Protéstans les plus celebres. Ceux qui font tant de bruit sur la supposition de cette décision, ont-ils osé nier que l'original est entre les mains de l'Imperatrice? Ont-ils refuté les raisons dont les Théologiens d'Helmstad ont appuyé leur décision? Ces zelez Protestans ne l'ont pas même tenté. Pour y réüssir,

il falloit autre chose que l'autorité de la feu Reine d'Angleterre, & de son successeur, dont la faculté d'Helmstad dépend.

Qui peut donc excuser ceux qui ne rentrent pas dans une Eglise où on peut se sauver, de l'aveu même de ceux qui l'ont quittée, quand sur tout la separation d'avec cette Eglise est le caractere essentiel de l'héresie? Mais, dit-on, les Docteurs Protestans rendent raison de leur séparation; il ne peut y avoir de raison legitime de se separer du corps de J. C. qui est son Eglise, de s'éloigner du troupeau qu'il conduit lui même; une telle separation, si elle pouvoit être legitime en quelque cas, seroit commandée dans l'Ecriture; l'Esprit Saint n'auroit pas laissé les Fidelles dans l'ignorance d'un point si important, il auroit marqué precisément pour quelles erreurs, pour quels abus autorisez dans l'Eglise on devroit avoir recours au Schisme: l'a-t il fait? Peut-on citer un passage de l'Ecriture, un seul passage qui favorise cette separation? N'est-elle pas severement condamnée comme un grand crime? *Ceux qui se séparent*, dit S. Jude, *n'ont pas l'esprit de Dieu.* S. Paul met les heresies & les schismes au nombre des œuvres de la chair, qui excluent du Royaume de Dieu ceux qui les font. J. C. en promettant à son Eglise que les portes de l'enfer ne prevaudront point contre elle, & que l'Esprit Saint l'assistera toujours, a ôté tout pré-

texte de s'en separer. L'Auteur ne laisse pas d'examiner les raisons que les Protestans alleguent pour justifier leur schisme. Leur conscience, disent-ils, ne leur a pas permis de se soumettre aux décisions de l'Eglise. Est-ce donc, s'écrie l'Auteur, à la conscience des particuliers de regler l'Eglise ? N'est-ce pas l'Eglise qui doit regler la conscience des particuliers ? J. C. a-t il dit, si l'Eglise ne vous écoute pas separez-vous d'elle ? Il a dit, *si quelqu'un n'écoute pas l'Eglise, que les Fidelles le regardent comme un Payen.* Seroit-ce pour une Eglise faillible & capable de nous tromper, que le Sauveur exigeroit une déference si absoluë ?

Monsieur Andry est naturellement engagé par l'ordre des matieres à prouver que l'Eglise Romaine a toutes les marques de la vraye Eglise, & qu'aucune de ces marques ne conviennent aux Eglises Protestantes ; en parlant de l'unité invariable de la doctrine, qui suffiroit seule pour faire reconnoître l'Eglise Romaine pour l'Eglise de J. C. Il fait remarquer que son inflexible dureté contre les moindres erreurs, qui blessent la foi, ou la regle des mœurs, cette intolerance que ses adversaires lui reprochent si amerement, fait sa grandeur & sa sureté. C'est la preuve évidente que le Dieu de verité la conduit. Monsieur Andry cite à cette occasion ces paroles remarquables de Daillé, parlant des Catholiques :

On ne vit gens si liberaux d'anathemes ; ils ne se contentent pas de frapper les cedres, & les sommets des montagnes, à peine y a t-il aucune herbe dans le champ de leurs adversaires, pour si basse & si menuë qu'elle puisse être, qui se soit sauvée de leurs foudres. Quelle difference entre ces sectes incertaines, qui n'osent rien condamner, qui offrent avec empressement aux autres sectes la tolerance, l'union même, & cette Eglise, qui sure de la protection de Dieu n'épargne rien, ne ménage rien, ne craint point qu'on l'abandonne ? Sa conduite ne marque-t-elle pas une pleine confiance de ne perir jamais ? Je ne m'arrêterai pas à rapporter tout ce que dit le sçavant Auteur sur les marques de la vraye Eglise. Il fait voir clairement, qu'elles conviennent à l'Eglise Romaine, & qu'elles ne conviennent pas aux Eglises Protestantes. Oseroient-elles s'attribuer l'unité, quand leurs variations sur les articles les plus fondamentaux éclatent, quand on sçait que dans les sectes les plus nombreuses, à peine dix familles, à peine dix personnes sont unies dans la même croyance ? Se diront-elles Apostoliques, elles qui viennent de naître ? On sçait l'histoire d'une vieille femme du petit peuple, qui resta seule Catholique dans une ville de Guyenne, interrogée par les Ministres, pourquoi elle n'embrassoit pas leur Religion ? C'est, leur repondit-elle, parceque je suis plus vieille que vô-

tre Religion. Pour qu'une Eglise soit Apostolique, il faut qu'elle prouve la succession non interrompuë de ses Pasteurs depuis les Apôtres. Comment les Protestans prouveroient-ils cette succession ? N'est-il pas constant que la primitive Eglise a cû ce qu'ils nient, qu'elle a prié les Saints, honoré les reliques, adoré l'Eucharistie, celebré le sacrifice de la Messe ? où a été leur Eglise pendant tant de siecles ? elle étoit invisible. Est ce prouver la succession depuis les Apôtres, que d'alleguer une suite invisible de fidelles ? La sainteté, l'universalité, conviennent encore moins que l'unité aux Eglises Protestantes. L'Auteur lés presse vivement sur le défaut de Mission dans leurs premiers Pasteurs. Il fait remarquer, que Calvin, ayant dressé une Confession de foi pour donner une forme à l'Eglise de Geneve, il obtint du Magistrat qu'on feroit jurer les habitans qu'ils la croyoient. Il faisoit jurer sur son autorité, s'écrie l'Auteur, lui qui ne reconnoissoit pas l'autorité de l'Eglise universelle. On a depuis ajouté plusieurs articles à cette Confession de foi, on en a changé d'importans. Monsieur Andry fait sentir quel doit être l'embarras d'un Protestant reduit à s'assurer de la verité de chacun de ces articles par un examen dont la plûpart des hommes sont incapables ; il observe judicieusement qu'il est facile de distinguer la veritable Eglise parmi les differentes sectes du Christianis

me, cet examen est aussi aisé qu'il est necessaire : au contraire, l'extreme difficulté, c'est trop peu dire, l'impossibilité d'examiner tous les articles de foi, prouve invinciblement, que Dieu n'exige pas cet examen, & que son Eglise est fondée sur un autre principe, qui ne peut être que l'infaillibilité d'un Tribunal établi pour finir les disputes, & regler la foi. Que fera, dit l'Auteur, un Protestant persuadé que l'Ecriture, expliquée par chaque particulier selon ses lumieres, est la seule regle de foi, lorsqu'il verra dans cette Ecriture le lavement des pieds recommandé en termes si pressans, *je vous commande, mandatum do vobis, de vous laver les pieds les uns aux autres*, lorsqu'il y verra une loi de s'abstenir du sang des animaux. Il ne reconnoit point dans l'Eglise le pouvoir d'interpreter l'Ecriture, les termes lui paroissent clairs ; il doit donc selon les principes de la secte la condamner d'une prévarication plus criminelle, que les prétenduës innovations qu'elle reproche à l'Eglise Romaine ; cette Eglise étoit moins coupable quand il seroit vrai qu'elle a institué de nouveaux Sacremens, que la secte Protestante, qui viole des Commandemens de Jesus-Christ & des Apôtres, quoi qu'elle avouë qu'il ne lui est pas permis de les expliquer, ni d'en dispenser. Le trouble de ce Protestant croît infiniment, s'il veut examiner la regle de sa

foi ; qu'elle asseurance a-t-il que ces livres qu'il regarde comme la parole de Dieu le sont en effet ? Sa Confession de foi (article IV.) lui apprend, que *ce n'est que la persuasion intérieure du Saint Esprit, qui lui fera discerner la parole de Dieu de la parole des hommes.* Sent-il cette persuasion interieure ? Connoît-il évidemment que le Saint Esprit l'instruit sur ce discernement, dont dépend la certitude de sa foi & de son salut ? J'en appelle avec l'Auteur à la conscience de tous les Protestans qui ne sont pas fanatiques. Le fameux du Moulin déclare nettement que cette persuasion intérieure *est une folie qui conduit à l'athéïsme.* Il est donc vrai, & l'Auteur le démontre, qu'il n'y a point d'Ecriture Sainte pour les Protestans, & que ce prétieux trésor est inutile à ceux qui n'écoutent pas l'Eglise Catholique : pour être assûré de le posseder, pour s'en servir sans crainte d'être trompé, il faut l'avoir reçu d'une Eglise infaillible.

Monsieur Andry acheve de ruiner les fondemens de l'Eglise Protestante, en refutant cinq erreurs capitales, où leurs chefs sont tombez sur la nature & les proprietez de l'Eglise. Voici ces cinq erreurs, 1°. *Pour discerner où se trouve la vraye Eglise, il n'y a qu'à sçavoir, que l'Eglise est la compagnie de ceux qui suivent la vraye parole de Dieu.* L'Auteur montre combien cette regle est bisarre, & qu'el-

le expose à un examen impraticable ; s'il faut décider toutes les controverses avant que d'en venir à ce choix de l'Eglise, on ne seroit jamais en état de choisir. La dispute sur les articles contestez est inépuisable. Deuxiéme erreur. *L'Eglise a été quelque tems invisible.* Cela s'accorde-t-il avec les idées que J. C. nous en donne. Troisiéme erreur. *L'Eglise subsiste dans tous les gens de bien qui font profession d'être Chrétiens.* Qu'elle monstrueuse societé ! Elle se dit Chrétienne, & elle souffre qu'on ôte la divinité à J. C. Elle fait gloire d'avoir été instruite par les Apôtres, & elle tolere dans ses enfans les doctrines les plus opposées. Quatriéme erreur. La Synagogue a condamné J. C. L'Eglise peut donc se tromper. Cinquiéme erreur. *La Synagogue est tombée dans l'idolatrie, l'Eglise peut donc y tomber.* Les differences de l'Eglise marquées dans l'Ecriture suffiroient pour détruire ces deux erreurs. Il étoit prédit que la Synagogue rejetteroit le Messie, & cesseroit d'être l'Eglise veritable ; il est prédit que les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre l'Eglise Romaine, & que J. C. la gouvernera jusqu'à la consommation des siecles. D'ailleurs il est faux que la Synagogue soit tombée entierement dans l'idolatrie en aucun tems, & quand elle a méconnu le Messie, la presence du fils de Dieu manifestée par tant de miracles devoit l'emporter sur sa décision,

& son autorité subalterne devoit ced l'authorité suprême de J. C. visible, qu condamnoit.

L'obligation de se soumettre à l'Egl est une conclusion naturelle de tout ce q l'Auteur a établi ; il met cette conclusio dans tout son jour, & il en démontre l necessité par l'aveu qu'en font les Ministre Protestans, en exigeant de leurs collegues, & de leurs peuples, qu'ils se soumissent au Synode de Dordrecht, ils ont reconnu le besoin qu'à l'Eglise d'un Tribunal infaillible Ils ne peuvent plus reculer, il faut qu'ils soient ou Catholiques, ou tolerans sans bornes ; qu'ils croyent ce que le Concile de Trente a décidé contre eux, ou qu'ils permettent aux remontrants de mépriser le Synode de Dordrecht.

Les Ministres s'imaginent qu'ils embarrassent à leur tour les Docteurs Catholiques, en leur reprochant un cercle vicieux. Vous croyez, disent-ils, l'Ecriture sur l'autorité de l'Eglise ; mais n'est-ce pas par l'Ecriture que vous connoissez l'Eglise ? L'Auteur répond que nous ne croyons point l'Eglise precisément, parce que l'Ecriture nous apprend qu'elle est infaillible ; le bon sens, la droite raison, nous persuadent que Dieu a dû établir une Eglise visible & infaillible. L'origine de l'Eglise Romaine, sa conservation au milieu de tant d'ennemis, ne nous permettent pas de la méconnoître. La sainteté de

ſes loix, les vertus héroïques d'un ſi grand nombre de ſes enfans, achevent de nous convaincre de ſa verité & de ſon autorité. Nous allons à elle, comme à la dépoſitaire de la parole de Dieu, & nous recevons l'Ecriture de ſa main, comme de la main de Dieu même. Avec quelle joye y trouvons nous l'Egliſe ſi exactement décrite? Nous nous fortifions dans la foi par le témoignage mutuel que l'Egliſe rend à l'Ecriture, & que l'Ecriture rend à l'Egliſe: ce témoignage mutuel de l'Egliſe & de l'Ecriture n'eſt pas le fondement de nôtre foi: il en eſt, ſi j'oſe m'expliquer ainſi, le comble. Nous ne connoiſſons pas d'abord l'Egliſe par l'Ecriture, nous connoiſſons d'abord l'Ecriture par l'Egliſe; la raiſon & la grace nous menent au tribunal de l'Egliſe, & l'Egliſe nous donne l'Ecriture; mais l'Ecriture augmente nôtre attachement pour l'Egliſe: nous ſommes fidelles avant que d'avoir lû les ſaints livres; les ſaints livres nous font de parfaits fidelles,

Il falloit pour achever d'éclaircir ce qui regarde l'Egliſe traiter de ſon infaillibilité ſur les faits doctrinaux, du beſoin qu'elle a d'un chef viſible, de la ſuperiorité de Saint Pierre, & de ſes Succeſſeurs. Monſieur Andry prouve ces veritez avec une netteté & une force à laquelle l'opiniâtreté ſeule peut reſiſter. Le dernier Chapitre de ſon premier Tome compare la Religion Catholique, & la Religion Proteſtante,

par rapport à l'état où elles mettent l'
prit & le cœur de leurs sectateurs. L'A
teur montre quelle confiance, quelle se
veur inspirent les dogmes Catholiques
combien de ressources offre nôtre doctrin
quel fond de consolations on y trouve. I
montre d'un autre côté le trouble, le de-
sespoir, où reduit la doctrine Protestante,
combien de secours elle ôte aux fidelles,
dans quel relâchement elle les pousse.

Tous les points de controverse sont éclaircis dans le second Tome briévement, mais exactement ; & l'on voit bien que si l'Auteur a commencé par la Controverse décisive de l'Eglise, ce n'a pas été pour éviter d'entrer en dispute sur tous les points contestez. Le Lecteur n'attend pas que je le suive dans ce détail ; j'avertirai seulement qu'il finit par une comparaison des Juifs rejettans J. C. visible au milieu d'eux, & des Protestans rejettans l'Eglise visible. Il fait entrer dans cette comparaison une application fort ingénieuse & fort touchante des invectives des Juifs contre J.C. & des réponses modestes & victorieuses du Sauveur, aux reproches des Protestans contre l'Eglise, & aux tendres invitations que l'Eglise fait aux Protestans. Ce Dialogue, qui est la conclusion de l'ouvrage, peut faire un grand effet sur un cœur docile, & qui cherche sincerement J. C. & son Eglise.

ARTICLE CI.

***LA RELIGION DES PROTESTANS** justifiée d'heresie, & sa verité démontrée, pour répondre au Livre de Mr. Claude Andry, Ecclesiastique. Par Benedict Pictet, Pasteur, & Professeur en Théologie dans l'Eglise & Academie de Geneve.* A Geneve, chez J. Antoine Guerel MDCCXIV. *Deux tomes in 12. Tome premier pages* 415. *Tome second pages* 547.

ON peut s'assurer qu'on trouvera dans le livre dont on vient de lire le titre les plus fortes raisons, les argumens les plus spécieux, dont les Ministres se servent pour justifier leur secte. Mr. Pictet, ancien Professeur, & Auteur d'une Theologie fort approuvée des Calvinistes, n'a rien oublié pour répondre à Mr. Andry. Il a employé l'érudition & l'artifice. Je dis l'artifice, car il a évité avec soin de se commettre d'abord avec son sçavant adversaire sur une matiere aussi avantageuse au parti Catholique, que la question de l'autorité infaillible de l'Eglise ; il a tâché autant qu'il a pû de faire disparoître un objet si importun aux Protestans. Il ouvre la dispute par de grands éloges de sa secte, & une exposition très-artificieuse de sa doctrine. La seconde lettre (car l'ouvrage est partagé en plusieurs lettres) roule

sur une accusation mal fondée. Mr. Pictet blame Mr. Andry d'avoir dit que Dieu pour humilier nôtre esprit veut le conduire par les tenebres, & que nous recevons les mysteres sans raisonner. Mr. Pictet, pour remporter sur son adversaire une victoire plus complette, s'efforce de montrer qu'il s'est contredit : mais par malheur ce qu'il a tiré de divers endroits du livre de Mr. Andry sur la croyance des mysteres dévelope parfaitement la pensée du Docteur Catholique, & prouve qu'il a parlé très-exactement sur l'usage de la raison dans la Religion ; qu'il a enseigné que la foi de l'Eglise suppose tout ce que la raison a de plus fort, & de plus solide, & que si elle est au dessus de la raison, elle ne lui est pas contraire ; qu'il n'a point placé l'obscurité dans les motifs de croire, mais dans le mystere qu'on doit croire ; qu'en un mot il a voulu qu'on fût sûr que Dieu a parlé ; mais qu'on ne demandât pas, pour croire, l'évidence de l'objet, content de la certitude de sa revelation. Mr. Pictet n'en est pas content : il veut soumettre à l'examen de la raison, ce que Dieu a dit. En vain lit-il dans trois Evangelistes, & dans S. Paul, que le pain consacré est le corps de J. C. il declare qu'il ne le croira pas, parceque ses sens, sa raison, répugnent à cette croyance : sa raison, ses sens, répugnent-ils moins à la croyance de la Trinité ? Le pas est glis-

sant

sant, & je ne vois pas comment il s'en tirera.

Dans la troisiéme lettre Mr. Pictet semble se rapprocher du vrai sujet de la dispute, mais on s'apperçoit bientôt qu'il évite toujours d'en venir au point décisif; il s'amuse à contester des définitions, & à faire des reproches cent fois repetez, & cent fois détruits. Dans la quatriéme lettre Mr. Pictet s'écartant toujours de la question veut prouver que les Papes sont heretiques, parcequ'ils souffrent qu'on enseigne certaines opinions, qu'ils n'ont point définies, comme articles de foi, & qui n'ont jamais été condamnées. La preuve n'est-elle pas concluante ? Enfin, dans la cinquiéme lettre il est forcé de répondre aux pressantes objections du Docteur Catholique. L'Ecriture prédit & défend les schismes, a dit Mr. Andry, elle ne marque aucun cas où il soit permis de se separer de l'Eglise; on ne peut donc s'en separer sans crime. Pour repousser cette objection il falloit sans doute citer les passages de l'Ecriture favorables au schisme. Il n'y en a point. Mr. Pictet, dépourvû de ce secours, prend le parti de nier hardiment que les Protestans se soient separez de l'Eglise. Quoi ! se revolter contre toutes les puissances Ecclesiastiques, faire des assemblées particulieres, se donner des Pasteurs sans mission, renoncer aux ceremonies, aux usages de l'Eglise, l'accuser d'idolatrie,

n'eſt pas ſe ſéparer de l'Egliſe ? Les Ariens, les Neſtoriens, en un ſens en étoient moins ſeparez ; ils obéïſſoient à des paſteurs heretiques, il eſt vrai, & excommuniez, mais dont on ne conteſtoit ni la miſſion, ni l'ordination. A quelle Egliſe plus ancienne que leur ſecte ſont donc unis les Proteſtans ? L'Egliſe Grecque, quoiqu'ennemie de l'Egliſe Romaine, quoique ſchiſmatique, les a rejettez avec mépris.

Mr. Andry a propoſé cet autre argument qui ne ſouffre point de replique. La vraye Egliſe, l'Egliſe Apoſtolique, eſt celle que les Apôtres ont fondée. L'Egliſe dont toutes les ſectes heretiques ſont ſorties, eſt neceſſairement la ſeule Egliſe, que les Apôtres ont fondée. Les heréſies ſe ſont formées après que les Apôtres l'ont établie. Donc la vraye Egliſe eſt celle dont les heretiques ſe ſont ſeparez, l'Egliſe Romaine. Mr. Pictet croit, ou feint de croire, que pour renverſer cet argument il ſuffit de dire que l'Egliſe Romaine n'eſt pas Apoſtolique, parcequ'elle n'enſeigne pas la doctrine des Apôtres. Il n'eſt pas vrai, ajoute Mr. Pictet, que l'on s'expoſe à la damnation en ſe ſeparant de l'Egliſe. Quel exemple en apporte-t-il, celui des fidelles Iſraëlites qui demeurerent attachez à la vraye Egliſe Judaïque, ſans s'engager dans le ſchiſme de Jéroboam : l'exemple n'eſt-il pas admirablement choiſi ? Autre exemple de même force. Les Saints qui pendant le

grand ſchiſme d'Occident, dans le doute general où l'on étoit ſur le Pape legitimement élû, ſuivirent des partis contraires.

Mr. Andry propoſe une autre demonſtration de la vraye Egliſe auſſi invincible que la precedente. Des hereſies s'élevent dans le ſein de toute ſocieté, de toute Egliſe. La vraye Egliſe, pour en être exempte, & pour conſerver la foi, doit les condamner. Si elle les toleroit, elle perdroit la foi, elle periroit ; car ſa conſervation dépend de la pureté de ſa foi, & la pureté de ſa foi dépend du ſoin qu'elle a de condamner les hereſies. Une Egliſe établie pour enſeigner la verité, & qui voit tranquillement l'erreur ſe répandre, eſt une Egliſe infidelle à ſes devoirs. Elle n'a pas J. C. au milieu d'elle, ni le S. Eſprit pour ame. La vraye Egliſe doit donc condamner les erreurs d'une maniere qui les détruiſe à ſon égard. Il faut donc que le jugement qu'elle porte contre l'erreur ſoit déciſif, irrevocable, infaillible. L'Egliſe Proteſtante avoüe qu'elle n'eſt pas infaillible : elle n'eſt donc pas la vraye Egliſe. Que répond Mr. Pictet à cette demonſtration ? Il n'oſe nier que l'Egliſe n'ait le pouvoir & l'obligation de prononcer contre les erreurs. L'infaillibilité eſt donc une proprieté de la vraye Egliſe. Il nie cependant qu'elle ſoit infaillible : il ne la reconnoît que pour juge ſubalterne, dont le jugement ſera revû par chaque fidelle, qui les confrontera avec

l'Ecriture expliquée par chacun selon ses lumieres. Et de quoi servira donc le jugement de l'Eglise, si ceux qu'elle condamne ont autant de droit que les autres d'examiner sa décision ? Que sert donc à l'Eglise une autorité trop foible pour arrêter aucune erreur ? Une Eglise toujours en péril d'être subjuguée par le mensonge est-elle cette Eglise à qui le fils de Dieu a fait des promesses si magnifiques ?

On voit assez quelle est la méthode de M. Pictet. Il n'entend point la doctrine de l'Eglise qu'il combat : il confond les choses qui devoient être distinguées avec le plus de soin. Il croit avoir détruit l'infaillibilité de l'Eglise, en rapportant des décisions erronées de Conciles provinciaux, ou nationaux, des decrets des Conciles ou des Papes, sur des questions de pur fait ; les vices des Papes lui paroissent des preuves contre nôtre doctrine. Il suppose perpetuellement ce qu'il ne sçauroit prouver. Donnons-en des exemples. Si on l'en croit, avant Luther il y avoit des Protestans dans l'Eglise. Où se cachoient-ils ? Ce n'est pas assez de nous y faire voir des heretiques soutenans deux ou trois articles de la Confession de foi Protestante. Cela ne suffit pas ; il faut montrer dans l'Eglise un nombre de Chrétiens qui pensent comme Luther, comme Calvin en tout. Mr. Pictet, ni aucun Protestant, n'a pû les indiquer. Ce ne seroit donc pas

seulement l'état de l'Eglise qui auroit été interrompu ; ce seroit l'Eglise même, qui seroit perie, puisqu'il n'y auroit plus eû de vrai fidelles. Les promesses de Jesus-Christ empêchent de le croire. L'Eglise subsistoit donc ; & Luther, Zuingle, Calvin, & leurs Sectateurs, Pasteurs sans mission, ne l'ont pas rétablie, mais ils l'ont dechirée. Ils sont nez dans la vraye Eglise, & ils l'ont abandonnée ; ils sont schismatiques, & leur apostasie n'empêche pas qu'elle ne soit l'Eglise de Jesus-Christ. Je ne m'arrêterai pas davantage au livre du Théologien de Geneve, deux argumens feront juger du reste. Mr. Andry a observé que la marque à laquelle on doit connoître la vraye Eglise doit être claire, éclatante même, & telle qu'on ne puisse s'y méprendre. Mr. Pictet ose soutenir, que la pure prédication de l'Evangile est cette marque éclatante. Hé quoi ! ne faut il pas un long & pénible examen pour s'assurer que les Protestans prêchent la pure parole de Dieu ? Un Calviniste, par exemple, avant que de prononcer que ses Ministres lui annoncent la pure parole de Dieu, ne doit-il pas entrer dans toutes les controverses de sa secte avec les Lutheriens, les Sociniens, les Catholiques ? Il connoîtra bien tard la vraye Eglise, s'il la connoît jamais, & la clarté de la marque de la vraye Eglise que lui donne

Mr. Pictet n'est pas assurément fort lumineuse.

Vous vous trompez, répond le défenseur des Eglises reformées, l'examen que doit faire un Protestant est d'une legere discussion; l'Ecriture dit clairement ce qu'il faut croire. C'est se joüer des hommes, que d'alleguer cette clarté pretenduë, quand on voit les Protestans même partagez sur les expressions les plus simples & les plus précises des Auteurs sacrez. Les Calvinistes voyent dans l'Ecriture la grace irrésistible, la réprobation positive de la plûpart des hommes. Les Luthériens croyent dans l'Ecriture le pouvoir de résister à la Grace, & la volonté sincere que Dieu a de sauver tous les hommes. Les articles décidez à Dordrect étoient importans, on n'en peut douter, quand on voit l'Angleterre, la Hollande, l'Allemagne en mouvement sur cette affaire, quand on voit la prétenduë reforme avoir recours à la voye de l'autorité, assembler un Synode, exiger qu'on s'y soumette, faire ce qu'elle avoit condamné dans l'Eglise Romaine, & renverser ainsi les fondemens de la reforme, plutôt que de tolerer les Remontrans. L'Ecriture, si elle est claire, décidoit ce grand different, cependant les Remontrans d'une part, le Synode de l'autre, ont vû dans l'Ecriture leurs sentimens opposez. Quoi de moins obscur que ces paroles de Jesus-

CHRIST, *ceci est mon Corps*. En combien de manieres les Protestans les ont-ils expliquées ? Un Protestant avant que de s'assurer qu'on prêche dans sa secte la pure parole de Dieu, doit entrer dans le détail infini de toutes les disputes. La prédication de la pure parole de Dieu n'est donc pas la vraye Eglise. Dieu n'a pas voulu, & n'a pû vouloir qu'il fût si difficile de la connoitre.

Encore un mot des variations des Eglises Protestantes. Mr. Andry avoit pressé habilement l'argument qu'on en tire, Mr. Pictet répond que ces variations ne meritent aucune attention. Nier ou soutenir le libre arbitre, la grace suffisante, la mort de JESUS-CHRIST pour tous les hommes, ce sont donc des opinions de peu de consequence ? Les Lutheriens d'aujourd'hui sont fort éloignez de Luther sur ces dogmes. La secte Calviniste n'a pas moins varié que la secte Lutherienne, elle a changé ses Confessions de foi. Comment Mr. Pictet traite-t-il ces changemens de bagatelles, lui qui fait tant de bruit sur les contestations des écoles Catholiques ? Ecoutons Mr. Andry à son tour.

ARTICLE CII.

REPLIQUE A MONSIEUR PICTET, Recteur de l'Academie de Geneve. Par Claude Andry, Ecclesiastique. A Lyon, chez la veuve & fils Viret. 1716. *in* 12. *pages* 639.

MOnsieur Andry n'a eû pour but dans cette replique que de ramener Mr. Pictet au point décisif de la dispute, dont il s'est toûjours écarté dans sa reponse au livre de Mr. Andry. Il promettoit dans le titre de sa réponse de justifier d'heresie la Religion des Protestans ; Mr. Andry lui avoit marqué le seul moyen de la justifier ; c'étoit de prouver que les Protestans ont pû se séparer de l'Eglise Romaine, & refuser de se soumettre à ses décisions en matiere de foi, sans tomber dans l'heresie & dans le schisme : il n'y a que trois manieres de le prouver ; l'une de faire voir qu'on peut se séparer d'une Eglise à qui Jesus-Christ a promis qu'il seroit au milieu d'elle jusques à la consommation des siécles ; la seconde, de montrer que cette promesse n'a pas été faite à la seule Eglise qui remonte jusqu'aux Apôtres, par une succession legitime, à l'Eglise qui s'appuyant sur cette promesse, a chassé de son sein les Ariens, les Nestoriens, les Eutychiens, les Monothélites, les

Grecs, les Albigeois. La troisiéme est de prétendre que malgré la promesse de Jesus-Christ, l'Eglise que les Apôtres ont établie a cessé d'être la vraye Eglise; que l'Eglise visible n'étoit plus la vraye Eglise peu de tems après les Apôtres; que la vraye Eglise étoit je ne sçai quoi d'invisible sans succession, sans ministere, dont on ne peut prouver l'existence, qu'en faisant passer pour la vraye Eglise des particuliers temeraires & d'abord condamnez, ou des sectes heretiques opposées entre elles dans des articles de foi très-importans, & dont les Protestans n'oseroient adopter toutes les erreurs. J'avouë qu'il étoit mal aisé de faire recevoir de pareilles preuves; il est plus facile de ne les proposer qu'à demi, & du beau côté, & de se jetter incontinent sur des invectives contre les Papes, contre les pretendus abus de l'Eglise Romaine, de crier à la superstition, à l'idolatrie, & de conclure fierement qu'on a eû raison de se séparer d'une Eglise idolâtre. C'est ce dernier parti que Mr. Pictet a choisi, comme on l'a pû voir dans l'extrait précedent. Mr. Andry le rapelle au veritable état de la dispute, il éloigne tout ce qui lui est étranger, il découvre ses artifices, il lui fait connoitre de quelle importance sont les questions que Mr. Pictet traite de legeres, & qu'il se contente de nier simplement, comme l'infaillibilité, la perpetuité, la succession le-

gitime & visible de l'Eglise, le sacrifice de la nouvelle loi, l'adoration de l'Eucharistie ; ou qu'il affirme sans preuves, comme l'idolatrie de l'Eglise Catholique, la necessité de la communion sous les deux especes. Mr. Andry presse son adversaire sur ce qu'il a laissé sans réponse l'objection tirée de la contradiction où les Calvinistes sont tombez sur ce dernier article. Cet endroit de la replique, que je vais rapporter, donnera idée du stile de Mr. Andry.

„ Je vous ai proposé l'embarras où ont „ été vos Ministres sur la Communion des „ deux especes, dont ils ne se sont jamais „ relevez, en voulant soûtenir, qu'elle est „ d'obligation & d'un commandement de „ Jesus-Christ, contre lequel il n'est „ permis de rien attenter, c'est ainsi que „ vous vous en expliquez *au Dimanche* 53. „ *de vôtre grand Catechisme* : Malgré l'é„ vidence de toute l'antiquité, qui prou„ ve le contraire par la Communion d'une „ seule espece donnée aux malades ; mal„ gré l'Ecriture, qui s'explique sur ces pa„ roles *beuvez en tous*, des seuls Apôtres „ établis alors par Jesus Christ pour re„ présenter, comme lui, sa mort par la „ séparation des deux especes, & *ils en* „ *burent tous*, dit S. Marc ; malgré les pa„ roles mêmes de Jesus-Christ, qui at„ tache la vie éternelle à ceux qui ne pren„ dront que la seule espece du pain, *qui* „ *mangera de ce pain vivra éternellement* ;

„ malgré enfin l'explication qu'en a don-
„ né l'Apôtre S. Paul, qui assure aux Co-
„ rinthiens, que de quelque maniere que
„ ce soit que l'on communie, ou *sous l'es-*
„ *pece du pain*, ou *sous l'espece du vin*, *on*
„ *sera toujours coupable du corps & du sang*
„ *de Jesus-Christ.* Mais on s'étoit separé
„ de l'Eglise, il falloit bien lui être oppo-
„ sé, & contraire en cet article, comme
„ dans les autres. C'est ce qu'on fit, en
„ établissant pour article de foi ce Dogme
„ que les premiers Ministres concerterent
„ entre eux, *Que tous seroient d'obligation*
„ *de prendre à la Cene, le pain & le vin,*
„ *que c'étoit un commandement de Jesus-*
„ *Christ, contre lequel il n'étoit point per-*
„ *mis de contrevenir & de rien attenter.*
„ C'est là un des sujets que vous dites être
„ sans fondement de ma part, & que vous
„ n'avez pas voulu relever.

„ Après vous avoir proposé sur cet ar-
„ ticle les variations où ont été vos Mi-
„ nistres & vos Synodes, si on pouvoit
„ communier en ne prenant *que le pain*,
„ ou si l'on devoit prendre les deux ensem-
„ ble *le pain & le vin*, pour participer
„ à la Céne, (le Synode de Verteüil l'an-
„ née 1567. ayant défini *qu'il falloit ne-*
„ *cessairement*, pour le sacrement, user
„ des deux signes ; & le Synode de Cha-
„ renton l'année 1631. ayant déterminé
„ le contraire, que l'on pouvoit partici-
„ per à la Céne en ne prenant que le pain

„ pour ceux qui ne boivent point de vin;
„ vôtre disciple Ecclesiastique confirmant
„ ce dernier) Je vous demandois ce qu'il
„ y avoit à répondre à un Protestant, qui
„ ayant la conscience timorée tombe dans
„ un scrupule de n'avoir jamais communié
„ parmi vous ; parce qu'il a une horreur
„ naturelle pour le vin, & qu'on ne lui a
„ jamais donné à la Céne que le pain,
„ suivant la décision portée dans vôtre Sy-
„ node de Charenton, & la constitution
„ de vôtre disciple Ecclesiastique. Ce Pro-
„ testant, que l'on suppose ici, examine
„ l'état de sa conscience sur ce que lui ap-
„ prend sa religion ; il voit dans son cate-
„ chisme une obligation indispensable de
„ recevoir les deux signes pour participer
„ au Sacrement ; & que c'est un comman-
„ dement de JESUS-CHRIST que l'on ne
„ peut aucunement violer. Dans cette per-
„ plexité, & ce doute, qui ne l'embarrasse
„ pas peu, il visite un de ces Ministres, &
„ un des plus habiles. Il lui découvre la
„ peine où il se trouve, lui disant, Mr.
„ il me semble que je n'ai jamais partici-
„ pé au Sacrement du Seigneur, & que je
„ n'ai jamais fait la Céne ; car l'on ne m'a
„ jamais offert que du pain ; & cependant
„ je vois par nôtre Catechisme, que le
„ pain & le vin sont inséparables pour fai-
„ re le Sacrement, étant un précepte &
„ un commandement de JESUS CHRIST,
„ auquel il n'est point permis d'attenter ;

„ les deux Signes ſont donc indiſpenſa-
„ bles & de l'eſſence de cette action ; de
„ ſorte que n'ayant reçu de mes Miniſtres
„ à la Céne que le pain, il eſt évident que
„ je n'ai jamais reçu le Sacrement. Qu'ai-
„ je donc reçu toutes les fois que je me
„ ſuis approché de la Céne ? Je n'en ſçai
„ rien. J'ai pourtant reçu quelque choſe ;
„ mais qu'eſt-ce que c'eſt en fait de re-
„ ligion ? Ce n'eſt pas une action politi-
„ que, ce n'eſt pas non plus une action
„ de religion, puiſque je n'ai point reçu
„ de Sacrement. Dites moi donc, je vous
„ prie, ce que c'eſt : pour moi je n'en ſçai
„ rien ; je vous trouve auſſi embarraſſé
„ que je le ſuis, & je défie les plus habiles
„ de tout nôtre parti de ſe tirer de là. Ce
„ qui me fait voir évidemment, Monſieur,
„ que toute nôtre religion eſt un corps
„ très-mal entendu ; car pourquoi les deux
„ Signes étant, comme nous le diſons,
„ d'une obligation indiſpenſable pour le
„ Sacrement, ne m'a-t-on pas exhorté
„ à me faire quelque violence, comme
„ on le fait faire aux malades, quand il
„ s'agit de quelque remede difficile, pour
„ lequel ils ont de la repugnance & de
„ l'horreur ; outre que pour le Sacrement
„ une ſeule goute de vin auroit ſuffi, ce
„ qui n'eſt pas de même pour les malades
„ à qui l'on fait faire de grands efforts
„ pour une beaucoup plus grande quantité
„ de quelque liqueur, où il ne s'agit que

„ d'un bien temporel , pendant qu'il
„ s'agit du plus grand de tous les biens ; &
„ de la vie éternelle,

„ Jugez , Monsieur, je vous prie, si
„ c'est là une chose sans fondement, & si
„ vous avez eû raison de ne la pas vouloir
„ relever , comme vous dites , puisqu'il
„ semble plûtôt qu'une personne comme
„ vous devoit en cela montrer son amour
„ pour la verité, & détromper un peuple
„ dont vous devez répondre au jugement
„ de Dieu.

Dans les Sections VII. & suivantes le Docteur Catholique prouve à son adversaire que le fondement sur lequel il s'appuye lui est commun avec toutes les sectes heretiques , & est le veritable caractere de l'heresie ; que c'est porter soi même sa condamnation que d'en appeller à l'Ecriture expliquée selon son sens particulier, auquel on soumet l'autorité de l'Eglise , que les peuples Protestans n'ont point d'Ecriture , puisque les versions en langue vulgaire qu'on leur met entre les mains sont pleines de falsifications & d'erreurs , au jugement des plus habiles Protestans ; il lui montre que le texte même de l'Ecriture entre les mains d'un Protestant est inutile , & pour refuter les heresies , & pour se convaincre soi-même & fonder sa foi. Cet endroit est traité avec beaucoup de force.

La section XVIII, découvre parfaite-

ment l'illusion où sont les Protestans, de se flatter sur leur petit nombre : dans le reste de l'ouvrage, l'Auteur met le schisme des Protestans dans une entiere évidence ; & il confond Mr. Pictet sur les calomnies avancées contre les Souverains Pontifes.

ARTICLE CIII.

***LA DEFENSE DE LA RELIGION** des Protestans, ou réponse à la replique de Monsieur Claude Andry, Ecclésiastique. Par Benedict Pictet, Professeur en Theologie dans l'Eglise & Academie de Geneve.* A Geneve chez Jean Antoine Querel 1716. *in* 12. *Deux tomes, pages en tout* 693.

MOnsieur Pictet, avant que de combattre à découvert, se deguise d'abord sous le nom d'un Protestant anonyme ; ensuite il paroît comme le Secretaire inconnu du corps des Protestant. Comme Protestant anonyme, il tâche dans une lettre écrite à Mr. Andry, de l'effrayer par les accusations de Déïsme, de Pyrronisme, d'Athéïsme, & d'Athéïsme incurable. Voilà une accusation grieve, voyons-en le fondement. Mr. Andry a fait à Mr. Pictet cette objection invincible : Vous n'avez aucune certitude dans vôtre croyance ; vôtre Eglise n'a aucun principe de foi ; vous n'êtes donc pas la vraye Eglise. L'E-

criture, dites-vous, est vôtre regle. Pour qu'elle le soit il faut que vous connoissiez avec une entiere certitude, que toutes les parties de la Bible, jusqu'à la moindre phrase, ont été inspirées, & qu'elles sont parvenuës jusqu'à nous sans aucune alteration ni dans le texte, ni dans la version, dont vous vous servez : il faut encore que vous connoissiez avec une entiere certitude, que vous entendez parfaitement le texte, ou la version que vous lisez. Rien de tout cela ne peut vous être certain, ni par les recherches des Critiques, ni par vos propres lumieres. Vous voyez vos plus grands Docteurs divisez sur le sens des passages les plus clairs de l'Ecriture : les Sociniens vous objectent un grand nombre de passages, qui semblent detruire la foi de la Trinité, de la Divinité, & de la satisfaction de J. C. articles assurément fondamentaux ; de ces passages, les uns sont obscurs, les autres clairs en apparence. Vos réponses sont-elles évidentes ? Elles ne le paroissent pas à vos Docteurs, puisqu'ils varient dans la maniere de répondre. Où prendre donc un fondement certain pour établir vôtre foi ? Vôtre Pasteur Théologien, si distingué dans vôtre secte, vous fait dire, que vous êtes aussi sûrs de bien entendre l'Ecriture, que de bien entendre tout autre livre. Y pense-t-il ? Quelle comparaison ! Quoi ! Un livre écrit originairement dans une langue étrangere, qui n'a passé juqu'à vous

que par une longue ſuite de ſiecles, & pluſieurs verſions; un livre qui traite des myſteres les plus ſublimes en peu de paroles; un livre où les contradictions apparentes ne ſont pas fort rares, un livre dont l'obſcurité eſt ſenſible par la multitude d'interpretations differentes, par les conteſtations vives & fréquentes dont il eſt la matiere; un tel livre, dites-vous, s'entend comme le langage ordinaire, & vous êtes auſſi ſûr de le comprendre, que vous êtes ſûr d'entendre quelque autre livre écrit à vôtre portée. Ah! mes freres, à quoi êtes vous réduits, ſi vous n'avez d'autre fondement de vôtre foi que cette ſuppoſition inſenſée? Quand vous n'auriez aucun lieu de douter ſur le ſens particulier que vous donnez à l'Ecriture, comment vous calmer ſur vôtre ſimple jugement contre l'objection des impies, qui attaquent l'antiquité, & l'inſpiration des livres ſacrez? Comment vous convaincre de la divinité de toutes les parties de l'Ecriture? Comment vous perſuader que les hommes n'y ont point mêlé leurs penſées? Encore une fois vôtre foi n'a nul fondement, & vous oſez nous reprocher que nôtre méthode conduit au Déïſme, au Pyrroniſme, à l'Athéïſme. Reconnoiſſez la, cette méthode, que Mr. Pictet vous repréſente ſi défigurée. La raiſon me fait connoitre l'exiſtence & la perfection de Dieu, elle me perſuade que je lui dois un culte digne de

lui, & qu'il ne m'a pas créé pour m'abandonner; qu'il a soin de moi, & pour le tems & pour l'éternité. On me parle de plusieurs Religions, nulle ne me paroît digne de Dieu que la Chrétienne; j'examine son origine, sa propagation, sa succession, tout me paroît divin. Je suis convaincu que Dieu ne peut être Auteur d'une Religion sans avoir pourvû à sa perpetuité, & à son unité, qu'il n'a pû y pourvoir qu'en établissant un Tribunal infaillible, dont les décisions fixent l'inconstance, arrêtent les saillies de l'imagination des particuliers, & soyent une regle invariable de la doctrine, & des mœurs; qu'il l'a pû établir, ce Tribunal, qu'il l'a dû établir. Je le vois établi dans l'Eglise Romaine, subsistant depuis les Apôtres; la main de Dieu, qui le conserve au milieu des tempêtes excitées par les heresies, est sensible; je les vois périr l'une après l'autre, & éprouver successivement la destinée des ouvrages des hommes, tandis que l'ouvrage de Dieu demeure immobile; je ne puis méconnoître la veritable Eglise; je l'écoute comme mon seul oracle, comme l'interprete infaillible de Dieu : elle me met en main les livres sacrez, qu'elle a reçus des Apôtres qui l'ont fondée, qu'elle a conservez comme son plus pretieux trésor. Elle me determine leur veritable sens. Voilà les fondemens de ma foi : tout y porte sur ce que le raisonnement a de plus so-

lide, sur ce que l'intelligence a de plus évident. Tout est lié, tout se demontre. La raison me fait connoître avec certitude une autorité divine & infaillible, cette autorité me décide sur tout, en lui déferant, je ne défere qu'à Dieu, qui me parle par cet Interprete infaillible : ce n'est pas mon esprit foible, fautif, fini, que je suis ; c'est cette Eglise formée par Jesus-Christ, instruite par les Apôtres, arrosée du sang des Martyrs, cultivée par les Docteurs les plus celebres, repanduë dans tout l'univers, toujours feconde en Saints, toujours ferme dans les mêmes dogmes, & plus glorieuse encore par son inflexible fermeté contre les heresies, & par sa confiance inébranlable dans les promesses de Jesus-Christ, que par tous ses autres avantages. C'est l'Eglise dont les Protestans se sont séparez, ou si l'on veut, qui les a rejettez. Dans la méthode qui me conduit jusqu'à une entiere soumission pour elle où est le Déïsme, où est le Pyrronisme, où est l'Athéïsme ? Quelle confusion pour Mr. Pictet, d'avoir recours à des accusations si atroces & si injustes ! Monsieur Andry & les Lecteurs me pardonneront, si l'indignation que cette calomnie m'a causée, m'a fait prendre la parole pour la repousser, & rendu mon stile plus vif que ne doit être celui d'un Journaliste.

Je finis l'extrait du livre sans entrer dans

un plus grand détail. L'Auteur ne peut s'en plaindre ; puisque je n'y ai trouvé que des redites, & point de réponses. Qu'il choisisse à son gré quelque article, & je m'engage de faire voir qu'il y repete, & qu'il ne répond pas. Sans attendre qu'il ait choisi, je prends pour exemple un article des plus importans, les fidelles cachez dans l'Eglise corrompuë, ces Ancêtres invisibles des Protestans, par qui ils prétendent remonter jusqu'aux Apôtres ; qu'on lise la vingtiéme lettre de Mr. Pictet, elle est de quarante pages, on y cherche en vain la moindre preuve, qu'il y ait eû avant la prétenduë reformation des Chrétiens attachez à la doctrine que Luther & Calvin ont defenduë. On y trouve seulement la maniere dont ils devoient agir, supposé qu'il y en eût. Enfin, rien ne montre mieux l'extremité où Monsieur Pictet se trouve réduit, que ses déclamations continuelles, & l'opinion abandonnée aujourd'hui des plus doctes Protestans, que le Pape est l'Antechrist de l'Apocalipse ; chimere que Mr. Pictet adopte, & à laquelle il revient à tous momens.

ARTICLE CIV.

LETTRE DE MONSIEUR ANDRY, Ecclesiastique, à Mr. Pictet, Recteur de l'Academie de Geneve. On y a ajouté une lettre aux Protestans sur le même sujet. A Lyon chez la veuve & fils Viret, mil sept cens dix-sept, *in* 12. *pages* 24.

MOnsieur Andry a raison de finir une dispute où tout est éclairci ; il declare que ce qui l'a porté à la commencer, a été l'estime & l'amour sincere dont il est penetré pour une personne du merite de Mr. Pictet. Dans le reste de la lettre à ce Théologien de Geneve, & dans la lettre suivante adressée aux Protestans, Mr. Andry reprend en peu de mots la suite de la dispute : il la ramene aux points principaux, à la regle de foi toûjours incertaine, si elle n'a pour principe l'infaillibilité de l'Eglise, & au crime attaché à toute séparation de l'Eglise Romaine fondée par les Apôtres.

Terminons la dispute par l'autorité d'un Docteur, qui ne sera pas suspect à Mr. Pictet, du fameux Béze, cité par Mr. Andry page 311. de sa replique. *Nos gens*, dit Beze dans sa premiere lettre, *sont emportez par tout vent de doctrine tantôt d'un côté tantôt d'un autre : peutêtre qu'on pourroit sçavoir quelle croyance ils ont aujour-*

d'hui sur la religion ; mais on ne sçauroit s'assurer de celle qu'ils auront demain. En quel point de Religion ces Eglises, qui se sont déclarées contre le Pape sont elles d'accord ? Si vous prenez la peine de parcourir tous les articles depuis le premier jusqu'au dernier, vous n'en trouverez aucun, qui ne soit reconnu par quelques uns comme de foi, & rejetté par d'autres comme impies. Après avoir lû cet aveu de Beze sur les funestes suites des principes de la prétenduë réforme, on ne sera pas surpris qu'interrogé par Olive de Beze sa sœur, mariée à Mr Michon de Sens, il lui ait conseillé de demeurer dans sa Religion Romaine. La lettre de Beze est restée dans la famille. Mr Bonnet, ancien Trésorier des gages du Parlement, petit fils d'Olive de Beze, me l'a assuré.

ARTICLE CV.

DESCRIPTION GEOGRAPHIQUE, Historique & Politique, du Royaume de Sardaigne. A Boulogne, 1714. *in* 18. 201. *pages.*

J'Ai cru que dans un tems où l'on parle beaucoup de la Sardaigne, l'extrait de ce Livre étoit de saison. L'Auteur paroît instruit, & s'il flatte un peu la Sardaigne, ce n'est que sur les eaux ; si on en croit les autres Géographes, elles n'ont pas les

bonnes qualitez qu'il leur attribue; elles sont pures, mais malfaisantes, sur tout aux Etrangers; les mines dont l'isle est pleine y contribuent ainsi qu'en Hongrie.

Extrait de la description Géographique.

Le Royaume de *Sardaigne* consiste dans une Isle, au milieu de la méditerranée, environnée de plusieurs autres petites Isles adjacentes, qui sont, *la Zavara*, ou *Asinara*, *la Rossa*, *il Tavolato*, *St. Antioco*, *St. Pietro &c.*

Cette Isle, plus longue que large, est située entre les 37 degrez 10 min. & les 39 degrez 50 min. de latitude, & entre les 31 degrez 10 min. & 33. 15. min. de longitude; desorte que du midi au nord elle a cent soixante quinze milles d'Italie de longueur, & de l'occident au levant cent milles de largeur, & dans toute sa circonference elle a environ sept cens milles de tour, suivant les Cartes géographiques les plus exactes, & les mesures pratiquées par les *Portolans*. Elle est arrosée de deux assez grands fleuves, qui sont le Tirsi & le Cedro; & c'est de ce dernier qu'elle a reçû autrefois le nom de *Cedragne*, & ensuite de Sardaigne, dont les petits poissons si connus sur toutes les côtes de la méditerranée ont été appellez sardines, à cause de la grande quantité qui s'en pêche autour de cette Isle. Outre la commodité de ces deux rivieres, qui par un cours oppo-

se semblent diviser toute l'Isle dans sa longueur, elle est encor distinguée en deux Caps, dont l'un s'appelle *Cap de Cagliari*, à cause de la ville de ce nom située vers le sud, du côté de la Barbarie : l'autre nommé le *Cap de Sassari*, vers le nord du côté de l'Italie. L'Isle de *Corse* se trouve entre l'Italie & la Sardaigne, & n'est séparée de cette derniere que par le détroit de *Taphros*, ou de *Boniface*, de la largeur de sept milles.

La Sardaigne est entremêlée de collines & de montagnes, qui ne sont pas moins fertiles que les vallées & les plaines. Elle est ornée çà & là de divers étangs, ou lacs, très-remplis de poisson, ce qui vient peutêtre de la communication de ses eaux avec la mer, qui sur les côtes de Sardaigne a une plus grande abondance de toutes sortes de poissons, que dans tout le reste de la méditerranée.

Tous les fruits de la terre y abondent, particulierement les grains, les vins, les olives, les oranges, & les citrons : mais sur tout on y voit une infinité de bestiaux, particulierement de bêtes à corne, d'où vient la quantité de fromages, de laines & de peaux, dont l'Isle se sert, non seulement pour son usage, mais dont elle fournit une partie des côtes de l'Italie. Il y a autour de l'Isle plusieurs ports capables de recevoir toutes sortes de bâtimens ; mais les plus renommez, les plus grands & les

plus sûrs, sont *Porto Conde*, *Porto Torre*, *Porto Scuso*, & celui de *Cagliari*, où le gouvernement du Royaume entretenoit autrefois une Escadre de sept Galeres, & où le très-nombreuses flottes peuvent se mettre à couvert, s'hyverner, & radouber leurs vaisseaux, sans crainte des vents, ni des tempêtes. Non seulement ces ports, mais les autres qui sont plus petits, & en plus grand nombre dans la circonference de cette Isle, ont des tours & des forts commodes pour se défendre des ennemis, & sur tout des Corsaires de Barbarie; comme aussi pour sauver & donner refuge aux bâtimens étrangers, lorsqu'ils sont poursuivis. Les petites Isles voisines sont aussi pourvuës de plusieurs tours: elles sont naturellement fertiles,& si elles étoient habitées, elles n'auroient pas sujet d'envier l'abondance de la Sardaigne: mais il faut qu'elles se contentent d'être le séjour de quelques pêcheurs & des bestiaux: Ces derniers y trouvent veritablement des pâturages exquis, sur tout dans l'Isle d'Asmara, où l'on trouve encore un nombre infini de tortuës & de gibier.

La ville de Cagliari, qui renferme plus de soixante mille habitans, est presentement la capitale de Sardaigne. Peutêtre n'a-t-elle cet avantage, que parce qu'elle a presque toujours été la résidence des Vice-Rois, quoique ces derniers, pour la commodité des peuples, soyent obligez

de résider six mois de l'année à Sassari, qui est aussi une belle ville, de plus de trente mille habitans. Elle n'est pas à la verité située sur la mer, comme Cagliari, mais elle est assise dans une plaine trés-délicieuse, qui n'est éloignée que de dix mille de *Torto torre*, ville maritime, anciennement très fameuse avant sa destruction, & des débris de laquelle la ville de Sassari a été bâtie; ce qui lui a fait donner le nom de *Turritana*. Il y a plusieurs autres villes autour des côtes, *Ampurias*, ou *Castello Aragonese*, *Alghero*, *Bosa*, *Oristano*, *Iglesias* &c. entre lesquelles, aprés Cagliari, *Ampurias* & *Alghero* sont les plus fortes, étant régulierement fortifiées, & toujours fournies de munitions & de garnison. Toutes ces villes à la reserve d'Iglesias, ont des Evêques. La ville d'*Ales*, qui est au centre de l'Isle, est encore un Evêché; tellement que la Sardaigne est ornée de trois Archevêchez, qui sont *Cagliari*, *Sassari*, & *Oristano*, & de quatre Evêchez; sçavoir, *Ampurias*, *Alghero*, *Bosa*, & *Ales*. Outre ces villes, qui sont toutes bonnes, belles, & bien peuplées, il y a quantité d'autres endroits, comme des châteaux & des villages, distribuez dans le centre même de l'Isle, ou le long des côtes, entre lesquels ils s'en trouve où l'on compte jusqu'à vingt mille habitans & plus, comme, *Tempio*, *Oziero*, *Orano*, *Orosei*, *Borgulli*, *Nuro*, &c. Les bâtimens, tant des villes

ie des villages, sont ordinaires suivant maniere Espagnole, qui regarde plus la commodité qu'à la magnificence. es Eglises cependant & les Couvens sont ès somptueux, principalement les Eglis & les Colleges des Jesuites, qui font eaucoup de figure dans ce Royaume, mais ui meritent aussi beaucoup par les soins fatigables qu'ils se donnent. On trouveoit en Sardaigne plus de villes & plus habitations, ainsi qu'il y en a eû autreois, si l'Isle avoit un peu plus d'habitans, proportion de sa grandeur; mais on n'y ompte pas plus d'un million d'ames, ce ui n'est pas suffisant. Cela vient de ce n'en certains endroits, & particulierement dans ceux qui ne sont pas cultivez, n dans lesquels il y a beaucoup d'eaux; air y est mal sain, principalement penant l'été, comme il arrive ordinairement ans les païs de cette nature.

Au reste, le climat de Sardaigne, generalement parlant, est temperé & très-bon; l'on peut dire, que chaque saison y fait on cours d'une maniere aussi douce que eglée. C'est apparemment par cette raion que l'Isle est couverte en tout tems e fleurs, ou de verdure; de sorte qu'on laisse paître le bétail même pendant l'hier; elle est si fertile en toûtes choses, aux ndroits cultivez, qu'on ne trouve point rdinairement ailleurs de fruits qui surassent ceux des arbres & de la terre de

cette Isle, soit en qualité, ou en quantité. La nature des eaux qui arrosent les campagnes, contribuë sans doute aussi à cette fécondité, parce qu'elles sont très-pures; mais outre le bien qu'elles procurent à ceux qui en jouïssent, elles font encore plaisir à ceux qui les voyent si bien partagées, en tant de rivieres, de ruisseaux & de fontaines, qui sont l'ornement de cette Isle, soit à la campagne, ou dans les villes. Il y a entre autres à Sassari une très-fameuse fontaine, nommée de Rossello, qui sans exaggerer peut être comparée aux plus magnifiques de Rome, aussi est-ce la coutume en Sardaigne de dire: *chi non vidde Rosel, non vidde mondo.* Les montagnes y sont presque toutes minerales, les unes renfermant des mines d'or, les autres d'argent, de plomb, de fer, d'alun & de souffre; & cela est si vrai que le cap de Sassari se nomme aujourd'hui lieu d'or, parce qu'autrefois on y travailloit aux mines de ce métal; sur les mêmes montagnes aussi bien que sur les collines & dans les plaines, on a la chasse de toute sorte d'animaux, tant volatiles, qu'à quatre pieds, & ils y sont aussi communs que singuliers & extraordinaires: on y trouve des cerfs si bien marquetez qu'on auroit de la peine à les distinguer des tigres, sans leurs défenses. En un mot, la chasse de toute sorte de gibier y est si commune, & s'y fait en tant

d'endroits, que la nourriture la plus ordinaire des bergers & des païsans même, sont les perdrix, les cerfs, & les sangliers, qui en Sardaigne sont d'une grandeur ex-:raordinaire.

Les avantages que cette Isle tire du cô-:é de la mer, par raport à la pêche, ne sont ›as moindres que ceux dont elle joüit du :ôté de la terre; puisqu'entre autres poiss-ons on y prend une grande quantité de hons. On a disposé certains pieux dans la ner qu'on appelle *Tonnare*, auxquels on ›ttache des filets; de sorte qu'outre le di-ertissement que donne cette pêche, les ıabitans en retirent un profit considera-le; parce qu'on envoye ce poisson, après avoir mariné, par barils & par tonneaux ans toute l'Italie. Enfin, on trouve dans ı mer aux environs de cette Isle une si rande quantité de corails, que la pêche u'on en fait tous les ans dure depuis le ıois de Mai jusqu'en Septembre; ce qui 'oduit un profit considerable aux Pê-ıeurs, qui en fournissent les villes de ›mmerce, & principalement Gennes & .vorne, d'où on le transporte ensuite r toute l'Europe.

Mais pour parvenir au climat de cette e, on doit ajoûter, que non seulement :ommunique, par sa benigne influence, grément & l'abondance par tout, mais 'il y est encore très-sain & très-favora-: à tout ce qui a vie; & dans tout l'u-

nivers on ne trouve point de chevaux ni plus beaux, ni meilleurs, ni plus dociles, ni plus vifs, que ceux de Sardaigne; le seul déffaut qu'ils ont, est de n'être pas des plus grands.

Pour ce qui regarde les habitans, la beauté des femmes y est incomparable. Elles joüissent la plûpart, aussi bien que les hommes, d'une santé si parfaite, que s'ils n'arrivent pas les uns & les autres à un âge décrépit, du moins communément meurent-ils vieux. Il n'y a point de nation qui se puisse vanter d'avoir la physionomie plus spirituelle, & si celle-ci avoit l'occasion d'apprendre les exercices necessaires, elle ne le cederoit sans doute à aucune autre, pour les belles lettres, les armes, les Arts & la politesse. L'Empereur Charles-Quint avoit reconnu toutes les belles qualitez de cette Isle & de ses habitans, pendant le séjour qu'il y fit à son retour de Tunis en Italie, & y ayant goûté tous les plaisirs de la vie avec tant de satisfaction, particulierement à Alghero, qu'il ne pouvoit le quitter, ni se lasser d'en parler. On croit même que si le poids & les soins d'une aussi vaste Monarchie qu'étoit la sienne ne l'avoit point appellé ailleurs, ce grand Prince avoit formé le dessein de faire sa résidence ordinaire en Sardaigne, cette Isle lui ayant paru à peu près le milieu de l'Europe & le centre de ses Etats, à cause de sa situation également

proche de la France & de l'Espagne, & encor moins éloignée de ses Royaumes de Naples & de Sicile. Quant à sa distance de l'Italie, ce n'est qu'un fort petit trajet. On peut se rendre de Genes & de Livorne à cette Isle sans prendre le large, ni se mettre en pleine mer, en côtoyant seulement les bords de la Toscane & ceux des Isles d'Elbe, & de Corse, d'où on arrive ordinairement dans une heure en Sardaigne.

Extrait de la description historique.

On passe sous silence les remarques fabuleuses que les Poëtes nous donnent de cette Isle, aussi bien que quelques unes de leurs Chroniques, qui prétendent que cette Isle fut anciennement le séjour solitaire & delicieux des Dieux, & qu'ils y ont demeuré jusqu'au tems de l'Empereur Tibere. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce même Tibere, ayant crû cette Isle inhabitée, & par conséquent d'un air pestilentiel, résolut d'y releguer les Juifs, dans la pensée que l'air grossier de cette Isle les feroit périr. On y envoya donc cinq à six mille Juifs, qui s'étant addonez à la cultiver, produisirent en peu d'années une nation qui dure encore, & fait gloire de l'ancienneté de sa noblesse. Les successeurs de Tibere releguerent beaucoup de Chrétiens dans le même païs, & parmi eux plusieurs Evêques & autres Ecclésiastiques,

qui s'occuperent avec tant de zele à catéchiser les Juifs qu'ils trouverent dans l'Isle, qu'ils en convertirent un grand nombre. Les Empereurs ayant été informez que les Juifs & les autres releguez s'y étoient multipliez, qu'ils avoient embrassé le Christianisme, y exciterent une persecution si violente, que la Sardaigne fut nommée par les contrées mêmes, l'Isle des Saints, à cause du grand nombre de ses Martyrs.

Dieu ayant rendu la paix à l'Eglise, la religion & le commerce fleurirent dans la Sardaigne. Les Sarrasins s'en emparerent, & la ravagerent cruellement. A la premiere nouvelle de cette invasion, l'Empereur Frederic Barberousse, qui faisoit alors son séjour à Naples, fit d'abord équipper une puissante flotte, dont il donna le commandement à un de ses fils, nommé Henry, ou comme d'autres disent, Enzio. Ce jeune Prince vint à bout de l'entreprise; il chassa les Sarrazins de cette Isle, dont l'Empereur son pere lui donna l'investiture, l'en déclarant Roi.

La joye de ce nouveau regne fut bientôt changée en un funeste deüil; car le Roi Enzio étant passé en Italie, pour aller au secours des Modenois, qui étoient pour lors en guerre contre les Boulonnois, il fut fait prisonnier par ces derniers, & conduit à Boulogne, où il mourut. Les Sa-

razins n'apprirent pas plûtôt l'accident arrivé au nouveau Roi, que ce Royaume fut derechef envahi par ces Infidelles, & ce dernier ravage fut encore plus grand que le premier. Fiers de leur nouvelle conquête, ces barbares formerent le dessein d'attaquer les côtes voisines de l'Italie, ce qui reveilla les puissances de ce païs-là. Les Republiques de Genes & de Pise, toutes deux fort puissantes en ce tems-là, s'unirent contre l'ennemi commun, mirent une flote en mer, descendirent en Sardaigne, où ils firent un horrible massacre des Sarazins, & s'emparerent du Royaume.

Cependant, il s'éleva quelques differens entre les deux Republiques, au sujet du gouvernement de cette Isle; car quoi qu'elles eussent également & unanimement concouru au recouvrement de ce Royaume, il n'étoit pas néanmoins convenable qu'elles en restassent toutes deux en possession, de peur qu'il n'en arrivât un jour entr'elles quelque sujet de division. Dans cette contestation, sçavoir, à qui des deux resteroit la possession, ou laquelle rembourseroit à l'autre les frais de l'armement, on jugea que le meilleur expedient seroit, de remettre la décision de cette affaire à l'arbitrage du Pape, qui étoit alors Gregoire neuviéme : mais le souverain Pontife ayant bien consideré le merite & la puissance des partis, & connoissant leur émulation réciproque pour la gloire & l'inte-

rét, après avoir, dis-je, mûrement pesé toutes les circonstances de cette affaire, & prévû d'ailleurs le danger d'une nouvelle invasion de la part des Infidelles, aussi bien que les difficultez de pouvoir réünir ces Republicains ; sa Sainteté résolut enfin d'appeller à la possession de ce Royaume l'invincible *Jacques* Roi d'Aragon, surnommé le *Conquerant*, à cause des insignes victoires qu'il avoit remportées sur les Maures & sur les Sarrazins. Ainsi après avoir déclaré & mis ce Royaume au nombre des fiefs de l'Eglise, il en donna l'investiture à ce même Prince. L'acte en fut stipulé le 7^e^. Janvier 1240. entre le même Roi Jacques le Conquerant en personne, & Saint Raimond Pegnafort, Religieux de St. Dominique, & Commissaire du Pape à cet effet, & la chose se passa dans l'Isle de Majorque, près de la ville de *Palme*, ou de *Palomera*, dans un endroit appellé *Prementor*, sous une tente, le Roi étant par occasion à la chasse. L'instrument original & le détail de cette histoire se trouvent écrits en parchemin en langue Catalane, & se conservent dans les archives de Barcelone, sous la garde du Prieur des Peres de la Mercy, qui est ordinairement le gardien de ces Archives.

Le Roi Jacques par un sentiment de reconnoissance & de respect, voulut ensuite aller en personne prendre possession de ce Royaume ; il s'appliqua à y affermir la

Religion. Outre les Eglises qu'il y rétablit, il en fit bâtir de nouvelles, remit les Evêques dans leurs sieges, & en institua de nouveaux. Il fonda aussi des Chapitres & des Colleges, & erigea des Monasteres, & les dota pour l'entretien des Religieux qui devoient s'appliquer à prêcher l'Evangile. Il établit des regles d'un gouvernemement aussi sage que doux. Enfin, ce Monarque disposa du temporel & du spirituel de ce Royaume, avec tant d'équité & de prudence, qu'à son départ, & même après sa mort, la Sardaigne a très-longtems joui d'une grande tranquillité; on y a toujours gardé & observé les ordonnances de ce Conquérant.

Les Sardes & les Catalans lierent dès-lors une si forte correspondance, que la ville d'Alghero en Sardaigne, comme étant située près de Porto Condé, où les Catalans ont coutume d'aborder, fut nommée Barcelonnette par les Catalans même; & non seulement les Barcelonois & les Algherois jouïssent reciproquement de tous les privileges des deux villes, mais il y avoit toujours dans la Magistrature de Barcelone un Citoyen d'Alghero, comme il y avoit continuellement un Bourgeois de Barcelone dans celle d'Alghero.

Par cette correspondance avec les Etats du Roi d'Arragon, le commerce de Sardaigne augmenta considerablement; mais on peut dire aussi que la couronne d'Ara-

gon n'y a rien perdu. Elle s'est vûë plusieurs fois réduite à de grandes extrémitez, soit par la guerre, ou la cherté des vivres; mais ayant eû recours à la Sardaigne en ces occasions, elle en a reçu de si grands secours, que les Arragonois en ont donné aux Sardes le nom de *fréres*. On peut bien mettre au rang des services rendus par les Sardes à la Couronne d'Aragon, ce qui arriva du tems du Roi Jean. Ce Prince eut une guerre très-fâcheuse contre les Castillans, dans laquelle il étoit sur le point de perdre la Couronne, s'il n'en fût venu à un accommodement, dans lequel il falloit de l'argent. Dans cette occasion il s'addressa à Louïs onze Roi de France, pour lui emprunter trois cent mille écus d'or. Ce dernier fit compter cette somme au Roi d'Aragon le 24 du mois de Septembre 1462. comme il paroit par un acte écrit en parchemin, & gardé dans les archives dont on a déja parlé. Mais parceque le Roi de France prétendit du Roi Jean une hypotheque & une sureté particuliere pour ce prêt, & que ce Prince n'avoit pas le pouvoir, suivant les loix d'Aragon, d'engager aucune portion des domaines de la Couronne, on eut encore recours aux Sardes, afin qu'ils voulussent bien s'engager au Roi Louïs, qui ne fit pas la moindre difficulté de les accepter. On pourroit remarquer ici en passant, que cette dette n'ayant jamais été acquitée par

le Roi Jean], ni par les Aragonnois, ni par leurs heritiers, la France conserve encore aujourdhui sur le Royaume de Sardaigne ce droit d'hypothéque, & pourroit par conséquent prétendre les interêts de cette somme depuis ce tems-là, puisque dans toutes les cessions qu'elle a faites elle n'y a jamais expressément renoncé, si ce n'a été peutêtre à la paix des Pirenées.

Le Royaume de Sardaigne étant, comme on vient de dire, engagé à la France depuis si longtems, a dû souvent craindre d'être quelque jour envahi par la force, & auroit pû, sous ce pretexte, se soustraire volontairement à la domination d'Aragon & d'Espagne, tant pour s'acquiter de la dette, que pour se délivrer du danger d'être subjuguez. Cependant il a toûjours persisté dans son devoüement & sa fidelité envers ses Monarques; ensorte qu'il n'a jamais donné la moindre marque de chagrin, quoi qu'en plusieurs rencontres il ait eû lieu de se plaindre du mauvais gouvernement, & de se revolter à l'exemple de Naples & de Messine. Au contraire, il a très-constamment suporté le joug, & s'est soumis à toutes les impositions jusqu'à la derniere extremité, se montrant toujours prêt à se sacrifier pour les besoins de son Souverain. Si ce Royaume eut le malheur en 1664. de perdre le Marquis de Camerazza son Vice-Roi, qui fut tué dans la ville de Cagliari, ce meurtre ne lui doit

point être imputé, n'ayant point été commis dans aucune émotion populaire, quoique le peuple eût beaucoup souffert de vexations de ce Vice-Roi ; mais ce fut un effet de l'animosité particuliere de ce Marquis contre quelques familles nobles, qui n'étoient pas contentes de voir qu'un Vice-Roi se mêlât de toute autre chose que du gouvernement politique, & prétendît s'ingerer des affaires particulieres des Dames.

Le Roi d'Espagne Charles second étant venu à mourir, & le Duc d'Anjou ayant succedé, en vertu du testament de ce Prince, à la Couronne d'Espagne, sous le nom de Philippe V, le Royaume de Sardaigne, à l'imitation des autres Etats de la Monarchie, lui prêta en 1701. le serment de fidelité, qu'elle lui garda pendant plusieurs années avec la derniere exactitude ; mais les flottes d'Angleterre & d'Hollande étant parties en 1708. de Barcelone, où le Roi Charles III, qui avoit aussi pris le titre de Roi d'Espagne, faisoit sa résidence, & s'étant présenté quelques jours après devant le port de Cagliari, pour obliger le Royaume de Sardaigne à reconnoitre ce nouveau Monarque ; cette ville dépourvûë, aussi bien que toute l'Isle, des choses necessaires pour résister à des forces si redoutables, se trouva forcée de manquer à la fidelité qu'elle avoit jurée au Roi Philippe, pour se soumettre à la domination du Roi Charles. La marque la plus évidente que la soi-

mission dont on vient de parler fut involontaire, c'est que quelques uns de ceux qui eurent le plus de part au changement qui se fit alors, firent ensuite tout leur possible, en 1710, pour rentrer sous l'obéïssance de leur premier Souverain ; mais comme l'expedition qui devoit les soutenir fut confiée au Duc d'Uzede, mal intentionné pour le Roi Philippe, leurs esperances furent vaines, une seconde flotte des alliez ayant surpris & rendu inutile l'armement qui devoit faire rentrer la Sardaigne sous la domination du Roi Philippe. Ce fut alors que ce pauvre Royaume fut contraint d'essuyer toutes les calamitez qu'entraînent ordinairement ces sortes de revolutions. Les vengeances qu'on a coutume d'exercer en de semblables conjonctures furent sans bornes, & on n'eut presque aucun égard à l'humanité. Les familles les plus illustres & les personnes les plus capables de contribuer à l'avantage & à la tranquillité de la Patrie, furent contraintes de se bannir elles mêmes, & sont comme errantes dans les païs étrangers.

Extrait de la description Politique.

Je serai plus court sur cette troisiéme partie. L'Auteur fait un triste portrait du gouvernement de la Sardaigne sous les Vice-Rois. L'Espagne n'en tiroit rien ; ce n'est pas qu'il n'y ait des richesses dans le

païs, les benefices y sont en grand nombre, & considerables, l'Archevêché de Cagliari vaut trente à quarante mille livres de rente, les Evêchez quinze ou vingt, des Canonicats y valent jusqu'à cinq à six mille livres de rente. L'Auteur croit que si les finances de la Sardaigne étoient bien ménagées, après toutes les dépenses faites, il resteroit quatre à cinq cens mille francs. Dans l'état où sont les choses, la Sardaigne ne doit être regardée par un Prince étranger que comme un écueil infructueux. Le grand nombre & l'abus des privileges est la principale cause de ce désordre des finances. Les Nobles, qui font un tiers de l'Etat, les Ecclesiastiques & tous les Officiers de l'Inquisition, se prétendent exempts des contributions : elles retombent sur le petit peuple, & le réduisent à une extrême misere. La Noblesse a un privilege fort singulier, un Noble ne peut être condamné à mort que par le jugement de sept Nobles ; il a droit de ne répondre devant aucun autre Juge.

Du désordre des finances vient le mauvais état des fortifications, la réduction de l'escadre de sept galeres à une seule, quoiqu'on leve une imposition pour entretenir sept galeres, qui tourne au profit du Vice-Roi.

La multitude des loix embarrasse plus qu'elle ne sert, & la justice est fort mal administrée. L'Auteur ne voit point de re-

medes à tous ces maux, que la presence du Prince ; mais c'est un remede que la Sardaigne attendra vainement.

ARTICLE CVI.

HISTOIRE DU REGNE DE Loüis XIII. Roi de France, & des principaux évenemens arrivez pendant ce regne dans tous les païs du monde. A Paris, chez François Montalant, à l'entrée du Quay des Augustins 1716. *neuf tomes. Tome premier pages* 472. *Tome II. p.* 502. *Tome III. p.*657. *Tome IV. pag.* 486. *Tome V. pages* 475. *Recueil de pieces, quatres tomes. Tome premier pages* 599. *Tome II. p.* 558. *Tome III. pag.* 628. *Tome IV. pages*

NOus n'avions point d'Histoire de Loüis XIII. Mezeray & le Pere Daniel ont fini leurs ouvrages à la mort d'Henri IV. L'Histoire de Loüis XIII. par Dupleix est un Panegyrique, celle de Vassor est une mauvaise Satyre. L'Auteur qui entreprend de nous donner une histoire de ce Prince ne s'est pas proposé de lui donner cette forme réguliere que les Historiens estimez ont donnée à leurs écrits, & pour que le titre du sien répondît à l'ouvrage, il falloit l'intituler *Memoires pour l'Histoire du Regne de Loüis XIII.* Ce sont en effet des Memoires de deux especes, les

premiers, disposez selon l'ordre des années, & partagez en deux articles pour chaque année, contiennent les évenemens arrivez en France dans cette année, & séparément les évenemens arrivez dans les païs étrangers en la même année : à la fin de chaque volume, après un chapitre des affaires Ecclesiastiques, on parle dans des chapitres differens des Communautez Religieuses qui ont commencé, des édifices publics qu'on a bâtis, des hommes illustres qui ont fini leur vie dans le tems dont l'histoire est renfermée dans le volume. Cette espece de mémoire remplit cinq volumes; l'autre espece en remplit quatre ; ce sont les principales pieces qui servent de preuves aux faits alleguez dans les cinq tomes & dans ceux qui les suivront. Quelques-unes de ces pieces n'avoient point paru, plusieurs sont importantes, & ce Recueil seul suffiroit pour faire rechercher l'ouvrage; on auroit dû en y inserant certains factums injurieux à des Corps, ou à des personnes distinguées, ne pas omettre ce qui a été répondu ; peutêtre l'Auteur ne sçavoit-il où le prendre.

Pour les memoires en forme d'annales, s'ils ne sont pas aussi exacts que l'Auteur l'assure dans la préface, ils le sont du moins beaucoup plus que les ouvrages de Dupleix & de Vassor. La nouvelle histoire est écrite d'un stile net & coulant, l'Auteur a le talent de raconter, mais il n'a

s évité avec assez de soin le défaut qu'il
roche à Dupleix & à le Vassor ; on
pperçoit en plus d'un endroit qu'il a
s parti, & même qu'il n'a pas toujours
s le plus juste, quoi qu'on ne lui puisse
ıser plusieurs de ces qualitez dont la
inion formeroit un Historien accompli,
ui manque entre autres ce désinteresse-
ent qui empêche qu'on ne reconnoisse
ns une histoire la patrie, la famille, la
ofession, la secte d'un Historien.

Je n'aime point le mélange des affaires
rangeres, quoiqu'il plaise peutêtre à quel-
ıes Lecteurs. Il interrompt la suite des
faires de France. Je n'aurois fait entrer
ıns l'histoire de Louïs XIII. que les af-
ires étrangeres auxquelles il a eû part.

Les cinq tomes déja imprimez ne vont
ıe jusqu'à l'année 1623. ils renferment
ıistoire de la minorité du Roi Louïs
III, des Etats Generaux tenus à Paris
ı 1614. & 1615, de la faveur & de la
sgrace du Maréchal d'Ancre, de la fa-
eur & de la mort du Connétable de
uines.

N'omettons pas une reflexion naturelle
ui naît de la lecture du livre dont nous
ırlons ; nôtre histoire fournit mille preu-
es de l'attachement inviolable du peuple
rançois à ses Souverains ; mais celles
ue l'on peut tirer de l'histoire des pre-
ıieres années du regne de Louïs XIII.
ınt assurément des plus convaincantes.

Les Grands du Royaume accoutum
l'indépendance & aux troubles pen
50 ans de guerres civiles, remuent
vent, & succombent toujours sous
torité Royale que la fidelité de la pl
de la Noblesse, & l'affection du peuple
toujours victorieuse : on respecte cett
torité dans une Reine étrangere, da
favori étranger & odieux. La Reine
soluë pendant sa regence est abando
quand elle se met à la tête des facti
tout cede au Roi dès qu'il paroit,
exemples renouvellez pendant la min
de Louïs XIV. doivent ôter aux e
remuans l'esperance d'attaquer jamais
succès l'autorité d'un Roi de France.

ARTICLE CVIII.

ΗΜΟΣΘΕΝΟΥΣ ΔΗΜΗΓΟΡΙΚΟΙ *Λόγοι.* Demosthenis Orationes de Republicâ ad populum habitæ, Latio donatæ ab Joanne Vincentio Lucchesinio Patritio Lucensi, cum notis criticis & historicis. C'est à dire, *Harangues de Demosthene prononcées devant le peuple sur les affaires de la Republique, traduites en Latin par le* Seigneur *Jean Vincent Luchesini, Noble Luquois, avec ses remarques critiques & historiques.* A Rome 1712. Se vend à Paris, chez Coutelier quai des Augustins. *In* 4°. *pag.* 449. *sans la table.*

RIen n'est si difficile que de traduire un ouvrage excellent; pour y réüssir il faudroit transporter d'une langue dans ıe autre le veritable caractere & toutes s beautez de l'original, rendre toutes les ensées de l'Auteur, & les rendre telles ı'il les a exprimées : une traduction qui atteint pas ce degré de perfection, n'est ıs une traduction; ce n'est qu'une verın, souvent ce n'est pas une version, c'est ıe imitation, une paraphrase, ou un abre-, & qui peut atteindre ce degré de perction si élevé ? Il est necessaire pour y ırvenir d'avoir le génie & tous les talens l'Auteur qu'on traduit, il faudroit être

lui-même, & peut être lui-même ne se traduiroit pas parfaitement, embarrassé par le tour different des deux langues, & par la disette de celle dans laquelle il voudroit traduire. Ces difficultez, communes à toutes les traductions des livres exquis, augmentent quand il s'agit de traduire Demosthene. Comment l'entendre, comment l'exprimer dans une autre langue, comment entendre un Orateur si avare de paroles, comment exprimer toute sa véhémence, toute sa force, toute la rapidité de ce torrent d'éloquence, & sur tout comment l'exprimer en Latin ? Sa brieveté, sa celerité ; si j'ose m'exprimer ainsi, convient fort à la langue Grecque, & ne peut se soutenir en Latin ; un mot en Grec Attique signifie une pensée entiere, l'élegance Latine demande l'abondance de mots & de liaisons. Manuce a cependant tenté de faire parler Latin à Demosthene, Volfius l'a executé ; mais Manuce, quoiqu'il écrivît en Latin avec une pureté & une élegance que peu d'Auteurs ont égalée, avoit un caractere d'esprit si opposé à celui de Demosthene, que ce n'est pas Demosthene qu'il nous donne. Volfius, plus hardi, a osé publier deux versions de tout Demosthene : peu content de la premiere, il n'epargna rien pour rendre la seconde exacte ; elle est d'une latinité pure & nombreuse ; mais outre qu'il n'a pas toujours attrapé le vrai sens de son

teur, elle est foible & languissante ;
and défaut dans une version de Demos-
:ne.
C'est donc un bonheur pour ceux qui
nt pas un grand usage de la langue
ecque, que Mr. l'Abbé Luchesini, char-
de la lecture de l'Orateur Athénien,
oit invisiblement engagé à traduire la
is belle partie de ses ouvrages, ses haran-
es politiques. Né d'une des plus illustres
ailles de Luques, plus considerable en-
e par sa probité que par son ancienne-
, l'Abbé Luchesini lui donne un nouvel
at, par un esprit capable des plus gran-
, choses, une connoissance profonde des
gues sçavantes ; des meilleurs Auteurs,
beaux Arts. Sa capacité, au reste, n'est
; une capacité de mémoire ; il est Cri-
ue, & Critique juste & délicat ; les
ivans de Rome lui rendent justice, &
Pape le considere particulierement. On
le lui l'Oraison funebre du feu Roi de
rtugal, il travaille à un ouvrage im-
rtant, & la traduction qu'il donne n'est
: l'amusement des intervalles de son
ide.
On est d'abord favorablement prévenu
une préface Grecque & Latine, fort bien
ite & fort judicieuse : l'illustre Auteur
ait connoitre qu'il n'a pas ignoré les
ficultez de son entreprise ; il rend comp-
des raisons qui l'ont porté à les vaincre,
expose les regles qu'il a suivies en tra-

duisant : fidelle à ne rien laisser écha[...]
du sens & de la force de son Auteur ; [...]
tif à lui conserver son caractere ; il ne
point astreint à le rendre mot pour [...]
ni même à retenir la liaison de sen[...]
ses ; il a cru pouvoir quelquefois [...]
ter de nouveaux tours, de nouvell[...]
gures ; le different génie du Grec & [...]
tin l'exigeoit, & ce sont là prop[...]
les habits du discours ; on est souven[...]
gé de changer d'habits lorsqu'on [...]
de païs.

Les douze Oraisons de Demost[...] traduites par le sçavant Abbé, & [...] disposées selon l'ordre du tems, [...] Celle où Demosthene exhorte les A[...] niens à se préparer à la guerre contr[...] taxerce Ochus Roi de Perse, sans ce[...] dant rompre la paix. II. Celle où il pr[...] qu'il faut secourir les Megalopolitains [...] tre les Spartiates. III. La premiere Ph[...] pique. IV. Celle où il porte les Athé[...] à rendre la liberté aux Rhodiens. V [...] VII. Les trois Olinthiennes. VIII. L'O[...] son intitulée de la Paix. IX. La sec[...] Philippique. X. L'Oraison sur la Che[...] nese, XI. La lettre de Philippe aux A[...] niens, & la harangue de Demosthene [...] tre cette lettre. XII. L'exhortation à r[...] mer le gouvernement.

Mr. Luchesini n'a traduit ni l'ora[...] sur Halonese, ni celle qui parle de [...] liance faite avec Alexandre ; il ne [...]

i l'une ni l'autre de Demosthene, & d'au-
es Critiques anciens & modernes attri-
ıent la premiere à Hegesippe, & la se-
onde à Hyperide ; il n'a pas traduit non
us ni la troisiéme ni la quatriéme Philip-
que, parce qu'il a reconnu qu'elles ne
ntiennent que des répétitions de ce qu'on
: dans les autres harangues sur le même
jet ; la quatriéme n'est proprement qu'un
ıvrage, comme on dit, à la Mosaïque,
it de piéces rapportées. L'Auteur me per-
ettra de lui dire que l'on aimeroit mieux,
ce que je crois, qu'il nous eût donné
:s quatre oraisons traduites avec les au-
es, les personnes qui n'entendent pas le
rec pour lequel l'Auteur a entrepris ce
avail, se feroient un plaisir de lire la
ule harangue qui nous reste du fameux
yperide, & de vérifier la belle compa-
ison que Longin a faite de Demosthe-
: avec cet Orateur ; les mêmes person-
:s regretteront de n'avoir point en Latin
ıutes les Philippiques ; le Traducteur,
ront-elles, n'avoit qu'à se repeter où
emosthene se repete, il pouvoit cher-
ıer des tours nouveaux pour traduire les
ıêmes pensées, & surpasser ainsi son ori-
inal ; ce glorieux dessein n'est point au
:ssus de son esprit, & de la parfaite con-
oissance qu'il a des deux langues ; en-
ı, la traduction de l'Oraison sur Halo-
:se auroit donné plus de jour aux autres
ui ont un sujet commun avec elle.

Mais nous esperons que le succès de cet essai d'un Demosthene Latin si generalement approuvé excitera l'illustre Abbé à finir la traduction de tout ce qui reste de Demosthene. Mr. Luchesini n'a lû la version de Volsius qu'après avoir achevé sa traduction ; il fut surpris de la voir si différente de la sienne en beaucoup d'endroits ; sa modestie lui inspira d'abord une défiance injuste, il examina sur le texte ces endroits de sa traduction, & il les examina avec la plus severe critique ; elle ne servit qu'à justifier le parti qu'il avoit pris, & qu'à lui découvrir les fautes de Volsius, sans les condamner ; cependant il soumet au jugement des Lecteurs la version de Volsius & sa traduction, contente de leur apprendre dans des remarques critiques les raisons qui l'ont déterminé à prendre le sens dont Volsius s'est écarté.

Les remarques historiques qui suivent remplissent la moitié du volume, mais personne ne les trouvera trop longues. Que n'en avons nous de pareilles sur les anciens Auteurs les plus necessaires ! Mr. Luchesini y fait sentir l'étenduë de son érudition sans en faire une vaine parade, il n'en dit pas plus qu'il ne faut pour éclaircir son Auteur ; mais pour le dire comme il le faut, il est necessaire d'en sçavoir bien davantage. Il n'a pas transcrit ses remarques d'après differens Commentateurs,

a compoſées, il les a méditées. L'hiſ-
: du tems de Demoſthene, les anti-
ez de la Gréce, les mœurs des Grecs,
ont nulle part mieux expliquez, & ſi
emarques attachent par ce qu'on y ap-
d, elles attachent par la maniere fine.
legante dont elles ſont écrites, elles
mencent par une deſcription hiſtori-
de la Grece, courte à la verité, mais
comme dans un tableau, on voit
coup d'œil la gloire des Grecs fon-
ſur leurs vertus, les cauſes de leur rui-
commencée par l'ambition des Lacé-
oniens, fort avancée par la politique
Philippe, & par la puiſſance des ſuc-
eurs d'Alexandre, achevée par les Ro-
ns.

Comme il a placé ſelon l'ordre des tems
harangues qu'il a traduites, il rend rai-
de cet ordre. Au commencement de cha-
harangue, il développe les matieres
y ſont traitées; il fait ſentir la force
raiſons que l'Orateur employe, leur
ſon entre elles, & la concluſion; il
ipe l'obſcurité que répand ſur certains
lroits l'ignorance des mœurs & des cou-
nes de l'ancienne Gréce; il vérifie les
s que l'Orateur ne touche qu'en paſ-
t, il les éclaircit, en raportant ce que
Hiſtoriens en ont écrit: mais s'il ſe ſert
ſi des Hiſtoriens pour expliquer l'Ora-
r, il ſe ſert quelquefois de l'Orateur

couvert ce qui les a contraint
joug. La même sagacité lui a
tre le tems où Timothée soun
aux Athéniens ; il accorde e
occasion Demosthene , Xeno
dore ; en un mot , je ne conn
livre où l'on apprenne mieu
Grecque.

La structure des anciennes
la disposition des Rameurs ,
de critique des plus embarra
Grente-Menil , Schoeffer , Mei
ont écrit fort diversement ; l
quoique traitée avec soin par
Auteurs , reste entiere. Mr. l'A
fini a eû occasion d'en parler d
marque sur la premiere harang
tingue trois opinions sur cette

de rames, les partisans de cette opinion veulent que les noms des galeres soient pris du nombre des Galeriens qu'on mettoit à chaque rame. Selon eux les rames des triremes étoient poussées par trois Rameurs, celles de la decere par dix Rameurs. Si on leur demande combien chaque galere avoit de rames, ils se divisent ; les uns avoüent qu'ils n'en sçavent rien, les autres répondent que le nom de la galere marque le nombre des rames ; qu'il y en avoit deux de chaque côté dans la bireme, & deux Rameurs pour chaque rame, trois rames & neuf Rameurs de chaque côté dans la trireme ; cette idée ne répond point à celle que les Historiens nous donnent des triremes, & à l'usage qu'on en faisoit dans les combats maritimes. Quelques Sçavans en changeant un peu la premiere opinion en ont formé une troisiéme aussi peu soutenable que les deux autres ; ils mettent dans chaque galere autant de rangs de rames que le nom en désigne ; mais ils ne les élevent pas l'une sur l'autre en ligne perpendiculaire ; ils les posent de travers, à quelque distance les uns des autres : cette bizarre structure fait perdre beaucoup de terrain dans la galere, & ne s'accorde pas avec ce que les Auteurs anciens disent clairement Schoeffer, Auteur d'une quatriéme opinion, a reformé plus habilement la premiere ; il met plusieurs rangs de rames, mais il les dispose en

nombres au dessus de trois marq
ſon lui, non des rangs de rames
nombre des rames de chaque ran
Rameurs appliquez à chaque r
voit qu'il concilie toutes les opi
qu'il les réduit en une. Mr. l'Abb
ſini adopte cette opinion de Sch
ne l'adopte neanmoins qu'aprè
fait encor quelque reforme. De
de Tite Live l'ont convaincu qu'
cinq rangs de rames dans les q
mes ; il étend donc juſqu'à elle
plicité des rangs poſez l'un ſur l
il croit pouvoir le faire ſans inco
Qu'on ſuppoſe qu'un rang étoi
deux coudées ſur l'autre, la h
plus élevé ne ſera que de dix co
les rames de ce rang pourront
reſte, ce ſyſteme ingénieux n'e
dé ſur de ſimples conjectures

côté, il l'avoit détruit par des témoignages précis & décisifs de Silius, de Virgile, de Lucain, de Polibe, d'Appien, de Memnon, de Pollux, d'Hesichius, de Pausanias, de l'Auteur des Tactiques joint à Dion, du Scholiaste même d'Aristophane, qu'on cite pour le sentiment qu'il combat; mais le sçavant Critique montre, après Scaliger, que ce qu'on en cite n'est point du Scholiaste; c'est une addition fourrée dans son texte par quelque Grammairien ignorant. Mr. Luchesini n'avoit donc pas besoin de s'arrêter à prouver cette verité, il avoit seulement à établir contre Schoeffer que les quinqueremes & les quadriremes avoient plus de trois rangs de rames; il le prouve sans replique, par deux passages de Tite Live, qui dit formellement dans son 30^e^. Livre que la quadrireme étoit plus haute que la trireme; & il assure dans son 38e. Livre que les quinqueremes avoient plus de rangs de rames qu'il n'y en avoit dans la trireme; pour achever la preuve du systeme de Mr. Luchesini, il faut qu'il montre que dans les plus grandes galeres le nombre des rangs de rames ne passoit jamais cinq. La plus grande dont la connoissance soit venue jusqu'à nous, si on excepte celle dont on va parler sur la foi de Tite Live, est la galere de Ptolomée Philopater décrite par Athenée, sa longueur étoit de deux cent quatre-vingt coudées, elle étoit poussée par qua-

tre mille Rameurs, elle avoit quarante rames à chaque rang. Mr. Luchesini fait observer qu'en lui donnant cinq rangs de chaque côté, il y aura deux cens Rameurs dans chaque rang, & cinq Rameurs sur chaque rame, ce qui convient à l'usage qu'on fait d'une galere & à son systeme. Tite Live livre 33. parle d'une galere de seize rangs de rames, mais il dit qu'elle étoit inutile pour la navigation, *inhabilis propè magnitudinis.*

Je finis par une reflexion qui rendra sensible la vanité des projets des hommes. Philippe n'a point eû de plus cruel ennemi que Demosthene; personne n'a plus contribué à sa gloire; nous ne connoissons plus ce Roi de Macedoine, que parceque Demosthene a écrit contre lui; & l'idée qu'il nous donne de sa politique, de ses vûës, de son courage, de sa vigilance, est si grande, qu'elle nous fait balancer entre Alexandre & lui, & douter si le pere n'est préferable au fils: pour moi, je le crois préferable.

Il faut mettre, selon nôtre coutume, le Lecteur en état de juger du stile de Mr. l'Abbé Luchesini, & de l'exactitude de sa traduction. Je ne puis douter que l'on ne pense comme moi, que Demosthene n'auroit pas exprimé autrement ses pensées, s'il avoit été obligé de les exprimer en Latin. Des deux endroits qu'on va lire, le

premier tiré de la premiere Philippique, est cité par Longin pour un modele du sublime ; l'autre qui ne lui est pas inferieur, est pris de la seconde Philippique.

Extrait de la premiere Philippique.

Quandò igitur, Athenienses, quandò vos erigetis, & quæ sunt opus geretis ? Cum quid accidat novi ? Cum medius Fidius aliqua detur necessitas ? At quid aliud de hoc rerum statu existimari potest ? Puto enim ingenuo, ac libero præsentis fortunæ dedecus maximæ loco necessitatis esse. An vultis de hoc ipso rerum statu Forum circumeuntes alios interrogare : dic mihi quid novi ? Sit ne aliquid magis novum, quam ut vir Macedo Athenienses conterat bello, cunctaque Græcorum suâ voluntate moderetur ? Nunc fato cessit Philippus ? Non cessit per Jovem, sed gravi morbo laborat. Sit istorum alterutrum, quid ipsa quoad vestram utilitatem inter se differunt ? Nam quamvis ille extremum ferat humanitatis, vos celeriter Philippum alterum constituetis, si hunc in rebus gerendis, quo nunc estis animum retinere volueritis. Haud enim tantam ille imperii magnitudinem, tantamque potentiam sui adeo viribus comparavit, ut magis ipsam incuriæ, desidiæque vestræ non debeat. Quanquam id etiam considerandum, quod si quid accidat novi, & aliquandò arridat fortuna, quæ nunquam non diligen-

tiorem, quam vos ipsi, curam gerit rerum vestrarum (quas enim earum fovet, absolvit) propinquiores ejus regno fines adepti, si commotis in eo rebus omnibus, perturbatisque conferretis, animum earum quò vultis cursum dirigeretis. Nunc autem, ut comparati estis, consilio destituti, & bellicis apparatibus, nec si benignitas temporum daret vobis Amphipolim possetis ad earumdem gubernacula considere.

Extrait de la seconde Philippique.

Quamvis & mediocriter prudentibus manifesta illorum pateant exempla, quorum ergo Messenios Arginosque certiores feci, quæque ad vestram pertinere arbitror utilitatem, nunc vobis quoque non reticeri. Dicebam enim: Messenii, quonam agro, difficilique animo quempiam contra Philippum dicentem, Olynthios putatis tunc audituros fuisse, cum iis ille Anthemusium, sibi ab omnibus antea Macedonum Regibus vindicatum dimittebat; & cum expulsis Atheniensium Colonis, eamque ob rem susceptis nobiscum inimicitiis Potidæam urbem, & agrum ipsis liberaliter consignabat. An existimatis ullum per ea tempora susceptæ deinceps calamitatis metum habituras fuisse; aut cuipiam ea prædicenti fuisse credituros? Secus herculè existimatis. An non secùs res accidit; nam brevi usurâ temporis alienæ urbis imperium consequuti, vel suo deinde in longum

tempus privantur, turpiter ab eo depulsi, victi non solum & sordidati, verum & domestico proditi latrocinio, vilissimoque pretio in servitutem adducti. Adeo semper tyrannorum familiaritates, præcipuè rebus publicis, infida, ac metuenda sunt. Quid autem. Thessalos! An eos putatis, addebam, cum jugum ab ipsorum cervicibus, ejectis tyrannis dejiciebat, cum iis Nicæam, *Magnesiamque donabat, hunc sibi impositum iri decemviratum pertimuisse? aut illum, qui Pilæam summâ liberalitate largiebatur, ipsorum vectigalibus potiturum?* Nullo *sanè hujusmodi metu detinebantur: sed ea quidem evenerunt, & nunc versantur in omnium oculis, seseque præbent conspicienda. Vos autem, urgebam ego, Messenii, nunc Philippum consideratis ut largum promissorem, beneficum, liberalem; at si sanâ estis mente, illum fugere, atque aversari debetis, veluti, qui deceperit, multaque vos fraude circumvenerit. Custodiendis, conservandisque urbibus plures, & variæ sunt Medius Fidius inventæ, excogitatæque munitiones, ut vallum, muri, fossæ, aliaque id genus, quæ omnia ut perficiantur, operis arte, pecuniis indigent. At natura hominum, qui mente & prudentia valent, salutis præsidium in se habet unum, commune omnibus, firmissimum, salutare, præsertim verò popularibus imperiis contra Tyrannos. Quid autem hoc rei est? Mehercule, diffidentia. Hanc diligenter tuemini, hanc retinete,*

eaque retentâ, custoditâ que nihil vobis adversi, nihil mali potest accidere. Quid igitur vobis in votis est? Libertatem? An non prospicitis, Philippum à libertatis nomine vel ipsas appellationes habere alienissimas ac remotissimas? Rex enim & Tyrannus idem valet, ac bellum gerere cum aliorum libertate, perpetuas denuntiare legibus inimicitias. An non istud se vobis ante oculos offert, nec advertitis, dum gravi, incommodoque bello solvi quaritis & liberari, in alienam incidere servitutem? Hac illi ut vera, opportunaque reipublica benevolis auribus, latoque murmure excipientes, pluresque deinde sermones alios & à me prasente, & à legatis reliquis eo, quo par erat, animi ardore audientes, attamen nihil magis à Philippi familiaritate abstinuerunt, nihil magis ejus promissa repudiarunt. Cum tamen nemo absurdum, atque à re alienum existimat, si Messenii, aut aliqui è Peloponnensibus quidpiam agant contra quàm recta agendi ratio suadeat; at vos, qui & prudentia laude celebramini & ad quorum aures perferuntur quotidie hujuscemodi Oratorum voces: tendi civitati insidias, indagine cingi; quomodo excusari possitis, si vos lateat, (& latet utique meâ sententiâ) manentibus vobis in hâc socordiâ pigritiâque agendi, omnia mala perferenda esse. Adeo verum est, prasentem otii dulcedinem remotâ, expectatâque utilitate vehementiùs rapere mortalium animos.

Sept. 1717.

ARTICLE CVIII.

ΑΙΣΧΙΝΟΥ ΟΚΑΤΑ ΚΤΗΣΙΦΩΝΤΟΣ καὶ Δημοσθένους περὶ στεφάνου λόγος. C'est à dire, *Harangues d'Eschine contre Ctesiphon, & de Demosthene sur la Couronne d'or que Ctesiphon avoit été d'avis que la Republique lui donnât pour prix de ses services ; traduites en Latin par Messieurs Foulkes & Freind, pensionnaires du College de Christ.* A Oxford, de l'imprimerie de Clarendon, 1715. *seconde edition.*

Ciceron avoit traduit ces deux chefs d'œvres d'éloquence ; la traduction qu'en donnent Messieurs Foulkes & Freind, ne nous consolera pas de la perte de celle de Ciceron, & n'empêchera pas Mr. Luchesini de nous en donner une ; celle des deux sçavans Anglois est néanmoins exacte, pure, serrée, & merite qu'on la louë ; l'explication des termes obscurs rangez selon l'ordre alphabetique supplée au défaut des remarques, & donne une idée avantageuse de l'érudition Grecque des Traducteurs.

ARTICLE CIX.

JOANNIS BAPTISTÆ FANTONI Regiæ Celſitudinis Victoris Amedei II. Sabaudiæ Ducis Medici & Bibliothecarii obſervationes Anatomicæ, Medicæ, hâc tertiâ editione recenſuit, notis & obſervationibus illuſtravit & auxit Joannes Fantonus filius, in Taurinenſi Academiâ Anatomiæ Profeſſor, ad ampliſſimum virum Dio. Mariam Lanciſium Clementis XI. Pontificis maximi Archiatrum. Accedunt ejuſdem diſſertationes II. quarum prior eſt de Phyſiognomiâ, poſterior de ſede cogitantis animæ. C'eſt-à-dire, *Obſervations d'Anatomie & de Medecine publiées par Jean Baptiſte Fantoni, Medecin & Bibliothécaire de ſon Alteſſe Royale le Duc de Savoye Victor Amedée ſecond, revûës, éclaircies, & augmentées dans cette troiſiéme édition, par Jean Fantoni fils de l'Auteur, Profeſſeur d'Anatomie dans l'Univerſité de Turin, qui les a dédiées à Mr. Lanciſi, Premier Medecin de ſa Sainteté, & a joint à ces obſervations dans le même volume deux diſſertations de Mr. Lanciſi, une ſur la Phyſionomie, l'autre ſur la partie du corps où l'ame penſante réſide.* A Veniſe, chez Poleti, 1713. *in* 4°. *pages* 165.

LE veritable moyen de perfectionner la Medecine, c'eſt de publier beaucoup

d'obſervations faites par des Medecins ſa-ges, ſinceres, exacts. Les Auteurs de ces obſervations ne ſçauroient entrer dans un détail trop grand & trop circonſtancié du temperament du malade, de ſon genre de vie, du regime qu'il gardoit avant la maladie, de l'air où il a vécu, des ſymptomes des remedes qui ont réüſſi, & de ceux dont l'effet n'a pas été heureux. L'utilité de ces obſervations augmente, quand en diſſequant les cadavres de ceux que la maladie a emportez, on y découvre ſes cauſes, ou du moins ſes effets : qu'il ſeroit avantageux que tant de perſonnes d'eſprit appliquées à la Medecine, employaſſent à de pareils ouvrages le tems qu'ils donnent à imaginer des ſyſtemes qui ſe détruiſent l'un l'autre, qui paſſent comme les modes, & dont les malades font aſſez ſouvent de funeſtes experiences!

Nous avons les obſervations de pluſieurs grands Medecins : celles de Septalius, Medecin Milanois, quoi qu'on en fait en Hollande une ſeconde édition, ſont encore auſſi rares qu'elles ſont excellentes. Nous avons le Tréſor de Medecine de Burnet en Latin & en François de pluſieurs éditions. On a réimprimé depuis peu celles de Lommius, qui ſont generalement eſtimées ; on devroit remettre ſous la preſſe celles de Baillon, Medecin de Paris, *Ballonii*, celles de Maierne, de Sorbait,

de quelques autres sçavans Medecins qui commencent à n'être point connus.

Les observations de Mr. Fantoni le pere sont souvent trop courtes ; les éclaircissemens du fils étoient necessaires, ils découvrent ce qu'on pourroit désirer dans l'observation & les lumieres qu'on en tire. Mr. Fantoni le fils écrit bien, son stile est élegant & net, ses reflexions judicieuses : il promet ses propres Observations ; je ne crains point d'assurer qu'elles seront favorablement reçûës.

Il paroit par les observations du pere, que non seulement les maladies extraordinaires, mais encore les maux violens, beaucoup d'infirmitez habituelles, la plûpart des morts subites, viennent d'un vice, & de quelque lésion des parties solides : qu'elles sont par conséquent incurables, & que les remedes assez souvent fatiguent le malade, aigrissent le mal, & n'ont point d'autres effets ; je ne m'arrêterai pas davantage sur cette partie du volume ; il faudroit traduire les observations & les remarques entieres, j'aurois même de la peine à choisir. Enfin, les deux dissertations de Mr. Lancisi meritent une grande attention, & fournissent la matiere d'un extrait trop curieux pour prodiguer l'espace qui lui doit être reservé.

Extrait de la dissertation Phisiognomique.

Il n'est que trop ordinaire à l'homme de : pouvoir tenir le milieu, & de se porter l'extremité ; on évite une erreur avec un apressement si inconsideré, qu'on se précipite dans l'erreur contraire ; le bon sens tant que la religion fait sentir le frivole la vanité de ces arts trompeurs, qui proettent la connoissance de l'avenir, & qui font chercher dans les lignes de la main du front ; mais n'est-ce pas porter trop in le mépris de la Chiromantie & de la .etopomantie, que de nier qu'on puisse nnoître par le nombre & la figure des lies de la main & du front le temperament, les dispositions du corps & de l'esit, les passions même de l'homme ? D'hales Physiciens ont cru avant Mr. Lancisi ie les conjectures tirées de ces lignes sur s qualitez naturelles de l'homme, avoient : solides fondemens. Mr. Lancisi a le preier découvert ces fondemens, & il enseie ici les principes Physiques d'un art plus génieux & plus solide que la Chiromane ; il l'appelle Chiroscopie.

Les lignes de la main se forment par · situation des mains du fœtus dans les itrailles de sa mere, lorsque l'enfant roiste & bien formé y est nourri de sucs ıux & temperez il y jouit tranquillement un long sommeil, il tient longtems ses

mains fermées dans la même situation, il s'y forme quatre plis bien marquez, reguliers & profonds ; si l'enfant n'a pas eû la force de serrer la main, les plis sont mal marquez, & on a peine à les distinguer ; les enfans à qui une nourriture aigre & mal digerée causent de l'inquietude, ou qui se ressentent de la vivacité de la mere, ne gardent pas longtems la même posture, les plis de leurs mains sont en grand nombre & irreguliers ; les lignes qu'ils font se coupent, quelques-unes sont profondes, mais la plûpart n'est que superficielle ; on peut donc tirer de l'inspection des lignes de la main des conjectures sur le temperament & l'humeur des hommes, & comme la vie dépend du temperament, on peut en considerant ces lignes, promettre une longue vie, ou menacer qu'elle sera troublée par des maladies qui la termineront peut-être de bonne heure ; on voit la raison physique de ces promesses ; un corps robuste nourri d'abord de bons sucs, est d'un temperament sain, & vit longtems ; on a dans la main des indices de cette conformation vigoureuse, & de cette bonne nourriture, la situation tranquille de l'enfant en a laissé pour marque dans ses mains les quatre lignes formées régulierement profondes, & des lignes plus petites & plus legeres qui les traversent & les coupent, ces lignes tumultueuses, si j'ose parler ainsi, annoncent

un temperament trop vif & sujet à diverses infirmitez, des mains où les lignes se remarquent à peine sont un plus funeste présage : elles indiquent un temperament foible, des fibres relâchez, une complexion imbecille, une mort prématurée, il s'en faut pourtant beaucoup que ces présages soyent certains : de grands travaux, des débauches, une vie déreglée, ruinent la meilleure constitution : de sages menagemens, un regime exact, soutiennent la santé la plus ruineuse. C'est avec bien moins de certitude qu'on chercheroit dans les mains la connoissance des passions, des vertus & des vices ; il est vrai que le temperament nous porte à certains vices, ou nous dispose à certaines vertus naturelles ; mais l'éducation change souvent les inclinations naturelles, & la volonté éclairée par la raison en resistant aux impressions de l'humeur l'affoiblit, & la détruit peu à peu. C'est donc aller jusqu'à l'extravagance, que de vouloir chercher dans les lignes de la main la connoissance des évenemens futurs ; c'est ce qui fait le ridicule de la Chiromantie ; mais la Chiroscopie réduite dans les limites que lui donne Mr. Lancisi, peut occuper agréablement des esprits curieux, & l'on en peut même tirer quelque legere utilité.

De la Metoposcopie.

Plus le front approche du trône de l'ame, plus les indices qu'on en peut tirer sont considerables ; on sçait assez, & tous les Physiognomes l'enseignent, qu'un front ample, serain, est la marque d'un esprit solide & judicieux. Mr. Lancisi découvre ici un autre moyen de connoitre les dispositions intérieures de l'esprit, par l'inspection des rides, ou des lignes du front ; il suit les mêmes principes qu'il a posez dans la Chiroscopie, la liaison du muscle du front avec les meninges & le cerveau même lui a persuadé que la conformation de ce muscle étoit d'une grande importance pour la constitution du cerveau, dont l'ame dépend à tel point dans ses operations ; ce sont les mouvemens du muscle frontal qui forment les lignes du front, si elles sont profondes, droites, elles marquent le mouvement reglé du muscle, & une force égale dans toutes ses parties ; si les lignes sont peu sensibles, elles font connoitre la foiblesse du muscle, si elles sont irregulieres, elles indiquent de l'inégalité dans ses mouvemens, & de l'irrégularité dans la structure de ces organes, il est aisé de conclure que les lignes du front profondes droites, marquent un cerveau bien constitué, propre aux operations de l'ame, ce qu'on appelle un bon esprit ; que des li-

gnes irrégulieres font soupçonner quelque irrégularité dans la structure du muscle frontal, & dans les instrumens qui servent aux operations de l'ame; irrégularité qui n'est pas incompatible avec ce qu'on appelle bel esprit. Enfin, on peut conjecturer qu'un front dont les lignes sont presque imperceptibles n'annonce ni un bon ni un bel esprit, & que les organes de la pensée sont aussi foibles dans ces hommes que le muscle frontal. Mr. Lancisi avertit qu'il ne parle que des lignes formées par la nature, & qu'on ne peut tirer aucun présage de celles qui sont causées par des maladies, par des blessures, ou par l'âge.

Extrait de la Dissertation sur le siege de l'ame.

Il est surprenant que l'ame, dont les connoissances s'etendent si loin hors d'elle, se connoisse elle même si peu, qu'elle ignore le lieu de sa demeure, & qu'elle sente, sans sçavoir de quel organe elle se sert pour sentir. Les Philosophes ont épuisé leurs conjectures pour découvrir cette partie du corps où l'ame réside, & à laquelle elle est immédiatement unie; cette partie par où les impressions des objets qui ont frappé les sens parviennent jusqu'à l'ame, ce trône d'où l'ame repand dans tout le corps les esprits animaux, le mouvement & la vie; on convient assez aujourd'hui

qu'il faut la chercher dans le cerveau ; Descartes a crû l'avoir trouvée dans la glande pinéale ; d'habiles Anatomistes ont refuté invinciblement cette conjecture. Mr. Lancisi croit que la substance moëlleuse du cerveau qu'on appelle autrement la partie blanche du cerveau, ou le corps calleux, est le veritable siege de l'ame ; ce corps calleux, ainsi nommé, parcequ'il est plus dur & plus compact que la moëlle, est un amas de plusieurs paquets de fibres qui sortent des glandes qui composent la partie cendrée, & leur servent de conduit excretoire ; ces filets blancs se replient & se croisent les uns sur les autres en descendant vers la moëlle allongée où ils se rassemblent tous, cette partie du cerveau en joint les deux côtez, & les unit avec les racines de la moëlle de l'épine du dos. Mr. Lancisi en donne ici une description plus exacte que toutes celles qu'on en a vû.

Plus il a examiné cette partie, dit-il, plus il a compris que sa situation, qui la rend comme le centre des nerfs, la rend très-propre à être le siege de l'ame, le concours des esprits la rend l'organe commun de toutes les sensations ; & comme ils y abordent continuellement, c'est de là que l'ame peut les repousser où elle veut selon les besoins du corps. La multitude des fibres dont ce corps calleux est composé lui donne une facilité inconcevable de re-

:voir toutes sortes de mouvemens, & de
·endre toutes sortes de figures, & de les
ommuniquer aux esprits dont il est comme
reservoir.

Mr. Lancisi n'omet rien de ce qui peut
ppuyer son sentiment, il ne rejette pas
bsolument celui de Descartes, il croit que
glande pinéale n'est pas inutile aux
actions de l'ame, & qu'elle lui sert à di-
ger le cours des esprits. En finissant il
marque, après Hypocrate, que les qua-
:ez de l'esprit dependent beaucoup des
ualitez du sang, dont l'altération trou-
e toujours les operations de l'ame, il
it voir en même tems que cette remar-
ue s'accorde fort bien avec son opinion
r le siege de l'ame. On sent dans ces deux
ssertations un génie supérieur, & si les
;rémens du stile pur, élegant, ingénieux,
nt beaucoup de plaisir, la solidité des
incipes, l'arrangement des matieres, en
it encore davantage.

ARTICLE CX.

OYAGE FAIT PAR ORDRE du Roi Louïs XIV. dans la Palestine vers le grand Emir, Chef des Princes Arabes du Desert connus sous le nom de Bedoüins, ou d'Arabes Scenites, qui se disent la vraye posterité d'Ismaël fils d'Abraham, où il est traité des mœurs & des coutumes de cette nation, avec la des-

cription generale de l'Arabie, faite par le Sultan Ismaël Abulfeda, traduite en François sur les meilleurs manuscrits, avec des notes, par Mr. D. L. R. A Paris, chez André Cailleau, Quai des Augustins, M. DCCXVII. *in 12. pages 316. pour le Voyage, & 715. . . . . pour la description de l'Arabie.*

VOici un nouveau present que Mr. de la Roque fait au public. Après avoir dans son voyage de l'Arabie Heureuse fait connoître les Arabes, qui vivent dans les villes sous l'obéïssance de leurs Rois indépendants de l'Empereur Turc, il a crû être en quelque façon obligé d'instruire l'Europe sur un autre peuple de même nom, qui n'occupant ni villes, ni villages, ne possede ni maisons, ni heritages, passe d'un lieu à un autre sans avoir de demeure fixe, & ne rend de vraye obéïssance qu'à ses principaux Chefs, appellez Emirs, peuple que les plus grands Conquerans n'ont jamais pû subjuger, assez peu connu jusqu'ici des Européans, & dont la plûpart de nos Voyageurs ont parlé fort confusément.

Mr. de la Roque avouë ingenuëment que feu Mr. le Chevalier d'Arvieux est l'Auteur des Memoires sur lesquels il a travaillé. Ce qu'il nous apprend de ce Chevalier, aussi distingué par sa probité & son habileté dans les négotiations, que

 par

par l'éxacte connoissance des langues orientales, donne une idée fort avantageuse d'un ouvrage composé sur ses mémoires.

Il commence par une relation du Voyage de Mr. le Chevalier d'Arvieux vers le Grand Emir des Arabes Bedoüins. Le feu Roi, toujours attentif à proteger la Religion, l'envoyoit vers ce Prince pour obtenir qu'il rétablit les Carmes Déchaussez dans la possession du Mont Carmel; la négociation réüssit. La relation est écrite d'un stile leger, le choix des circonstances est si bien ménagé, que le simple récit des faits peint les Arabes au naturel, ils se dédommagent au reste de la mauvaise opinion que nous avons d'eux par celle qu'ils ont de nous. L'Emir, charmé des bonnes manieres de Mr. le Chevalier d'Arvieux, dit à ses courtisans, je ne m'apperçois pas que les Francs soyent aussi barbares qu'on nous les a dépeints, nous nous servons de leur nom pour épouvanter les petits enfans, & nous leur disons que les Francs mangent les hommes; vous voyez cependant qu'ils sont humains, polis, & qu'ils ont comme nous de la raison & de l'honneur. C'est ainsi que ces Arabes nous rendent la pareille. Mr. le Chevalier d'Arvieux confirma par toute sa conduite la bonne opinion qu'on avoit d'abord conçuë de ses belles qualitez, il ne put cependant s'accoutumer à la distribution qu'ils font de leur tems, ils se couchent à deux heures aprés minuit, ils

se levent à dix heures du matin, dinent à trois heures après midi, & soupent à dix heures, on trouveroit aujourd'hui beaucoup de François faits à cette maniere de vivre.

Extrait du traité des mœurs & coutumes des Arabes.

Les Arabes du desert s'appellent Bedouins, nom formé du mot Arabe *bedeuy*, ou *bedoux*, qui signifie dans leur langue *habitant du desert*. Ils descendent d'Ismaël par Nabajoth un de ses fils; c'est le même peuple que Diodore appelle Nabathéens, que les Grecs & les Romains ont appellez Nomades & Scenites; ils sont fiers de leur origine, & ils regardent les autres peuples avec tant de mépris, qu'ils en rejettent l'alliance. Le caractere qu'un Ange fait d'Ismaël dans le chap. XVI. de la Genese convient parfaitement à ses descendans; *ce sera*, dit l'Ange, *un homme farouche, il attaquera tout le monde, & tout le monde l'attaquera; il demeurera dans ses tentes séparé de ses freres.*

Ces Arabes campent ordinairement dans les deserts auprès des eaux & des pâturages, pour la commodité de leur bétail, & n'habitent point dans les villes, ni dans les lieux où ils puissent être surpris, parceque leurs voleries les rendent ennemis de toutes sortes de nations; cela n'empêche pas qu'ils ne soient hospitaliers, bons & civils

leur maniere, & qu'ils ne gardent beau-
oup de fidelité aux étrangers qui vont à
ıx de bonne foi ; ils vivent sans façon &
ıns contrainte, peu de chose leur suffit
our vivre (comme ils disent) à la Be-
oüine. Ce mot excuse tout, & leur tient
eu de tous les complimens & de toutes
s cérémonies, auxquelles on est assujetti
armi les nations polies & civilisées.

Les Arabes n'ont point de Royaume
ont ils soient absolument les maîtres,
ıais ils sont gouvernez par des Emirs par-
culiers qui n'obéïssent point d'ordinaire
s uns aux autres, à moins qu'ils ne
oient d'une même famille. On a cepen-
ant donné la qualité de Roi des Arabes
u Prince de ceux qui sont dans les deserts,
'entre le Mont Sinaï & la Mecque, au-
uel les Turcs payent un tribut annuel,
rainte qu'ils ne pillent la Caravanne des
elerins de la Mecque, parceque cet Emir
ommande à une plus grande quantité
'Arabes, dans un païs plus étendu, &
u'il a beaucoup plus d'autorité que ceux
ui sont dans la Syrie, dans la Palestine &
ans les autres païs de l'Asie & de l'Afri-
ue. Les Cheikhs obéïssent aux Emirs :
e sont comme des Seigneurs particuliers
ui commandent à une moindre quantité
'Arabes, dévoüez à leur famille, qui
ur tiennent lieu de soldats, de sujets &
e domestiques. Ce mot, *Cheikh*, signifie
ncien, ou vieillard ; ils donnent aussi cet-

te qualité aux gens de lettres, & à ceux qui ont quelque autorité sur le peuple; quelque jeunes qu'ils soyent, ce qui ne s'accorderoit pas trop avec la signification propre du mot; mais comme c'est leur coûtume de donner le gouvernement aux plus âgez, ils supposent que s'ils ne sont pas vieux par l'âge & par l'experience, ils le sont par leur noblesse, & par le droit que la naissance leur a donné de commander aux autres.

Les Arabes n'ont point d'autres armes qu'une lance, qu'une épée, une masse de fer, & quelquefois une hache; ils ne se servent point de pistolets, de mousquets; ni de fusils, & moins encore de canons, pour faire la guerre: ils ne se mettent point en peine non plus de se fortifier dans les villes, d'attaquer ou de se deffendre dans les formes militaires; le bruit de la poudre les épouvante, ils abhorrent les armes à feu, & ne peuvent presque comprendre qu'elles puissent tuer les hommes sans les toucher. Ils sont bien montez ordinairement, & ils n'attaquent gueres, s'ils ne sont assurez de vaincre: ils se rendent toujours les maîtres de la campagne, & la vitesse dont ils décampent, quand le poste n'est point avantageux, fait qu'il est mal aisé d'en venir à bout. On les a battus quelquefois, mais on n'a jamais pû les détruire. Le Grand Seigneur les laisse vivre dans son Empire comme il leur plaît;

& quand il en a besoin pour châtier quelques rebelles de leur voisinage, il les prie honnêtement de marcher, il leur fait des presens pour cela, sans quoi ils mépriseroient ses ordres. Ces Emirs envoyent aussi quelques presens au Grand Seigneur, des plus beaux chevaux qui se rencontrent chez eux, & des autres raretez de leur païs ; leurs voisins n'aiment point à les avoir pour ennemis, & les ménagent par toutes les marques d'honnêteté & d'amitié qu'ils peuvent leur donner, afin d'entretenir la liberté du commerce & la sureté des chemins.

Il y a une infinité de Princes & de familles Arabes qui sont dispersées dans la Syrie, la Mesopotamie, la Palestine, les Arabies, l'Egypte, & la côte d'Afrique ; elles vivent à peu près de la même maniere.

Outre les Arabes Bedoüins, qui demeurent dans les deserts de l'Egypte, & qui sont de la même race que ceux de la Syrie, il y a une autre race de Bedoüins qui se sont habituez dans la ville d'Alexandrie d'Egypte, qui vivent à peu près comme ces Bohémiens, qu'on appelle en France Egyptiens. Ils campent entre le rivage de la mer & les murailles de la ville sous des tentes, où les hommes, les femmes, les enfans, & leurs bétails, logent ensemble, comme s'ils étoient en pleine campagne. Les femmes n'ont qu'une grande

chemise bleuë pour tout habillement, les hommes & les garçons un peu avancez s'en font une d'une longue piece de bouracan blanc, & les petits enfans vont tous nuds dans quelque saison que ce soit.

Ces Bedoüins d'Alexandrie n'ont presque point d'autre métier pour gagner leur vie que le loüage de leurs bouriques ; c'est la seule voiture dont les Marchands étrangers peuvent se servir dans les villes d'Egypte, pour aller à leurs affaires un peu éloignées ; ils menent toûjours ces ânes au galop, & le Bedoüin qui court après ne quitte presque jamais la croupe, qu'il pique de tems en tems d'un aiguillon de bois ; il y a très-peu de Marchands en ce païs-là qui n'ayent de ces jeunes Bedoüins pour servir dans leurs maisons ; ils sont fidelles, & parlent la langue Franque : c'est pour eux une grande commodité d'avoir ainsi des truchemens en la personne de leurs domestiques, dont la plûpart parlent encore le Provençal.

Les Arabes qui sont dans l'Afrique n'ont pas le même avantage que ceux d'Asie, ils sont mêlez entre les Maures, & les peuples de la Numidie, de Biledulgerid, & des autres païs méridionaux, dont ils prennent la maniere de vivre. Ceux qui sont dans le voisinage d'Alger, de Tunis, & de Tripoli, sont traitez par les Turcs de la même façon qu'ils ont accoutumé de traiter les Maures, c'est à-dire, avec beaucoup d'in-

humanité ; l'éloignement de leur centre affoiblit extrémement l'autorité qu'ils auroient par tout ailleurs. Il n'y a que leur langage qu'ils conſervent dans toute ſa pureté, & qui eſt le même que celui des Arabes orientaux.

Il y a encore une autre nation dans la Paleſtine & dans la Syrie, qui vit à peu près comme celle des Arabes Bedoüins, (excepté que leurs tentes ſont faites de toile blanche). On les appelle Turkmans : ils demeurent à la Campagne, obéïſſent au Grand Seigneur, & ſont un trafic de toute ſorte de bétail, dont ils s'enrichiſſent : ils ſont propres dans leur Camp, couchent ſur de bons lits ; mais ils ſont plus ſobres que les Arabes, & mieux habillez auſſi : ils ne volent point ſur les grands chemins ; au contraire, ils reçoivent agréablement tous ceux qui s'arrêtent chez eux, les logent, & les nourriſſent ſans qu'il leur en coûte rien, & ils ſont d'un grand ſecours aux étrangers qui voyagent dans leur païs, où il n'y a ni cabarets, ni hôtelleries. Les Orientaux diſent qu'il faut manger chez les Arabes, & coucher chez les Turkmans, pour marquer la bonne chere des uns, & la commodité qu'on trouve chez les autres.

Au reſte, tous ces Arabes vivent dans une ſi grande indifference, qu'ils ſe ſoucient moins de connoitre leur race que celle de leurs chevaux, à laquelle ils don-

nent beaucoup d'application : il n'y a parmi eux que les Cheikhs & les Emirs qui prennent quelque soin de connoître leur genealogie.

L'Auteur s'arrête aux Princes de la maison Turabeye; dans cette maison, comme dans toutes celles des Princes Arabes, c'est par l'âge qu'on vient à la succession, le plus âgé des Princes de la famille succede au mourant. Mehemet Turabeye étoit grand Emir des Arabes de la Palestine du tems de Mr. D'Arvieux; il en fait un beau portrait; sa douceur, son équité, le rendoient cher à ses sujets. L'Emir des Arabes de la Palestine a environ cent mille écus de rente, ses troupes ne consistent qu'en quatre ou cinq mille hommes; l'Empereur Turc le redoute cependant à tel point, que pour ne le point avoir pour ennemi il l'a déclaré Sangiakbey, & il lui laisse l'autorité de Gouverneur sur les païs voisins du mont Carmel : ces Princes font profession de la loi de Mahomet, mais ils ne la gardent pas fort scrupuleusement; ils croyent qu'il leur est permis de voler les passans, & ils regardent ces pillages comme nous regardons les courses des armateurs : ceux qui ne les connoissent que par leurs voleries auront de la peine à s'imaginer qu'il y ait de la bonne foi & de l'hospitalité parmi eux : il est pourtant vrai qu'ils se contentent de depoüiller ceux qui tombent entre leurs mains, & qu'ils ne blessent

& ne tuent que ceux qui les mettent en peril de perdre la vie ; & quand on vit quelque tems parmi eux, on y remarque des vertus qui peuvent faire honte aux nations de l'Europe, où l'on ne sçauroit, pour ainsi dire, vivre qu'à force d'argent. Il n'en est pas de même chez les Arabes, un étranger n'est pas plûtôt arrivé à leur camp, qu'on le reçoit sous une tente, un Arabe ne lui peut donner qu'une natte pour s'asseoir & pour se coucher, parcequ'ils n'ont point de meubles plus commodes & plus précieux, à moins que sa qualité, ou la consideration qu'on aura pour sa personne, n'oblige l'Emir ou quelque Cheikh, à lui envoyer des matelas, des coussins & des couvertures ; mais il ne lui manque rien pour l'accueil & pour la bonne chere ; il est entierement défrayé ; ses valets & son équipage sont traitez avec le même soin, sans qu'il lui en coûte autre chose pour tout remercîment, qu'un Dieu vous le rende, lorsqu'il prend congé pour se remettre en chemin. Ils commencent à recevoir l'étranger par une infinité de complimens réïterez, pour lui témoigner la joye qu'ils ont de son arrivée ; ils lui demandent de tems en tems l'état de sa santé ; l'étranger y répond à sa maniere ; & après qu'ils l'ont fait asseoir, on lui apporte à manger. On lui sert du caffé, & ensuite on lui presente du tabac, ils l'entretiennent le plus agréablement

qu'ils peuvent, tandis que les femmes préparent les viandes necessaires pour le regaler, & que d'autres gens prennent le soin d'accommoder les chevaux, de ranger le bagage, & de pourvoir à toutes les choses dont lui, sa compagnie & ses domestiques peuvent avoir besoin. On vient ensuite servir à manger, chacun prend sa place autour des jattes pleines de ris, de potages & de viandes qu'ils ont accommodées à leur maniere; personne ne parle durant le repas, & aprés qu'on a mangé, on porte le reste aux domestiques; ensuite on sert encor du caffé ou du tabac, & la conversation continue jusqu'à ce qu'il leur prenne envie de dormir; alors chacun se retire chez soi avec ses gens dans une pleine liberté.

Si cet étranger ne s'en va pas le lendemain, & qu'il veüille demeurer quelques jours dans le Camp, on a soin de le faire déjeûner dès qu'il est levé, il reçoit des visites, on le méne à la chasse, aux exercices de la lance, à la promenade, aux villages, aux champs des autres Emirs, & par tout où il peut trouver quelque divertissement; il trouve par tout des gens qui le caressent, & qui lui témoignent de l'amitié, & quand il veut poursuivre son voyage, il remercie ses hôtes, & il monte à cheval avec ses gens sans autre ceremonie. Alors on lui fait mille souhaits pour sa santé, & pour un heureux succès

de ses affaires; ils le prient de venir souvent les voir, & d'être assuré qu'ils ne sçauroient leur faire un plus grand plaisir.

Je crois que cela suffit pour faire connoître la maniere dont les Arabes traitent les étrangers. Passons maitenant à leurs vassaux, à ce qu'on fait dans les villages quand il y en arrive quelqu'un; car les païsans sont plus visitez que les Arabes, parce qu'ils sont moins éloignez des grands chemins. Lorsque des étrangers entrent dans un village où ils ne connoissent personne, ils demandent d'abord où est le Menzil, & qu'on les fasse parler au Cheikh, qui en est comme le Seigneur, ou s'il ne l'est pas, il représente sa personne & le corps de la Communauté; après qu'on l'a salüé, on lui signifie le besoin qu'on a de dîner, ou de souper, & de coucher dans le village. Le Cheikh témoigne alors qu'ils soient les bien venus, & qu'on ne sçauroit lui faire un plus grand plaisir; il se met à la tête des étrangers, & les conduit au Menzil, où ils peuvent aussi s'en aller descendre tout droit si le Cheikh n'est point dans le village, & demander tout ce dont ils ont besoin. Mais on n'est pas fort souvent dans cette peine; car dès que les villageois voyent venir des gens, ils en avertissent le Cheikh, qui va alors au devant d'eux, accompagné de quelques païsans, ou de ses domestiques, & les ayant salüez, il leur demande s'ils veulent dîner

au village, ou s'ils desirent y passer la nuit; si on leur répond qu'on se contentera de manger un morceau en passant, & qu'on veüille se tenir dehors sous quelque arbre, le Cheikh s'en va, ou il envoye ses gens au village, pour leur faire apporter la collation, & peu de tems après on les voit venir avec des œufs, du beurre, du lait caillé, du miel, des olives, ou du fruit verd, ou sec, selon la saison, quand on n'a pas le tems de faire cuire de la viande. Le Cheikh mange avec eux ordinairement; du moins il ne se dispense jamais de leur tenir compagnie, après quoi ils prennent congé, le remercient, & poursuivent leur route; & si c'est le soir & qu'on veüille coucher au village, le Cheikh marche devant, & méne ses hôtes au Menzil, où ils doivent passer la nuit.

Le Menzil signifie lieu de descente, c'est un appartement bas de la maison du Cheikh, séparé de celui où il tient son ménage, & s'il n'en a pas une toute entiere qui soit destinée pour loger les passans; car en ce païs là, il n'y a ni cabaret, ni hôtellerie, cet appartement est tout nud, n'y ayant ni lit, ni aucune sorte de meuble: il est disposé de maniere que la moitié de l'espace est occupé par un long & large banc de pierre, ou de terre, en forme d'estrade, où l'on met plusieurs nattes de jonc sur lesquelles les passans étendent leurs tapis & leurs hardes pour coucher dessus, &

l'autre moitié de ce lieu qui reste plus bas, sert à mettre les chevaux ; on les attache par les pieds à des piquets qui sont préparez pour cela, & on met ainsi les passans avec leur équipage dans un même endroit ; afin qu'ils n'ayent aucune inquietude sur leurs montures, qu'ils les voyent manger & accommoder tandis qu'ils sont assis, & qu'ils se reposent, & que les valets soient toujours auprès de leur maîtres pour faire plus promptement tout ce qui leur est ordonné. Etant donc arrivez à la porte du Menzil le Cheikh recommence les mêmes complimens qu'il avoit deja faits aux étrangers en les abordant, qui sont à peu près dans ces termes : *Vous soyez les bien venus, loüange soit à Dieu de quoi vous êtes en bonne santé, vôtre arrivée nous attire la benediction du Ciel ; la maison & tout ce qu'elle contient est à vous, vous en êtes le maîtres.* Enfin, après avoir redit plusieurs fois les mêmes paroles, les Etrangers descendent de cheval, & le Cheikh veut quelquefois lui même tenir l'étrier le celui qu'il croit être le principal de la roupe, pour lui témoigner plus d'amitié : de distinction. On les fait entrer dans le lenzil, & on les entretient quelquefois :bout, tandis que les villageois ayant lé les valets à décharger le bagage vienent le ranger sur des nates : le Cheikh nvoye un tapis, des coussins & des vertures, s'il est assez accommodé

pour en avoir chez lui, ſinon il faut que les paſſans trouvent parmi leurs hardes de quoi y ſuppléer. Alors les beſaces ſervent de couſſins, ou de chevet; le hiran qui eſt une piece de ſerge d'environ ſix aunes de long, ſert de matelats (on la met en marchant ſur la ſelle du cheval, pour être aſſis plus mollement, parce qu'elles ſont de bois en ce païs là) & s'étant couché deſſus on ſe couvre avec ſes hardes. Voilà de quelle maniere on eſt logé & couché.

Le Cheikh fait d'abord apporter du caffé & du tabac, pour regaler, & pour amuſer la compagnie, pendant qu'en ſa preſence on accommode les chevaux dans le Menzil, on les frotte, on les couvre, s'ils ont chaud, & on apporte de l'orge, qu'on diſtribue dans de petits ſacs pour le leur donner, quand ils ſont repoſez, & après qu'on les a fait boire. Il n'y a point d'auges dans ces ſortes d'écuries, on attache le ſac à la tête du cheval, & on le laiſſe manger pendant la nuit.

Les femmes de la maiſon du Cheikh, qui ont déja obſervé le

nombre des gens qui ſont arrivez, ne manquent pas de faire tuer de la volaille, des moutons, des agneaux, ou un veau, ſelon la quantité de viande qu'il faudra pour ſuffire aux hôtes, & à ceux qui leur feront compagnie ; elles l'accommodent promtement en potage, en roti, & en pluſieurs ſortes de ragouts à leur maniere, qu'elles envoyent au Menzil par les ſerviteurs du Cheikh, dans des jattes de bois, qu'ils placent en même tems ſur un grand rond de paille couſuë en natte, qui eſt leur table ordinaire, on met une quantité de pains plats ſur le bord de ce rond qui ſervent auſſi d'aſſietes.

Ces plats ayant été rangez avec pluſieurs autres, où il y a des œufs, du fromage, du fruit, de la ſalade, du lait caillé aigre, des olives, & tout ce qu'ils ont à donner, qu'ils ſervent en même tems, afin que chacun mange ſelon ſon goût, le Cheikh prie les étrangers de s'aſſeoir autour de ce rond de paille, il s'y met auſſi, avec les autres paiſans les plus apparens du village, pour leur faire honneur : ils mangent le ris dans le

creux de la main ; les étrangers doivent porter des cueilleres de bois, parce qu'on n'en trouve point le plus souvent dans les endroits où ils s'arrêtent, sinon il faut qu'ils fassent comme les autres ; on ne se sert point de couteaux de table, la viande est coupée par petits morceaux, chacun met son mouchoir sur ses genoux en guise de serviettes, pour essuyer ses mains à la fin du repas, qu'on lave ensuite avec du savon.

Personne ne parle pendant le repas, on n'y sert que de l'eau à boire, jamais de vin, à moins qu'on ne soit logé chez les Chrétiens sujets des Arabes, qui en font apporter dans des cruches, autant qu'il en faut pour mettre la compagnie en belle humeur ; alors l'on chante & l'on rit, ce qu'on ne fait pas quand on n'a eû que de l'eau à boire : quand on a desservi, le Cheikh fait apporter du caffé & du tabac ; on s'entretient serieusement pendant la soirée jusqu'à ce qu'on ait envie de dormir. Dès que le Cheikh s'en apperçoit, il se leve avec ses gens, donne le bon soir à ses hôtes, leur sou-

haitant un bon repas, & les laisse en liberté.

Le lendemain les chevaux ayant été pansez, le Cheikh vient donner le bon jour à ses hôtes, & leur fait apporter le déjeûner, tandis qu'on charge les hardes, & qu'on prepare tout ce qu'il faut pour partir. On sert encor du caffé & du tabac, après quoi on monte à cheval, en remerciant l'hôte de sa bonne chere & de ses honnêtetez. Le Cheikh les remercie de l'honneur qu'ils lui ont fait, & les prie de le venir voir souvent; leur demande pardon de ne leur avoir pas fait un meilleur traitement, & qu'il leur plaise de recevoir sa bonne volonté. Il les accompagne avec de semblables complimens, des prieres & des benedictions pour leur santé & pour leur voyage; & les étrangers leur répondent, en élevant la voix à mesure qu'ils s'éloignent; Dieu vous donne une belle famille, avec toute sorte de biens & de prosperité, & vous rende au centuple le bien que vous nous avez fait; c'est de cette façon qu'ils se séparent, & qu'ils pren-

nent congé de leurs hôtes, sans leur rien donner. Ce n'est pas que si les étrangers vouloient faire quelque present au Cheikh, ou donner quelque gratification aux domestiques, tout cela ne fût bien reçu. Les Européens qui reçoivent de pareils traitemens dans leurs voyages ne manquent gueres d'en user ainsi : mais ce n'est pas la coutume des Arabes de se faire payer ce qu'ils donnent de bon cœur, & par un principe d'hospitalité.

La plûpart de ces Cheikhs sont exempts de tout impôt, à cause de la dépense qu'ils font pour loger & nourrir les passans. La Communauté du village souffre cela agréablement pour cette consideration. Les Orientaux en general & les Mahometans sur tout, reçoivent avec plaisir tous ceux qui veulent manger à leur table : il n'y a point de façon à faire pour cela : un étranger qui aura faim, soit qu'il se trouve à la campagne, ou qu'il passe dans une ville, peut s'asseoir, sans cerémonie, par tout où il verra des gens qui mangent, & faire comme les autres,

ſans craindre d'être refuſé, & ſe retirer en diſant ſeulement Dieu vous le rende, cela ſuffit pour toute ſorte de remerciment.

L'Auteur parle enſuite de la gravité des Arabes, de leur modeſtie, de l'horreur qu'ils ont pour la médiſance, de l'attachement qu'ils ont à leurs barbes, du ſoin qu'ils prennent des chiens & des chats, de la maniere dont ils rendent la juſtice; les parties plaident elles mêmes leur cauſe devant un ſeul Juge appellé Cady. Les procès durent rarement plus d'une heure, celui qui gagne paye les frais, celui qui perd ſatisfait ſur le champ ſa partie, ou il faut qu'il aille en priſon, il en ſort après cent un jour, & ſon créancier ne peut plus le mettre en juſtice, mais il peut le dépoüiller quand il le rencontre. L'affection qu'ils ont pour les chevaux eſt plus raiſonnable que celle qu'ils ont pour leurs barbes, quoiqu'elle ſemble exceſſive: ils ſe ſervent ordinairement de cavales fort douces & fort legeres, & accoutumées au travail. Les chevaux & le bétail ſont la richeſſe des Ara-

bes ; ce qu'ils amassent d'argent est soigneusement conservé ; ils l'enterrent ; & à la mort du possesseur, qui n'en donne point connoissance, il est perdu pour la famille ; ils trafiquent par échange, & le pillage leur fournit la plus grande partie de leurs besoins.

Les chapitres XII. & XIII. apprennnent la maniere de camper des Arabes, & quelles sont leurs armes : on a déja vû qu'ils ne se servent point d'armes à feu, & ils les craignent ; mais ils manient la lance avec une dexterité qui manque rarement son coup.

La principale nourriture des Arabes est le laitage, le miel, le ris, & les autres legumes ; & les viandes de bœuf, de mouton, de chevre, de poule ; ils mangent de trois sortes de pains, qu'ils cuisent à mesure qu'ils en ont affaire; parce qu'ils le paitrissent sans levain, & il n'est bon à manger que du jour qu'il est cuit. Celui qui reste du jour précédent n'est plus bon que pour les chiens : voici la premiere maniere. C'est d'abord de moudre le blé avec un petit mou-

lin qu'ils ont dans leurs huttes, & dont ils ſe ſervent lorſqu'ils ſont dans des endroits où il n'y a pas de moulin à eau (car pour des moulins à vent il n'y en a pas en ce païs là) ils font du feu dans une grande cruche de grais, & lorſqu'elle eſt échauffee, ils détrempent de la farine dedans de l'eau, comme nous le faiſons pour faire de la colle à chaſſis, & ils l'appliquent avec le creux de la main ſur le dehors de la cruche, cette pâte preſque coulante s'étend & ſe cuit en un inſtant, la chaleur de la cruche en ayant deſſeché toute l'humidité, le pain s'en ſépare mince & délié comme nos gaufres; cette cuiſſon ſe fait ſi vite qu'en fort peu de tems on en a une quantité ſuffiſante.

La ſeconde ſorte de pain ſe cuit ſous la cendre, ou entre deux braziers de fientes de vaches allumées, qui brûlent d'un feu lent, & cuiſent le pain tout à loiſir. Ce pain eſt épais comme nos gâteaux, la mie en eſt fort bonne quand elle eſt mangée le même jour, mais la croute eſt noire & brûlée, elle conſerve une odeur de fumée, & un goût de la

matiere dont elle est cuite, il faut y être accoûtumé, ou avoir bien faim, pour s'en accommoder. Ce n'est pas seulement chez les Arabes qu'on se sert de cette espece de pain, & de la fiente de vache pour la cuire, les paisans s'en servent aussi, & tous les villageois qui sont dans des lieux où il n'y a gueres de bois, prennent grand soin d'en faire leur provision.

Les petits enfans les ramassent toutes fraiches, & ils les appliquent contre les murailles pour les faire sécher, ils en détachent la quantité dont ils ont besoin pour cuire du pain, & pour se chauffer, elles brûlent peu à peu, & conservent longtems un feu semblable à celui des mottes des Taneurs : on en fait de petites mottes qu'on laisse secher au soleil. On fait la même chose de l'écorce des bois employez à la tannerie des cuirs. Les villageois ne laissent pas d'avoir aussi du bois pour faire leur cuisine & pour les fours, mais les Arabes n'ont pas la même commodité, ils n'en font aucune provision, n'étant pas toujours dans un

ıême lieu, & d'ailleurs ils n'ont
ıs le moyen de le transporter : ils
ımpent sur des sables en hyver, &
r des montagnes dégarnies de bois
ı été.

La troisieme sorte de pain, qui
t la meilleure & la plus propre,
fait en échauffant un four, ou
ıe grande cruche à demi pleine de
:rtains petits cailloux luisans, sur
squels ils jettent la pâte étendüe
ı forme de galete. Ce pain est blanc
de bonne odeur ; mais il n'est
ɔn aussi que du jour q'on le fait,
moins que la commodité des lieux
: leur donne le tems d'y mettre du
vain pour le conserver longtems.
'ette maniere de cuire le pain est
plus ordinaire dans toutes les vil-
s de la Palestine, & dans les villa-
:s où il y a des fours.

Les Arabes boivent ordinairement
e l'eau que les femmes vont querir
rec des cruches & des outres aux
ıurces contre lesquelles ils sont
ımpez : ils ne laissent pas de boire du
in jusqu'à s'enyvrer, quand ils en
ouvent, quelque deffense que
lahomet leur en ait faite:ils ne sont

pas fort ſcrupuleux ſur cela : ils diſent même que c'eſt un conſeil de leur Prophete, à cauſe des accidens qui en peuvent arriver, plûtôt qu'un veritable précepte de leur Religion. Ils boivent rarement à table, mais quand ils en ſont ſortis, ils prennent de l'eau, ou dans une cruche, ou dans une outre. Ils ont encore une boiſſon composée d'abricots, de raiſins, & d'autres fruits ſecs, qu'ils mettent infuſer dans de l'eau dès le jour précedent, ils la ſervent à table avec les viandes dans des jattes, & ceux qui ne veulent pas ſe lever pour boire de l'eau, puiſent de celle-ci avec une cuillere, qui leur ſert auſſi pour manger le fruit infuſé.

Ils ſe ſervent encor d'une autre boiſſon, qui eſt une eſpece de tiſane faite avec de l'orge & de la régliſſe ; mais ils n'en uſent pas ſouvent.

Le cherbet, ou ſorbet, ne ſe trouve parmi les Arabes que chez les Princes & chez les Cheikhs. On en donne par regal dans les viſites & dans d'autres occaſions particulieres, comme nous faiſons en France de

 la

a Limonade & des autres Liqueurs.

Le caffé est la seule chose dont es Arabes ne sçauroient se passer, particulierement ceux qui usent de l'opium & du berge : il leur en faut necessairement tous les matins à leur déjeuner, & à l'issuë de leur repas; outre les visites qu'on fait & qu'on reçoit, où il faut donner ou prendre du caffé avant que d'entrer en conversation. On le boit meilleur chez es Bedoüins que chez les Turcs : ceux-ci en font piler une grande quantité, qu'ils conservent dans des sacs de cuir; mais ils ne sçauroient si bien les serrer qu'il n'y entre de l'air, & que sa force ne se perde, quand ils le gardent trop long tems. Les Arabes n'en accommodent jamais que quand ils en veulent prendre : ils font vîte retirer la graine sur une poële, la mettent toute chaude dans un mortier fait d'une piece de bois creusée, la cassent autant qu'ils le peuvent avec le bout d'un bâton, & la font boüillir tout en même tems dans un cocquemar plein d'eau, qui bout tandis qu'on prépare la graine, & de cette maniere

on prend le caffé avec tout son sel, & avec toute sa vertu.

Les principaux regals qu'ils ayent pour leur déjeûné, c'est de la crême, ou du beurre frais mêlé dans un plat de miel. Cela ne paroit pas fort bien s'accommoder ensemble, mais l'experience apprend que ce mélange n'est pas mauvais, ni d'un goût désagreable, pour peu qu'on y soit accoutumé.

Les Arabes mangent rarement du rôti ; quand on en fait chez les Emirs, on passe les poulets dans une broche de bois, qu'on tourne sur deux piquets fourchus fichez en terre, & en tournant on les arrose avec du beurre, au lieu de lard. On rôtit tout de même des chevreaux & des agneaux tous entiers ; & pour le mouton & le bœuf, on le coupe par petits morceaux, gros comme des noix ; on met dessus du sel & du poivre, puis les ayant passez dans des brochettes de fer longues d'un pied, on les fait rôtir sur un petit feu de charbon qu'on met dans un rechaut, & ils les servent avec de l'oignon haché. Ils font encor des étuvées de

bœuf & de mouton qu'ils laiſſent cuire à petit feu & dans ſon jus, dans une marmitte bien bouchée ; ils mettent auſſi un agneau ou un chevreau tout entier ſur un feu de ſarmens dans un chaudron couvert & luté par deſſus, qu'ils font cuire de la même façon : on les farçit encore avec du pain, de la farine & de la graiſſe de mouton, des raiſins ſecs, du ſel, du poivre, du ſaffran, de la mente, & d'autres herbes aromatiques. On les laiſſe ſur le feu juſqu'à ce qu'ils ſoient extrêmement cuits. Toutes ces ſortes de ragouts ne ſe font que dans les feſtins, & pour les bonnes tables, comme celles des Princes : les apprêts les plus communs & les plus ordinaires des Arabes ſont ſeulement du boüilli, avec du potage au ris, & du ris en Pilau.

Ce Pilau n'eſt autre choſe que du ris, qui a boüilli un peu de tems dans un boüillon de viande, ou dans de l'eau chaude, avec du ſafran, des raiſins ſecs, des poix chiches, & de l'oignon, juſqu'à cequ'il ſoit à moitié cuit, on le retire du feu, & on le laiſſe tout auprès bien couvert

pour le faire enfler, & on y ajoûte du beurre roussi dans une poële avec du poivre, & quelquefois du sucre; & on le sert dans un plat dressé en pyramide. Quelquefois quand ceux qui sont assis tout autour pour manger le pilau n'ont point de chandelier, ils fichent la chandelle sur la pointe du pilau, sans que le suif, qui s'y mêle en fondant par la chaleur du ris, leur donne le moindre dégoût; mais ce n'est que parmi les plus grossiers.

Ils coupent la viande dont ils veulent faire du potage par petites pieces, ils en font quatre d'un poulet, six ou huit d'une poule, & les font boüillir dans une chaudiere; ils mêlent un peu de ris, de farine & du persil dans le boüillon, & ils versent le tout dans une grande gamelle. C'est leur potage qu'il appellent en leur langue *Chorba*.

Les Bedoüins, aussi bien que les Turcs & Maures qui sont dans les villes & villages, se regalent du mets appellé *Coubebi*: ce sont des ballotes de viande pilée avec du blé, du sel & du poivre, qu'ils font boüil-

lir après les avoir arrondies comme des groſſes ſavonetes. Ils les ſervent dans un plat avec du lait aigre, & s'en font un ragoût fort délicieux.

Ils font leur proviſion de blé boüilli & deſſéché au ſoleil qu'ils appellent *bourgoul*, pour le manger pendant l'année cuit avec de la viande, comme nous faiſons quelquefois du ris : ils font encore une autre proviſion de *Courcouſſou*, qui n'eſt autre choſe que de la farine arroſée avec de l'eau, laquelle à force d'être remuée devient toute en petits grains, comme des têtes d'épingles, & ils l'apprêtent avec de la viande, ou avec du beurre, de même que le ris. On s'en ſert beaucoup plus en Barbarie que chez les Arabes.

Leur beurre n'eſt guere bon, & ſent toujours un peu le ſuif, ils le tirent à force de battre le lait dans une outre mal propre, qu'on acheve de remplir du lait qui reſte dedans, & c'eſt leur fromage : il eſt blanc, d'un très-méchant goût, & ils n'en font point d'autre ; ils boivent du lait doux, & en font quelquefois du potage, mais dès qu'il

eſt caillé ils le font aigrir avec le ſuc d'une herbe qu'ils y mettent, afin qu'il ſoit plus rafraîchiſſant. Ils en verſent auſſi ſur le pilau, & le mangent mêlé emſemble, il faut être fait à ces ſortes de ragoûts pour s'en accommoder.

Les féves, les lentilles, & les autres legumes, ſont cuites ordinairement avec de l'huile; ils mangent des olives ſalées cueillies dans leur maturité, lorſqu'elles ſont bien noires, & après y avoir mis de l'huile.

Les fruits dont ils mangent le plus ſouvent ſont des figues, des dattes, des raiſins, des pommes & des poires qui leur viennent de Damas, des abricots ſecs & frais dans leur ſaiſon, des melons & des paſteques, ou des melons d'eau, dont ils ſe ſervent en été, au lieu de l'eau, pour ſe déſalterer.

L'uſage du tabac à fumer eſt ſi grand parmi eux, qu'il n'y a ni grand, ni petit, de l'un & de l'autre ſexe, qui n'en prenne extraordinairement; il leur ſert de contenance dans les compagnies, & d'entretien quand ils ſont ſeuls : c'eſt leur recreation après leur repas, leur me-

decine lorſqu'ils le prennent à jeun, & ils reçoivent toujours leurs amis en leur en preſentant d'abord qu'ils entrent chez eux.

La table des Emirs, des Cheikhs, & des autres perſonnes de conſideration, eſt un grand rond de cuir mis par terre ſur une natte, comme celle des Turcs. Leur vaiſſelle eſt de cuivre, leurs cueilleres de bois, & les taſſes dans leſquelles on ſert à boire, ſont d'argent, de porcelaine, de fayance, ou de cuivre jaune : les maîtres & les gens égaux ſont aſſis autour de la table, les jambes croiſées à la maniere de nos tailleurs, & ceux qui doivent du reſpect ſont à genoux, & ſe repoſent ſur leurs talons. Ils ne mettent jamais de nappes ; les plats ſont ſervis ſur le cuir, qui eſt bordé de galettes & de cueilleres. Il y a autour de ce rond de cuir une longue piece de toile de lin rayé d'environ une demie aune de largeur, dont on ſe ſert en guiſe de ſerviette. On prend toute ſorte de viande avec la main, au lieu de fourchette, & on ne touche rien que de la main droite, & jamais de

la gauche, parceque celle-ci est destinée à se laver les necessitez naturelles : ils ne se servent point de couteaux, la viande étant toute coupée par piéces, & cuite à un point qu'on la peut rompre aisément avec les doigts, ils en prennent dans les plats & la mettent sur le pain, comme nous la mettons sur nos assiettes, ou bien ils la mettent sur le cuir. Le potage, le boüilli, le roti, l'entremets, les salades, les fruits, & tous leurs ragoûts, sont servis en même tems ; on y mange sans boire, à moins qu'un extreme besoin ne les oblige à demander de l'eau, & ceux qui ont fini se levent en disant, *Elhhemdi lillah*, louange à Dieu (pour toute action de grace) ils vont boire, & ensuite se laver les mains avec du savon ; les places des premiers sont d'abord occupées par ceux qui étoient debout autour de la table, ainsi ils s'y mettent tous à leur tour, & la table reste jusqu'à ce que chacun ait mangé. Les Princes se levent de la même maniere, se retirent dans certains endroits où on leur porte à laver, & ensuite on leur sert du caf-

fé & du tabac, pour laisser manger leurs domestiques jusqu'aux derniers de tous ; ceux-ci plient la table, & l'emportent à la cuisine, ils essuyent leurs mains à deux mouchoirs, qu'ils portent passez dans leur ceinture, l'un pour la table, & l'autre pour l'usage que j'ai dit : ils ne s'en servent qu'à cela, parcequ'ils ne se mouchent presque jamais, ni ne crachent, plûtôt par une habitude qu'ils s'en font faite par un principe de civilité & de propreté, que par aucune raison qu'on puisse imaginer.

Il n'est pas de même pour le commun des Arabes, quoi qu'on leur apporte à manger de la cuisine des Emirs : ils n'ont ni table, ni nappe, on leur sert trois ou quatre gamelles, ou grandes jattes de bois mal propres & fort grossierement travaillées, d'environ un piéd & demi de profondeur, & de deux de diametre, pleines de potage, avec la viande dedans, du pilau, & d'autres sortes de ragoûts. Les Arabes s'asseïent à l'entour en cette maniere, que les épaules de l'un tournent directement

vers la poitrine de l'autre, & toutes les mains droites vers les plats, les gauches ſont tournées en dehors, & ne leur ſervent que pour s'appuyer ; lorſqu'une trop grande quantité de ſurvenans les oblige à être dans cette ſituation incommode ; ils n'ont auſſi ni couteaux, ni cueilleres, ni fourchettes ; ils mangent le potage dans le creux de la main, prennent le pilau ou le ris à poignée, le preſſent dans la paûme de la main, & en font une pelote qui leur remplit entierement la bouche ; & s'il leur reſte quelque choſe dans la main ou ſur la barbe, ils la ſecouënt dans le plat ſans autre ceremonie. Tous ceux qui ſo t debout à l'entour, prennent les places de ceux qui ſe levent, & les valets qui mangent tous les derniers, mettent les jattes les unes ſur les autres, & les emportent chez l'Emir. Ceux qui ont mangé vont boire à grands traits dans une cruche qu'ils ſe donnent les uns aux autres, & au deffaut d'une cruche, ils boivent dans une outre, & s'étant ainſi abbrevez reciproquement, ils ſe lavent leurs mains avec

de la terre, quand ils n'ont point de savon, & s'éssuyent à leurs mouchoirs. Ils se mettent ensuite par petits pelotons pour boire du caffé, pour manger du fruit, ou pour fumer du tabac ; ils pourroient bien avoir des cueilleres, & chacun porte la sienne pour s'en servir ; mais ils n'y trouveroient pas leur compte avec ceux qui mangent par necessité, ou par paresse avec la main, beaucoup le font par dévotion, disant que Mahomet a donné des indulgences à ceux qui mangeroient avec les trois doigts de la main, qui est la fourchette naturelle que Dieu leur a donnée pour se servir à table.

Les Chapitres XVI. XVII. & XVIII. traitent des habits des Arabes, des parures de leurs femmes, des mariages. L'époux achete son épouse : ils n'ont qu'une femme, & les seuls Emirs se servent de la permission que leur donne la Loi d'avoir plusieurs concubines. La pauvreté & la continence empêchent le peuple de les imiter ; je dis la continence, car ce peuple en a, & même beaucoup de pudeur : ils aiment ce-

pendant avec transport ; leur jalousie va jusqu'à la fureur ; les peres & les freres sont aussi sensibles que les maris aux fautes de leurs filles, ou de leurs sœurs. Les derniers Chapitres du livre parlent des divertissemens des Arabes, ils ne joüent jamais ni argent, ni meubles ; des visites des Dames Arabes, du temperament & des maladies de cette nation ; ils sont robustes, & leur vie frugale & laborieuse les exempte de beaucoup d'infirmitez ; ils les reçoivent, & la mort même, avec resignation, comme un ordre de Dieu auquel il faut se soumettre : ils estiment la Chirurgie, & méprisent la Médecine ; ils usent seulement de quelques remedes specifiques ou superstitieux, que des femmes prétendent avoir appris par tradition : les ceremonies de leurs enterremens finissent la relation.

La description de l'Arabie dont Mr. de La Roque nous donne ici la traduction est tirée de l'ouvrage du Prince Abulfeda, le plus grand Géographe de l'Orient, où il a décrit toutes les parties du monde. Mr.

Hudson a donné cette partie de la Géographie du Prince Arabe dans le troisiéme tome de ses Géographes anciens, avec une traduction Latine de Greave ; Mr. de La Croix l'avoit aussi traduite en Latin ; on s'y détrompera d'une erreur assez commune, qui met à la Mecque le tombeau de Mahomet ; il est à Medine, dans un angle de la Mosquée, & n'est point suspendu en l'air.

ARTICLE CXI.

DE PRINCIPE, QUALIS futurus sit, utrùm jam indè ab ejus pueritiâ augurari liceat? Oratio habita in Regio Ludovici Magni Collegio Societatis JESU, à Patre Carolo Porée Societatis ejusdem Sacerdote, C'est à dire, *Discours du Pere Charles Porée, Prêtre de la Compagnie de Jesus, prononcé dans le College Royal de Loüis le Grand, chez les Peres Jesuites, où l'Orateur examine, si l'on peut prevoir dès l'enfance d'un Prince, quel il sera dans un âge plus avancé.* A Paris, chez Joseph Mongé, ruë

Saint Jacques, 1717. *in* 4°. *pages* 35.

L'Orateur ne pouvoit choisir une matiere plus interessante, il n'en pouvoit choisir une plus difficile : on l'a vû tirer d'un sujet heureux, quoiqu'un peu sterile, un Panegyrique admirable, sans être exageré. On l'a vû resserrer l'abondance immense d'un grand sujet sans lui rien ôter de sa grandeur, en faire sentir les détails sans les étendre. On le voit dans ce discours créer, pour ainsi dire, sa matiere, l'embellir, en la créant, d'ornemens magnifiques, mais naturels, rappeller sans s'écarter, lier à son sujet avec un art caché finement des matieres propres à faire paroître son éloquence & son esprit.

L'habile Orateur ouvre la scene par un grand spectacle. Le soleil dans le ciel, dit il, toujours digne de nos regards, les attire principalement quand il se leve & quand il se couche ; un Roi, comme le soleil, nous rend attentifs à ses premiers & à ses derniers jours ; l'attention est

égale pour le ſoleil qui commence ſa courſe, & pour un Roi enfant: la curioſité s'eſt égarée, juſqu'à chercher dans les aſtres, & dans les tombeaux, ce que ſeroient un jour les Princes naiſſans. Le Pere Porée a choiſi pour la contenter, cette curioſité, un moyen moins criminel, & plus ſûr; c'eſt du naturel, c'eſt de l'éducation du Prince enfant, qu'il tire le préſage de ce qu'il ſera dans un âge plus avancé. On devinoit avant qu'il l'eût dit qu'il avoit eû Louïs XV. en vûë, en choiſiſſant ſon ſujet, il le declare en finiſſant l'éxorde, & s'excuſe de faire entrer dans ce diſcours les loüanges du Regent. Le tour qu'il donne à cette excuſe eſt un bel éloge.

Dans la premiere partie le Pere Porée fait remarquer d'abord, que l'on a quatre regles pour juger du naturel, quand il ne ſe découvre pas entierement, les qualitez du pere & de la mere, l'air du viſage, & la phyſionomie, les paroles qui échappent à l'inſtant, les divertiſſemens qui ſont de ſon goût & de ſon choix. L'Orateur ſuivant ces quatre regles

forme du naturel de Loüis XV. le jugement le plus avantageux, & il en tire l'augure de toutes les vertus dont l'assemblage fait les grands Rois, & les bons Rois.

Je ne puis omettre des mots échapez au jeune Roi, & que l'Orateur rapporte; il les a appris de ceux qui les ont entendus, personnes dont le témoignage ne peut être suspect. On demandoit au jeune Roi un demi loüis pour un pauvre, il donna deux loüis; on lui fit remarquer qu'il donnoit plus qu'on ne lui demandoit, *La pauvreté*, répondit-il, *& la charité, demandent ce que j'ai donné. Il n'y aura au jugement de Dieu*, dit-il un jour après quelque tems de reflexion sur les veritez de la Religion, qu'on venoit de lui expliquer, *Il n'y aura au jugement de Dieu aucune difference entre moi, & ce pauvre garçon.* Interrogé quelles personnes doivent être les plus cheres au Prince, *les honnêtes gens*, dit-il. Qui doit il haïr? lui demanda-t-on ensuite. *Les flateurs, repondit-il.* On lui demandoit quel surnom lui plairoit, celui de hardi, de juste, de grand. *Je vou-*

drois, dit-il, *porter avec raiſon celui de parfait.*

Dans la ſeconde partie le Pere Porée fait un uſage fort ingénieux de divers traits d'hiſtoire ſur l'éducation des Princes. Il prouve la force de l'éducation, & il montre évidemment tout ce qu'elle a d'obſtacles à ſurmonter dans un Prince pour le rendre accompli. L'éducation conſiſte en inſtructions, & en exemples. Le Pere Porée repréſente avec beaucoup d'éloquence & les maximes que l'on ſuit dans l'éducation de Loüis XV. & les grands exemples que lui offrent les Rois ſes ayeux. Cet endroit eſt une comparaiſon délicate & noble des meilleurs de nos Rois, avec les Princes étrangers les plus eſtimez, qui fait ſentir adroitement la ſupériorité des Princes François.

L'exemple de Loüis le Grand eſt le plus preſent au jeune Prince, & l'attention qu'il a d'imiter ſon biſayeul eſt un heureux préſage. On en tire un qui n'eſt ni moins heureux, ni moins certain, du caractere de ceux à qui l'éducation du jeune

Roi est confiée. Ici le Pere Porée peint Madame de Ventadour, Mr. le Maréchal de Villeroi, Monsieur l'Abbé Perrot, Monsieur l'ancien Evêque de Frejus, Messieurs de Sommery, de Geoffreville, de Ruffey, Messieurs Vittemont & Fleury, Monseigneur le Duc du Maine. Ces portraits ont paru achevez. Le Lecteur en jugera par ceux de Madame de Ventadour, de Monsieur de Villeroi, & de Monseigneur Du Maine, que je vais copier. Je ne les traduis point, on ne sçauroit en les traduisant leur conserver toute leur beauté, la délicatesse des traits, le vivacité des couleurs, qui charmerent le nombreux & illustre auditoire devant qui le discours fut prononcé, & qui charmeront tous les lecteurs.

Portrait de Madame de Ventadour.

Adhibenda erat de more matrona nobiles inter lectissima, qua Principis atatulam fingeret, quoniam virilem manum tenerior atas reformidat : adhibita est qua in omnes infantia Regia casus con-

*iret, & Principi incerta primùm va-
idine uso, brevi parentibus orbando,
c ad solium evehendo, adhibita est fœ-
ia sedulitate nutrix, affectu mater,
mio magistra, fas sit dicere, anima
ina; cui quantùm tot nominibus de-
t Rex infans suis ipse testatus est la-
nis quas nuper in ejus discessu dedit,
gemmis longè pretiosiores, quas sub-
e dono misit. Quantùm verò eidem
ria debeat, æstiment, qui sciant,
am prope absint inter se beneficii mag-
udine, & illa quæ Principem genuit,
ea quæ genitum imperio servavit.*

Portrait de Monsieur de Villeroy.

*Exactâ demùm infantiâ traducendus
t in graviorem disciplinam puer, à quâ
moderari sibi, & populis imperare
ceret. Optasti, & meritò quidem,
illia, ut à quo regnum esset acceptu-
s longè nobilissimum, ab eodem reg-
ndi autem multò difficillimum acci-
ret; quis enim pronepotem melius eru-
ret quam procerus ad regendum à na-
râ, ab usu, à fortunâ, à virtutibus,
vitiis etiam aliquot suis, sed emenda-
r; ne quid ad doctrinam deesset erudi-*

tus ? Quam aptè de bello præciperet tot victoriarum auctor, de pace tot fœderum Conciliator ; de artibus illarum patronus ; de populis eorum pater, de religione illius vindex, de totâ regnandi ratione Regum authoritate potentissimus omnium, ac in summâ potentiâ clementissimus ? Quid monitorum emitteret vivus & valens, qui moriens animam visus est fugientem retinere labris, ne donatum Regno infantem monitis vacuum relinqueret ? Talem informando Regi magistrum expetebat Gallia : illum invida mors eripuit ; non totum tamen abstulit, ipsum in docendi munere magnâ sui parte repræsentabit iis, qui totâ vitâ in illo contemplando, auscultando, admirando totus fuit, quem ipsi supparem ætas, proximum fortunæ dignitas, convictorem aula, condiscipulum militia, probitas amicum, consuetudo familiarem, consiliorum participem, & administrum, fides & constantia fecerant ; in quo quantum rectæ institutionis augurium est vel quod illum perpetuò didicit, qui alumno Regi edíscendus erat, vel quod ejus ipse filius est, qui Ludovicum Magnum instituit, ut sperare jure liceat parem fore filii cum patris industriâ felicitatem.

Sept. 1717.

Portrait de Mr. le Duc du Maine.

At ne quid omninò institutioni deeßet, quod ad utilitatem, vel dignitatem posset adjici, huic præposuit Ludovicus filium amantissimum pariter & amore dignissimum; nihil æmulantem in patre præter virtutes, & in æmulando felicem, & verò tam ab ipsis carum virtutibus, quam dicitur fuiße Mecenas Augusto, quam Agrippa tam honoratum; qui ad promovendam educationem regiam hoc paratior accederet, quod eßet à Rege maximis ipse curis educatus: quod animum bonis assiduè coleret artibus, malis omnes in aulam suam aditus præcluderet: quod Martis fulmen dexterâ, Apollinis lauream capite, ipsam vero Minerva sapientiam ita gereret pectore, illi Itacho Juveni nusquam præsentior esteret personata Dea, quam Regi vero sapientia in serenissimo Duce non ata, sed semper conspicua affutura est.

pt. 1717.

ARTICLE CXII.

ORAISON FUNEBRE DE TRES-haut, très-puissant, & très excellent Prince, Loüis XIV. surnommé le Grand, Roi de France & de Navarre, prononcée le mercredi 27. Novembre dans l'Eglise Cathedrale de Chartres. Par Mr. Gontier, Docteur de Sorbone, Chanoine, Théologal de cette Eglise. **A Chartres, chez André Nicolazo, Imprimeur Libraire, & se vend à Paris, chez Gabriel Martin, ruë S. Jacques,** ***pages 56. in 4°.***

NOus serions fâchez d'avoir omis le discours de Mr. Gontier, il merite assurément de tenir sa place parmi les Oraisons funebres du feu Roi. Nous l'avons lûë avec plaisir, & le public l'a reçûë favorablement; il est trop tard pour en dire davantage. Il représente le feu Roi grand *sur le Thrône aux yeux des peuples, grand à la tête des armées aux yeux de ses ennemis, grand, & très-grand dans l'Eglise aux yeux des fidelles.*

Sept. 1717.

ARTICLE CXIII.

ELOGE FUNEBRE DE LOUIS le Grand, prononcé dans l'Isle de la Martinique, en l'Eglise des Freres Prêcheurs, le 28. Avril 1716. par le Pere Le Sage, Professeur en Théologie, & Missionaire Apostolique du même Ordre. A Saumur, *in* 4°. pages 45. chez François Gabriel Ernon, Imprimeur-Libraire de la ville, des Prêtres de l'Oratoire & du College Royal. 1717.

LE Pere Le Sage auroit été écouté à Paris avec le même plaisir qu'il a été écouté à la Martinique; il prouve que le feu Roi a mérité le nom de Grand, parceque l'éclatante prosperité de son regne a appuyé la religion.

Parceque la religion sanctifie l'éclatante prosperité de son regne.

Nous donnerions volontiers des extraits de sa piece, qui feroient voir que l'éloquence passe jusque dans le nouveau monde; mais l'espace nous manque.

Sept. 1717.

ARTICLE CXIV.

ORAISON FUNEBRE DE TRES-HAUT & très-puissant, très-magnanime, & très-excellent Prince, Loüis le Grand, Roi de France & de Navarre, prononcée à son anniversaire dans l'Eglise de l'Abbaye Royale de Chelles, en presence de Mademoiselle, le 27. Octobre, & dans l'Eglise de l'Abbaye Royale du Fauxbourg S. Antoine, le 29. par Mr. l'Abbé La Fargue. A Paris, chez la veuve de Pierre Bienfait, sur le Quai des Augustins, & chez Mongé ruë S. Jacques, vis-à-vis le College de Loüis le Grand, *in 4°. pages* 38.

NOus avons fait connoître l'éloquence de Mr. l'Abbé de la Fargue, en parlant de sa premiere Oraison funebre ; il faut être fort éloquent pour traiter une seconde fois le même sujet sans se copier.

ARTICLE CXV.

LES ORDONNANCES DE *Loüis XIV. Roi de France & de Navarre, sur la Procedure Civile & Criminelle dans leur ordre naturel, avec des observations de pratique sur chaque article.* A Paris, chez François Didot, quay des Augustins, à la Bible d'or, 1717. *in* 4°. *pag.* 380.

LOüis XIV. grand par tant d'endroits, merite ce tître glorieux par la sagesse de ses Loix, autant que par ses vertus & par ses victoires. La procedure criminelle, qu'il a établie, est de l'aveu de tout le monde la plus reguliere, & la plus sure qui se soit jamais pratiquée; & s'il reste quelque imperfection dans la procedure civile, on ne peut nier qu'elle ne prévienne bien des chicanes: la necessité de sçavoir parfaitement ces Ordonnances qui reglent ces deux procedures est si indispensable, & pour les Juges, pour les parties, & pour le conseil des parties, leurs Avocats, & leurs Procureurs, qu'on

ne peut prendre trop de moyens pour en faciliter l'étude.

Celui que l'Auteur a imaginé paroit très-propre à ce ſujet. Il a rangé les Ordonnances ſur la procedure civile & criminelle dans leur ordre naturel. Cet ordre en rend le ſens plus clair, & contribuera beaucoup à les faire retenir, & à en rendre l'uſage plus aiſé. Les notes de pratique ſont une eſpece de nouveau Commentaire ſur les Ordonnances. Pour faire eſtimer ces notes, il ſuffit de dire, qu'elles ſont de Mr. de Merville, Avocat au Parlement, connu par pluſieurs ouvrages recherchez, & dont l'on verra volontiers la liſte.

Les Inſtituts du Droit Canon.

Commentaire ſur la coutume de Normandie.

Commentaire ſur la Coutume de Chartres.

Les notes de Du Moulin ſur les Coutumes de France rédigées par forme de Dictionnaire.

Commentaire ſur l'Ordonnance de la marine.

Regles pour former un Avocat.

Les Ordonnances nouvelles ſur la Procedure Civile & Criminelle dans leur ordre naturel, avec des obſervations de pratique ſur chaque article.

ARTICLE CXVI.

LE NOUVEAU MERCURE, chez Pierre Ribou quai des Auguſtins, & Gregoire Dupuis ruë S. Jacques, *in* 12. *Il en paroît un volume tous les mois.*

LE Public a confirmé l'opinion avantageuſe que la connoiſſance que j'avois de l'Auteur m'avoit donnée du nouveau Mercure ; huit volumes ont rempli les promeſſes que j'avois faites en l'annonçant. L'eſtime qu'on a du livre, & de l'Auteur, croît tous les mois. L'Auteur a banni du Mercure les frivoles hiſtoriettes, ſans leſquelles ſes prédeceſſeurs n'avoient pas cru que ce livre pût ſe ſoutenir, & le Public ne les a point regrettées. Des nouvelles exactes racontées judicieuſement, & qu'on peut regarder comme des

memoires ſûrs pour l'hiſtoire du tems ; des vers choiſis, des diſſertations intereſſantes, & bien écrites, pleines d'une critique délicate, ne laiſſent rien à déſirer au Lecteur. L'utile eſt joint à l'agréable, par le détail des Edits, & des nouvelles inventions ; enſorte qu'on peut aſſurer que le Mercure a pris enfin la forme qui lui convient pour réüſſir.

ARTICLE CXVII.

LA VERITABLE CHIRURGIE établie ſur l'éxperience & la raiſon, avec de nouvelles découvertes ſur l'Oſteologie & ſur la Miologie, des remarques neceſſaires ſur les maladies & ſur la pratique, & un nouveau ſyſteme ſur la generation du fœtus ; diviſée en cinq parties. Par le ſieur Loüis Leger de Gouey, Chirurgien Juré reçu à Paris, & réſident à Roüen. A Roüen, chez Pierre Ph. Cabut, MDCCXVI. *in 8° pages* 434. *Et ſe vend à Paris,* chez Cailleau.

ON a dans le Livre dont on vient de lire le titre une Chirurgie fort

complete : la méthode de l'Auteur, la netteté de ſon ſtile, la feront rechercher autant que les nouvelles découvertes, que le titre n'annonce pas en vain : elle eſt diviſée en cinq parties.

La premiere traite des principes de la Chirurgie, & ne contient que 22 pages.

La 2ᵉ partie commence à la 23ᵉ page, & finit à la 168ᵉ, elle contient une Oſtéologie que l'Auteur appelle Nouvelle, par raport à la maniere dont il y marque les articulations des os, & pluſieurs parties de ces os qui ont été inconnuës juſqu'à préſent. Après avoir traité des os en general, M. de Gouey entre dans l'examen particulier de ces mêmes parties : enſuite il traite des affections qui leur arrivent, des operations & des remedes qui conviennent à leur gueriſon, & il y joint pluſieurs obſervations ſur des faits de pratique, & ſur la veritable cauſe de la Boſſe ou Courbure de l'Epine, que l'experience ſuivante lui fit connoitre. Ecoutons-le lui-même rendre compte de ſon experience.

En l'année 1706 le Sieur Mullot, Huissier du Roi en son Amirauté de France à Rouën, me pria d'ouvrir le corps d'un de ses enfans nouvellement mort, afin de connoître les causes qui avoient fait mourir cet enfant lorsqu'on y pensoit le moins : c'étoit une petite fille âgée de quatre ans & demi, qui dès l'âge de deux ans étoit devenuë si bossuë, qu'elle en étoit presque pliée en deux : cette bosse formoit une pointe très-aiguë, de sorte que pour situer le cadavre sur le dos je fus contraint de le faire tenir par deux serviteurs, l'un desquels tenoit les épaules, l'autre les cuisses.

Lorsque j'eus fait l'incision cruciale sur l'abdomen suivant l'usage ordinaire, je fus surpris de voir ce petit cadavre étendu sur la table sans le secours des serviteurs dont je m'étois servi pour le tenir; il ne me parut alors aucune bosse, ce qui m'étonna fort: & c'est ce qui me porta de chercher précisément la cause, après avoir satisfait à l'intention du Sieur Mullot.

Je commençai par l'examen des muscles de l'abdomen, que je trouvai si-

nez à leur place ordinaire. Les quatre obliques & les deux droits étoient d'un tissu si serré & si compact, qu'ils sembloient être de la nature des aponeurroses ; les muscles droits n'étoient pas séparez par les espaces tendineuses qu'on a coutume d'y trouver ; je ne trouvai pas de muscles pyramidaux, & les transverses étoient dans l'état ordinaire.

Dans l'examen que je fis de l'Epine je la trouvai droite, en la regardant par sa partie antérieure, je levai la pleure qui couvre les vertebres du dos & le peritoine, qui couvre celles des lombes, pour les examiner chacune en leur particulier.

Je trouvai les vertebres des lombes dans l'état naturel : les deux premieres du dos (en comptant de bas en haut) étoient de même, les cinq suivantes alloient toujours diminuant en épaisseur par le devant de leur corps seulement, en sorte que le corps de la septieme vertebre n'avoit pas plus de deux lignes d'épaisseur, les trois vertebres suivantes alloient un peu en augmentant, & les deux superieu-

res étoient dans l'état naturel.

Les cartilages qui faisoient la jonction des vertebres dont le corps se trouvoit étroit, étoient si lâches qu'ils s'allongeoient comme des parties membraneuses, je fis ployer le petit cadavre sur le devant, à peu près comme il étoit, quand l'enfant vivoit, je remarquai que ces vertebres se rapprocherent les unes des autres par leur corps, & qu'elles formoient une maniere de coude à l'angle droit, que l'épine de la septiéme vertebre dont le corps étoit si étroit, formoit l'éminence pointuë qu'on avoit remarquée au dos de cette petite fille : ceci observé de point en point, je remis les visceres dans le tronc, je fis la suture ordinaire; & lorsque l'incision transversale fut recousuë, la bosse de ce petit cadavre reparut de nouveau comme auparavant.

On peut voir par cette observation que la courbure de l'épine ne consiste que dans le tissu compact & serré des six muscles obliques & droits de l'abdomen, qui ne pouvant s'étendre, se tiennent dans leur premiere grandeur,

pendant que les parties qui forment le dos croiſſent à meſure qu'elles reçoivent de la nourriture.

Pluſieurs Modernes prétendent que la cauſe de la boſſe conſiſte dans le relâchement des muſcles vertebraux ; cela eſt abſolument impoſſible : les muſcles vertebraux peuvent ſe relâcher à la verité, ſans être toutefois cauſe de la courbure de l'épine, à moins que leurs antagoniſtes ne ſe contractent, & ne reſtent dans leur contraction, ce qui feroit pour lors une eſpece de voute ; mais ce ne feroit pas une boſſe pointuë.

Le relâchement des muſcles vertebraux n'a aucun lieu ici : l'obſervation de cette petite fille boſſuë, dont j'ai ouvert le corps après ſa mort, & de laquelle je viens de donner un récit exact, nous montre le contraire, & nous contraint d'avouër qu'effectivement les boſſus ont les muſcles de l'abdomen plus courts qu'ils ne devroient être ; ainſi ces muſcles étant courts cauſent l'approchement du cartilage xiphoïde vers le pubis, & forment par conſéquent la courbure de l'épine.

La 3^e^ partie commence à la page 169. & finit à la page 249. C'eſt une Miologie, que l'Auteur appelle auſſi nouvelle, parcequ'il y retranche la moitié des fonctions des muſcles, & fait connoître leur veritable action : il dépoüille la tête, la poitrine, & pluſieurs autres parties, de quantité de muſcles qu'on avoit cru leur pouvoir laiſſer en propre juſqu'à preſent. Il donne enſuite une partie d'Angiologie, pour faire connoitre la route des vaiſſeaux ſanguins, afin qu'on les évite autant qu'il ſera poſſible dans les operations de Chirurgie : il traite des maladies de ces vaiſſeaux, de leurs remedes, & des operations qui ſe pratiquent deſſus, tant pour leur propre gueriſon, lorſqu'ils ſont malades, que pour la gueriſon des maladies qui attaquent les autres parties du corps.

La 4^e^ partie commence à la page 251, & finit à la page 388. L'Auteur y traitte des tumeurs, des playes & des ulceres, tant en general qu'en particulier ; en un mot, il traite de toutes les maladies externes du corps humain, de toutes les operations de Chirurgie ; des remedes & des appareils

qui y conviennent, & fait des remarques très-utiles à ceux qui pratiquent cet Art.

La 5e partie merite l'attention des ſçavans, elle commence à la page 389, & finit à la page 434. C'eſt un nouveau ſyſteme ſur la generation du fœtus, où l'Auteur, en s'écartant des opinions communes, explique d'une maniere toute nouvelle les cauſes de l'impuiſſance, tant du côté de l'homme que de la femme, les cauſes des faux germes & des molles : il prouve par des raiſons ſolides que l'aîné des deux gemeaux doit être le premier ſorti du ventre de ſa mere ; & dans tout le cours de cette partie il donne pluſieurs obſervations de differentes groſſeſſes fort particulieres.

Après ce ſyſteme, l'Auteur traite des accouchemens tant naturels que contre nature : il conſeille l'opération Cézarienne, lorſqu'on ne peut accoucher les femmes par les voyes ordinaires ; & il ſoutient que cette operation n'eſt pas ſi dangereuſe que celle de la pierre. La table qui eſt à la fin de ce livre peut ſervir de table des matieres, parceque ce volume n'étant pas diviſé

par chapitre, on trouve les matieres qu'on y traite à chaque page.

ARTICLE CXVIII.

DISSERTATION CRITIQUE du P. Vitry Professeur en Théologie, sur ce que S. Paulin appelle Pentateuque de S. Augustin.

I. SAint Paulin étoit natif de Bourdeaux, & fut ordonné Prêtre à Barcelone en 393, étant âgé d'environ 40 ans. Il passa ensuite en Italie, & fut reçu de S. Ambroise avec toutes les marques d'amitié & de distinction qui étoient dûës à son merite personnel; & au genereux mépris qu'il avoit fait des grandeurs du siécle. S. Paulin prit avec le S. Évêque de Milan des liaisons si étroites, qu'il se laissa engager à entrer dans son Clergé, & à passer toujours pour Prêtre de l'Eglise de Milan en quelque endroit qu'il fut. C'est ainsi qu'il parle lui même de cet engagement qu'il prit avec S. Ambroise *. *Suo me Clero vindicare voluit, ut etsi diversis locis degam, ipsius Presbiter*

* Epist. ad Alyp. inter August. 24. n. 4.

cenſeur. Après cela il paſſa quelque tems à Rome, mais enfin il ſe détermina à quitter le ſéjour des grandes villes, ſelon l'avis que lui en avoit donné S. Jérôme, & ſe retira dans une maiſon de campagne près de Nole dans la Champagne d'Italie, où après s'être addonné pendant ſeize ans à l'étude de l'Ecriture S^te^ & aux exercices de la vie Monaſtique, il fut enfin fait Evêque de Nole en 409, & mourut en 431, dans une grande reputation de ſainteté, & ſur tout de charité pour les pauvres.

Au commencement de ſa retraite il avoit fait connoiſſance avec Alype, ce fameux ami de S. Auguſtin, que quelques affaires avoient mené en Italie. Leur converſation roula ſouvent ſur S. Auguſtin, qui dès lors quoique ſimple Prêtre, étoit celebre par le zele avec lequel il ſervoit l'Egliſe, ſur tout contre les erreurs des Manichéens, & par la ſolide pieté & le beau feu qu'on admiroit dans ſes ouvrages. Ce que S. Paulin lui apprit des écrits de S. Auguſtin, le piqua d'une ſainte curioſité, il les demanda avec inſtance, & Alype de retour en Afrique lui en-

voya cinq livres de ſon ami contre les Manichéens. S. Paulin l'en remercia par une lettre qu'il lui écrivit pendant l'Automne de 394. & qui eſt la 24. de la nouvelle édition des lettres de S. Auguſtin. Il écrivit en même tems une lettre à S. Auguſtin même, qu'il combloit d'éloges, & dont il demandoit l'amitié avec tout l'empreſſement poſſible, charmé des cinq livres qu'Alype lui avoit envoyez, & qu'il appelle *le Pentateuque* de S. Auguſtin ; il ſupplie S. Auguſtin de lui faire part de ſes autres ouvrages *. *Cùm hoc Pentateuco tuo contra Manicheos me ſatis amaveris.* Avant que d'avoir reçu de S. Auguſtin la réponſe à cette lettre, il lui en écrivit une ſeconde dès le commencement de l'année ſuivante, pour lui témoigner de nouveau l'envie qu'il avoit d'entretenir avec lui quelque commerce de lettres, & l'impatience où il étoit de recevoir de ſes nouvelles. Cette lettre eſt la 30[e] parmi celles de S. Auguſtin. Enfin, S. Auguſtin lui fit réponſe par la 27. de ſes lettres, & de plus dès qu'il fut Evêque il lui en donna avis, par la lettre qui eſt la 31. de la nouvelle édition, & lui en-

* *Epiſt.* 25. *n.* 2.

voya en même tems ſes trois livres du libre arbitre *.

Je cite toutes les lettres ſelon le nouvel ordre chronologique qu'on leur a donné avec tout le ſoin poſſible dans la nouvelle édition de S. Auguſtin, par les RR. PP. Benedictins. Les lettres 24. 25. 27. 30. & 31. étoient dans les éditions précedentes les 35. 31. 32. 33. & 34. La lettre de S. Paulin à Alype eſt la 3^e, dans la nouvelle édition des lettres de S. Paulin. Les deux de S. Auguſtin, ſont la 4^e & la 6^e, & celles de S. Auguſtin ſont imprimées en Italique à la ſuite de celles de S. Paulin, auxquelles elles ſervent de réponſe.

Je ne prétens rien décider ſur l'époque de l'épiſcopat de S. Auguſtin, la chronique de Proſper a engagé la plûpart des Critiques à aſſurer que S. Auguſtin fut fait Evêque au mois de Decembre de l'an 395, & il faut avoüer que le témoignage de Proſper eſt d'un grand point ſur toutes les circonſtances de la vie de S. Auguſtin, dont il devoit être parfaitement inſtruit. Mais d'ailleurs S. Auguſtin dit plus d'une

* *Epiſt.* 31. *n.* 7.

fois qu'il composa les deux livres adressez à Simplicien Evêque de Milan, & successeur de S. Ambroise, au commencement de son épiscopat, & il les met dans ses retractations * à la tête des ouvrages qu'il composa depuis qu'il fut sacré Evêque. Or il est certain que S. Ambroise ne mourut que le 4. d'Avril de l'an 397; ce n'est donc tout au plus que vers ce tems-là, & après même que S. Augustin eût appris la mort de S. Ambroise, qu'il a écrit ses deux livres à Simplicien, & par conséquent ce n'est qu'en ce tems là qu'on peut placer le commencement de l'épiscopat de S. Augustin, & en supposant avec Prosper qu'il a commencé au mois de Decembre, il faut que ce soit au mois de Decembre 396; car on a d'autres raisons incontestables pour ne le pas reculer jusqu'au mois de Decembre de l'an 397. On peut voir là dessus ce qu'ont remarqué de Sçavans Critiques, & entr'autres le Cardinal de Noris, dans son Histoire de l'héresie Pelagienne, les RR. PP. Benedictins, dans la Préface de leur 2. Tome sur la 31^e lettre de leur édi-

* *L. 2. Ret. c. 1. n. 1.*

tion, & M. Tillemont, dans ſon XIII. volume, où il ne s'écarte jamais de ce que les RR. Peres Benedictins ont mis dans la vie Latine de S. Auguſtin, qui fait partie de leur onziéme tome.

Il ſemble qu'on ſe tireroit de cet embarras chronologique, en diſant que S. Auguſtin fut à la verité ſacré Evêque & Coadjuteur de Valere Evêque d'Hyppone ſur la fin de l'année 395; & que c'eſt pour cela que Proſper a commencé à compter de cette époque le tems de l'épiſcopat de S. Auguſtin; mais que Valere n'étant probablement mort qu'en 397, S. Auguſtin n'a commencé qu'alors à être ſeul Evêque d'Hyppone, & a regardé lui même cette année comme le commencement de ſon épiſcopat, lorſqu'il a parlé de ſes livres à Simplicien. C'eſt ainſi que lorſque des Empereurs, ou des Rois, ſe ſont aſſociez leurs enfans, quelques Hiſtoriens ont fait commencer le regne de ces enfans au tems de leur aſſociation, & d'autres ne l'ont fait commencer qu'au tems qu'ils ont regné ſeuls après la mort de leurs peres. Mais ce n'eſt là qu'une conjecture, qu'il n'eſt pas peut-être aiſé d'é-

tablir, ni de détruire par avance, raison bien positive, & que je n'ai pas besoin d'examiner ici. Dans la nouvelle édition de S. Augustin, & dans celle de S. Paulin on a fait l'épiscopat de S. Augustin à la fin de l'an 395; & je ne veux point m'écarter de cette chronologie. J'avertis seulement que quand je parle de l'an 394, j'entends l'année qui a précedé l'épiscopat de S. Augustin: quand je dis l'an 395, j'entends l'année sur la fin de laquelle il a été fait Evêque, & ainsi du reste.

2. Pour venir au sujet principal de cette Dissertation, l'on demande quel est ce *Pentateuque* de S. Augustin, que S. Paulin avoit reçu d'Alype, & dont il le remercie par la lettre qu'il lui écrit en 394. Les RR. Peres Benedictins qui ont eû soin de la préface du 8. tome de leur édition, disent que ce *Pentateuque* sont les livres du libre arbitre, de la Genese contre les Manichéens, des mœurs de l'Eglise Catholique, des mœurs des Manichéens, & de la vraye religion. Mais il me semble qu'on ne peut pas trouver là un *Pentateuque*, mais plûtôt un *Octateu-*

que, ou ſeulement un *Tetrateuque*. Car ſi on compte les livres, les 3 du libre arbitre, les 2 de la Geneſe, & les trois autres que je viens de nommer, feront 8 livres, & ce ſera un *Octateuque*; & ſi on ne compte pas les livres, mais ſeulement les ouvrages, dont un ſeul peut comprendre pluſieurs livres, il n'y en aura que quatre, & ce ſera pour lors un *Tetrateuque*, puiſque les deux livres des mœurs de l'Egliſe Catholique, & des mœurs des Manichéens, ne font qu'un ſeul ouvrage, & S. Auguſtin ne les compte que pour un ſeul & même ouvrage dans ſes Retractations. Les trois livres du libre arbitre ne font auſſi qu'un ouvrage, non plus que les deux livres de la Geneſe: enfin, le livre de la vraye religion fut le 4^e^ ouvrage, & ſelon ce calcul il ne s'en trouve point de 5^e^ pour faire ce que S. Paulin appelle le *Pentateuque* de S. Auguſtin.

De plus, les ſçavans Auteurs de cette préface du 8^e^ tome de S. Auguſtin, ſuppoſé qu'ils ſoyent les mêmes que ceux qui ont travaillé ſur les premiers tomes, ne ſe ſont pas ſouvenus de ce qu'ils y avoient remarqué quelques

années auparavant; car dans le premier tome à côté des livres du libre arbitre * ils ont averti que ces livres n'ont été qu'en 395; & dans la préface du 2. tome ils ont prouvé, ou du moins supposé comme constant, que la lettre de S. Paulin à Alype est de l'année 394. Celui qui a eû soin de la nouvelle édition de S. Paulin a suivi la même chronologie. Or il n'est pas possible que S. Paulin ait lû & admiré, & remercié Alype de lui avoir envoyé un ouvrage de S. Augustin qui n'a été achevé que l'année suivante. Donc il n'est pas possible, suivant cette chronologie, que les 3 livres du libre arbitre soyent compris dans ce que S. Paulin appelle *le Pentateuque* de S. Augustin.

Enfin, c'est S. Augustin lui même qui envoya à S. Paulin les trois livres du libre arbitre * en lui donnant avis de son élevation à l'épiscopat; & il les lui envoya comme étant bien persuadé qu'il ne les avoit pas encor vûs, & que Romanien qui avoit soigneusement ramassé tous les ouvrages de S. Augustin, & qui peu de tems aupara-

[a] *Tom.* 1. *p.* 570. [b] *Epist.* 31. *n.* 7.

vant étoit parti pour l'Italie, ne les y avoit pas portez. Il n'eſt donc pas croyable que S. Paulin ait remercié de les lui avoir envoyé, & qu'il en ait fait compliment à S. Auguſtin lui même avant que S. Auguſtin fût Evêque.

On peut ajouter à tout cela que lorſque S. Auguſtin quelques années après, exhorta le Manichéen Secondin à lire cet excellent ouvrage du libre arbitre, il eut ſoin de l'avertir qu'il le trouveroit à Nole chez S. Paulin, & cela nous fait voir encore, ſi je ne me trompe, que S. Paulin en avoit reçu de S. Auguſtin même la premiere copie & la plus correcte.

3. Il eſt peut-être ici, comme ailleurs, plus aiſé de détruire que d'établir, & que de déterminer quel eſt ce *Pentateuque*; ſi par ce terme on entend cinq livres, ce qui paroit plus naturel, & même plus conforme à l'opinion de S. Paulin, tant dans la lettre à S. Auguſtin [a], que dans celle à Alype [b], *Opus ſancti & perfecti in Domino Chriſti vivi fratris noſtri Auguſtini, libris quinque confectum*, je crois voir que ces cinq livres ſont ſeulement les 2 de la Geneſe, les

a *Ep.* 25. *n.* 1. b *Ep.* 24. *n.* 2.

2 des mœurs de l'Eglise Catholique & des mœurs des Manichéens, & celui de la vraye religion. S. Augustin fait lui même mention de ce dernier livre dans la premiere lettre * qu'il écrivit à S. Paulin. Que si l'on aime mieux croire que S. Paulin par le terme de *Pentatenque*, ou de *cinq livres*, ait entendu cinq ouvrages complets, ou cinq volumes, donc chacun est quelquefois partagé en plusieurs livres, il ne faudra compter les 5 livres que je viens de nommer, que pour 3 ouvrages, & y ajouter le livre à Honorat de l'utilité de la foi, *De utilitate credendi*, & le livre des deux ames. Ces deux ouvrages sont contre les Manichéens, & S. Augustin avoit achevé le premier en 391, & le dernier avant le mois d'Août 392. Ainsi Alype auroit bien pû les envoyer à S. Paulin en 394. il auroit même dû le faire, dans le dessein qu'il avoit de lui envoyer tout ce que S. Augustin avoit fait jusqu'alors contre les erreurs des Manichéens. Ce qui paroit de bien certain, c'est que les 3 livres du libre arbitre ne doivent point être compris dans les 5. livres, ou si l'on

* *Ep.* 27. *n.* 4.

veut dans les 5. ouvrages de S. Augustin dont parle S. Paulin & qu'il appelle le *Pentateuque* de S. Auguſtin.

A C. le 15. Juillet 1717.

ARTICLE CXIX.

NOUVELLES LITERAIRES.

D'ALLEMAGNE, DE BREME.

MOnſieur Diecman a fait des remarques ſur le Gloſſaire de Rabanus.

Monſieur Bentheim, qui demeure à Hambourg, ſonge à donner une hiſtoire des Sçavans tirée de trente mille de leurs lettres.

DE LIPSIC.

La langue Allemande a dans Mr. Egenolf un Hiſtorien fort zelé, il ne veut pas qu'elle doive ſon origine à un châtiment, ni qu'on la regarde comme née dans la confuſion des langues. Japhet, pere de toutes les nations de l'Europe, n'eut point part, ſelon lui, à l'entrepriſe

orgueilleuſe de la tour de Babel; c'eſt à Nembrod, & aux enfans de Cham, qu'il faut imputer ce deſſein; ils furent les ſeuls coupables, & les ſeuls punis. Sem & Japhet, fidelles à ſuivre l'ordre que leur pere leur avoit donné de la part de Dieu, étoient depuis longtems dans les terres qui leur avoient été aſſignées. Ainſi la langue Allemande, que parloit Japhet, ſelon nôtre Auteur, ne s'eſt alterée que peu à peu par la ſucceſſion du tems. Mr. Egenolf en fait venir la langue Grecque, la Latine, & toutes celles de l'Europe. Il ſuit l'opinion aſſez commune, qui donne Aſcenas fils de Gomer pour pere aux Allemans. Il prétend que François eſt à quelque alteration près le même nom que Phrygien; & que les François ſont la même nation que les Friſons, & viennent comme eux des Phrygiens. L'ouvrage aura quatre parties. C'eſt la premiere qui paroit.

Joannis Auguſtini Egenolphi *hiſtoria linguæ Germanicæ*, *Lipſiæ*, 1716. *in* 12.

Une nouvelle Societé de gens de Lettres donnera tous les ans en qua-

tre tômes *in* 8°. un recueïl de dissertations choisies sur diverses matieres. Quatre ont déja paru. Monsieur Pezoldus est à la tête de cette entreprise. Le second tome m'a appris que Mr. Schmieder travaille à une *histoire des plantes venimeuses*, & que Mr. Tryllitius a laissé le plan d'un *vaste recueïl de tous les Scholiastes Grecs.*

Miscellanea Lipsiensia ad incrementum rei Literariæ edita apud hæredes Lankesianos.

Mr. Hasæus a fait une nouvelle réponse à la calomnie, qui impute aux Juifs, & aux Chrétiens, d'avoir adoré l'âne.

Theodori Hasæi de Onolatria, sive de calumniâ cultûs asini à Gentilibus olim Judæis & Christianis impacta, Diatribe; accessit Joannis Baptistæ Ottii de eodem argumento Epistola, in 4°. 1716.

D'ULME.

Les couleurs qui nous paroissent dans le ciel meritent l'attention d'un Physicien. On lit avec plaisir

ce que Mr. Funccius a travaillé ſur un ſi beau ſujet.

Joannis Gaſparis Funccii liber de coloribus cœli, accedit oratio inauguralis de Deo Mathematicorum Principe, in 8°. 1716.

DE PRAGUE.

Le talent de Mr. le Comte d'Herberſtein pour les Mathematiques n'eſt inconnu à perſonne, qui aime les ſciences ; il s'eſt appliqué, dans un ouvrage intitulé la Cyclodiatomie, à perfectionner l'artillerie, en marquant avec préciſion la meſure & la durée du mouvement des projets.

Cyclodiatomia quâ pro rei tormentariæ incremento, motum, ac tempus projectorum menſurat, & demonſtrat Ferdinandus *Erneſtus Comes ab Herberſtein. Pragæ*, in 8°. 1716. vingt planches.

DE FRANCFORT.

Le traité de Mr. Oudin *de ſcriptoribus Eccleſiaſticis*, le recueil des ouvrages de feu Mr. Rensferd, ce Sça-

it Professeur de Francker, & les
es de Starxius sur Job, *in loca*
ia Job, ne paroissent pas encore ;
les attend avec impatience.

La traduction Latine des ouvra-
du fameux Chymiste Bekker va
oître en deux tomes *in* 4°.

La nouvelle édition de la Physio-
ie de Bergerus, ouvrage si esti-
, sera plus ample que les préce-
ites.

'ITALIE, DE FLORENCE.

On a imprimé quelques discours
adémiques du fameux Mathéma-
ien *Evangeliste Torricelli.* L'Editeur
joint la vie de ce Sçavant hom-
, mort il y a soixante sept ans.

DE PADOUE.

Mr. Sancassani Mugati a publié
experiences d'un grand Philoso-
sur l'eau. C'est un ouvrage pos-
me.

a notomia dell acqua observazioni
erienze posthume d'un non vulgare
sopho, in 8°.

DE VENISE.

Albrizi a imprimé une Introduction à l'art de naviger. *Introduziono all' arte nautica per uso de Piloti, e Capitani di nave, & per il miglione servizio de Comandanti sopra il mare, in* 4°. L'Auteur est un homme de distinction fort experimenté dans la science qu'il enseigne.

Le même Libraire a publié un traité de Mr. Montanari Mathématicien d'une grande réputation, *sur la trompette parlante*, & des observations du même Auteur, *sur la mer Adriatique*. Ces deux ouvrages sont écrits en Italien, & réünis dans un *in* 8°.

D'ANGLETERRE,

DE LONDRES.

Le Commentaire de Mr. Freind sur le premier & troisiéme livre d'Hippocrate, sur les maladies épidemiques, est un excellent traité de fievres. Mr. Freind n'a choisi pou

ma
de
au
fe
de

pr
co
ta
in

I

ıtiere de ses remarques que ces
ux livres, parcequ'il croit que les
tres sont supposez, & portent fauſ-
nent le nom du Prince des Me-
cins.

*Hippocratis de morbis popularibus liber
mus & tertius Graco-Latinus. His ac-
nmodavit novem de febribus Commen-
ios Joannes Freind Medecina Doctor,*
4°.

E HOLLANDE, D'UTRECT.

Mr. Schouten a dédié aux Etats
eneraux un traité *de legationum ju-*
, *in* 8°. MDCCXVII. chez Hemeſt.
Voici un nouveau livre sur l'A-
ıcalypſe.

*Antonii Drieſsen Eccleſiaſtici Keno-
ıjectini reſponſiones ad viri nobiliſſimi
eruditiſſimi D. Hermanni Deuſſingii
V. D. dubium motum circa cronotaxim
pocalypticam, nec-non rationes aliquot
mum millenarium ſollicitantes, in* 4°.

DE FRANCE,
DE BORDEAUX.

L'Academie Royale des Belles

Lettres, Sciences & Arts, avertit que le prix de la Medaille d'Or de trois cens livres proposé l'année derniere pour une découverte d'*Anatomie*, n'a point été distribué ; parceque les Ouvrages envoyez pour l'obtenir n'ont pas paru à l'Academie remplir tout son objet, qui est d'acquerir au Public du nouveau & de l'utile.

Cette Compagnie destine ce même Prix pour le jour de Saint Loüis, 25. du mois d'Août 1718. à celui qui expliquera de la maniere la plus vraisemblable, l'*usage des Glandes renales*, nommées autrement, *Reins succenturiaux*, ou *Capsules atrabilaires*.

Il sera libre d'envoyer les Dissertations en François ou en Latin. Elles ne seront reçûës que jusqu'au premier jour de Mai prochain inclusivement. Celles qui arriveron[t] plus tard, n'entreront pas en co[n]cours. Au bas des Dissertations, [il] y aura une Sentence, & l'Aute[ur] mettra dans un Billet séparé & [ca]cheté, la même Sentence avec [son] nom & son adresse.

Sept. 1717.

Ceux qui enverront leurs Ouvrages, les adresseront à Messieurs de l'Academie Royale de Bordeaux, ou au Sieur Brun Imprimeur de cette Compagnie, ruë Saint Jâmes. On aura soin de faire affranchir de port les paquets, sans quoi ils ne seront pas retirez du Courier.

Monsieur le Duc de la Force, Pair de France, & Protecteur de l'Academie, propose à tous les Sçavans de l'Europe un Prix qu'il renouvelle tous les ans. C'est une Medaille d'Or de la valeur de 300 livres au moins, où sont gravées d'un côté ses Armes, & de l'autre, la Devise de l'Academie. Il sera distribué le premier jour du mois de Mai 1718.

Cette Compagnie, à qui Mr. le Protecteur laisse le soin de choisir le sujet sur lequel on doit travailler, & le droit de décider du merite des Ouvrages qui seront envoyez, avertit le Public qu'elle destine ce Prix à celui qui donnera le systeme le plus probable sur la cause de l'*Echo*, & qui expliquera de la maniere la

plus vraiſemblable ſes divers Phenomenes.

L'Academie ſouhaite de trouver du nouveau dans les Diſſertations qu'elle recevra. Il n'eſt pourtant pas indiſpenſable que cette nouveauté ſoit dans le ſyſteme, peut-être le vrai a-t'il été déja préſenté, & n'a-t'il été méconnu que faute d'avoir été rendu évident. Mais ſi un Auteur adopte une hypotheſe déja connuë, il faut du moins qu'il en augmente la vraiſemblance par de nouvelles preuves fondées ſur des raiſonnemens ſolides, ſur des experiences & ſur des obſervations.

Dans la Conference publique du premier jour du mois de Mai, on fait la lecture de la Piece qui a remporté le Prix. Quand elle eſt trop longue, on n'a le tems que d'en lire des lambeaux. Cela eſt peu ſatisfaiſant pour le Public & pour l'Auteur. Dans la vûë d'y remedier, on prie ceux qui ſe trouveront obligez par l'abondance de la matiere, de donner une grande étenduë à leurs Diſſertations, d'y ajoûter ſéparément une eſpece d'abregé, ou d'ex-

trait de leur Ouvrage, dont la lecture, qui ne doit durer que demie heure au plus, puisse donner une idée suffisante du systeme & des preuves. La Dissertation préferée n'en sera pas moins imprimée tout au long.

Il sera libre d'envoyer les Dissertations en François, ou en Latin. Elles ne seront reçûës que jusqu'au premier jour de Janvier prochain inclusivement. Celles qui arriveront plus tard n'entreront pas en concours. Au bas des Dissertations il y aura une Sentence, & l'Auteur mettra dans un Billet separé & cacheté, la même Sentence avec son nom & son adresse.

Ceux qui enverront leurs Ouvravrages, les adresseront à Messieurs de l'Academie Royale de Bordeaux, ou au Sieur Brun Imprimeur de cette Compagnie, ruë Saint Jâmes. On aura soin de faire affranchir de port les paquets, sans quoi ils ne seront pas retirez du Courier.

Monsieur Dortous de Mayran a remporté pour la troisiéme fois le Prix en 1717. il a été prié par l'Academie de ne plus y aspirer.

On ne peut trop loüer la liberalité de Mr. le Duc de la Force, & de Mr. le Président de Montesquiou. Ils donnent un exemple, qui, s'il est suivi, porteroit en peu les Sciences à une perfection qu'elles n'atteindront de longtems faute d'émulation.

DE PARIS.

Montalant vendra dans deux mois le grand Recueil des Medailles des Empereurs Romains depuis Dece jusqu'aux Paleologues, mis au jour par les soins du R. P. Dom Anselme Bandouri Benedictin. Il remplira deux volumes *in folio*. Le sçavant Editeur y a fait entrer toutes les medailles des Empereurs, des Imperatrices, des Césars, des Tyrans, que des Auteurs dignes de foi ont publiées, & toutes celles qui sont dans le Cabinet du Roi, dans celui du Grand Duc, & dans tous ceux des Curieux de France. Une si riche matiere reçoit un nouveau prix de l'arrangement que l'Editeur lui a donné, & de ses sçavantes re-

marques. On aura dans ce recueil la vie de chaque Empereur tirée des Auteurs contemporains, & de ſes medailles ; ſes medailles les plus rares gravées avec un ſoin extrême ; la deſcription de ſes autres medailles vient enſuite. L'Editeur les a partagées en pluſieurs claſſes ſelon la diverſité des métaux, & la grandeur des medailles. Dans chaque claſſe les medailles ſont rangées ſelon l'ordre Alphabetique. Il a eû ſoin de décrire exactement les têtes, & les inſcriptions qui ſont autour des têtes. Les remarques, & les tables, achevent de rendre cet ouvrage utile. La premiere table contient les inſcriptions des têtes. La ſeconde, les revers des medailles latines. La troiſieme, les revers des medailles des Colonies. La quatrieme, les revers des medailles des villes Grecques. Dans la cinquiéme, on a la deſcription de toutes les figures des revers. A la tête de tout l'ouvrage, le P. Bandouri a mis un catalogue critique de tous les Auteurs qui ont écrit ſur les medailles, *Bibliotheca nummaria*. Mr. de L'Iſle a fait pour

cet ouvrage une carte Geographique des villes dont on a les medailles dans les deux tomes qui le composent.

Numismata Imperatorum Romanorum à Trajano Decio ad Palæologuos Augustos, operâ & studio D. Anselmi Bandurii, Monachi Benedictini, sumptibus Francisci Montalant, ad ripam P.P. Augustinianorum, in folio, 2 tomes.

Le P. Martianay, Benedictin, à qui nous devons la derniere édition de Saint Jérôme, & beaucoup d'autres ouvrages, est mort il y a peu de tems. Son dernier livre, imprimé chez Coignard, a pour titre, *Méthode sacrée pour expliquer l'Ecriture par l'Ecriture.* Ce n'est que le premier volume d'un nouveau Commentaire sur l'Ecriture. Ce premier volume n'explique que la Genese. L'Auteur à son ordinaire y donne pour de nouvelles découvertes des explications qu'on lit dans les Commentateurs qui l'ont précedé.

Mr. De Ville a publié une description exacte de la *Machine de Marly*. Mr. De Ville est Liegeois. Il a eû soin de la construction de cette ma-

chine, & il en a l'inſpection depuis pluſieurs années.

Muzier vend un *traité de la probité.* L'Auteur ne ſe nomme pas : il a tort de ſe cacher, ce livre fait honneur à ſon eſprit, & à ſon cœur. J'en parlerai dans les Memoires du mois de Novembre.

Mr. Le Hay a formé un deſſein qui ſera du goût de tous ceux qui aiment les beaux Arts. On ſçait combien on a été charmé de la traduction en vers de quelques Pſeaumes, que Me. Le Hay fit imprimer avec de fort belles eſtampes en 1694. elle en a depuis mis en vers beaucoup d'autres, & quelques cantiques, qui ne cedent pas à ceux qui ont eû tant de ſuccez. Mr. Le Hay, à qui tous les beaux Arts ſont connus, & qui les cultive tous, a fait imprimer en grand *in* 4°. le Cantique d'Habacuc, & le Pſeaume CIII. L'impreſſion eſt magnifique, les deux eſtampes ſont d'un beau deſſein & bien gravées, il continuera de donner ici les pſeaumes deux à deux accompagnez d'eſtampes, dont le recueïl entier ſera ſans flaterie un chef

d'œuvre de poësie & de graveure. J'en parlerai plus au long dans le mois de Novembre, & j'expliquerai quelques pierres antiques que Mr. Le Hay a fait graver.

Une autre traduction en vers de plusieurs Pseaumes vient de paroître sous le titre de poësies sacrées de Mr. l'Abbé des Fontaines Guyot, elles ont en ma presence soutenu au jugement d'habiles Connoisseurs, la comparaison exacte qu'on fit de quelques Pseaumes de cette traduction avec les mêmes Pseaumes traduits par le fameux Mr. Rousseau.

Les poësies sacrées de Mr. l'Abbé des Fontaines Guyot, se vendent chez Mongé ruë S. Jacques.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Septembre 1717.

ART. C. L'*Heresie des Protestans, & la verité de l'Eglise Catholique mise en évidence, par Mr. Andry.* Page 1385

ART. CI. *La Religion des Protestans justifiée d'heresie par Mr. Pictet, Pasteur & Professeur dans l'Eglise & Academie de Geneve.* p. 1403

ART. CII. *Replique de Mr. Andry à Mr. Pictet.* p. 1412

ART. CIII. *La défense de la Religion des Protestans, ou réponse à la replique de Mr. Andry par Monsieur Pictet.* page. 1419

ART. CIV. *Lettre de Mr. Andry à Mr. Pictet.* p. 1425

ART. CV. *Description Geographique, historique & Politique du Royaume de Sardaigne.* p. 1426

ART. CVI. *Histoire du regne de Loüis XIII. Roi de France, & des principaux évenemens arrivez pendant ce regne dans tous les païs du monde.* p. 1445

ART. CVII. ΔΗΜΟΣΘΕΝΟΥΣ, ΔΗ-

ΡΗΤΟΡΙΚΟΙ λογοι. Demosthenis orationes de Republica ad populum habitæ Latio donatæ à Joanne Vincentio Luchesinio Patritio Lucensi. *Harangues de Demosthene prononcées devant le peuple sur les affaires de la Republique, traduites en Latin par Mr. Luchesini.* p. 1449
Art. CVIII. ΑΙΣΧΙΝΟΥ &c. *Harangues d'Eschine contre Ctesiphon, & de Demosthene, traduites en Latin par Messieurs Foulques & Freind, pensionnaires du College de Christ.* p. 1466
Art. CIX. Joannis Baptistæ Fantoni observationes anatomicæ, & medicæ. *Observations d'Anatomie & de Medecine publiées par Mr. Fantoni, Medecin & Bibliothecaire de son Altesse Royale le Duc de Savoye.* p. 1466
Art. CX. *Voyage fait par ordre du Roi Loüis XIV. dans la Palestine, vers le grand Emir, Chef des Princes Arabes du desert, où il traite des mœurs & des coutumes de cette nation, avec la description generale de l'Arabie faite par le Sultan Ismaël Abulfeda, traduite en François par Monsieur D. L. R.* p. 1476
Art. CXI. De Principe, qualis fu-

turus sit, &c. *Discours du Pere Porée, Jesuite, prononcé dans le College Royal de Loüis le Grand, où l'Orateur examine si l'on peut prévoir dès l'enfance d'un Prince, quel il sera dans un âge plus avancé.* p. 1513

ART. CXII. *Oraison funebre de très-haut, très puissant & très-excellent Prince, Loüis XIV. surnommé le Grand, Roi de France & de Navarre, prononcée le 27. Novembre dans l'Eglise Cathedrale de Chartres par Mr. Gontier, Docteur de Sorbonne, Chanoine & Théologal de cette Eglise.* page 1522

ART. XIII. *Eloge funebre de Loüis le Grand prononcé dans l'Isle de la Martinique en l'Eglise des Freres Prêcheurs, par le Pere le Sage, Missionaire Apostolique du même Ordre.* page 1523

ART. CXIV. *Oraison funebre du même Roi, prononcée à son anniversaire dans l'Eglise de l'Abbaye Royale de Chelles, par Mr. l'Abbé la Fargue.* page 1524

ART. CXV. *Les Ordonnances de Loüis XIV. Roi de France & de Navarre, sur la procedure civile & criminelle.* page 1525

TABLE.

ART. CXVI. *Le nouveau Mercure.* page 1527

ART. CXVII. *La veritable Chirurgie. Par le Sieur Loüis Leger de Gouey.* page 1528

ART. CXVIII. *Dissertation critique du P. Vitri, Professeur en Theologie, sur ce que S. Paulin appelle Pentateuque de S. Augustin.* p. 1536

ART. CXIX. *Nouvelles Literaires.*

D'Allemagne, de Breme. p. 1547

De Lipsic. ibid.

D'Ulme. p. 1549

De Prague. p. 1550

De Francfort. ibid.

D'Italie, de Florence. p. 1551

De Padoüe. ibid.

De Venise. p. 1552

D'Angleterre, de Londres. ibid.

De Hollande, d'Utrect. p. 1553

De France, de Bordeaux. ibid.

De Paris. p. 1558
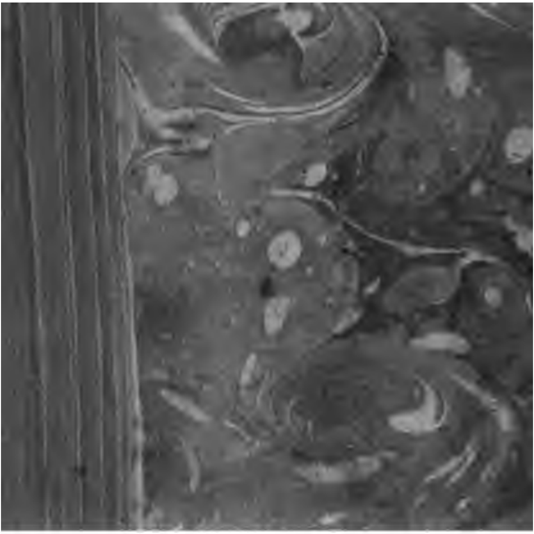
Fin de la Table.